Bibliothèque Nationale du Québec

# 24 ÉCRITS DU CANADA FRANCAIS

## THÉATRE

Marcel Dubé : *Virginie*

## NOUVELLES

Marcelle McGibbon: *Le Manège ivre*
Christiane Bacave: *Des souvenirs usés*

## ESSAIS

Robert Elie: *Borduas à la recherche du présent*
Wilfrid Laurier: *Trois discours sur Riel*

## POÉSIE

Gemma Tremblay: *Poèmes* / Odette Léger: *Poèmes*
Roger Reny: *La Moisson forte* / Denise Gervais: *Ecumes*

# *ÉCRITS DU CANADA FRANÇAIS*

# *Note de gérance*

*Les Écrits du Canada français*
*seront heureux de publier tout manuscrit inédit*
*qui aura été accepté par le comité de rédaction.*

*Le prix de chaque volume : $3.00.*

*L'abonnement à quatre volumes : $10.00,*
*payable par chèque ou mandat à l'ordre des*
*Écrits du Canada français.*

*Le comité de rédaction :*

*Robert Élie*
*Jean-Louis Gagnon*
*Gilles Marcotte*
*Gilles Hénault*
*Jean Simard*
*Marcel Dubé*

*Administrateur :*

*Claude Hurtubise*

ÉCRITS DU CANADA FRANÇAIS
1029, CÔTE DU BEAVER HALL. MONTRÉAL 1

# 24 ÉCRITS DU CANADA FRANÇAIS

MONTRÉAL, 1968

Tous droits réservés, Ottawa, 1968
© *Copyright by Les Écrits du Canada français, 1968*

MARCEL DUBÉ

# VIRGINIE

OEUVRE DRAMATIQUE
EN QUATRE PARTIES

MARCEL DUBÉ — Né à Montréal le 3 janvier 1930. Auteur de pièces de théâtre, dont *Zone, Le Barrage, Chambres à louer, Le Temps des lilas* et de pièces de télévision, dont *Florence, Un Simple Soldat, L'Echéance du vendredi, Le Bilan.* A écrit plusieurs textes radiophoniques, quelques essais et poèmes parus dans les journaux et des magazines et deux téléromans : *La Côte de Sable* qui a tenu l'affiche pendant 68 semaines et *De 9 à 5.* Est membre de la Société Royale du Canada.

# PRÉAMBULE

*Je ne pouvais pas laisser Charles et Virginie partir seuls et les oublier. Pendant près de trois ans j'ai vécu avec eux alors que j'écrivais « De 9 à 5 », feuilleton de T.V.*

*Ils étaient des personnages parmi tant d'autres, mais ils ont crystallisé en moi, certains moments dramatiques qui ne se sont pas effacés sur le plan strictement humain. Quelque chose d'eux, de tenace, de vibrant, m'empêchait de les laisser s'évaporer, se dissoudre dans le temps.*

*Voilà pourquoi j'ai puisé dans leur existence provisoire ce que je croyais y trouver de durable. Charles et Virginie sont deux monstres qui manquent de cruauté. Ils reflètent d'une certaine façon ce que fut ma vie. Ce que j'ai trouvé de tendresse et de compréhension chez les femmes et ce qu'il y avait en moi d'égoïsme et de vulgarité. (Cependant, le contraire aussi se produisit.)*

*Ensemble, ils suivent des routes parallèles qui par définition ne se rencontrent jamais. Et c'est en ce sens — parce qu'ils sont condamnés — qu'ils deviennent à certaines heures graves, des personnages tragiques.*

*Donc, je me suis mis dans la tête de fabriquer une sorte de « collage » qui ne ressemble pas trop au déroulement normal et lent d'un feuilleton de T.V. Ces scènes, puisées ici et là, à même le réservoir d'une centaine de textes de trente minutes, rassemblent, je l'espère, les principaux moments qu'eurent à vivre, parfois comme une passion, Charles et Virginie.*

*Le lecteur ne trouvera pas dans cette oeuvre la rigueur littéraire qui fait les bonnes pièces de théâtre, mais autre chose je le souhaite... Un peu comme une image de cinéma qui, répétée à plusieurs reprises, finit par créer un tableau inoubliable. Charles et Virginie sont deux êtres simples et disparates qui ne sont pas faits pour vivre légitimement ensemble mais que le sort paradoxalement rapproche en des tête-à-tête nombreux et parfois lyriques.*

*La chair ne sera point leur préoccupation première et l'âme qui les habite malgré eux, les rassemble impitoyablement. Les cheminements impossibles qu'ils ont entrepris ne peuvent que les séparer à jamais. Et ils le savent. Et ils renoncent lucidement aux plaisirs qu'ils pourraient provisoirement partager, parce qu'ils cherchent l'un dans l'autre cette joie irremplaçable qui grandit les êtres, dans le renoncement comme dans l'acceptation. Pour Charles et Virginie, il ne saurait être question d'acceptation car il est définitivement trop tard dans leur vie.*

*Construite maintenant en quatre épisodes, « Virginie » est une oeuvre qui sera reprise à l'été 68, au réseau français de télévision de Radio-Canada. Elle est d'abord offerte, avec toutes ses maladresses et sa ferveur aux lecteurs des Ecrits du Canada français.*

MARCEL DUBÉ

*mars 1968*

---

N.B. – Je n'ai pas cru bon de faire précéder le texte de la liste des personnages et de celle des décors. Les personnages et les décors se découvrent d'eux-mêmes, d'une scène à l'autre.

# PREMIÈRE PARTIE

## Scène première

*Le bureau de Charles, un après-midi d'automne. Bien enfoncé dans son fauteuil, Charles est engagé dans une conversation téléphonique. Hector, son associé, est assis devant lui, indifférent à ce que Charles raconte au téléphone.*

CHARLES – Mais non, je te répète que ma femme est à New-York ! . . Chaque automne elle va à New-York s'acheter les robes qu'elle emporte en Floride l'hiver . . . Elle y retourne au printemps pour refaire sa garde-robes d'été . . . Je te propose un p'tit « cocktail » au « Skyview », un bon dîner chez « Ruby », et puis après on verra . . . Attends-moi à ton appartement je serai là vers six heures . . . La robe que tu voudras, Mimi, tu sais bien que c'est pas ce qui m'intéresse le plus . . . Bye ! . . . A six heures . . . Oui, oui, du champagne, tout ce que tu voudras . . . Bye ! *(il raccroche)* . . . Je vieillis, Hector, je vieillis, je suis forcé de leur faire des promesses, de les rassurer. Un jour viendra où je devrai leur dire que je les aime. C'est pénible ! C'est pénible ! Je les choisirai plus jeunes à l'avenir, tiens ! Plus jeunes, elles sont plus spontanées, moins compliquées.

HECTOR, *qui sourit à peine et avec un peu de condescendance* – Je ne vois rien dans ton comportement qui soit un signe de vieillissement.

CHARLES – Pas un mot à ta femme, Hector. La dernière fois, tu lui as raconté et elle a failli vendre la mèche. Simone saurait ça, tout sauterait; fini le ménage, finie la paix du foyer, ça me coûterait les yeux de la tête pour tout réparer.

HECTOR – Tu essaies toujours de te convaincre qu'elle ne s'en doute pas ?

CHARLES – Les doutes c'est pas grave. Ça coute moins cher pour effacer des doutes que pour défaire des certitudes.

HECTOR, *qui s'assoit sur la coin de la table* – Psychologie pratique !

CHARLES – Après vingt ans de mariage tu découvres que ton p'tit catéchisme t'avait pas appris les bon principes... Bon ! Parle-moi des frères Thibault.

HECTOR – Je les quitte à l'instant. Deux heures au Ritz à bien les nourrir, deux heures et demie à leur faire comprendre quelque chose. Au départ, ils avaient déjà pris leur décision : ils confiaient tous leurs comptes à « Morton Agencies ». J'ai tout défait morceau par morceau, mais ils sont coriaces. J'ai bien failli me trouver à court d'afguments . . . Pigeon et Boisvert : une maison responsable qui a fait ses preuves, une maison reconnue, personnel compétent, administrateurs sérieux, direction impeccable. « Morton Agencies » : des jeunes de bonne volonté mais des amateurs, des gens honnêtes sans doute mais manquant d'expérience. Quand j'ai constaté que je ne les ébranlais pas beaucoup, j'ai employé l'argument massu. Entre Canadiens-français, faut s'épauler, en nous divisant nous nous affaiblissons collectivement... A cinq heures moins vingt, ils signaient. Cent vingt mille dollars de comptes à recouvrer avec commission de vingt pour cent, plus l'entière administration de leurs affaires, plus la vérification annuelle des livres.

CHARLES – Pour combien d'année ?

HECTOR – Un an seulement. Mais avec clause de renouvellement pour trois ans après les six premiers mois.

CHARLES – Du travail de chirurgien.

HECTOR – Ce n'est pourtant pas ma profession.

CHARLES – Je te vois difficilement pratiquer le droit à longueur d'année. Tu t'ennuierais pour mourir. Les procès, les causes perdues d'avance, le palais de justice, les clients pouilleux...

HECTOR – Au lieu de ça, je fais des relations publiques : des cocktails, des restaurants, des bars, des belles façons, des paroles aimables, de la gentillesse en boîte ! Tu crois que je préfère ça quand je suis l'être le moins sociable que tu puisses trouver ? Certains moments l'envie me prend de les faire comprendre à coups de poings ! Au lieu de ça, je les écoute parler, je les laisse s'embourber. Ils croient tous que je pense comme eux, je dis même comme eux, pour les surprendre au détour ensuite, pour leur faire voir un nouvel aspect des choses, sans les brusquer, en les maintenant dans l'euphorie artificielle que j'ai créée.

CHARLES – Pauvre Hector, t'es mal pris ! . . . Mais ça te profitera peut-être un jour. Tu écriras un livre sur la philosophie des affaires, tiens !
HECTOR – Les affaires ne s'apprennent pas dans les livres mais dans la vie. Un peu comme les femmes . . .
CHARLES – Pas fatalement vrai. En affaires, les femmes sont efficaces mais à condition de les laisser dans l'ombre. Si tu les exposes trop tu risques de les perdre.
HECTOR – Au fond, tu les méprises, Charles.
CHARLES – Moi ? Je les méprise ? T'as le front de me dire ça quand tu sais que je me ferais harakiri pour un jupon.
HECTOR – Un jupon, c'est pas les femmes.
CHARLES – Non mais ça les touche de près !
HECTOR – De toutes manières, un autre sujet nous intéresse davantage en ce moment : Québec !
CHARLES – Comment se présente l'enfant ?
HECTOR – A mon avis, l'affaire est sans risque. Je t'apporterai les résultats de l'enquête que j'ai demandée de faire sur la rentabilité. Le territoire n'est pas vierge mais il est loin d'être saturé.
CHARLES – Alors je pars la semaine prochaine. J'ouvrirai le bureau moi-même.
HECTOR – Je crois que c'est assez important pour que tu t'y rendes le plus vite possible.
CHARLES – Dis à Virginie que je veux la voir. Parce que je ferai rien sans Virginie.
HECTOR – *sur un ton de mise en garde* – Charles . . .
CHARLES – La seule femme que j'ai respectée dans ma vie !
HECTOR – Si elle t'est indispensable, agis de façon à la garder avec toi.
CHARLES – Je serai comme Bayard, un chevalier sans peur et sans reproche.

*Hector sort en souriant. . .*

## Scène deuxième

*Le même décor, quelques instants plus tard.*

VIRGINIE – J'essaie de vous comprendre mais j'y parviens difficilement.

CHARLES – Je vous propose une grande chose, Virginie. Une aventure comme vous en avez jamais vécue !
VIRGINIE, *qui n'est pas certaine du sens du mot «aventure» –* Une grande chose ? Une aventure ?
CHARLES – Rougissez pas, c'est pas ce que vous pensez. Vous êtes une femme libre ?
VIRGINIE – Libre complètement, non. Il y a mon père dont il faut que je m'occupe, vous le savez...
CHARLES – Votre père est en santé, il peut prendre soin de lui tout seul.
VIRGINIE – Il commence à vieillir. Il est dans la soixantaine. Depuis l'an dernier il souffre d'arthrite. Certains jours, quand il pleut...
CHARLES – Je veux rien savoir de plus, Virginie. Votre père a besoin de vous, d'accord, mais pas autant que moi.
VIRGINIE – Je veux bien que vous ayez besoin de moi, je dirais même que ça justifie mon existence, depuis quelques années, mais si vous me disiez un peu pourquoi ?
CHARLES – J'y arrive. J'aime bien tourner autour du pot avant de manger les confitures. *(Il rit assez fort. Elle sourit très légèrement tout en conservant sa dignité.)* Vous êtes déjà allée à Québec, Virginie ?
VIRGINIE – Oui. Une fois, il y a très longtemps. Mon père aimait beaucoup Québec. C'est lui qui m'y a amenée quand j'ai terminé mes études. Il connaissait les rues, les restaurants l'histoire de la ville. Je me souviens : il s'y sentait chez lui. Il avait des amis dans la politique.
CHARLES – C'est pas un voyage historique que je vous propose, mais un voyage d'affaires. La décision a été prise il y a cinq minutes par Hector et moi réunis en conseil.
VIRGINIE – Je ne suis malheureusement pas au courant...
CHARLES – Nous ouvrons des bureaux là-bas. J'ai décidé de m'en charger personnellement, avec vous pour m'assister.
VIRGINIE *le regarde un long temps en silence. Elle ne s'y attendait vraiment pas* – De nouveaux bureaux ?... Vous auriez besoin de moi, là-bas ? C'est ça ? J'ai bien compris ?
CHARLES – Sans vous pour m'aider, je fais mieux d'oublier Québec, Virginie. Vous êtes mon bras gauche – mon bras droit c'est Hector, vous êtes la moitié de mon efficacité.
VIRGINIE – C'est vraiment une surprise. Vous comprenez mon étonnement, j'espère !

CHARLES – Vous devriez me connaître ! Vous devriez savoir que je suis l'homme des décisions rapides.
VIRGINIE – Vous pouvez vous le permettre, mais moi ? . . .
CHARLES – Vous serez logée au Château Frontenac, je m'occuperai de toutes vos dépenses.
VIRGINIE – Je sais bien que je ne manquerais de rien, si j'acceptais . . .
CHARLES – Vous seriez mieux traitée que ma femme quand je l'emmène en voyage.
VIRGINIE, *qui sourit mais un peu gênée* – Vous dites toujours des choses terribles, on dirait que vous faites exprès, que vous essayez de me faire rougir. Heureusement que je ne suis pas une femme timide.
CHARLES – Nous partons lundi prochain, Virginie. En train ou par avion, je sais pas encore.
VIRGINIE – Mais il faudrait bien que je sache pour combien de temps ?
CHARLES – Un mois, cinq semaines au plus.
VIRGINIE, *à qui cela paraît considérable* – Jamais . . . jamais je ne suis partie aussi longtemps de chez-moi, jamais je n'ai laissé mon père aussi longtemps seul. Même quand je pars en vacances, je l'emmène avec moi.
CHARLES – Vous avez peur de vous ennuyer de lui ? Je serai là, Virginie, je m'occuperai aussi de vos loisirs.
VIRGINIE – Mais non, ce n'est pas à moi que je pense, c'est à lui.
CHARLES – Vous trouverez quelqu'un pour s'en occuper à votre place.
VIRGINIE – C'est un homme un peu sauvage, qui n'aime pas beaucoup les étrangers.
CHARLES – Pour un mois, il en souffrira pas trop .
VIRGINIE – Ce sera bientôt l'hiver. Il s'ennuie plus que d'habitude, l'hiver.
CHARLES – Vous pouvez pas refuser, Virginie.
VIRGINIE – Je n'ai pas le droit de refuser, je sais que mon devoir est de vous suivre . . . Mais laissez-moi quand même quelques jours pour réfléchir.
CHARLES – Deux jours, pas plus. Vous m'apportez votre réponse jeudi matin.
VIRGINIE – Ce n'est pas beaucoup.

CHARLES – De toutes façons, je vais vous convaincre d'accepter ! Qu'est-ce que ça vous donne de réfléchir ?
VIRGINIE – Lorsque c'est important, il faut le faire. *(Qui se lève)* C'est très gentil,, c'est très gentil de manifester autant de confiance à mon égard... Je ne vous le cache pas, mon plus grand plaisir serait de pouvoir vous être utile... parce que je sens que vous avez vraiment besoin de moi. Et je vous en remercie.
CHARLES – Virginie ! Pour moi, les femmes, c'est du poison. Sauf vous. Vous Virginie, vous êtes un ange tombé du ciel.
VIRGINIE, *rêveuse et triste* – Un ange... peut-être. Mais parfois ... j'aimerais mieux être une femme comme les autres. Avoir leurs défauts, mais avoir aussi leurs charmes. Ce doit être agréable, à certains moments, d'empoisonner la vie des hommes. *(Elle se reprend)* Excusez-moi de penser tout haut comme ça. Mon Dieu, que je suis folle ! C'est votre faute aussi, m'arriver comme ça à la dernière minute, me proposer un tel voyage !
CHARLES – Vous avez deux jours mais si vous pouviez m'apporter votre réponse demain, ce serait extraordinaire.
VIRGINIE – J'en parlerai à papa dès ce soir... C'est tout ce que vous aviez à me dire ?
CHARLES – Pour l'instant, oui.
VIRGINIE – Je vais retourner... je vais retourner à mon travail.

*Encore sous le choc, elle sort du bureau.*

### Scène troisième

*Le salon chez Virginie. Le soir du même jour.*
*Nous y trouvons Virginie et son père Edouard. Visiblement, Virginie lui a fait part de la proposition de son patron.*

EDOUARD – C'est un homme qui ne sait pas vivre ! Te demander ça à la dernière minute !
VIRGINIE – Faut le comprendre. Lui et son associé ne trouvaient personne.
EDOUARD – Mais le fond du problème n'est pas là. Tu ne devrais pas avoir à travailler, je devrais être capable de te faire vivre convenablement moi-même. C'est comme ça quand on s'est

donné à la vie publique : on se retrouve vieux, seul, avec de toutes petites rentes. Juste de quoi s'acheter le journal du matin, payer son loyer, manger une croûte de pain trois fois par jour.
VIRGINIE – Qu'est-ce que tu dis de ma tante Hélène ?
EDOUARD – Je ne veux pas en entendre parler.
VIRGINIE – Ce qui signifie que je ne pourrai pas partir ?
EDOUARD – Mais non ! Pars, pars aussi longtemps que tu voudras mais je ne veux pas que tu me casses les oreilles avec ta tante Hélène. J'ai eu assez de la supporter du temps où ta mère vivait... Vas-tu me préparer d'autre café ?
VIRGINIE, *qui ne bouge pas* – Oui, papa.
EDOUARD – Fort, je le veux très fort.
Tu vas encore lire jusqu'aux p'tites heures du matin ?
EDOUARD – Je m'instruis ! C'est tout ce qu'il me reste à faire dans cette maudite vie ! Tu voudrais m'en empêcher !
VIRGINIE – Je n'ai pas dit ça. Je pense à ta santé, c'est tout.
EDOUARD – Moi aussi, j'y pense. J'y pense toute la journée. J'aimerais bien que tu me parles d'autres choses quand tu es avec moi le soir.
VIRGINIE – Pardonne-moi. Pardonne-moi... Je te prépare ton café. *(Elle va se retirer mais s'arrête)* Ensuite... ensuite on essaiera de s'entendre au sujet de ce voyage. Il doit y avoir une solution à trouver.
EDOUARD – Je t'ai dit ce que j'en pensais, il me semble !
VIRGINIE, *suppliante, impuissante* – Papa... papa !... C'est vrai que parfois, tu as un caractère difficile.

*Elle est presque au bord des larmes. Elle sort. Il reste songeur.*

### Scène quatrième

*Le lendemain matin. Dans l'antichambre des bureaux de Charles et Hector. Nous trouvons Virginie et Danièle. Virginie est nerveuse et cherche vainement des documents sur son pupitre.*

VIRGINIE – Je ne sais pas ce qui se passe aujourd'hui, je ne trouve plus rien.

DANIELE – Détends-toi un peu... C'était la même chose hier quand tu es sortie du bureau de Pigeon.
VIRGINIE – De monsieur Pigeon !
DANIELE – Tu parles de lui comme du bon Dieu.
VIRGINIE – Quand j'étais jeune, mes parents m'ont appris à respecter les...

*Elle s'interrompt lorsqu'elle voit Charles paraître dans l'antichambre. On voit à son allure qu'il n'a qu'une idée en tête.*

CHARLES – Virginie ! Je veux vous voir immédiatement !

*Et il entre dans son bureau. Virginie se lève lentement, ajuste sa coiffure.*

DANIELE – C'est ce qu'on appelle arriver en taureau.
VIRGINIE – Si seulement tu savais ce qui se passe.
DANIELE – Je serai bientôt justifiée d'avoir des doutes.

*Virginie va lui répliquer mais se ravise et entre dans le bureau de Charles.*

### Scène cinquième

*Bureau de Charles.*
*Le bureau de Charles quelques moments plus tard. Nous y retrouvons Charles et Virginie.*

VIRGINIE – Faut que vous compreniez, pour lui ce n'est pas facile de me laisser partir... Hier soir, même en arrondissant les angles, en prenant toutes les précautions pour ne pas le blesser, ça lui a fait un choc.
CHARLES – Quel âge avez-vous, Virginie ?
VIRGINIE – Faut vraiment que je vous le dise ?
CHARLES – Trente-cinq ans ?
VIRGINIE, *qui baisse les yeux* – Trois de plus.
CHARLES – Vous avez pas honte ?
VIRGINIE – Ne parlez pas comme ça !
CHARLES – Faut que je vous réveille, Virginie. A trente-huit ans, être obligée d'obtenir le consentement de son père pour faire une p'tite balade d'un mois à Québec !

VIRGINIE – Ce n'est pas un homme comme les autres, croyez-moi.
CHARLES – C'est sûrement un grand égoïste !
VIRGINIE – Non. Ne dites pas ça.
CHARLES – S'il vous aimait comme un père, il vous laisserait entière liberté d'agir.
VIRGINIE – Je n'ai pas dit qu'il m'en empêcherait.
CHARLES – Il a réussi à vous faire hésiter, à vous rendre coupable.
VIRGINIE – Mais non, mais non, ce n'est pas une question de culpabilité.
CHARLES – Au fond c'est toujours ça, je suis pas un grand psychologue mais j'ai été élevé par des religieux moi aussi. Si je m'en étais pas sorti je serais une loque humaine comme la masse des hommes d'ici.
VIRGINIE – Vous voyez, vous vous emportez comme si j'avais déjà refusé d'acquiescer à votre demande.
CHARLES – Si vous êtes indécise aujourd'hui, c'est parce que vous allez me dire non demain.
VIRGINIE – Je dois en reparler avec mon père, ce soir.
CHARLES – Ce n'est pas suffisant d'en parler, vous devez le convaincre. C'est ce que je vous ai dit hier.
VIRGINIE – Pour moi il n'est pas du tout question d'obtenir sa permission, je vous le répète, mais . . .
CHARLES – La question est de prendre la liberté qui vous revient, Virginie. Vous êtes pas une p'tite fille, vous êtes une femme !
VIRGINIE – Une femme, oui . . . presque une femme.

*Elle se lève.*

## Scène sixième

*Le salon chez Virginie, le soir du même jour. Nous retrouvons Edouard et Virginie.*

VIRGINIE – Ma tante Hélène a rappelé, aujourd'hui ?

*Elle s'affaire autour de lui, rangeant de menus objets comme pour se donner une contenance.*

EDOUARD – C'est possible, c'est même probable.

VIRGINIE – Mais tu as été ici toute la journée, tu dois pouvoir me répondre d'une façon plus précise.
EDOUARD – J'ai décroché le téléphone jusqu'à ton retour. Tu sais ce que je pense de l'invention de Monsieur Bell.
VIRGINIE – Des fois, tu n'es pas du tout raisonnable, papa.
EDOUARD – Raisonnable ? Toute ma vie j'ai essayé de faire bouger une masse inerte de gens raisonnables.
VIRGINIE – Mais je t'avais dit que ma tante Hélène rappellerait pour te donner sa réponse.
EDOUARD – Je ne peux pas la supporter ! Elle est le vrai portrait de ta mère, en pire !
VIRGINIE – Ne parle pas comme ça. Moi, je sais bien que tu ne penses pas ce que tu dis.
EDOUARD – Je ne me vois pas vivre avec elle pendant un mois. Ce serait mon coup de mort.
VIRGINIE – Hier, tu avais consenti à ce que je l'appelle.
EDOUARD – Un moment de distraction probablement.
VIRGINIE – Ecoute, papa, je ne voudrais pas avoir à recommencer la même discussion qu'hier. Pendant tout le souper j'ai essayé de te parler mais chaque fois tu t'es arrangée pour détourner la conversation.
EDOUARD – Je ne veux pas voir ta tante Hélène ici. J'ai assez de la supporter au temps des fêtes. Une fois par année c'est assez. C'est même trop.
VIRGINIE – Mais il va te falloir quelqu'un !
EDOUARD – Non je vais me débrouiller seul.
VIRGINIE – Tu sais bien que je ne pourrai pas te laisser tout seul.
EDOUARD – Il va bien falloir, un jour... *(il fait un chantage psychologique)* Il y a des choses plus importantes dans la vie que de s'occuper de son père ! Tu n'es pas pour me sacrifier indéfiniment ta jeunesse.
VIRGINIE – Ma jeunesse ! Ma jeunesse !... Mais papa, tu me vois encore comme une petite fille.
EDOUARD, *la regarde un temps sans parler* – Moi, j'ai vieilli, Virginie, mais pas toi.
VIRGINIE – J'ai trente-huit ans, papa, je ne suis plus une petite fille. Depuis longtemps, je ne suis plus une petite fille.
EDOUARD – C'est moi qui t'ai fait vieillir. Quand on vit à côté d'un vieillard...
VIRGINIE – Ne dis pas ça. Je ne t'ai jamais rien reproché.

EDOUARD – C'est la vérité. *(Il laisse tomber son journal)* A quarante ans... Ah ! Qu'est-ce que ça donne de revenir en arrière ? Ce sont les élections de quarante-quatre qui m'ont démoli. Après tout ce qu'on avait fait pour le peuple pendant la guerre. Ils pensaient seulement à la conscription. Ils se sont fait passer un Québec par le p'tit gars de Trois-Rivières. Parce qu'il leur parlait d'autonomie. Le seul mot qu'il savait dire. Mais il ne faisait rien pour que ça se réalise. Pendant quinze ans ! Pendant quinze ans !

*Il laisse tomber son journal et tente péniblement de se lever. Virginie accourt et l'assiste, puis lui tend sa canne.*

VIRGINIE – Tu devrais oublier tout ça. Tu étais un homme trop honnête pour faire de la politique... Et puis, aujourd'hui, ça a changé.

*Il marche péniblement dans la pièce.*

EDOUARD – Trop tard. Je ne suis plus là pour me battre.
VIRGINIE – D'autres ont pris ta place.
EDOUARD – Oui, c'est ça. Des plus jeunes, qui ont encore toute leur force, qui sont capables de se tenir sur leurs jambes.
VIRGINIE – Je vais appeler ma tante Hélène.
EDOUARD, *abattu* – Oui... c'est la seule solution. Je ne lui donne pas deux semaines pour avoir raison de moi.
VIRGINIE – Je sais que tu exagères... Si je le fais c'est parce que c'est important, papa.
EDOUARD – On n'a seulement qu'une vie, tu as raison de dire que c'est important. Faut que tu vives pour toi-même.
VIRGINIE – Je ne voudrais pas que tu le prennes comme ça.
EDOUARD, *qui se fâche* – Comment voudrais-tu que je le prenne ? Qu'est-ce que tu voudrais que je te dise de plus ?
VIRGINIE – Tu vois, tu te fâches !
EDOUARD – Comme ta mère ! Chaque fois que je parlais un peu fort, elle disait que je me fâchais, que j'avais un mauvais caractère.
VIRGINIE *qui sourit tendrement* – Tu n'as pas un caractère trop facile, tu sais.
EDOUARD – Maudites jambes ! Maudites jambes ! Fallait qu'elles m'abandonnent. *(Qui voit Virginie décrocher le téléphone. Comme un enfant)* Tu appelles vraiment ta tante Hélène ?
VIRGINIE – Oui papa.
EDOUARD – Tu vas partir pour Québec avec ton patron ?
VIRGINIE – Oui, papa.

*Elle commence à composer. Le front du père se ride. Il lève sa canne, frappe le premier fauteuil qui tombe sous ses yeux.*

### Scène septième

*Quelques jours plus tard, à bord du train Montréal-Québec dans un wagon-salon (de type ancien) nous trouvons, assis dans leur fauteuil respectif (pivotant) Charles et Virginie. Le train vient à peine de quitter Montréal. Virginie n'a jamais été vêtue aussi chic mais grave est l'expression de son visage. Charles porte un complet sombre. Si on ne le connaissait pas : on dirait un député qui s'en va à la session.*

CHARLES – Qu'est-ce que vous avez, Virginie ? Vous donnez l'impression que vous allez à un enterrement ?

VIRGINIE – Je m'excuse, je ...

CHARLES – Pourtant, je vous ai jamais vue aussi ravissante ...

VIRGINIE – Je vous remercie.

CHARLES – Vous reviendrez à Montréal, vous le reverrez votre papa ! On part pas pour un an ! On s'en va pas au Chili !

VIRGINIE – Toute la nuit il a marché avec sa canne dans la maison, il m'a empêché de dormir. Ce matin avant que je parte, il s'est chicané avec ma tante Hélène, il lui a carrément dit de retourner chez elle, qu'il pouvait très bien se passer d'une vieille radoteuse. Quand je suis partie, j'ai dû le forcer à m'embrasser. Il ne m'a pas dit un seul mot.

CHARLES – Parlez-moi de ça ! Ça prouve que c'est un homme qui a du caractère. Je l'aime votre père, Virginie ! D'abord parce qu'il a fini par vous laisser partir, ensuite parce qu'il est l'auteur de vos jours. Sans lui vous seriez pas au monde et moi je vaudrais pas cher.

VIRGINIE – Vous exagérez toujours.

CHARLES – Jamais ! Jamais on pourra m'accuser d'exagérer. Je suis peut-être fantasque mais pas menteur. Quand je mens c'est parce que je suis obligé. Pour réussir une affaire ou pour séduire

une femme. Comme j'ai trop de respect pour vous, j'essaierai pas de vous séduire. Ça fait que vous pouvez avoir confiance en moi. Vous pouvez me croire quand je dis quelque chose.
VIRGINIE – Vous avez une façon tellement directe de...
CHARLES – C'est une autre preuve de ma franchise.
CONTROLEUR, *qui vient de paraître* – Vous prendriez une tasse de café, madame ?
VIRGINIE, *charmée* – Mademoiselle !
CONTROLEUR – Excusez-moi.
CHARLES – Deux tasses de café, « boss ».
CONTROLEUR – A votre service.

*Il s'éloigne.*

CHARLES – Poli ! Un garçon poli ! C'est pour ça qu'ils l'ont placé dans le salon. Ça doit faire vingt ans qu'il travaille sur les gros chars. C'est du millage ça, Virginie, ça représente plusieurs fois le tour du monde... Ça vous a pas choquée qu'il vous appelle madame ?
VIRGINIE – Mais non, pas du tout. Vous ?
CHARLES – Ce qui me choque c'est quand c'est ma femme qui se fait appeler comme ça.

*Il éclate d'un grand rire.*

VIRGINIE – Vous dites des choses épouvantables.
CHARLES – Vous allez vous habituer. Quand vous aurez vécu tout un mois avec moi, vous vous scandaliserez plus jamais. Vous aurez entendu toutes les grossièretés qu'un homme peut dire.
VIRGINIE, *prise soudainement d'une petite angoisse* – J'espère... j'espère qu'il me pardonnera.
CHARLES – Votre père ?... *(Elle fait signe que oui)* Si mon instinct me trompe pas, je suis certain que c'est déjà fait.
VIRGINIE – Je voudrais pas qu'il tombe malade, je voudrais pas qu'il...

*Elle s'arrête, effrayée.*

CHARLES – Vous vous faites des montagnes avec des riens, vous avez peur de tout, même de l'enfer, je parierais !
VIRGINIE, *qui se reprend et essaie de sourire* – Je dois être une mauvaise voyageuse. Je vais essayer... je vais essayer de dominer mon angoisse. Vous avez raison, j'agis comme si j'étais encore une enfant... *(Elle rit nerveusement)* Mon Dieu que c'est fou !

CHARLES – Ça vous va tellement mieux quand vous riez !

*Elle tourne les yeux du côté de la fenêtre. Lui aussi.*

### Scène huitième

*A bord du train Montréal-Québec, toujours, une heure plus tard. Nous retrouvons Virginie et Charles installés dans le wagon-restaurant. Ils en sont à l'apéritif.*

CHARLES – Savez-vous une chose, Virginie ? Le « gin » vous va bien.
VIRGINIE – Mais cessez donc de vous moquer de moi !
CHARLES – C'est vrai ! Ça vous met une p'tite lumière qui est pas piquée des vers dans les yeux.
VIRGINIE – Vous faites des compliments comme ça à toutes les femmes ?
CHARLES – A toutes les belles femmes, sauf à la mienne.
VIRGINIE – Je dois dire que vous n'êtes pas particulièrement gentil quand vous parlez d'elle.
CHARLES – Je me reprends avec les autres, Virginie.
VIRGINIE – Savez-vous ? . . .

*Elle s'arrête.*

CHARLES – Savez-vous quoi ?
VIRGINIE – Je trouve que c'est agréable de voyager en train.
CHARLES – Je comprends que c'est agréable ? On n'a pas poches d'air. On a le temps de prendre un verre tranquillement, ça étourdit un p'tit peu, ça permet de mieux se connaître.
GARÇON, *qui s'est amené* – Voulez-vous commander votre dîner ?
CHARLES – Pas tout de suite, pas avant d'avoir pris un autre apéritif.
GARÇON – Je reviendrai tout à l'heure.
CHARLES – C'est ça. Prépare-nous donc les deux autres « drinks » en attendant.
VIRGINIE – Pas pour moi, pas pour moi.
CHARLES – Pour mademoiselle aussi. Je suis pas pour commencer à boire tout seul, je suis pas un alcoolique.
GARÇON – Bien monsieur.

VIRGINIE – Vous savez que la tête me tourne déjà ?
CHARLES – Vous aimez pas ça ? Laissez-vous faire, Virginie, c'est fête aujourd'hui. Dites-vous que c'est un train qui vous emmène au paradis.
VIRGINIE – Oui, c'est vrai, c'est fête . . .
CHARLES – Pas de bureau, pas de machine à écrire, pas de paperasses.
VIRGINIE – Pas de visiteurs, pas d'heures régulières, pas de retour en autobus.
CHARLES – Vous verrez, vous verrez, Virginie, vous vous souviendrez longtemps de votre voyage à Québec.
VIRGINIE – J'ai une très bonne mémoire, savez-vous ? Il ne m'est pas arrivé beaucoup de choses dans la vie mais le peu qui m'est arrivé reste gravé dans mes souvenirs. Je n'oublie jamais, je n'oublie jamais rien.
CHARLES – Moi ça m'arrive d'oublier, quand je prends un coup trop fort.
VIRGINIE – Vous devriez pas, vous devriez jamais faire ça.
CHARLES – C'est ce que je me dis le lendemain mais quand l'occasion se représente, quand j'ai la tête trop bourrée d'affaires, je recommence. Faudrait cesser de vivre pendant toute une journée quand on a un « hang-over ».
VIRGINIE – Moi, je ne serai jamais capable de me déplacer à ce point-là.
CHARLES – Avec le temps ça devient une question d'habitude. *(Le garçon apporte les deux autres verres.)* Parle-moi de ça ! Toi t'es du monde. *(Le garçon s'en va. Charles trinque avec Virginie)* A votre bonheur, Virginie.
VIRGINIE – Au vôtre. A votre succès.
CHARLES – Parlez pas de succès. Vous trouvez pas que j'en ai assez comme c'est là ! Ça épuise le succès, ça épuise. Ça nous enlève le temps de jouir de la vie.
VIRGINIE, *qui rit soudain comme une petite fille* – C'est drôle ! . . . C'est drôle ! . . .
CHARLES – Qu'est-ce qui vous fait rire ?
VIRGINIE, *qui rit de plus belle* – Je pense à . . . je pense à . . .
CHARLES – Virginie ! Qu'est-ce qui vous arrive ?
VIRGINIE – Si papa me voyait ! Il ne le croirait pas . . . Puis il se fâcherait comme toujours. Il parlerait fort.
CHARLES – Oubliez votre papa deux secondes, Virginie. A partir d'aujourd'hui, votre papa c'est moi.

VIRGINIE, *qui se ressaisit* – Je veux bien, monsieur Pigeon, mais je vous trouve un peu jeune.
CHARLES – Appelez-moi Charles.
VIRGINIE – Jamais ! Jamais je pourrai.
CHARLES – On m'a baptisé comme ça, c'est le prénom qu'on m'a donné, je peux pas le changer.
VIRGINIE – Je ne trouve pas ça laid.
CHARLES – Avec Pigeon ça sonne poulailler.
VIRGINIE – Cessez de vous déprécier comme ça. Moi j'aime ça Pigeon, ça fait... ça fait pigeon voyageur.

*Petit rire nerveux.*

CHARLES – Vous faites des bonnes blagues, Virginie, quand vous voulez.
VIRGINIE – J'ai honte ! J'ai honte de moi ! Pourquoi me faites-vous boire aussi ? C'est votre faute si je perds la tête.
CHARLES – Virginie ! Vous et moi ensemble, on peut faire des malheurs.
VIRGINIE – Vous voulez dire de grandes choses.
CHARLES – C'est sûr. J'aurais jamais d'autres pensées.
VIRGINIE – C'est bien ça, le drame de ma vie !
CHARLES, *estomaqué* – Quoi ?
VIRGINIE – Si les hommes s'étaient permis au moins quelques petites mauvaises pensées avec moi !
CHARLES – Continuez, ça va se produire.
VIRGINIE – Je pense qu'il faudrait que je mange, monsieur Pigeon.
CHARLES – Appelez-moi Charles.
VIRGINIE – C'est impossible, c'est impossible. Il faudrait que j'oublie que vous êtes mon patron.
CHARLES – Je vais vous le demander tous les jours, vous allez finir par pouvoir.
VIRGINIE – C'est drôle... je me sens comme une toute petite fille qui part pour la première fois en voyage. Au moment de partir elle a peur puis à mesure que la distance s'en va derrière elle, que les souvenirs de sa vie passée s'éloignent, elle commence à être heureuse, à sentir qu'elle s'évade, qu'elle s'en va au devant d'un pays merveilleux, qu'une nouvelle vie qu'elle n'a jamais connue, commence pour elle.
CHARLES, *ébahi* – Virginie ! Vous faites de la poésie !

VIRGINIE – Non. C'est moi ça, c'est moi ça ! J'aurais dû vivre dans un livre, pas dans la réalité.
CHARLES – Vous devenez belle quand vos yeux commencent à rêver tout haut comme ça.
VIRGINIE, *triste soudain* – Il faudrait que je mange.

*Elle lève son verre et boit.*

CHARLES – Je me sens dangereusement célibataire, Virginie.
VIRGINIE – Moi, je le suis depuis si longtemps.
CHARLES – Les hommes ne savent pas voir. C'est pas la première fois que je m'en rends compte. Les hommes regardent seulement ce qui « flash ».
VIRGINIE – J'ai hâte d'être à Québec, maintenant...
CHARLES – Encore deux heures, Virginie et je vous fais entrer au Château Frontenac comme une reine.
VIRGINIE – Mais faudrait bien que je mange avant... faudrait bien que ça cesse de tourner comme si c'était une vraie fête !
CHARLES – J'appelle le garçon tout de suite.

*Il lève la main.*

VIRGINIE, *les yeux humides* – C'est un beau voyage... Mais je suis seulement une vieille fille, seulement une vieille fille...

*Elle tourne les yeux du côté de la fenêtre. Il la regarde sans plus savoir quoi dire. Fin de la première partie.*

## DEUXIÈME PARTIE

### Scène première

*Québec. Un mois plus tard. C'est le matin. Le Château Frontenac émerge du Cap Diamant comme une forteresse d'un autre âge. Sur le fleuve, entre Québec et Lévis, les petits bateaux font leurs traversées régulières. Il n'y a plus de feuilles aux arbres des places et des parcs, déjà on sent dans l'air que l'hiver est aux portes de la ville mais il n'y a pas de neige encore dans les rues. Des voitures, des passants, des bruits, les traces d'un automne qui meurt. Dans une chambre du Château Frontenac, on retrouve Virginie assise devant un petit secrétaire.*

VIRGINIE, *écrivant à son père* – Oui, mon cher papa, s'il est vrai que j'ai été heureuse ici, il m'est impossible cependant d'oublier les occasions nombreuses où j'ai failli prendre le train et retourner près de toi. Mais chaque fois, je devais me convaincre que je n'étais plus une enfant et qu'il fallait que je sois plus forte que mon ennui. C'est ce soir que j'accompagnerai monsieur Pigeon au bal. J'ai hâte d'étrenner ma robe et c'est à ton bras que j'aimerais entrer dans la grande salle. Je n'ai que des compliments à faire à mon patron. Il a été très gentil, très délicat à mon endroit.

*On frappe à la porte de la chambre. Virginie cesse d'écrire, se lève et va ouvrir. C'est le garçon de chambre qui apporte le café. Elle le laisse passer et lui indique une petite table sur laquelle déposer le plateau.*

VIRGINIE – Là, si vous voulez.
GARÇON – Vous avez bien dormi ?
VIRGINIE – Oui, je vous remercie.
GARÇON – Il fait beau, aujourd'hui.

*Il lui tend l'addition et un stylo. Virginie signe.*

GARÇON, *qui vérifie son plateau* – Le café, le sucre, la crème, vous avez tout.

*Elle lui remet l'addition et son stylo.*

VIRGINIE – Merci.
GARÇON – Bonne journée, mademoiselle.

*Elle sourit. Il sort. Virginie se prépare une tasse de café. Elle va l'apporter jusqu'à son secrétaire lorsque le téléphone sonne. Elle dépose la tasse sur un meuble et va répondre.*

VIRGINIE – Oui ? ... Ah ! Bonjour, monsieur Pigeon .. Déjà oui. Depuis une heure ... J'écrivais à mon père ... Ça ne fait de mal à personne ... Vous me dites toujours ça ... Je vais finir par croire que c'est anormal ... Si vous voulez ... Je vous attends.

*Elle raccroche. Va prendre sa tasse de café et retourne à son secrétaire. Elle boit quelques petites gorgées puis achève d'écrire sa lettre.*

VIRGINIE – Mon cher papa, je vais être obligée de te laisser mais je te retrouverai bientôt car il est maintenant décidé que nous retournerons à Montréal vers la fin de la semaine prochaine. En attendant, je t'embrasse, porte-toi bien. Ta fille, Virginie.

*Elle plie la lettre et la glisse dans une enveloppe qu'elle cachette et qu'elle dépose ensuite sur le secrétaire. Elle va prendre encore un peu de café lorsqu'on frappe de nouveau à sa porte. Elle dépose aussitôt sa tasse, va ouvrir. Mais elle s'arrête en chemin et se regarde dans une glace et ajuste sa coiffure avant de se rendre jusqu'à la porte. On frappe de nouveau.*

VIRGINIE, *nerveusement* – J'arrive ! J'arrive !

*Elle ouvre. C'est Charles.*

CHARLES, *en forme et démonstratif* – Bonjour, Virginie ! Je vous trouve plus belle de jour en jour.
VIRGINIE – Je commence à m'habituer à vos compliments. Plus vous m'en faites, plus je doute de leur valeur.
CHARLES – Ça c'est pas beau Virginie ! *(Il pénètre profondément dans la pièce)* Sans me connaître vraiment, vous mettez en doute ma sincérité.
VIRGINIE, *qui a fermé la porte et s'amène vers lui* – Mesure de prudence ! La prudence est une vertu.

CHARLES – Dangereuse, parfois. Avec un peu d'exagération ça pourrait devenir un vice.

*Il s'assoit.*

VIRGINIE – Je vous fais monter du café ?
CHARLES – Non. J'ai pris ma ration. Faut que je surveille mes nerfs. J'ai une drôle de nature, vous savez, Virginie.
VIRGINIE – Je le soupçonne.
CHARLES – Comment ça, vous le soupçonnez ?
VIRGINIE – C'est-à-dire que ... Après avoir vécu dans votre entourage pendant quelques années, on soupçonne bien qu'il y a ... une sorte ... de dynamisme en vous.
CHARLES, *qui sourit, amusé* – Vous trouvez toujours le bon mot, Virginie ... Moi, ce que je voulais dire surtout, c'est que j'ai pas besoin de rien pour m'exciter, je suis assez excité au naturel ...
VIRGINIE – J'avais compris, voyons !
CHARLES – Vous avez fini d'écrire à votre papa ?
VIRGINIE – Oui. Comme vous arriviez.
CHARLES – C'est beau une femme de devoir ! ... Votre robe est prête pour ce soir ?
VIRGINIE, *elle rit comme une enfant* – J'espère que vous l'aimerez ... Savez-vous ce que j'ai fait la nuit dernière ?
CHARLES – Non, mais je suis certain que c'est rien de mal.
BIRGINIE – Je me suis éveillée ... il était trois heures du matin ... Je n'arrivais plus à me rendormir ... je me suis levée ... J'ai allumé toutes les lampes, et puis ...
CHARLES, *voyant qu'elle hésite* – Dites-le, soyez pas gênée.
VIRGINIE – Vous allez me trouver folle !
CHARLES – Pas avant de savoir ce que vous avez fait.
VIRGINIE – Je n'ai pas pu résister ... Parfois, j'ai l'impression de manquer de jugement.
CHARLES – Moi je trouve que vous en avez trop, c'est ça votre problème. Vous êtes la femme la plus raisonnable que je connaisse. C'est à force de vous observer que j'ai découvert que j'étais mal marié.
VIRGINIE – Vous m'aviez promis de ne plus jamais parler en mal de votre femme.
CHARLES – Je tiens jamais mes promesses, vous devriez le savoir ... Qu'est-ce que vous avez fait la nuit passée, Virginie ? Dites-le moi vite parce que l'imagination commence à me travailler vous savez pas comment.

VIRGINIE, *plus grave* – Il était trois heures du matin... J'étais debout... je ne trouvais rien à lire... Toutes les lumières allumées ... J'ai ouvert la porte du placard, et puis... j'ai pris ma robe de bal, sur son cintre... et puis, je l'ai essayée.
CHARLES – C'est tout ?
VIRGINIE – Chez la modiste, hier, j'étais tellement gênée, que je ne l'avais pas vraiment vue... C'est cette nuit, quand je l'ai eue sur moi, pendant que j'étais toute seule, que je l'ai vraiment examinée avec attention.
CHARLES, *qui s'attendrit peut-être un tout petit peu* – On peut pas dire que vous avez été une femme gâtée, Virginie.
VIRGINIE – C'était comme si je vivais en rêve le bal de ce soir.
CHARLES – C'est à ça que ça vous a menée votre dévouement pour votre père. Jusqu'à aujourd'hui, vous avez vécu votre vie en rêve... Vous allez voir, Virginie, vous allez voir : ce soir ça va être plus beau que dans votre rêve. Je vous le promets !
VIRGINIE – Mais vous ne tenez jamais vos promesses.
CHARLES – Celle-là, je vais la tenir... Des fois, il m'arrive de vouloir être un peu plus civilisé. Je sais pas, Virginie... je sais pas. C'est comme si j'avais besoin d'être bon pour les autres. De leur donner tout ce qui leur a été impossible d'avoir dans la vie.
VIRGINIE – Vous avez toujours été bon pour moi.
CHARLES – J'ai souvent été vulgaire, j'ai souvent manqué de respect à votre endroit. Je vous ai peut-être souvent blessée dans vos sentiments.
VIRGINIE – Vous ne savez plus ce que vous dites. Vous êtes, vous demeurez un patron que... j'estime.
CHARLES – C'est drôle ça. « L'estime »... j'ai jamais su ce que c'était au juste. J'ai toujours pensé qu'entre un homme et une femme, la seule chose possible c'était l'amour... L'amour ou rien !
VIRGINIE – Il y a l'amitié qui peut exister aussi.
CHARLES – Si je me laisse aller, Virginie, je vais m'attendrir. C'est une chose que j'aime pas. Depuis un mois qu'on est ensemble, tout a bien fonctionné faut pas que je commence à devenir sentimental.
VIRGINIE, *qui rit* – Sentimental ! Vous, monsieur Pigeon ? Je pense pas que ce soit votre genre... D'ailleurs, jamais aucun homme, s'est montré sentimental avec moi.
CHARLES – Vous devriez faire attention. Je suis capable de beaucoup de choses, Virginie.
VIRGINIE – Il faudrait que je vous inspire.

CHARLES – On a toujours pensé que j'étais un homme brutal, que j'avais pas de coeur ... Mais des fois, ça m'arrive de me sentir gauche; de plus savoir où mettre mes mains ...
VIRGINIE – Des fois, vous êtes comme un enfant. On a l'impression que vous vous sentez perdu.
CHARLES – Mon enfance est loin, Virginie. Ça fait longtemps que je l'ai laissée derrière moi.

*On frappe à la porte. Virginie sursaute.*

VIRGINIE, *un peu comme prise en faute* – Je me demande bien qui frappe ainsi ?
CHARLES – La meilleure façon de le savoir, c'est d'aller ouvrir la porte.
VIRGINIE – Oui.

*Elle va ouvrir et se trouve face à face avec son père qui se tient très droit dans l'encadrement sa canne à la main. Virginie est comme frappée de stupeur et prise en faute devant cette visite inattendue. Elle ouvre la bouche pour parler mais en est incapable ...*

EDOUARD – Tu pourrais peut-être m'inviter à entrer.
VIRGINIE – Qu'est-ce que tu fais à Québec, papa ? ... Tu es venu tout seul ? ... Tu aurais dû me prévenir de ta visite, tu ...
EDOUARD – J'aime faire des surprises.

*Il s'est avancé lentement dans la chambre. Il s'arrête lorsqu'il aperçoit Charles. Elle a refermé la porte et rejoint son père.*

VIRGINIE – Je suis heureuse de te voir, papa, je suis très heureuse, mais ... *(Elle l'embrasse sur la joue)* Tu es venu comment ? ... Tu dois te sentir fatigué ... *(qui a complètement oublié Charles)* Viens t'asseoir. Tu vas tout me raconter. Ce que tu fais ici, ce qui se passe là-bas.
EDOUARD, *qui fixe Charles* – Si j'avais su qu'il y avait quelqu'un chez toi, je me serais contenté de te téléphoner.

*Mais Charles s'est déjà avancé près de lui et lui tend la main.*

CHARLES – Depuis le temps que je voulais connaître le père de ma secrétaire ! Je suis enchanté de vous rencontrer, monsieur.

EDOUARD, *qui lui sert la main mais à retardement* – Moi, c'est drôle, je vous avais à peu près imaginé comme vous êtes.
VIRGINIE – C'est monsieur Pigeon, mon patron.
EDOUARD – C'est ce que j'ai compris.
CHARLES – Virginie... (*qui se reprend*) Votre fille m'a tellement parlé de vous !
EDOUARD, *qui ne s'occupe plus de lui* – Je pourrais m'asseoir ?
VIRGINIE – Mais oui, viens... Je suis là, à te regarder... C'est à cause de la surprise... Viens, papa.

*Elle veut l'aider mais il refuse sa main.*

EDOUARD – Je peux marcher tout seul. Je ne suis pas encore impotent.

*Il se dirige vers un fauteuil. Charles et Virginie se regardent, mal à l'aise.*

CHARLES, *peut-être un peu maladroit* – Je pense vous avoir tout dit, Virginie... Je vais passer la jourée au bureau... Je vous appellerai en fin d'après-midi... (*à Edouard*). Encore une fois, je suis très heureux de vous avoir rencontré...
EDOUARD – Je vous chasse ?
CHARLES – Pas du tout ! Mais comme vous avez pas vu votre fille depuis longtemps, comme elle vous a manqué, je préfère vous laisser au plaisir des retrouvailles... Bon séjour à Québec.

*Et il sort. Long silence entre le père et la fille.*

EDOUARD – Je regrette de m'être présenté ici sans te prévenir.
VIRGINIE – Mais non, papa, tu as très bien fait. Monsieur Pigeon passait me saluer seulement. Par affaire, uniquement par affaire.
EDOUARD – Je ne te demande pas de me rendre des comptes.
VIRGINIE – Je ne voudrais pas que tu crois que...
EDOUARD – Je ne crois rien. Je ne pense rien. Jen'imagine rien. Je te répète que tu as l'âge de faire ta vie.
VIRGINIE – Je te connais suffisamment pour savoir que tu n'es pas heureux.
EDOUARD – Heureux ? Il y a longtemps que j'ai cessé de courir derrière des chimères.
VIRGINIE – Tu comprends ce que je veux dire, papa.
EDOUARD – Tu as une belle chambre. La vie a dû être agréable ici.

VIRGINIE – Oui mais je me suis ennuyée de toi si souvent ! Je venais justement de t'écrire une lettre quand monsieur Pigeon m'a annoncé sa visite.
EDOUARD – Je ne te dérangerai pas longtemps. Je passe au ministère et je reprends l'avion au début de l'après-midi. Je lunche-rai peut-être avec le sous-ministre qui a manifesté le désir de me rencontrer. On a besoin de mes conseils imagine-toi !
VIRGINIE – Tu pourrais rester plus longtemps ! Tu ne veux pas rester plus longtemps ? Je te donnerais ma chambre, j'en prendrais une autre. Tu te reposerais.
EDOUARD – Impossible ! Béatrice va m'attendre à Dorval à mon retour.

*Au nom de Béatrice, Virginie a pâli. Elle regarde son père sans plus savoir quoi dire.*

VIRGINIE, *après avoir repris contenance lentement* – Elle s'occupe bien de toi ?
EDOUARD – Comme tu vois ! je me porte très bien.
VIRGINIE, *pas tout à fait sincère* – J'ai hâte de la connaître... Tu vas la garder jusqu'à mon retour ?
EDOUARD – Je me félicite de l'avoir trouvée, je ne vois pas pourquoi je la renverrais.
VIRGINIE, *qui ne veut pas comprendre totalement ce qu'il vient de dire* – Quand j'ai appris que tu avais trouvé quelqu'un tempo-rairement, j'ai été heureuse, ça m'a enlevé une épine du coeur.
EDOUARD – Je pense que tu t'entendras bien avec elle.
VIRGINIE – J'en suis certaine. Quand elle s'en ira, je recommen-cerai à m'occuper de toi comme avant.

*Silence. Malaise. Ils se regardent.*

EDOUARD – On règlera tout ça quand tu reviendras.
VIRGINIE – Oui. Pour le moment, parle-moi de toi. On a besoin de toi au ministère ?
EDOUARD – J'avais écrit à quelques reprises au sujet de l'en-quête qu'ils viennent d'entreprendre. Mes idées ont plu au minis-tre, il faut croire, il m'a répondu que je pouvais leur être utile. Je me sentais assez bien, j'avais les jambes un peu moins raides cette semaine, on s'est entendu pour prendre rendez-vous aujourd'hui... Je me suis dit qu'en venant à Québec, je pourrais... te saluer, en passant... *(se lève)* Maintenant que c'est fait je vais m'en aller, je t'ai suffisamment dérangée.

VIRGINIE – Tu es fou, papa ! Tu ne me déranges pas du tout ! C'est merveilleux de te retrouver ainsi. La seule chose que je regrette c'est que tu doives repartir si vite.
EDOUARD – Il faut que je t'avoue, Virginie... c'est peut-être que je vieillis, j'ai perdu le goût de voyager... et j'ai maintenant hâte de rentrer à Montréal.
VIRGINIE – Tu t'ennuies déjà de...
EDOUARD – De qui ? De quoi ?
VIRGINIE – J'allais dire de Béatrice, mais comme je ne la connais pas encore, comme elle est une étrangère pour moi...
EDOUARD, *se rassoit* – Tu me parleras d'elle quand tu la verras.
VIRGINIE – Tu as déjeûné ? Je peux te faire monter quelque chose ?
EDOUARD – Je te remercie, on a pris soin de moi à bord de l'avion.
VIRGINIE – C'est dommage, papa, c'est bien dommage !
EDOUARD – Quoi ?
VIRGINIE – Que tu ne m'aies pas prévenue. J'aurais arrangé quelque chose. C'aurait été agréable. Il me semble que je suis éloignée de toi depuis si longtemps.
EDOUARD – Il faut se résigner à ça... Les enfants ne sont pas faits pour rester toujours auprès de leurs parents. C'est dur la vie mais quand on sait la prendre, quand on sait que le temps des pique-niques est fini, que les p'tites aventures, ça ne mène presque jamais nulle part, on est sur le chemin de la sagesse.
VIRGINIE, *qui ne veut plus l'écouter. Qui veut se dérober à la culpabilité qui l'envahit* – Avant que tu partes, papa, tu veux, tu veux voir la robe que je vais porter, ce soir ?
EDOUARD, *si peu intéressé* – Si ça te fait plaisir, Virginie.
VIRGINIE – Je veux que tu sois franc par exemple ! Je veux que tu me dises sincèrement si elle te plaît.
EDOUARD – Tu sais que pe ne suis pas un expert en robe de bal !
VIRGINIE – Je sais aussi que tu as du goût. Je sais qu'autrefois, à cause de ta carrière, il t'arrivait souvent d'aller dans des fêtes et de danser avec de jolies femmes quand maman avait le dos tourné.
EDOUARD – C'est loin, c'est très loin ça. C'était du temps perdu.
VIRGINIE, *qui a ouvert le placard et qui y prend sa robe* – J'ai hésité longtemps entre le noir et le blanc... Finalement, j'ai choisi le blanc.

*Et elle lui apporte la robe dans ses bras.*

VIRGINIE – Tu l'aimes ?... Tu ne l'aimes pas ?

EDOUARD – Comme ça, je peux difficilement juger.
VIRGINIE – Attends ! *(Elle la déploie et l'applique contre elle.)* Tu vois mieux comme ça ?
EDOUARD, *après un temps. Ne pouvant s'empêcher de laisser deviner son émotion* – Tu seras belle, ce soir, Virginie. *(Se lève de nouveau. Avec un peu de brusquerie)* Il faut maintenant que je parte. Je me suis suffisamment attardé.
VIRGINIE – Pas tout seul ! Je te reconduis au ministère, ensuite j'irai à l'aéroport.
EDOUARD – Ce n'est pas nécessaire, Virginie. Oublie que je suis venu. Fais tout ce que tu devais faire aujourd'hui sans t'occuper de moi.
VIRGINIE – Mais justement, j'ai congé aujourd'hui ! Et même si ce n'était pas congé, pour toi je m'absenterais du travail.

*Elle va suspendre sa robe dans le placard.*

EDOUARD – Parfois, je me demande si je ne suis pas devenu un vieillard inutile et malfaisant.
VIRGINIE – Toi, un vieillard ? Tu es le plus jeune, le plus enfant des hommes. Tu as tous les défauts. Pas raisonnable, imprudent, capricieux, impatient, tu veux toujours tout avoir, ceux qui t'entourent font tes quatre volontés parce que tu leur en imposes par ta force ! . . . Toi un vieillard, papa ? Quand tu t'amuses comme ce matin à me faire la plus belle des surprises ?

*Elle l'embrasse sur la joue.*

EDOUARD – Si tu veux m'accompagner il faudrait partir tout de suite.
VIRGINIE – Je suis prête. Donne-moi une minute et je suis prête . . . *(Elle va se diriger de nouveau vers le placard pour prendre son manteau mais s'arrête en chemin et se tourne vers lui)* Si tu savais le plaisir que tu m'as fait aujourd'hui. La seule chose qui me chagrine, c'est que tu restes si peu de temps . . . Tiens ! Pendant que je vais m'habiller, je te donne la lettre que je viens de t'écrire.

*Elle va vers le secrétaire, y prend sa lettre et l'apporte à Edouard. Celui-ci la prend et regarde l'enveloppe sans l'ouvrir.*

Tu peux l'ouvrir, la lire tout de suite si tu veux.
EDOUARD – Non. Plus tard. Abord de l'avion. Ça m'aidera à passer le temps.

VIRGINIE – Comme tu voudras.

*Elle lui tourne le dos et va se diriger vers le placard lorsqu'il lui retient le bras de la main.*

EDOUARD – Virginie... Si je savais... si je savais que par ma faute, tu n'étais pas capable d'être heureuse !...

VIRGINIE – Papa !... *(émue malgré elle)* Qu'est-ce que tu penses papa ?... Qu'est-ce que tu penses ?... *(au bord des larmes)* Tu sais bien que je suis heureuse. Tu le sais bien, voyons...

*Elle se dégage en détournant les yeux de lui. Il la suit du regard.*

## Scène deuxième

*Un coin du « Terrace Club » du Château. Nous y trouvons Charles assis à table, vêtu de son tuxedos. Il vide le verre de whiswy qui se trouve devant lui et lève la main pour appeler le garçon qui s'amène aussitôt. Il est environ neuf heures du soir.*

GARÇON – L'addition ?

CHARLES, *que l'alcool commence à rendre heureux* – Non, la même chose. En double. Parce que c'est une fête aujourd'hui. La fête de qui, je le sais pas. Mais c'est pas important, ce qui compte c'est de fêter.

GARÇON – Je vous comprends. Si ça m'était possible, je ferais la même chose que vous.

CHARLES – Faudrait qu'un jour, ce soit la fête de tout le monde ! Pas vrai ?

GARÇON – Ça ferait un beau carnaval.

*Il s'éloigne en souriant, Charles aussi sourit. Il regarde sa montre.*

SCÈNE TROISIÈME

*La chambre de Virginie. Virginie est vêtue de sa robe de bal, très simple, très sobre de ligne qui lui donne une élégance toute nouvelle, mettant en valeur la véritable beauté de son corps que pendant trop d'années elle a été portée à cacher. Achevant de se préparer, elle attache à son cou un collier de perles. Elle est nerveuse car elle craint de ne pas être prête à temps et surtout de décevoir Charles. Puis on frappe à la porte.*

VIRGINIE, *pensant que c'est déjà Charles* – Mon Dieu !

*Elle vérifie sa coiffure dans le miroir, puis va ouvrir. Elle se trouve devant le garçon de chambre qui lui présente un petit colis.*

GARÇON – Pour vous, mademoiselle.
VIRGINIE – Pour moi ?
GARÇON – On l'avait apporté à une autre chambre par erreur... Mais heureusement je l'ai retrouvé.
VIRGINIE – Merci. Vous êtes très gentil.
GARÇON – De rien, mademoiselle !

*Il se retire, elle ferme la porte. Elle s'empresse de déballer le colis qui contient des petites roses rouges nouées en bouquet de corsage. Elle est ravie. Une carte avec les fleurs. Elle lit ce qui est écrit dessus.*

VIRGINIE, *peut-être imperceptiblement déçue et triste* – A ma belle Virginie, ma secrétaire préférée. De Charles.

*Puis elle sourit comme si, pour la première fois, elle avait à lui pardonner quelque chose.*

SCÈNE QUATRIÈME

*Le coin du « Terrace Club ». Le garçon s'approche de Charles et lui sert son verre.*

CHARLES – Tu peux mettre un peu d'eau mais sans le noyer.

*Charles s'allume un cigare pendant que le garçon lui verse de l'eau.*

*(Offrant un cigare au garçon)* Tu fumeras ça à ma santé.

GARÇON – C'est un Havane !
CHARLES – Oui, mon gars. Roulé par Castro lui-même ... T'es marié, toi ?
GARÇON – Oui. Depuis neuf ans.
CHARLES – Pauvre vieux ! Mais t'es moins à plaindre que moi, moi ça fait plus longtemps que ça ... Des enfants ?
GARÇON – Trois.
CHARLES – T'as une bonne santé !
GARÇON – Je me plains pas des enfants. Dans le jour sont à l'école, le soir je suis pas à la maison, je travaille.

*Pendant qu'il cause avec le garçon, Charles ne cesse pas de boire.*

CHARLES – L'école, c'est au moins bon pour ça. Les meilleures « baby-sitters » du monde c'est encore les professeurs d'école.
GARÇON – Ah ! De nos jours, c'est utile l'instruction. C'est indispensable je dirais.
CHARLES – Moi, je suis sorti de l'école en septième année, après avoir coulé mes examens. Ça m'a pas empêché de me débrouiller. Je te dirai pas combien je gagne par année par exemple, parce que tu vas t'attendre à recevoir un gros pourboire ... *(il ricane. Le garçon s'amuse)* Apporte-moi donc mon addition, faut que je lève le siège. Je sors avec une belle grande fille ce soir. Je la traîne au bal, après je réponds plus de moi ...
GARÇON – Je vous apporte votre addition tout de suite.

*Il s'éloigne. Charles rallume son cigare qui s'est éteint. Puis vide son verre.*

## Scène cinquième

*La chambre de Virginie. Devant sa glace, Virginie cherche de quelle façon elle portera la mante qui recouvre ses épaules. L'ayant trouvée, elle la dégrafe et la lance sur le lit. Une musique de grande valse se fait entendre, et les*

*yeux mi-clos elle commence à valser, seule dans la chambre. Elle paraît tellement heureuse dans son rêve. Coups brusques frappés à la porte. La musique cesse automatiquement et Virginie retrouve son aplomb, se compose une attitude pour ne pas paraître nerveuse puis va ouvrir. Elle se trouve face à face avec Charles, qui, le cigare au bec, reste figé, ébloui comme s'il la voyait pour la première fois. Il retire le cigare de son bec et siffle d'admiration. Virginie a déjà remarqué qu'il a un peu bu.*

VIRGINIE – Vous l'aimez ?
CHARLES – La robe ? Oui, oui, Virginie. Mais pas seulement la robe !
VIRGINIE – Les fleurs... vos fleurs... Je vous remercie, monsieur Pigeon.
CHARLES – Pas seulement la robe ni les fleurs...

*Il est entré dans la chambre après avoir refermé la porte lui-même.*

VIRGINIE – C'était une attention très délicate de votre part.

*Le bouquet est épinglé à la robe.*

CHARLES – C'est du savoir-vivre élémentaire. Charles Pigeon est peut-être un primaire mais ça lui arrive de savoir vivre.
VIRGINIE – Qui vous a dit que j'aimais les roses rouges ?
CHARLES – Personne. C'est la vendeuse qui les a choisies.
VIRGINIE – Sans le savoir, vous avez acheté mes fleurs préférées, monsieur Pigeon.
CHARLES – Virginie, tu vas cesser de m'appeler monsieur Pigeon, tu vas commencer à me dire « tu », ce soir.
VIRGINIE – Jamais je n'en serai capable. Vous le savez, je vous l'ai souvent répété. Il y a des distances que je suis incapable de franchir.
CHARLES – J'ai cassé la glace, faut que tu fasses comme moi, faut que tu m'épaules.
VIRGINIE – Ça m'est impossible ! Impossible !
CHARLES – Virginie ! C'est vrai que je suis un peu plus vieux que toi, mais pas tellement. On est des adultes, on peut se tutoyer. J'aime pas les cérémonies inutiles, ça mène nulle part.
VIRGINIE – Faut pas me demander ça. Comprenez-moi : je suis votre secrétaire, seulement votre secrétaire.

CHARLES – Avec la robe que tu portes, on dirait que je te découvre, Virginie. Depuis un mois qu'on est ensemble, j'ai oublié que tu étais ma secrétaire.
VIRGINIE – Quand on sera à Montréal, vous vous en souviendrez de nouveau.

*Elle va vers le lit, ramasse sa petite mante et va s'en couvrir les épaules mais il l'en empêche.*

Je crois qu'il serait l'heure d'y aller, maintenant.

CHARLES – Tu me fais penser à ma fille quand elle a fait ses débuts.
VIRGINIE – Je me suis tellement dépêchée pour être prête à l'heure.
CHARLES – J'aimerais que tu patientes un peu, Virginie.
VIRGINIE, *qui commence à le craindre, se couvrant de sa mante* – Vous êtes drôle, ce soir, vous n'êtes plus le même homme que ce matin. *(Coups frappés à la porte. Virginie sursaute nerveusement)* Qui c'est ?
CHARLES – Ça, c'est ma surprise, Virginie.

*Il s'empresse d'aller ouvrir. C'est le garçon de chambre qui pousse une petite table recouverte d'une nappe blanche, sur laquelle se trouvent une bouteille de Champagne dans un sceau à glace et deux coupes.*

VIRGINIE – Vous faites des extravagances, monsieur Pigeon.
CHARLES – C'est ta soirée, Virginie ! Je veux que tu sois heureuse. Le champagne ça met du soleil dans le coeur, ça fait retrouver l'été en plein hiver. *(Signe l'addition que lui présente le garçon et lui donne un pourboire de deux dollars)* Tiens, prends ça, toi. Quand on aura fini de la table, je la sortirai moi-même dans le corridor, viens pas nous déranger.
GARÇON – Très bien... Merci.

*Il sort.*

CHARLES, *qui fait sauter le bouchon de la bouteille* – C'est pour fêter notre réussite, Virginie, pour commencer notre soirée en beauté.
VIRGINIE – C'est pas pour passer des remarques, monsieur Pigeon, mais il me semble que vous avez déjà pris un peu d'avance.
CHARLES – Cinq p'tits doubles en bas pour m'aider à patienter.

Je piaffais comme un cheval de course tellement j'avais hâte de te voir. *(Il emplit les deux coupes, lui présente la sienne puis trinque avec elle.)* A ton bonheur, Virginie, et au mien.

*Il vide sa coupe d'un trait.*

VIRGINIE – Vous buvez vite, vous ne devez pas avoir le temps de goûter comme il faut.
CHARLES – Moi, c'est pas pour le goût, c'est pour l'effet.

*Il emplit de nouveau sa coupe et en ajoute à celle de Virginie.*

VIRGINIE – Assez, assez ! Moi, j'en ai assez. La tête va me tourner tout de suite.
CHARLES – Ça, Virginie, c'est de la bonne humeur en bouteille, c'est le meilleur remède contre les scrupules.

*Il vide de nouveau sa coupe de la même façon.*

Le bal commencera pas tout de suite, Virginie. Rien nous presse. L'orchestre va nous attendre.

*Il a déposé sa coupe sur la table et s'est approché d'elle. Il lui enlève sa mante. Elle esquisse un geste pour l'en empêcher, puis gênée, le laisse faire.*

Quand une femme a de belles épaules, Virginie, faut pas qu'elle les cache.

VIRGINIE – Mes épaules ne sont pas particulièrement belles. Vous devriez cesser de dire des choses que vous ne pensez pas.

*Elle boit un peu de son champagne pendant que Charles emplit une troisième fois sa coupe. Il la frappe contre celle de Virginie.*

CHARLES – Ce que je dis, je le pense.
VIRGINIE – Vous me voyez comme un mirage, c'est pour ça. Si vous étiez complètement sobre...
CHARLES – Sobre ou pas, je vois toujours clair... Je commence à me sentir tellement bien dans ta chambre que j'aurais envie de passer la soirée ici.
VIRGINIE – Sans aller au bal ?
CHARLES – Un bal c'est un bal. Faut pas s'imaginer que c'est si amusant que ça... On pourrait faire monter une autre bouteille de champagne... avec du caviar... T'as déjà manger du caviar ?

VIRGINIE – Oui, une fois, mon père en avait acheté.
CHARLES – Ensuite on dînerait. On arroserait ça d'un bon vin.
VIRGINIE – Ça vous coûterait les yeux de la tête.
CHARLES – « Money is no object », Virginie... Tu penses pas qu'on ferait mieux de rester seul ensemble tous les deux ?
VIRGINIE – J'aurais aimé danser, ce soir...
CHARLES – On peut danser dans ta chambre, on a seulement qu'à allumer la radio ! On va trouver de la musique !
VIRGINIE – J'aurais aimé voir les robes des autres femmes, rencontrer vos amis.
CHARLES – Des gars ennuyants qui parlent seulement d'affaires, qui savent pas apprécier la compagnie des femmes.
VIRGINIE – Ici, c'est pas comme dans la grande salle de l'hôtel ! ... Si je me suis fait faire une robe, c'était pour l'étrenner au bal.
CHARLES – Sois raisonnable, Virginie ! T'auras d'autres occasions d'aller au bal... Ce que je te propose est mieux qu'un bal, tu trouves pas ? Un bal à deux c'est ce qu'il y a de plus enivrant.
VIRGINIE – Ce que vous me proposez ne me semble pas raisonnable.

*Il est de plus en plus pressant. Elle est obligée de reculer, de se dérober. Il avale son troisième verre d'un trait. Puis il va ouvrir la radio et trouve de la musique de danse.*

CHARLES – Virginie ! Fermez vos yeux. Imaginez-vous que vous êtes dans la grande salle, sur le plancher de danse. Un homme que vous aimez vous a invitée à danser. Vous ne le connaissez pas encore très bien mais vous sentez qu'il vous aime, que jamais il serait capable de vous faire de mal. *(Depuis quelques secondes elle a fermé les yeux)* Virginie, c'est ce soir, c'est maintenant que vous allez connaître le bonheur. *(Il l'enlace, elle ouvre brusquement les yeux)* Cesse d'avoir peur, Virginie. Le temps est passé pour toi d'avoir peur. *(Il la fait danser. Elle le suit mais avec de plus en plus de raideur)* Quand le bonheur vient, faut que tu le prennes. Parce que les années passent vite, Virginie. Je veux pas que tu te retrouves vieille un jour, sans avoir appris ce que c'était que d'aimer.
VIRGINIE – Si ça doit être comme ça je me résignerai... Vous me serrez trop fort, vous me faites mal... Faut descendre, maintenant, faut descendre !

*Elle se dégage de son étreinte.*

CHARLES – Virginie ! Si je te disais que je t'aime ?
VIRGINIE *éclate d'un grand rire nerveux* – Je ne vous croirais pas, vous le savez bien.
CHARLES – Cesse de me dire « vous » une minute ! On n'est plus au temps de Louis XIV, Virginie.
VIRGINIE – J'ai été élevée comme ça, je ne peux pas oublier mon éducation.
CHARLES – Une éducation de religieuse, Virginie. Quand on est une vraie femme, on oublie ses manies de couventine.
VIRGINIE, *qui se raidit* – Justement, je ne suis peut-être pas une vraie femme.
CHARLES – C'est parce que tu t'es jamais laissée aimer par personne. C'est parce que t'as toujours eu peur. Si tu restes avec ton père c'est parce que t'as besoin qu'il te protège des autres hommes. A trente-cinq ans, c'est stupide, Virginie.
VIRGINIE – Je ne vous reconnais plus, vous ne m'avez jamais parlé comme ça, monsieur Pigeon.
CHARLES, *qui a haussé le ton de la voix* – Justement, le temps est venu que tu me regardes, que tu saches ce que c'est qu'un homme.
VIRGINIE – J'avais essayé d'être belle, pour que vous n'ayez pas honte de moi. Maintenant vous voulez que je reste enfermée dans ma chambre toute la soirée.
CHARLES – Quand un homme a trouvé la robe d'une femme belle pendant cinq minutes, il pense seulement qu'à une chose : voir ce qu'il y a en-dessous.

*Il se verse à boire.*

VIRGINIE – Vous avez trop bu, vous buvez trop.
CHARLES – Je fais ce qui me plaît. Si je veux boire, je bois. Si j'ai envie d'aimer une femme, je l'aime, si j'ai besoin d'argent, j'en fais. Je suis pas un escargot, moi, je vis pas dans une coquille.
VIRGINIE – Vous parlez fort, vous allez déranger les voisins.
CHARLES – Je m'en fiche !

*Il s'est sérieusement rapproché d'elle.*

VIRGINIE – Qu'est-ce que vous avez ? On dirait que les yeux vont vous sortir de la tête.
CHARLES – Ce que j'ai, je te l'ai dit tout à l'heure. Je t'ai dit que je t'aimais et tu m'as ri au visage.

VIRGINIE – Parce que je ne vous ai pas cru, parce que ça m'est impossible de vous croire.
CHARLES – Tu sais pas ce que c'est, Virginie, tu sais pas ce que c'est que de désirer une femme qui se refuse. Moi, j'ai pas l'habitude de me faire refuser. Quand j'étais pauvre, que je cherchais le moyen de gagner une piastre, quand j'étais p'tit gars, okay ! j'endurais en silence. Maintenant je suis plus un p'tit gars, je manque pas d'argent, je suis un homme en pleine forme, si tu étais une femme ? . . .
VIRGINIE – Je vous l'ai dit tout à l'heure que je n'étais pas une femme.
CHARLES – Ce qui signifie pas qu'il est trop tard pour le devenir.
VIRGINIE – Vous avez trop bu, monsieur Pigeon, vous avez trop bu.
CHARLES, *crie* – Je suis pas saoul ! Cesse de dire que je suis saoul !

*Coups frappés dans le mur voisin.*

VIRGINIE – Vous voyez, nous dérangeons les gens de la chambre voisine.
CHARLES – Chez le diable les voisins !
VIRGINIE – Vous feriez mieux de retourner à votre chambre. Allez dormir un peu, ça vous fera du bien . . . Quand vous vous réveillerez, s'il n'est pas trop tard . . .
CHARLES – Mais tu vois bien que j'ai pas envie de dormir . . . Après, peut-être, mais pas tout de suite.

*Il la tient par les épaules, il a descendu une bretelle de sa robe.*

VIRGINIE – Laissez-moi ! Vous n'avez pas le droit d'agir comme ça avec moi. Je ne vous permets pas de me toucher.

*Elle le repousse.*

CHARLES – Tu te prends pour une statue ? Qu'est-ce qu'il faut qu'on te donne pour que tu sois aimable cinq minutes ?
VIRGINIE – Rien ! Je suis ni une femme, ni une statue. Je suis une vieille fille ! Seulement une vieille fille !
CHARLES – T'aurais pu être autre chose si t'avais voulu. C'est la première fois que je te vois ce soir, que je sens tout ce que t'aurais pu donner qui va être perdu !

VIRGINIE – Allez-vous en maintenant. Vous m'avez tout dit, j'en ai assez entendu. Je veux rester toute seule, je ne veux plus aller au bal, vous avez tout gaspillé. Si vous n'aviez pas été ivre...
CHARLES, *crie* – Je suis pas ivre !

*Coups frappés dans le mur.*

*(Hors de lui, en direction du mur. Hurle)* Vos gueules ! On a payé notre chambre, on pourrait au moins avoir le droit de s'amuser en paix !

*Puis long silence. Il se décontracte. Il prend à moitié conscience de ce qui vient de se passer.*

VIRGINIE, *très droite. Le dos appuyé au mur dans un coin de la chambre* – Une vieille fille... je suis rien qu'une vieille fille...
CHARLES, *bas, lentement* – C'est de ta faute, c'est parce que tu l'as voulu... Ce qui va arriver maintenant, je veux pas le savoir. Débrouille-toi de ton côté, moi je vais me débrouiller du mien... Finis la bouteille de champagne si tu veux, je l'avais achetée pour toi.
VIRGINIE, *alors qu'il se dirige vers la porte* – C'était un très beau bal, c'était un bal en blanc... Avec des roses rouges...
CHARLES, *qui s'est arrêté. La regarde* – Vous êtes chanceuse, Virginie... Vous, vous avez seulement besoin de votre père... Moi, j'ai besoin de toutes les femmes.
VIRGINIE, *qui porte la main à son sein ou à son épaule nue* – Moi, je suis une vieille fille, seulement une vieille fille...

*Il sort ! Elle demeure immobile quelques instants puis elle va vers la table et se verse une coupe de Champagne qu'elle avale ensuite d'un seul trait comme faisait Charles. Puis, titubant légèrement, elle se dirige vers la fenêtre et tourne la tête vers l'extérieur. Il neige. La musique de danse se fait entendre de loin, de très loin.*

### Scène sixième

*Le « Terrace Club ». Nous y retrouvons Charles. Il paraît à la fois défait et détendu. Il a détaché le col de sa chemise, sa boucle noire pend d'un coté. Le garçon de table est près de lui. Un verre sur la table, on entend de plus près la musique de danse que Virginie entendait.*

CHARLES – C'est drôle... Quand je suis avec ma femme je passe pas une minute sans me chicaner... Ça fait un mois que je suis parti de la maison, ce soir je m'ennuie d'elle.
GARÇON – C'est un peu comme ça pour tout le monde. Quand on se marie à une femme, c'est pour toute la vie.
CHARLES – On peut pas dire que celui qui a patenté ça a manqué son coup. C'est mal fait sur toute la ligne. C'est mal fait à la perfection qu'on pourrait dire.
GARÇON – Vous étiez pas sensé avoir de la compagnie ce soir ?
CHARLES – Oui, mais à la dernière minute, j'ai mis les « brakes » ... Moi, avec les filles compliquées, j'ai pas la patience qu'il faut ... Je dis pas que j'aurais manqué mon coup mais ça aurait pris trop de temps. Du temps, j'en ai plus à perdre. Dans une dizaine d'années, mon gars, tu comprendras ce que je veux dire.

*Il vide son verre.*

GARÇON – Un autre ?
CHARLES – Certainement ! Apporte-le triple celui-là. Pour que je m'assomme, pour que j'arrête de penser. Parce que je suis bien fatigué, je suis bien fatigué de penser. Quand ça fait vingt-cinq ans que tu penses, que tu cours les jupons, que tu racontes n'importe quoi pour obtenir ce que tu veux, que t'inventes n'importe quelle menterie pour réparer le mal que tu fais, tu finis par être fatigué. Ça fait que, apporte-moi un triple, pour qu'on en parle plus. Je vais avoir le plus beau « hang-over » demain matin mais chaque chose en son temps. Moi je suis prêt à payer pour, du moment que je m'amuse... Retarde pas trop, va me chercher un triple...

*Le garçon s'éloigne. Charles sourit désespérément.*

### Scène septième

*La chambre de Virginie. Virginie est couchée sur son lit, les yeux ouverts, impassibles. Deux larmes ont laissé des traces sur ses joues. Elle porte sa robe de nuit. On entend l'air de danse. Elle le fredonne, très bas. Puis elle tourne lentement les yeux du côté de la fenêtre. Sur un fauteuil reposent sa robe de bal et son bouquet de roses rouges. Dehors, il neige toujours, toujours. C'est enfin l'hiver... Fin de la deuxième partie.*

## TROISIÈME PARTIE

### Scène première

*Le bureau de Charles, à Monetréal, quelque huit jours plus tard. Nous y trouvons Virginie qui prend la dictée. Charles n'est pas à l'aise devant l'attitude légèrement froide et distante de Virginie. Il endure mal son regard blessé.*

CHARLES, *dictant* – Si vous êtes d'accord avec notre proposition ... *(à Virginie)* Vous mettrez ça en bon français ... *(dictant)* Si vous trouvez notre proposition convenable, tâchez de nous retourner votre réponse le plus tôt possible. Bien à vous ... Charles Pigeon.
VIRGINIE – C'est tout ?
CHARLES – Oui. *(Comme elle va se lever)* Attendez !
VIRGINIE – Il y a autre chose ?
CHARLES – Oui.
VIRGINIE – De la correspondance encore ?
CHARLES – Non ... Vous savez bien ce qu'il y a.
VIRGINIE – Je dois encore vous répéter que j'ai tout oublié ?
CHARLES – Je sens que vous continuez à souffrir, à m'en vouloir.
VIRGINIE – Vous êtes un homme, vous êtes mon patron ! Que je souffre ou non, ça ne devrait pas vous affecter.
CHARLES – Quand vous êtes là, continuellement, à me rappeler la pauvre bêtise que j'ai faite. Je peux pas endurer d'avoir des remords.
VIRGINIE – Si vous avez des remords à cause de moi, je vous demande pardon.
CHARLES – Cessez de me demander pardon. C'est la centième fois que vous le faites. D'autant plus que c'est pas à vous de demander pardon. C'est pas vous la responsable.
VIRGINIE – Responsable de quoi ? ... Vous aviez un peu trop bu ... Comme tous les hommes, vous aviez besoin d'être calmé ... Pour moi, c'était un bal manqué, rien d'autre.

CHARLES – Quand je vous ai revue le lendemain, vous étiez changée. Deux jours plus tard, vous partiez à Montréal sans moi. Depuis, je vous retrouve plus, Virginie, je retrouve plus votre sourire, votre indulgence.
VIRGINIE – Je fais pourtant des efforts !
CHARLES – Mais vous pouvez pas oublier, Virginie, vous pouvez pas oublier. J'ai peur que vous y parveniez jamais.

*Il prend sa tête dans ses deux mains.*

VIRGINIE – Non, ne faites pas ça devant moi ! Vous êtes mon patron, vous avez autorité sur moi, vous n'avez pas le droit de vous diminuer à mes yeux.
CHARLES – Qu'est-ce que j'ai fait ce soir-là, hein, si je me suis pas diminué pour toujours ?

## Scène deuxième

*Le bureau de Charles. Encore nous y trouvons Charles et Virginie quelques semaines plus tard.*

CHARLES – Il faut que je fasse quelque chose, Virginie, ça ne peut plus continuer comme ça.
VIRGINIE – J'essaie pourtant, j'essaie autant que je peux de tout rétablir comme c'était avant.
CHARLES – J'ai découvert que c'était pas à cause de vous, Virginie. J'ai découvert que c'était en moi... J'arrive plus, j'arrive plus à reprendre le dessus. C'est la première fois que ça se produit dans ma vie. Je peux pas le supporter .C'est comme ... c'est comme si j'allais faire une dépression. J'essaie de m'accrocher à tout ce qui m'entoure mais je parviens pas à me tenir debout, droit, comme un homme. Ça me fait peur. Ça me fait peur de prendre conscience que je vieillis, de m'apercevoir que ma vie est vide.
VIRGINIE – Vous avez besoin de vacances, de repos. Ça vous ferait du bien de partir, de vous changer les idées, de refaire vos forces.
CHARLES – Vous pensez que ça m'est possible de partir avec tout le travail que j'ai sur les bras ?
VIRGINIE – Je suis là, monsieur Boisvert est là, nous pourrions mettre les bouchées doubles.

CHARLES – Non. Faut que je passe au travers. Faut que je reste et que je passe au travers. Je me suis jamais avoué battu, le jour où ça m'arrivera, je serai un homme fini, Virginie.
VIRGINIE – Ce serait peut-être à moi de partir, alors ?
CHARLES – Si jamais vous faites ça, si jamais vous quittez le bureau, je me flambe la cervelle.
VIRGINIE, *qui se lève* – Vous ne le feriez pas parce que je ne vaux pas ça... Mais vous êtes le premier homme à me dire une chose semblable. Même si vous ne le pensez pas vraiment, je trouve que c'est très gentil de votre part.

*Elle sort en le laissant seul avec sa régression d'adolescent de quarante-cinq ans.*

### Scène troisième

*Le bureau de Charles où nous retrouvons Virginie et Charles. Quelques semaines ont encore passé.*

CHARLES, *qui arpente le bureau nerveusement* – Virginie, depuis hier soir, j'en suis sorti. C'est ce que je voulais vous apprendre ce matin.
VIRGINIE – Je suis bien heureuse pour vous, monsieur Pigeon.
CHARLES – Savez-vous ce que j'ai fait pour ça ?
VIRGINIE – Non.
CHARLES – Je suis rentré de bonne heure à la maison et puis je suis tombé en amour avec ma femme.
VIRGINIE, *qui baisse les yeux* – Je suis bien heureuse pour vous.
CHARLES – Je me suis dit : Charles, c'est la femme que t'as mariée, ça fait assez longtemps que tu la négliges, fais quelque chose pour la rendre heureuse... Elle me reconnaissait plus. Je l'ai invitée en ville, on a mangé dans un bon restaurant, ensuite on a dansé. C'est comme si on avait retrouvé nos vingt ans.
VIRGINIE – Je suis heureuse pour elle aussi.
CHARLES – Faut que je m'arrange maintenant pour que ça dure.
VIRGINIE – Si vous le voulez vraiment, vous êtes capable d'aller jusqu'au bout de vos résolutions.

CHARLES – Je crois que je vais tenir le coup.
VIRGINIE, *qui se lève* – Vous n'avez plus besoin de moi ?
CHARLES, *qui s'approche d'elle* – Virginie ! Vous avez complètement oublié ?
VIRGINIE – Oui... Complètement.
CHARLES – Tout va recommencer comme avant ? Vous allez vous montrer heureuse ?
VIRGINIE – Je ferai mon possible. J'ai toujours fait mon possible.
CHARLES – Je sais, Virginie, je sais... Mais quand vous êtes revenue de Québec, vous portiez le deuil dans vos yeux. C'est ça qui m'a démoli.
VIRGINIE – Je portais le deuil de mes illusions. C'est ce qui arrive à toutes les vieilles filles. Un jour, elles se réveillent, elles s'aperçoivent qu'elles avaient longtemps rêvé; tout ce qui leur reste à faire c'est de revenir à la réalité, de l'accepter comme elle est, jour après jour, nuit après nuit, jusqu'à ce qu'elles s'éteignent, dans le silence de leur solitude.
CHARLES – Virginie ! Vous êtes plus triste que jamais !
VIRGINIE, *sourit* – C'était passager. Je voyais des images passer devant mes yeux... Elles se sont envolées, elles ne reviendront plus.
CHARLES – Je vous aiderai, Virginie, je vais essayer de vous aider.
VIRGINIE – Non. Vous avez suffisamment de problèmes... Occupez-vous de respecter vos résolutions, de rendre votre femme heureuse, c'est déjà beaucoup pour un homme.
CHARLES – Vous avez raison. C'est beaucoup... On voudrait rendre tout le monde heureux mais c'est impossible.
VIRGINIE – Impossible, c'est ça...

*Elle lui tourne le dos et sort.*

### Scène quatrième

*Le « playroom » chez Charles. Quelques semaines ont passé. Charles est au bar et se verse à boire. Non loin, Simone sa femme feuillette un magazine.*

SIMONE – Tu bois trop, mon trésor.
CHARLES – Je suis pas un enfant d'école, je sais m'arrêter.

SIMONE – C'est vrai, mais toujours trop tard.
CHARLES – T'as fini de passer des remarques ?
SIMONE – Faudrait que je ferme les yeux, que je te regarde pas agir ?
CHARLES – Regarde-moi agir si tu veux mais juge-moi pas.
SIMONE – Il t'arrive de me juger des fois !
CHARLES – Je te juge quand tu te conduis mal en société.
SIMONE – Quand t'as honte de moi, tu veux dire !
CHARLES – Je veux dire : quand tu te conduis mal.

*En colère, il va allumer la T.V.*

SIMONE – Tu pourrais pas te passer de la télévision un soir ?
CHARLES, *fort* – Non !
SIMONE – Depuis trois mois, je sais pas ce que t'as, on dirait que t'es plus le même homme.
CHARLES – J'ai pourtant pas changé.
SIMONE – En apparence c'est vrai... Mais si on t'observe comme il faut...
CHARLES – Justement ! J'aime pas être observé.
SIMONE – Je t'ai souvent vu de mauvaise humeur mais depuis ton séjour à Québec, tu l'es d'une façon soutenue... Si j'étais une femme à me faire des problèmes, j'en déduirais facilement que tu peux plus être heureux chez-toi.
CHARLES – Tout ce que je te demande c'est de me laisser la paix.
SIMONE – Tu n'as jamais été un bon mari, Charles, et il y a des moments où j'en ai par-dessus la tête de tes brusqueries.
CHARLES – C'est pas dans mes habitudes de prendre des détours.
SIMONE – Je suis une femme. Je suis encore une femme.
CHARLES – Et puis, moi, je suis un homme.
SIMONE – J'ai connu des hommes qui manifestaient leur virilité plus subtilement.
CHARLES – Qu'est-ce que tu penses que ça me fait, les hommes que tu connais ? Tu veux me rendre jaloux ?
SIMONE, *atteinte* – Non... Jessaie seulement d'avoir une conversation gentille avec toi.
CHARLES – Les problèmes que j'ai dans le jour je les traîne avec moi, le soir.
SIMONE – Si seulement tu m'en parlais !
CHARLES – J'ai souvent essayé, mais ça t'intéressait jamais.
SIMONE – Si on n'a plus rien à se dire, je vois plus pourquoi on reste ensemble.

*Au bord des larmes, elle se dirige vers l'escalier pour monter.*

CHARLES – Simone !
SIMONE – Regarde la télévision, reste enfermé dans tes pensées, je monte me coucher.
CHARLES – Attends que je te parle un peu.
SIMONE – J'ai assez attendu. Si tu veux me parler tu viendras me rejoindre.

*Elle monte.*

CHARLES – Je suis jamais capable d'avoir la paix, jamais ! Jamais !

*Il braque ses yeux sur la télévision.*

## Scène cinquième

*Un restaurant très chic. Nous y voyons Charles et Virginie. Ils sont tous deux souriants, détendus. Musique de violon en arrière-plan. Une semaine s'est écoulée.*

VIRGINIE – Vous allez peut-être me trouver audacieuse mais je crois avoir appris sur vous au cours des derniers mois, des choses que vous ne connaissez pas.
CHARLES – Je vous trouverai pas audacieuse mais vous allez m'étonner. Je suis tellement pas compliqué à saisir que les gens me comprennent tout de suite de A à Z. C'est ce qui fait ma force et puis en même temps ma faiblesse.
VIRGINIE – C'est peut-être vrai mais vous vous cachez quand même derrière un masque.
CHARLES – Si vous voulez dire que la moitié de ma vie est une mascarade, je suis entièrement d'accord avec vous.
VIRGINIE – Ce n'est pas tout à fait le sens qu'il faut donner à mes paroles, monsieur Pigeon.
CHARLES – A vingt ans, j'étais pauvre, Virginie . . .
VIRGINIE – Et vous l'êtes demeuré.
CHARLES, *très loin de comprendre* – D'esprit peut-être mais pas autrement. Vous êtes au courant de mes affaires ! Je roule pas sur des millions mais je pourrais cesser de travailler du jour au lendemain et puis vivre tranquille le reste de ma vie.

VIRGINIE – Disons que je me suis mal exprimée.
CHARLES, *qui lui verse du champagne* – Ça m'arrive de pas pouvoir vous suivre.
VIRGINIE, *la main près de son verre* – Pas trop, pas trop... Vous ne me laissez pas terminer.
CHARLES – Vous continuerez quand vous aurez trinqué avec moi.
VIRGINIE – C'est la troisième fois ce soir.
CHARLES – La troisième peut-être mais pas la dernière. *(Lève son verre)* A votre bonheur et à ma damnation, Virginie.
VIRGINIE, *lève son verre et le frappe contre celui de Charles* – A vos rêves... à vos ambitions.

*Ils boivent.*

CHARLES, *qui tourne les yeux du côté de la ville* – Ça vit, ça bouge, la nuit, le jour, ça cesse jamais. Y a des enfants qui viennent au monde, y a des hommes qui meurent, ça dérange rien, personne s'en aperçoit.
VIRGINIE, *inattendue, soudaine* – Etes-vous heureux parfois ?
CHARLES – Certainement ! Vous le savez !
VIRGINIE – Il vous est facile de vous amuser, d'avoir du plaisir, mais je vous demande si vous êtes heureux ?
CHARLES, *la regarde. Après un temps* – Le bonheur, qu'est-ce que ça veut dire hein ?
VIRGINIE – C'est la plus grande chose qu'on puisse réussir ici-bas... j'imagine !
CHARLES – Vous rêvez, vous rêvez, Virginie, réveillez-vous ! C'est beau de rêver mais ça mène jamais nulle part.
VIRGINIE – Parfois mes rêves m'ont menée très loin mais personne ne l'a jamais su.
CHARLES – Moi, je suis rendu au bout de mon voyage. Je laisse venir les années en attendant de crever.
VIRGINIE – Et vous n'aurez jamais su ce que vous étiez vraiment.
CHARLES – Parce qu'on aura oublié de me l'apprendre.
VIRGINIE – Vous êtes un homme très généreux. Mais généreux à la façon de ceux qui ont connu la pauvreté. Et ça, votre succès, vos réussites, vous ne vous les pardonnerez jamais. C'est pour ça que vous gaspillez inutilement votre temps, vos énergies, votre argent. Parce que très loin, au fond de vous-même vous vous sentez coupable d'avoir trahi vos origines, votre condition première. Il vous faut des échecs pour accompagner vos succès, sans

ça, vous n'êtes plus vous-même. Vous dites que vous avez passé l'âge d'entreprendre des tâches nouvelles mais ça n'est pas la vraie raison. La vrai raison c'est que vous avez peur d'augmenter votre degré de culpabilité. Vous avez peur d'être heureux, d'être pleinement vous-même, de donner votre pleine mesure. J'irai même plus loin monsieur Pigeon, vous ne vous pardonnez pas d'exister. Pour vous, c'est une chose à laquelle vous n'avez pas droit, c'est un privilège qui vous est inconsciemment interdit depuis votre naissance. Je comprends que vous ne sachiez pas ce que veut dire le mot bonheur puisque dans votre mentalité, c'est une chose dont vous avez été à jamais privé. Le bonheur n'a jamais fait partie de votre existence et vous n'avez jamais compté sur le bonheur pour vivre. Pourtant, comme tous les hommes, sans trop le savoir, vous le cherchez aveuglément, férocement, sans jamais parvenir à le toucher, à l'atteindre, à le deviner. Le jour vous régnez sur un petit empire que vous avez mis sur pied, vous-même, la nuit, vous cherchez à le détruire, vous cherchez à vous détruire, vous cherchez à vous détruire parce que vous ne vous reconnaissez pas le droit à l'autorité, à la richesse, à la réussite, vous ne vous reconnaissez pas le droit à la vie.

*Long, très long silence.*

CHARLES – J'ai... j'éprouve de la difficulté à bien vous comprendre, Virginie, mais j'ai comme l'impression que vous avez touché à quelque chose de très profond en moi, que vous avez réveillé quelque chose que j'essaie d'endormir depuis des années... des années !... Si la jeunesse me manque aujourd'hui, c'est parce que je l'ai assassinée.

VIRGINIE – Par besoin d'un échec.

CHARLES – Si je suis malheureux avec ma femme...

VIRGINIE – C'est parce que vous aviez besoin de rater votre mariage.

CHARLES – Si je suis vidé d'ambitions...

VIRGINIE – C'est parce que le poids de vos culpabilités se fait trop lourd.

CHARLES – Qui vous a dit tout ça, Virginie ?

VIRGINIE – Je vous côtoie chaque jour, je vous écoute parler, je vous regarde agir... Et le soir, ou la nuit, quand il m'arrive de penser... à vous, je récapitule, j'essaie de voir clair, de faire la somme, de cerner l'homme que vous êtes...

CHARLES – Virginie ! Jamais personne, jamais personne ne m'a dit autant de vérités sur moi-même en si peu de mots . . .
VIRGINIE, *qui regrette un peu d'avoir tant parlé* – J'aurais voulu m'exprimer plus clairement mais vous me pardonnerez d'avoir été maladroite, d'avoir poussé l'audace jusque là.
CHARLES – Virginie ! . . . *(Il lui prend la main)* Ne me laissez jamais ! Sans vous je ne sais pas ce que je deviendrais.

*Il penche la tête et lui embrasse longuement la main, restant ainsi dans la position de l'homme qui reconnaît qu'il a été découvert et qui en même temps éprouve un immense besoin de tendresse.*

### Scène sixième

*Le bureau de Charles. Nous revoyons Charles et Virginie quelques jours plus tard. Charles est assis derrière son bureau, Virginie prend la dictée. Charles paraît moralement et physiquement fatigué. Virginie offre l'image d'une patience et d'une docilité qui n'ont rien à voir avec de la servitude.*

CHARLES – Si vous décidez de nous confier l'administration de votre enutreprise, aux termes et aux conditions proposés ci-haut, vous pourrez être assuré que nous vous offrirons en retour les services d'un personnel des plus compétents et des mieux entraînés. *(Passant une réflexion)* C'est complètement faux mais ça fait rien. En affaire, le mensonge est une clé importante du succès. *(Terminant la dictée)* Veuillez croire, messieurs, et caetera, et caetera . . . Vous êtes fatiguée ?
VIRGINIE – Non.
CHARLES – Moi je le suis.
VIRGINIE – C'est assez visible.
CHARLES, *regarde l'heure de sa montre* – Six heures moins quart . . . Votre papa va s'inquiéter.
VIRGINIE, *qui sourit* – Depuis quelque temps, il commence à admettre que je suis devenue une grande fille.
CHARLES – Fallait bien qu'il le réalise avant de mourir . . .
VIRGINIE – Ne parlez pas comme ça !

CHARLES – Vous êtes pas d'accord ?

VIRGINIE – Vous dites des choses lugubres.

CHARLES – Tout le monde est mortel. Lui autant que les autres, autant que moi. Qu'il le veuille ou non ! On crève chacun son tour en se posant tous à peu près la même question : qu'est-ce que j'aurais dû faire pour être heureux ? . . . J'aurais une dernière lettre à vous dicter mais on remet ça à demain si vous voulez. Décidez.

VIRGINIE – Ce qu'on peut faire aujourd'hui . . .

CHARLES – Ouais. La voix du bon sens. Les slogans, les formules ça aide à vivre. J'ai connu un vieux fou qui redisait toujours : « excelsior, excelsior ». Cinq minutes avant de mourir, il a ouvert la bouche une dernière fois pour se convaincre qu'il était encore capable de se rendre plus loin et il a répété sa devise : « excelsior ». Il doit être monté au ciel direct, c'est comme rien . . . *(cherchant dans ses papiers)* Où est-ce que j'ai mis ça ? . . . Je l'ai ! Faut reconnaître que c'est une qualité chez-moi, Virginie : même si je suis incapable d'avoir de l'ordre, je perds jamais un papier . . .

VIRGINIE – C'est la lettre de Monsieur Bertrand ?

CHARLES – C'est ça. On va lui tourner une réponse dans le genre que j'aime. Excessivement polie mais complètement vide. Le gars qui reçoit ça dans son courrier, perd au moins une heure à se demander ce que ça veut dire . . . Cher monsieur . . . Ah non ! rayez ça . . .

*Elle obéit.*

CHARLES – J'ai mal à la tête, Virginie.

VIRGINIE – Je vais vous chercher des aspirines.

CHARLES – Non, pas besoin d'aspirines. Ce qu'il me faut c'est du sommeil. Je connais pas de pilules qui remplacent le sommeil.

*Il s'est levé pour se diriger à la fenêtre.*

VIRGINIE – Rentrez tôt, ce soir.

CHARLES – Oui, Virginie, je vous le promets. Je vais faire tout ce que vous me dites Virginie.

VIRGINIE – Si j'étais votre femme, je . . .

CHARLES – Vous êtes pas ma femme. C'est pour ça que j'accepte de suivre vos conseils, vos bonne recommandations de temps en temps.

VIRGINIE – Pour revenir à Monsieur Bertrand . . .

CHARLES – On l'oublie jusqu'à demain. Mais tournez quand même la page, je vais écrire à quelqu'un avec qui j'ai négligé de correspondre trop souvent... Ma chère Virginie...

VIRGINIE, *qui sourit* – Vous n'êtes pas sérieux !

CHARLES – Ma chère Virginie... Prenez note très sérieusement de ce que je vais vous dire... Ma chère Virginie... Vous vous moquerez si vous voulez, ce sera tant pis pour moi... Ma chère Virginie... Je sais au départ que les mots que j'utilise traduisent mal ma pensée mais malheureusement ce sont les seuls que je connaisse. J'ai beau chercher au fond de ma mémoire, je n'en trouve pas d'autres et c'est pour ça que j'éprouve beaucoup de mal à exprimer ce que je cherche à vous dire depuis si longtemps.

VIRGINIE – Vous êtes sûr de vouloir aller jusqu'au bout ?

CHARLES, *comme s'il ne l'avait pas entendue* – Quand vous recevrez cette lettre, ayez la patience de la lire avant de la jeter au panier. Si je me donne la peine de vous écrire c'est parce que depuis longtemps, je prononce tout bas des mots que je serais gêné de prononcer à voix haute. Pas des mots pour vous faire rougir, mais des mots qui vont peut-être vous faire découvrir que malgré toutes les apparences qui me condamnent auprès des gens sensibles et bien élevés, il m'arrive de nourrir au fond de moi des sentiments qui n'ont rien de vulgaire ni de répugnant. *(A partir de cet instant, Virginie cesse de prendre la dictée et ne fait que l'écouter)* J'oublie pas que j'ai dépassé la quarantaine, Virginie, que j'ai une femme et des enfants. Vous me connaissez suffisamment pour savoir que je ne suis pas le genre d'homme à faire des confessions. Je sais très bien aussi que vous pouvez éclater de rire devant ma maladresse, que j'ai même peur que ce soit déjà fait, mais maintenant que j'ai entrepris de vous ouvrir mon coeur, il m'est devenu impossible de m'arrêter. Ma chère Virginie... *(On sent qu'il éprouve de plus en plus de difficultés à trouver ses mots)* Ma chère Virginie, je vous écris de mon bureau... Dehors il fait encore clair, c'est le printemps... *(répétant)* C'est le printemps. De plus en plus chaque jour, je suis porté à regarder le temps qu'il fait... Jamais, en autant que je me souvienne, jamais je ne me suis intéressé aux arbres, jamais je n'ai pris le temps de goûter la lumière et la chaleur du soleil. Parce qu'il était trop tard pour moi, probablement... Parce que je me disais : ce sont des choses qui intéressent les jeunes de vingt ans... Mais comme il y a déjà longtemps que je n'ai plus vingt ans... Mais comme je n'ai pas eu le génie d'en profiter au

moment où je les vivais, je me sens un peu gauche de... je me sens un peu gauche de revenir en arrière, de vous parler comme ça, de découvertes que je fais en retard... Mais Virginie, si je le fais quand même, c'est parce que vous devez savoir que vous êtes de beaucoup responsable de la situation nouvelle dans laquelle je me trouve... J'ai peut-être écrit des lettres d'amour quand j'étais plus jeune mais je ne m'en souviens plus, et puis rien ne devait être vrai... J'ai appris à mentir pour me défendre contre la vie. Ensuite, j'ai senti le besoin de mentir tout le temps, à tout le monde, en commençant par moi-même... sans me douter que le mensonge est une arme à deux tranchants, sans prévoir qu'un jour je finirais par perdre la trace de mes propres pas... C'est vous, Virginie qui m'avez ouvert les yeux... et je voudrais savoir... pour l'amour du bon Dieu ! Je voudrais savoir pourquoi vous l'avez fait, pourquoi vous êtes venue si tard... Ma chère Virginie... *(Sa voix n'est plus la même, on sent que l'émotion l'étrangle)* Ma chère Virginie... Je voudrais... Je voudrais... Si c'était possible ! Si seulement c'était possible...

*Il est impuissant à continuer, ses épaules se courbent, et il penche la tête vers le sol. Long très long silence.*

VIRGINIE, *comme si elle décidait de terminer la lettre mais en son propre nom* – Si seulement c'était possible pour deux êtres qui se côtoient tous les jours et qui se cherchent depuis si longtemps, si seulement c'était possible qu'ils cessent tout à coup de se tourmenter et de se faire du mal pour se permettre d'aller librement l'un vers l'autre et d'être enfin heureux le temps que dure le bonheur ! Pourquoi m'avoir écrit cette lettre et m'avoir fait constater une fois de plus et d'une façon si déchirante, combien grande était votre solitude et combien vaine était mon attente. Entre vous et moi, à mesure que l'amour grandit, l'impossible prend des dimensions de plus en plus énormes, de plus en plus attristantes. Mes mains ont tremblé quand j'ai ouvert votre lettre et à aucun moment, je n'ai eu envie de rire. A chaque phrase que vous m'avez écrite j'ai dû me contenir pour ne pas courir vers vous ou pour ne pas pleurer. Nous ne savons plus maintenant où nous allons mais en terminant, je vous demande du plus profond de mon être d'exercer sur vous un contrôle surhumain afin de ne rien bousculer, afin de rien gâcher de ce que vous avez réussi à construire au cours de votre vie. Je suis prête à disparaître si c'est la dernière solution qui reste mais je ne vous permettrai pas de détruire votre

mariage et votre famille au profit d'un timide bonheur que je ne saurais que maladroitement vous offrir.

*Long, très long silence... lentement, très lentement Charles se redresse et se tourne en direction de Virginie qui, elle, met autant de lenteur à tourner les yeux dans sa direction. Tous deux, jusqu'à la fin de la scène, doivent rester éloignés l'un de l'autre.*

CHARLES – C'est la fin du mois d'avril ?

VIRGINIE – Oui.

CHARLES – A quelle heure le soleil se couche à la fin du mois d'avril ?

VIRGINIE – Après sept heures du soir, il fait encore clair.

CHARLES – Puis les amoureux commencent à se promener partout dans les rues ?

VIRGINIE – Dans les rues, dans les parcs, sur les routes à la campagne...

CHARLES, *après un temps* – Qu'est-ce qu'il nous reste à faire, Virginie ?

VIRGINIE, *qui fait un effort extrême pour le ramener à la réalité* – Il nous reste à écrire cette lettre à monsieur Bertrand.

CHARLES – C'est pas ce que je voulais dire.

VIRGINIE – Je le sais mais c'est quand même la seule chose que nous devons faire. Ce n'est pas bon... Ce n'est jamais bon de reporter les choses au lendemain. Une journée se commence bien quand nous nous attaquons à des choses neuves... les choses qui traînent sont souvent déprimantes... Je vous écoute. Je tourne la page une autre fois et je vous écoute.

CHARLES – Ce que vous me demandez est inhumain.

VIRGINIE – Oui. Mais ça ne fait rien. C'est quand même la seule chose possible.

CHARLES – Vous avez un courage qui me manque. A partir d'une certaine limite, je suis plutôt porté à capituler.

VIRGINIE – Mais il ne le faut pas. Surtout pas ce soir.

CHARLES – Ma chère Virginie...

VIRGINIE – Non, je vous en supplie, ne recommencez plus !

CHARLES, *qui se ressaisit* – Cher monsieur... Pour faire suite à votre lettre du quinze de ce mois... *(il éprouve de la difficulté à*

*poursuivre mais on sent qu'il y met tout l'effort nécessaire)* Il me fait plaisir de vous informer... de vous informer que mon associé et moi, prendrons en considération... en considération les faits que vous nous avez rapportés au sujet... de votre entreprise...

*Ils sont éloignés l'un de l'autre. Et la nuit tombe sur eux.*

## Scène septième

*L'antichambre. Quelques jours plus tard. Nous y trouvons Charles et Virginie. Charles est assis sur le pupitre de Virginie qui s'affaire. Charles est songeur, Virginie fait des efforts pour penser à autre chose.*

CHARLES – C'est le moment de la journée que je préfère... Tous les autres sont partis. Je reste seul avec vous. J'ai l'impression que tout le bureau nous appartient. Que ça devient notre maison.
VIRGINIE, *après un moment d'hésitation* – Vous savez qu'il pleut ?
CHARLES – Oui.

*Silence.*

VIRGINIE – Quand il pleut au mois de mai...
CHARLES – Qu'est-ce que ça veut dire ?
VIRGINIE – Rien de particulier... *(Après un temps)* Quand il pleut au mois de mai, les fleurs des jardins sont très belles.
CHARLES, *qui sourit* – Pour les fleurs... l'eau,... c'est la vie ?
VIRGINIE – C'est ça, oui. Les grandes averses...
CHARLES – J'ai toujours pensé que les orages...
VIRGINIE – Je ne vous parle pas d'orages.
CHARLES – Moi, j'aime pas le tonnerre. Je sais pas pourquoi. Depuis que je suis jeune... Vous allez probablement rire, mais ça me fait peur.
VIRGINIE – Je ne vois pas pourquoi je rirais.
CHARLES – A mon âge... Avoir peur. C'est une chose que j'ai jamais réussi à contrôler... Le tonnerre, c'est seulement qu'un bruit.
VIRGINIE – Des fois, ça tombe sur les arbres, des fois sur les maisons.
CHARLES – Des fois, en plein milieu de la vie.

VIRGINIE – Vous parlez des éclairs. Le tonnerre c'est la conséquence des éclairs.
CHARLES – Mais les deux en même temps, c'est pas possible ?
VIRGINIE – Dans la vie ?
CHARLES – Oui. Au cours de l'existence.
VIRGINIE – C'est possible pour les uns. Difficile pour les autres.
CHARLES – Qu'est-ce que c'est une âme ? Qu'est-ce que c'est un corps ? Quand est-ce que ça se produit que tous les deux soient ensemble ?
VIRGINIE – Moi, vous savez...
CHARLES – Vous allez me répéter que vous êtes une vieille fille, que vous avez aucune expérience de la vie.
VIRGINIE – Fermez vos yeux.
CHARLES – Non.
VIRGINIE – Gardez-les ouverts si vous voulez *(Il les ferme. Elle sourit)* J'aimerais que vous fassiez un voyage. *(Il ouvre les yeux)* Non !
CHARLES – C'est vrai que les voyages forment la jeunesse ?
VIRGINIE – Fermez vos yeux.
CHARLES – Fermez mes yeux quand je sais que vous êtes là. C'est pas possible.
VIRGINIE – Tâchez d'avoir un peu d'emprise sur vous.
CHARLES – Si les voyages forment la jeunesse, Virginie...
VIRGINIE – On peut faire le tour du monde dans son jardin.
CHARLES – Si les voyages forment la jeunesse, faudrait que je commence à y penser sérieusement. Parce que ma jeunesse, Virginie...
VIRGINIE – Elle est encore toute en vous.
CHARLES – Cessez de me remonter le moral.
VIRGINIE – Il y a tant de villes à voir de par le monde.
CHARLES – Laquelle me conseillez-vous ?
VIRGINIE, *qui le regarde soudainement interdite. Après un long silence* – Les gens visitent beaucoup la Grèce depuis quelques années.
CHARLES – Mais « jamais le dimanche ».
VIRGINIE, *qui sourit* – Vous avez vu le film ?
CHARLES – Non. J'ai entendu la musique... « Jamais le dimanche »... Il reste seulement les jours de semaine pour être heureux. *(soudainement)* Je vais partir, Virginie !
VIRGINIE – C'est vrai ?

CHARLES – Demain, vous allez me trouver une agence de voyage. Faut que je voyage.
VIRGINIE – Avec votre femme ?
CHARLES – Est-ce que je vais en Floride avec elle l'hiver ?
VIRGINIE – Je vous demandais ça... je...
CHARLES – Le monde est encore vaste, dans quelques années on va perdre l'idée des distances.
VIRGINIE, *lentement* – Je vous trouverai la meilleure agence !
CHARLES, *qui se lève et lui tourne le dos.* Trouvez-moi surtout l'agence qui m'éloignera le plus rapidement possible de vous.
VIRGINIE, *après une pause* – Oui.

*Elle le regarde comme si elle ne devait plus jamais le revoir.*

## Scène huitième

*Quelque part chez Charles, le soir du même jour. Deux fauteuils. Une table entre les deux. Sur la table, une bouteille de cognac, deux verres, une lampe. Tout le reste est noir. Simone et Charles sont assis dans les fauteuils.*

SIMONE – T'as décidé ça cet après-midi ?
CHARLES – Oui.
SIMONE – Sans m'en parler ?
CHARLES – T'aurais voulu que je te consulte ?
SIMONE – J'aurais pu m'attendre à ce que tu me demandes de t'accompagner.
CHARLES – Je suis un grand garçon, je suis capable d'aller en Europe tout seul.
SIMONE – Je pourrais peut-être aimer ça moi aussi.
CHARLES – Je te répète que c'est un voyage d'affaires.
SIMONE – Tout un mois ! Tu vas pouvoir régler beaucoup... d'affaires, à Paris.
CHARLES – Je resterai pas tout le temps à Paris. Je vais aller en Grèce aussi.
SIMONE – En Grèce !... C'est une idée qui t'es venue comme ça ?
CHARLES – J'ai bien le droit d'avoir des idées !
SIMONE – Je ne le nie pas, mon chéri.

CHARLES – Tout le monde a vu ça le . . . *(Il cherche)* Comment on appelle ça ? . . . Le temple d'Apollon. Moi aussi je veux voir ça !

*Il se verse à boire. Elle le regarde, le perce, le devine et sourit malgré des yeux qui souffrent.*

SIMONE – On apprend des choses à tous les âges de sa vie.

*Silence.*

### Scène neuvième

*Restaurant « Altitude 737 ». Charles et Virginie. Le lendemain.*

CHARLES – Une heure encore, Virginie . . .
VIRGINIE – Oui. *(Regarde le ciel)* Ça vous paraît long d'attendre ?
CHARLES – Ça passe effroyablement vite. C'est : une heure seulement, que j'aurais dû dire.
VIRGINIE, *qui regarde toujours le ciel* – Vous serez à bord d'un grand oiseau qui naviguera entre les étoiles et l'océan . . . Les avions volent tellement vite ! Ça ne prend que quelques minutes, que quelques heures pour se retrouver ailleurs, pour atterrir sur un autre continent.
CHARLES – J'aurais voulu que vous veniez à l'aéroport.
VIRGINIE – Moi aussi, figurez-vous ! Mais je préfère vous avoir rencontré ici. A la hauteur où nous sommes, j'ai l'impression de voyager avec vous.
CHARLES – En première classe, dans un compartiment isolé, l'Hôtesse vient de nous servir le caviar et le champagne . . . Vous êtes déjà gaie, vous êtes déjà heureuse !
VIRGINIE – Mais ce n'est ni le champagne ni le caviar qui font que j'aie envie de sourir. C'est de savoir que je suis . . . avec vous . . .
CHARLES – C'est une chose qui aurait pu être possible.
VIRGINIE – . . . Que je suis avec vous . . . de savoir que pendant tout un mois nous allons être en voyage et que nous allons découvrir . . . ensemble des pays merveilleux. De savoir que je pourrai peut-être vous apprendre des choses, vous faire voir des lieux que vous ne penseriez pas à visiter si vous étiez tout seul, vous intéresser à l'histoire d'une civilisation à laquelle vous n'avez jamais pris

le temps, sans que ce soit de votre faute, de vous intéresser. De savoir aussi qu'en retour, vous allez m'apprendre comment... on aime... comment on devient... une femme dans la vie. Non ! Ne dites rien encore, laissez-moi terminer mon voyage avant de commencer le vôtre. Nous sommes à Paris, nous sommes à Rome, nous sommes à Athènes, le soleil est radieux, la mer est d'un bleu extraordinaire, nous nous promenons sur des quais où sont ancrés de grands voiliers blancs, nous nous assoyons sur des terrasses paisibles, au crépuscule, quand le soleil descend, à l'heure où tout s'appaise, où l'air se rafraîchit, où la mer se calme... et puis nous visitons des cathédrales, des arènes, nous flânons sur les places des marchés, sur les boulevards parmi une foule vivante, nerveuse, en joie, et le temps passe, le temps passe très vite, ce n'est pas long, c'est si court un mois ! Mais c'est suffisant pour parer une mémoire de souvenirs impérissables, pour vivre des instants de bonheur qui se perpétueront ensuite toute la vie, au moindre signe, au moindre regard, à la moindre parole, au moindre silence, à la moindre fleur, à la plus vive ou la plus tendre des couleurs, à la chanson la plus simple et la plus lointaine. C'est très court un mois, mais un mois de bonheur parfait, j'imagine que c'est assez rare dans toute une vie.

CHARLES – Virginie !

VIRGINIE, *ouvre les yeux, le regarde et sourit* – C'est comme ça que vous auriez prononcé mon nom lorsque vous auriez vu la Méditerranée pour la première fois.

CHARLES – C'est comme si vous veniez de vivre devant moi votre voyage de noces.

VIRGINIE – Aller-retour en cinq minutes !

CHARLES – Et vous avez le courage de rire.

VIRGINIE – Il le faut si je veux avoir celui de vous regarder vous éloigner tout à l'heure... Et puis ça m'est plus facile que d'avoir à faire face à votre femme.

CHARLES – Pour ça, je vous comprends.

VIRGINIE – Je n'ai pas dit ça dans le sens où vous l'avez interprété.

CHARLES – Ne parlez pas d'elle. J'aurai assez de la voir à l'aéroport tout à l'heure... Ah ! Puis maintenant que l'heure du départ approche, j'ai perdu le goût de partir ! Qu'est-ce que vous voulez qu'un type comme moi apprenne en Europe ?

VIRGINIE – Tant de choses, tant de choses... si vous ouvrez les yeux.

CHARLES – Je vais vous chercher partout mais je vous trouverai pas.
VIRGINIE – Vous serez seul et vous vous trouverez peut-être vous-même.
CHARLES – Virginie, j'ai hâte de revenir !
VIRGINIE, *qui rit* – Vous êtes comme un p'tit garçon ! Un vrai p'tit garçon qu'on est incapable de disputer.

*Il lui embrasse tendrement la main.*

### Scène dixième

*Le salon chez Virginie, le même soir.*

EDOUARD – Tu as fait ça comme une grande fille !
VIRGINIE – Je le pense.
EDOUARD – Il te reste un mois maintenant pour apaiser tous ces tourments.
VIRGINIE – Ecoute ! *(De son doigt elle indique la fenêtre et le ciel. On entend un bruit d'avion qui se rapproche, passe et s'éloigne.)* C'est son avion ! J'en suis centaine . . . Le vol 870.

*Ils se taisent jusqu'à ce que le bruit se soit complètement éteint.*

VIRGINIE, *qui sourit* – Le connaissant, je suis sûre qu'il a déjà commandé une bouteille de champagne. Pour s'étourdir, simplement pour s'étourdir, pour oublier sa pesanteur, pour oublier qu'il ne s'est jamais aimé lui-même, pour oublier qu'il a peur . . . C'est un homme comme ça, il faut le prendre comme il est.
EDOUARD – Oui, Virginie, oui.
VIRGINIE, *elle ne pleure pas* – Si tu permets, je vais monter à ma chambre quelques instants.

*Elle s'éloigne de lui assez rapidement. Il la suit des yeux.*
*Fin de la troisième partie.*

## QUATRIÈME PARTIE

### Scène première

*Le bureau de Charles, deux mois plus tard. Nous y trouvons Virginie seule qui met de l'ordre sur le pupitre de Charles. Elle chantonne un air. Entre Charles. Il n'arrive pas du dehors mais du bureau d'Hector.*

CHARLES – Ah ! Vous êtes là, Virginie !
VIRGINIE – J'ai mis de l'ordre comme vous m'aviez demandé.
CHARLES – Et puis vous paraissez de bonne humeur, c'est effrayant !
VIRGINIE – Je n'ai aucune raison d'être triste.
CHARLES – Vous êtes bien chanceuse ! Moi j'aurais dix mille raisons de tout faire sauter ! ... *(regarde sa montre)* Deux heures d'affilée dans le bureau d'Hector, à l'écouter faire des rapports, c'est assez pour rendre un gars à moitié fou ! ... Au lieu de me lancer en affaires, j'aurais dû devenir prêtre, j'aurais moins de problèmes.
VIRGINIE – Est-ce que je peux vous aider ? Si vous en avez trop sur les bras en ce moment, confiez-moi toutes les tâches que vous voudrez.
CHARLES, *avec un léger sous-entendu* – Vous savez bien que c'est encore à vous que je vais m'en remettre ! ... Que le jour où je serai forcé de me passer de vous ... *(n'achève pas)* Je me répète. Faudrait que je cesse de me répéter. Faudrait que je trouve le moyen de plus me répéter ! ... A quelle heure je dois rencontrer votre papa ?
VIRGINIE – Vous aviez convenu de cinq heures trente je pense.
CHARLES– Ça vient vite, ça vient trop vite !
VIRGINIE – J'ignore toujours ce que vous avez à lui dire mais je n'insiste pas pour le savoir. Quoi qu'il en soit, arrangez-vous pour le laisser parler et dites comme lui, il sera heureux.

CHARLES – C'est pas mon genre de rendre les gens heureux. D'habitude...
VIRGINIE – Vous allez dire une sottise !
CHARLES – Je le sais ! Heureusement qu'il m'arrive de me taire parfois !... Quand je suis tout seul !... Et puis non, même quand je suis tout seul, je continue de parler, à voix haute, comme un imbécile !... Ça m'est arrivé hier soir encore ! J'étais tout seul à la maison. Mon fils Rodrigue était quelque part en ville à courir les discothèques, ma fille Isabelle couchait chez l'une de ses amies, j'ai pas vérifié ! Ma femme faisait un bridge chez ma belle-soeur. Ça non plus je l'ai pas vérifié ! Mais je tournais en rond dans ma cage, à gueuler contre les institutions familiales et sociales, à boire cognac par-dessus cognac.
VIRGINIE – C'est très mauvais pour votre coeur.
CHARLES – Ils disent tous que j'en ai pas, comment voulez-vous que j'y fasse attention ?
VIRGINIE – S'ils disent que vous n'avez pas de coeur, c'est peut-être que vous n'avez jamais su vous manifester !
CHARLES – Me manifester ?
VIRGINIE – Vous faire connaître sous votre vrai jour ?
CHARLES – Mon vrai jour ! Vous connaissez quelqu'un de plus direct que moi ? Vous connaissez quelqu'un qui se cache moins que moi ?
VIRGINIE – Non, je ne connais personne comme vous.
CHARLES – Vous répondez pas tout à fait à ma question...
VIRGINIE – Certains jours, certains soirs...
CHARLES – Continuez !
VIRGINIE – Je vous ai vu changer. Je vous ai vu vous métamorphoser. Il y a eu des moments où vous vous êtes presque livré, où vous aviez presque envie qu'on vous console comme si vous étiez un enfant perdu. Il y a eu des instants où j'ai pressenti, et je suis certaine que je ne me trompais pas, où j'ai pressenti que vous aviez honte de vos sentiments les plus beaux, les plus grands. C'était désespérant de vous voir parce que je sentais que vous ne pourriez jamais vous libérer de vos scrupules !
CHARLES – Vous trouvez que moi, Virginie, que moi j'entretiens des scrupules ?
VIRGINIE – Pas nécessairement vi-à-vis des autres, mais vis-à-vis vous-même. Il y a au moins une chose que vous ne vous êtes jamais permise dans la vie et c'est d'exprimer jusqu'au bout la passion amoureuse qui vous habite. Vous avez trop souvent galvaudé

l'amour et ridiculisé vos propres sentiments qu'il est impossible de ne pas lire dans votre comportement l'aveu bien déguisé d'une délicatesse d'âme dont vous êtes le premier à rire.
CHARLES – Virginie ! S'il vous plaît, Virginie, revenez sur terre !
VIRGINIE – Oui. Tout de suite. C'est sur terre, dans un monde d'apparences où l'esprit pratique est de mise que vous vous sentez le plus à l'aise. Comme ça, vous ne risquez pas de mettre votre coeur à nu et les gens qui vous connaissent mal ont bien raison de vous juger faussement... Je suis revenue sur terre, monsieur Pigeon.
CHARLES, *énigmatique* – Je pense que nous aurons prochainement l'occasion de retourner dans les nuages.
VIRGINIE – Derrière les choses, il y a des réalités plus vraies que les apparences, mais pour vous, c'est vivre dans les nuages que d'entrevoir les vraies réalités. Vous avez peur des vraies réalités comme vous avez peur de vous-même... Mais revenons sur terre, monsieur Pigeon, puisque vous le désirez.
CHARLES, *qui prend le temps de se concentrer et de faire la revision de ses problèmes* – Nos architectes devaient nous faire parvenir leur maquette ce matin. C'est arrivé ?
VIRGINIE – Non.
CHARLES – Rappelez-moi qu'il faut que je les engueule cet après-midi. Vous avez des nouvelles de nos assureurs ?
VIRGINIE – Je n'ai rien trouvé dans le courrier.
CHARLES – Même chose que pour les architectes. Je vais leur dire deux ou trois mots bien sentis. Ils vont se grouiller ! Le bilan de la maison Bienvenue a été préparé ?
VIRGINIE – Oui. Leur rapport financier a été posté ce matin.
CHARLES – Il reste Québec ! Il reste Québec à régler !
VIRGINIE – Ça ne va pas là-bas ?
VIRGINIE – Ça va plus non. Nous avons fait une enquête et Hector m'en a communiqué les résultats.
VIRGINIE – Et puis ?
CHARLES – Notre homme de confiance, Virginie, notre homme de confiance que nous avions placé à la tête du bureau, il a détourné pour huit mille dollars de revenus en cinq mois. Ce qui explique pourquoi les affaires baissaient là-bas. Comme il y a eu enquête, il a senti la soupe chaude et il est disparu. *(avec sous-entendu)* Il va falloir le remplacer, Virginie, trouver une personne compétente et fiable pour remettre de l'ordre là-dedans.
VIRGINIE – Vous avez songé à quelqu'un ?

CHARLES – Hector et moi... *(se reprend)* Non, pas encore, mais c'est une chose qui presse.
VIRGINIE – Nous avions pourtant pris toutes les précautions lorsque... vous vous souvenez ?
CHARLES – Oui, je me souviens !... De tout, Virginie... J'ai jamais pu oublier.
VIRGINIE – Moi non plus... C'est une époque qui a eu de l'importance dans ma vie... Mais je n'y pense plus jamais avec... tristesse. Probablement parce que les beaux moments que j'ai connus ont été beaucoup plus nombreux que les autres.
CHARLES, *il la regarde* – J'ai pourtant jamais été fort sur la religion ! Je me demande pourquoi le Tout-Puissant a placé un ange à mes côtés.
VIRGINIE – Je suis une femme, simplement une femme... C'est lorsque vous parlez comme ça que vous flottez dans les nuages. Non, il n'y a pas d'anges sur la terre, il y a seulement des gens qui cultivent la manie de vouloir comprendre les autres... Ils n'ont pas suffisamment d'imagination pour se contenter d'inventer leur propre vie.
CHARLES – Ah ! Si le père avait les qualités de sa fille, ça faciliterait donc les choses.
VIRGINIE, *elle a ouvert la porte* – Cessez de grogner contre un homme que vous connaissez mal. Et puis comptez-vous chanceux ! Parce que la fille pourrait bien aussi avoir les défauts du père !
CHARLES – Ça, des fois, je le souhaiterais !
VIRGINIE – Vous ne savez jamais ce que vous voulez.

*Elle sort dans un éclat de rire et referme la porte.*

### Scène deuxième

*Vers six heures, le même jour. Un club privé où nous trouvons Charles et Edouard attablés devant leur apéritif.*

CHARLES – Je vous ai rencontré seulement une fois mais ça m'a suffi pour me rendre compte que vous étiez un homme de caractère. Ce que j'ai à vous dire je vais le dire carrément, sans prendre de détour... D'abord, j'ai décidé, pour d'excellents motifs, de me départir des services de votre fille Virginie.

EDOUARD – Je vous trouve odieux, monsieur Pigeon, de vous en prendre à ma fille.

CHARLES, *les yeux fixes* – Mais non, mais non... Je serai jamais capable de m'en prendre à Virginie... Virginie, vous vous en doutez peut-être, est une femme que j'aime. Je pourrais même dire que c'est la seule femme que j'aurais su aimer dans ma vie.

EDOUARD – Et malheureusement pour elle, j'ai deviné bien vite qu'elle partageait ces sentiments que je n'ose qualifier...

CHARLES – Jugez-moi aussi sévèrement que vous le voulez mais je suis sincère en ce moment. Je n'ai jamais été aussi sincère de ma vie... Chaque jour, Virginie et moi nous nous retrouvons, chaque jour, nous nous regardons souffrir... C'est une chose qui pourrait durer longtemps encore, j'ai la « couenne » dure, je peux en encaisser... Mais elle, mais votre fille mérite mieux que ça...

EDOUARD – Comme c'est adroit ! Parce qu'elle a trop de valeur pour rester chez-vous, vous la congédiez !

CHARLES – Mais non, vous n'avez rien compris. Je veux l'éloigner tout simplement. Dans son intérêt comme dans le mien. Notre succursale de Québec est sans directeur et le bureau est à réorganiser. Vous êtes un homme solide, vous vivrez encore longtemps ! Virginie est la seule personne qui soit plus que moi au courant de mes affaires... Si Québec vous intéresse, si vous avez le courage – parce que moi je l'aurai pas, d'informer Virginie de cette idée que j'ai eue, si vous croyez que tous deux vous pourrez vous adapter à une vie nouvelle dans une ville que je crois plus civilisée que Montréal, les portes du bureau de Québec vous sont ouvertes et je vous donne ainsi qu'à Virginie les pleins pouvoirs administratifs.

EDOUARD, *qui ne peut cacher son bouleversement. Après un long temps* – Je ne sais pas... je ne sais pas ce que dira Virginie. J'avoue que vous me prenez au dépourvu... Mais je crois que ce serait là notre salut à tous deux.

*Il trinque dignement avec Charles qui ne peut cacher son émotion.*

SCÈNE TROISIÈME

*Le bureau de Charles, quelques jours plus tard. Nous y trouvons Charles et Virginie. Charles est debout devant la fenêtre. Il achève de donner la dictée à Virginie assise. Il y a de l'émotion dans la voix de Charles et beaucoup de retenue chez Virginie.*

CHARLES, *lentement, d'une voix basse* – Le projet que vous nous avez soumis nous intéresse et nous vous tiendrons au courant de nos décisions... *(répète)* de nos *décisions*... lorsque nous l'aurons étudié plus attentivement... Veuillez agréer cher monsieur ... et caetera...

*Lentement, il pivote sur lui-même et se dirige vers son pupitre.*

VIRGINIE – C'est tout ?...
CHARLES – Oui, c'est tout, Virginie... C'est tout pour aujourd'hui et pour l'éternité.
VIRGINIE – Toute la journée vous avez été... courageux. Il faut que vous le soyez jusqu'au bout.
CHARLES – Oui... Ça va être... Ça va être comme un grand vide... *(La sonnerie du téléphone retentit. Charles bondit sur l'appareil et décroche avec rage)* J'ai demandé qu'on me dérange pas ! *(Il raccroche avec autant de violence. D'une voix excessivement radoucie)* Il est trop tard maintenant ?
VIRGINIE – Oui.
CHARLES – C'est plus possible de revenir sur nos décisions ?
VIRGINIE, *qui se lève* – Non... « When the chips are down »... dirait mon père.
CHARLES *regarde sa montre* – Cinq heures moins cinq... Demain, à cinq heures moins cinq, comme à chaque minute de la journée...
VIRGINIE – Taisez-vous, s'il vous plaît.
CHARLES – Le terminus est en vue, le tramway ira pas plus loin !
VIRGINIE – Il faut descendre. Nous avons fait ensemble... un très beau voyage...
CHARLES – Quand j'étais jeune, c'est drôle que ça me revienne comme ça, quand j'étais jeune, je pensais qu'il y avait des rails de tramway qui allaient jusqu'au bout du monde...
VIRGINIE – En ligne droite ?

CHARLES – Oui. En ligne droite... Le temps d'être jeune, le temps de changer les tramways par des autobus et puis c'est fini... Devant, c'est le terminus. Derrière, c'est un terrain vague abandonné, plein de ferraille... Les rails, restés parallèle sont ensevelis.
VIRGINIE – Vous deviez voir monsieur Boisvert avant cinq heures.
CHARLES – Je le verrai demain. Il faut sortir d'ici au plus vite ! *(droit devant elle il lui prend les épaules)* Je vous conduis à la maison et puis...
VIRGINIE – J'aurais aimé laisser votre bureau en ordre...
CHARLES – Non. Je vous reconduis tout de suite à la maison et puis je vous retrouve au restaurant à sept heures. C'est la dernière fois que je peux me permettre d'être autoritaire avec vous.

*Il tente de se rapprocher d'elle mais elle se dégage lentement et quitte la pièce. Il la regarde sortir, hésite un moment et retourne se poster devant la fenêtre.*

### Scène quatrième

*Le salon chez Virginie, le même jour. Des drapts blancs recouvrent les meubles. Il n'y a plus de cadres sur les murs. Mains derrière le dos, Edouard arpente la pièce. Il s'arrête lorsqu'il voit paraître Virginie, vêtue d'une robe très chic, les cheveux sur les épaules, tenant son manteau sur son bras.*

EDOUARD – C'est une folie, Virginie ! C'est une folie que tu fais là !
VIRGINIE, *qui essaie de paraître gaie* – Mais non, papa, mais non !
EDOUARD – Cet homme t'aura torturée jusqu'à la dernière minute.
VIRGINIE – Tu ne vois pas les choses avec les mêmes yeux que moi... M'aiderais-tu à mettre mon manteau ?

*Elle lui tend le manteau, il le prend et il l'aide.*

VIRGINIE – Merci.
EDOUARD – A quelle heure rentreras-tu ?

VIRGINIE – Je ne sais pas. Il m'a invitée à dîner... une dernière fois... rien de plus !
EDOUARD – N'oublie pas que le train part tôt demain matin et que nous apportons beaucoup de bagages.
VIRGINIE – Tu sais bien que je n'oublie jamais rien, papa... J'ai essayé de me coiffer du mieux que j'ai pu. Comment trouves-tu mes cheveux ?
EDOUARD – Convenables !... Plus que jamais tu me fais penser à ta mère, ce soir !
VIRGINIE – Mais je n'ai pas pris tellement soin de toi ! Je t'ai laissé préparer ton dîner seul !
EDOUARD – Je me suis bien débrouillé. Tu n'as pas à t'en faire... *(Elle a un mouvement pour s'éloigner)* Virginie !
VIRGINIE – Il faut que j'appelle un taxi !
EDOUARD – Avant, laisse-moi te dire...
VIRGINIE, *voyant qu'il hésite* – Je t'écoute, papa. Mais fais vite, je suis déjà en retard !
EDOUARD – Il y a une chose que je n'ai jamais réussie dans ma vie et c'est de rendre une femme heureuse... Celles que j'ai connues dans ma jeunesse, ta mère... et puis toi !
VIRGINIE – Mais moi, mais moi, je suis heureuse ! Tu le sais ! Tu le sais bien, papa. Je me suis toujours accommodée de tout.
EDOUARD – Pourquoi n'as-tu pas été exigeante ? Pourquoi ne m'as-tu pas laissé tout seul avec ma mauvaise humeur, mon arthrite et mon intolérance ?
VIRGINIE – Je dois dire que tu ne choisis jamais bien tes moments pour avoir ce genre de discussion.
EDOUARD – Je sais... Appelle ton taxi et pars vite ! Sinon, connaissant mon égoïsme, je vais te retenir encore une heure.
VIRGINIE, *elle va s'éloigner mais se ravise* – J'aimerais que tu dormes quand je rentrerai, papa. J'aimerais que tu sois reposé demain matin.
EDOUARD – Je me reposerai lorsque nous serons à Québec, pas avant !
VIRGINIE – Souhaite-moi de passer une bonne soirée, alors...
EDOUARD – Oui, Virginie, passe une bonne soirée et tâche de ne pas être trop malheureuse. Tu sais, l'âme s'use à force de se contenir !

*Elle voudrait se jeter dans ses bras mais se contient.*

VIRGINIE – J'aimerais... j'aimerais qu'il y ait un peu de café quand je rentrerai.
EDOUARD – Oui. Il y en aura. Je t'en préparerai.

*Elle s'éloigne.*

### Scène cinquième

*Un restaurant d'atmosphère russe. Musique russe en arrière-plan. Du violon, de la balalaika. Nous y trouvons Charles seul. Il paraît perplexe ou songeur, désemparé, un peu perdu. Son visage s'éclaire quelque peu lorsqu'il voit paraître Virginie. Il se lève, l'aide à enlever son manteau et tire le fauteuil dans lequel elle s'assoit. Un garçon paraît.*

VIRGINIE, *qui se maîtrise bien et voudrait être détendue, regarde le verre de martini de Charles et dit au garçon* – La même chose que monsieur s'il vous plaît... *(Le garçon s'éloigne. A Charles)* Je vous fais toujours attendre ! *(Elle rit légèrement)* C'est ma façon de ressembler aux autres femmes. Vous me le pardonnez ?
CHARLES, *qui hausse les épaules et sourit lui aussi* – C'est ridicule de regarder l'heure quand il nous reste si peu de temps.
VIRGINIE – Quand je serai à Québec...
CHARLES – Ne parlez pas de Québec, je vous en prie !
VIRGINIE – Oui, il le faut. Quand je serai à Québec et que mon père m'invitera à dîner dans un restaurant, je me rappellerai tous les souvenirs que vous m'aurez laissés, les belles soirées que j'aurai passées avec vous.
CHARLES – Vous n'essaierez pas plutôt de tout oublier ?
VIRGINIE – Pourquoi ? Au cours des années, j'ai dû apprendre à vivre avec ma mémoire. Ma mémoire est comme un livre de légendes, d'images coloriées. Les heures, les jours, les saisons, tout y demeure, rien ne peut périr des moments que j'ai aimés. Je peux voyager à ma guise dans mon enfance et dans ma jeunesse, je peux remonter le temps jusqu'aux sources de mon passé et ensuite me retrouver dans le présent et voir arriver l'avenir comme une longue suite d'instants privilégiés qui raniment sans cesse en moi l'espoir et l'amour de la vie... Ne soyez pas triste, ce soir, s'il vous plaît, ne soyez pas triste.

CHARLES – Non, Virginie, je ne serai pas triste, même si je n'ai pas comme vous le pouvoir de réinventer ma vie.

*Le garçon dépose un verre de Martini devant Virginie qui le reçoit avec le sourire.*

VIRGINIE – C'est une chose qui s'apprend, vous savez.
*(Ils trinquent gentiment, avec délicatesse.)* A vous – A vos ambitions d'homme. A votre réussite.
CHARLES – Mes ambitions ! Vous les emportez avec vous.
VIRGINIE – Vous l'avez voulu ainsi et c'est très bien. Pour nous, il y avait une solution à chercher, il n'y en avait qu'une seule et vous avez eu la présence d'esprit de la trouver à temps. Mon père sera très heureux à Québec. Il reverra de vieux officiers de garnison, quelques-uns de ses amis qui sont encore dans la politique. Et puis, nous formerons ensemble, lui et moi, l'équipe idéale pour bien gérer vos affaires. C'était devenu difficile pour lui, de supporter la vie de plus en plus trépidante de Montréal. Là-bas, il s'habituera à un rythme nouveau qui conviendra davantage à son système nerveux. Je le vois d'ailleurs trouver enfin une sérénité qu'il n'a jamais vraiment connue. Nous irons au théâtre et aux concerts et nous ferons de longues promenades dans les vieux murs de la ville. Vous verrez ! Vous verrez ! Lorsque nous serons confortablement installés, nous ne voudrons plus jamais quitter Québec.

*Elle s'arrête parce qu'elle est vraiment à bout de paroles.*

CHARLES – Vous voyez ? Vous m'oublierez, Virginie !
VIRGINIE – Mais non . . . mais non, je vous ai dit tout à l'heure . . . à propos de mamémoire. Je vous ai dit à propos du livre magique rempli d'images . . .
CHARLES – Jusqu'à la fin de votre vie ? . . . Cela va vous suffire ?
VIRGINIE – Quand tout s'effacera, je n'aurai plus qu'à m'effacer moi aussi.
CHARLES – Vous ne répondez pas vraiment à ma question.
VIRGINIE – Non ! Parce que je ne sais pas comment le faire. Vous me conduisez sur une piste où je ne veux pas m'engager parce que je crains d'être prise de panique. Il n'y a pas de tramways, il n'y a pas de rails interminables qui nous emmènent comme ça, d'un seul coup, au bout du monde. Chaque heure, chaque jour, chaque année, est une étape. Il faut commencer par franchir une étape avant de songer à franchir la suivante . . . Oui,

il y a un manque dans ma vie, un gouffre qui s'ouvre en plein milieu de mon existence. Je suis une femme, je resterai à jamais une femme qui n'aura pas assuré la continuité du monde. Aucun homme n'aura projeté en moi le reflet de son avenir. Mais qu'y puis-je maintenant ? Dites-le moi si vous savez : qu'y puis-je ? ... *(Elle s'efforce de sourire à nouveau)* Lorsque vous ne pouvez répondre pour moi aux questions que je vous pose, parlez d'autre chose, oubliez que je suis un cas et faites semblant, en essayant le plus possible de m'y faire croire, que je suis une femme comme toutes les autres.

CHARLES – C'est justement, Virginie ! Vous êtes... pour moi vous avez toujours été une femme comme les autres. Une femme comme les autres avec l'égoïsme en moins Vous n'avez engendré ni fils ni fille mais l'amour qui est en vous est plus grand que la terre. Parce que vous avez le don de ressusciter les morts et de leur faire croire que la vie est encore une chose possible. C'est pourquoi, tout à coup, alors que je m'y attendais le moins, il m'est arrivé d'ouvrir les yeux. Et j'ai subitement senti le besoin d'aller vers vous, de me réfugier en vous. Parce que je n'ai jamais trouvé chez les autres la chaleur, la compréhension, l'affection que vous étiez prête à m'offrir, mais que vous conteniez en vous avec un courage admirable.

VIRGINIE – Et ainsi je n'ai jamais pu vous donner ce que vous cherchiez. Cela ne me fut et ne me sera jamais permis. Ce que vous cherchiez, j'ai toujours souhaité vous voir le trouver. Mais vous êtes un homme jamais satisfait, jamais comblé, jamais vraiment heureux. Vous pouvez rire très fort parfois mais vous ne m'avez jamais convaincue de votre joie. Vous ne savez pas, vous n'avez jamais appris ce que c'était que la joie. C'est une chose très difficile et très rare je pense. Le plaisir est une grimace, une caricature de la joie tandis que la joie est une lutte contre le désespoir; c'est le triomphe de la patience sur l'incertitude, l'étonnement de l'âme devant la beauté originelle des choses... J'aimerais boire un autre verre avant de dîner. Vous dites qu'il y a de la chaleur en moi et pourtant j'ai l'impression qu'il coule de la neige dans mes veines. *(Charles a levé la main pour appeler le garçon)* Cette année, je ne verrai pas le printemps fleurir le jardin de la maison. Je serai loin du parc où j'allais me promener aux premiers jours d'avril quand les bourgeons verdissaient les branches des arbres, quand les perce-neige crevaient les pelouses à peine découvertes. Je ferai cette année l'apprentissage d'un printemps

nouveau qui viendra plus tard que de coutume et d'une solitude qui ne fera que se perpétuer dans un nouveau décor ... qu'il me faudra apprivoiser.

CHARLES, *au garçon qui se présente* – Même chose pour nous deux. *(Le garçon acquiesce et s'éloigne.)* J'aimerais ce soir ...

VIRGINIE – Poursuivez !

CHARLES – Non, rien. Ça aussi ce serait une folie ! Ce serait la pire des folies ! Si je me suis résigné à vous perdre, je dois éviter toute situation qui me donnerait envie de vous garder pour toujours. J'aurai assez de souffrir de votre absence, je ne dois pas faire en sorte que vous me manquiez davantage ... Vous me comprenez, Virginie ? Vous me comprenez ?

VIRGINIE – Je crois que oui. Et la même chose, je pense, s'applique à moi.

CHARLES – Jusqu'à la dernière minute, Virginie, je vous l'avoue en toute franchise, j'ai eu l'idée de réserver une suite dans un grand hôtel et de vous y recevoir comme une reine et de me comporter avec vous comme un homme se comporte avec la femme qu'il aime vraiment.

VIRGINIE – J'aurais ... j'aurais sans doute accepté votre invitation mais nous aurions tous les deux aggravé nos brûlures. Il vaut mieux laisser le temps les éteindre lentement, comme une pluie douce qui tombe sur des braises rougies.

CHARLES – Pour la première et unique fois de ma vie, par amour pour une femme, je me serai privé d'elle.

VIRGINIE – Il faudrait parler d'autre chose.

CHARLES – Oui. Il faudrait penser à dîner aussi. Vous avez faim ?

VIRGINIE – Non.

CHARLES – Moi non plus. J'ai surtout soif.

VIRGINIE – Ne buvez pas trop !

CHARLES – Je peux absorber une grande quantité d'alcool sans être ivre.

CHARLES – Mais chaque fois que vous le faites, vous vous détruisez un peu plus.

CHARLES – Qu'on le veuille ou non ! C'est un peu pour ça qu'on vient au monde : pour se détruire. Il y en a qui le font très vite, d'autres qui prennent leur temps. C'est une question de tempérament mais nous finissons tous par arriver au même but.

VIRGINIE – Si seulement j'avais réussi à vous enseigner la confiance en la vie et en vous-même, je partirais un peu moins malheureuse.

CHARLES – Vous m'avez appris une chose encore plus importante, Virginie : à respecter les êtres qu'on aime.

*Une autre fois ils trinquent, se regardent en silence, droit dans les yeux, mais demeurent immobiles, ne portent pas leur verre à leurs lèvres.*

### Scène sixième

*Le belvédère du Mont Royal, quelques heures plus tard. Nous y retrouverons Charles et Virginie. A leurs pieds ou sous leurs yeux : la ville illuminée. Charles enserre de son bras les épaules de Virginie.*

VIRGINIE – C'est comme un grand tapis de lumière, vous ne trouvez pas ? Ou comme la voie lactée qui se serait couchée sur la terre. Dans une semaine, ce sera le vingt et un mars. Le printemps s'annoncera quelque part, dans une toute petite rue cachée.
CHARLES – Il y a dix ans, c'était une autre ville. En dix ans, c'est comme si elle avait été refaite... Vous n'avez pas froid ?
VIRGINIE – Non, je suis bien. Avec ce vin que vous m'avez fait boire, j'ai l'impression d'être au paradis. Et puis, ça doit être ça le paradis ! Je ne crois pas que ça puisse être plus beau.
CHARLES – Quand j'étais jeune...
VIRGINIE – Continuez.
CHARLES – Quand j'avais vingt ans...
VIRGINIE – Comme ce soir...
CHARLES – N'exagérez pas, Virginie. Je vous parle d'une époque tellement lointaine !...
VIRGINIE – Comme ce soir. Vous avez vingt ans ce soir. Et moi aussi voulez-vous ? Voulez-vous que nous ayons vingt ans tous les deux ?
CHARLES – Je me conduisais très mal à vingt ans.
VIRGINIE – Ça ne fait rien. Tous les garçons se conduisent mal à vingt ans. Ils sont inconscients des chagrins qu'ils causent aux autres. Et puis, ils ne comprennent rien aux secrets des filles. Et puis, vous recommencez en neuf, ce soir, c'est la deuxième fois que vous avez vingt ans. Il y a en vous énormément de clarté, de gentillesse. Avec les jeunes filles, vous êtes très délicat. Et c'est

votre première sortie avec moi. Vous êtes venu me chercher à la maison et vous m'avez proposé une longue promenade. Vous avez des tas de choses à dire, à raconter, et moi je vous écoute, je suis heureuse je vous fais confiance parce que je vous sais incapable de tricher. Il n'y a chez vous aucune brusquerie, vous êtes même prévenant et plein d'égards à mon endroit; à chaque pas que je pose vous êtes prêt à me donner la main ou à prendre mon bras. Vous avez la tête bourrée d'idées, d'ambitions, vous vous sentez fort, vous désirez conquérir le monde. Et vous en êtes capable ! Mais vous voulez surtout aimer, savoir aimer, apprendre à aimer. Ça, c'est un peu plus difficile à dire, mais ce n'est pas insurmontable et lentement, vous trouvez les mots justes, les mots qu'il faut pour ne pas m'effaroucher. Vous n'avez pas honte de vos sentiments et vous respectez les miens. Vous connaissez d'autres jeunes filles bien sûr, mais pour l'instant, et je ne sais pas pourquoi, c'est moi que vous cherchez à apprivoiser. Et si vous avez décidé de m'apprivoiser, vous ne faites pas les choses à moitié, vous allez en toute assurance et simplicité jusqu'au bout de votre démarche, sans avoir peur de devenir amoureux de moi, sans crainte d'avoir à reconnaître que vous auriez pu vous tromper. Et si vous découvrez que vous m'aimez, vous n'allez pas me le cacher, vous n'allez pas non plus vous dérober. C'est à travers l'amour et c'est dans le bonheur que vous cherchez votre liberté, et c'est après avoir atteint cette liberté que la fidélité prend tout à coup son vrai sens ...

CHARLES – Oui, c'est vrai. Je pense qu'il est possible d'aimer une seule femme pendant toute sa vie ! Mais à condition de la connaître un peu plus, de la comprendre un peu mieux chaque jour.

VIRGINIE – Et à condition de ne pas voir l'amour comme une prison.

CHARLES – Et si je vous avoue mon amour, Virginie, vous ne m'en voudrez pas, vous ne le refuserez pas ?

VIRGINIE – Je vous attendais, Charles, et je sais qu'avec vous je serai heureuse.

*Musique symphonique en arrière-plan.*

CHARLES – C'est une excellente idée que vous avez eue de m'inviter à ce concert.

VIRGINIE – De coutume, j'y viens seule ou avec une amie ! *(qui sourit)* Mais ce n'est pas la même chose.

CHARLES – On est si bien ici. La fraîcheur, les arbres, l'air sent bon...

VIRGINIE – C'est le vent qui nous apporte le parfum des fleurs.

CHARLES – Après le concert, nous irons cueillir un bouquet. Je voudrais que votre chambre soit embaumée cette nuit et je voudrais que vous restiez éveillée, que vous pensiez à moi comme je vais penser à vous.

VIRGINIE, *rire de jeune fille* – Il m'arrive parfois de penser à vous, le soir...

CHARLES – C'est vrai ? Et moi qui l'ignorais. Je vous trouvais distante, indifférente. Peut-être un peu froide même !

VIRGINIE – Vous ne savez pas encore qu'il y a bien des choses que les jeunes filles cachent au fond de leur coeur ?

CHARLES – Virginie ! Je vous aime ! Je vous aime, Virginie et je voudrais le crier très fort pour que le monde entier le sache.

VIRGINIE – Non, taisez-vous, taisez-vous plutôt ! Laissez la musique parler pour vous. Laissez le silence mettre au monde la première joie de notre rencontre. *(Elle ferme les yeux, heureuse, comme si c'était vrai, puis les ouvre lentement et renoue brutalement contact avec la réalité. La musique cesse brusquement)* Mais non ! mais non ! Il n'y a pas de musique, ce n'est pas l'été, le printemps n'est pas encore venu, nous n'avons plus vingt ans et je voudrais mourir ! Je voudrais mourir !

*Elle se dégage de l'étreinte de Charles et court s'enfermer dans la voiture.*

CHARLES, *crie* – Virginie !...

*Il court la rejoindre dans la voiture. Elle se jette sur lui, la tête contre sa poitrine.*

VIRGINIE, *pleurant* – Qu'est-ce que nous faisions ? Qu'est-ce que nous faisions ?... Dites-moi ! qu'est-ce que nous faisions exactement ?

CHARLES – Pleurez pas comme ça, Virginie, pleurez pas comme ça. Nous rêvions à nos vingt ans !...

VIRGINIE – C'est idiot ! C'est ridicule de se faire autant de mal.

CHARLES – Je me suis laissé entraîner dans votre jeu, Virginie.

VIRGINIE – Et moi je voulais seulement que vous regardiez pour la première fois en vous-même, que vous preniez conscience qu'il

y avait en votre âme une grande pureté de sentiments que vous avez brutalement rejetés un jour dans votre enfance parce que vous en aviez honte, par mauvaise foi envers vous-même !
CHARLES – Mais il était trop tard pour me faire réaliser ça. Vous ne saviez pas ? Vous ne saviez pas qu'il est trop tard pour tout, maintenant ?
VIRGINIE – Je vous demande pardon. Je n'aurai plus jamais l'occasion de recommencer.
CHARLES – Non. C'est à moi de vous demander pardon. Je vous demande pardon d'avoir raté ma jeunesse et de n'avoir pas su vous trouver quand il était encore temps !
VIRGINIE, *qui s'essuie les yeux* – Ramenez-moi à la maison, s'il vous plaît. Nous ne jouerons plus jamais à ce jeu.
CHARLES – Je sais maintenant pourquoi j'ai raté la moitié de ma vie. Si c'est encore possible, je vais essayer de sauver les miettes de fierté qui me restent.

*Il fait démarrer le moteur.*

### Scène septième

*Le salon chez Virginie. Nous y trouvons Edouard seul. Vêtu d'un gilet d'intérieur de velours sombre, il est assoupi dans un fauteuil, le journal ouvert à ses pieds ou près de lui. C'est le bruit de la porte qui se ferme qui l'éveille. Il ouvre les yeux brusquement et secoue la tête.*

EDOUARD – C'est toi, Virginie ? . . . *(il attend. Pas de réponse. Il se lève inquiet)* Est-ce toi, Virginie ?

*Et Virginie qui est incapable de répondre paraît dans le salon. Sa coiffure est un peu défaite et on sent qu'elle fait un effort surhumain pour ne pas paraître bouleversée, pour arriver même à accrocher un pâle sourire à son visage.*

VIRGINIE, *d'une voix qui veut être calme* – J'espérais que tu te sois couché . . . que tu dormes . . .
EDOUARD – Tu sais bien que ça m'était impossible, que je ne le pourrais pas !

*Elle pousse un profond soupir comme pour se soulager un peu de sa nervosité intérieure, de sa fébrilité.*

VIRGINIE – Le temps est bon dehors, papa !
EDOUARD – Je vois que le vent t'a décoiffée ! J'ai préparé du café, il ne me reste qu'à le faire réchauffer.
VIRGINIE – Non ! ... Ce n'est pas nécessaire. Je ne veux pas de café, je n'ai besoin de rien ... Seulement ... seulement de retrouver mon souffle un peu ...
EDOUARD – Tu peux enlever ton manteau !
VIRGINIE – Oui ! ... *(Elle ne bouge pas, elle est ailleurs)* La ville a beaucoup changé depuis dix ans.
EDOUARD – Je n'appelle pas ça une ville ! ... Ça n'est plus qu'un immense chantier de construction.
VIRGINIE – Non, c'est une ville, c'est une ville ! ... Une ville qui s'est déjà appelée Ville-Marie ... La montagne alors, n'était qu'une grande forêt noire ...
EDOUARD – Crois-tu que ce soit une heure appropriée pour repasser l'histoire du pays ?
VIRGINIE, *qui rit, se détend un moment et enlève son manteau* – Je ne sais pas pourquoi je pense à cela tout à coup ! ...
EDOUARD – Tu me parais fatiguée, Virginie.
VIRGINIE – Oui, je le suis ... je pense que je le suis un peu, papa ... Mais si tu savais comme je me suis aussi amusée ce soir ! Je me sentais si jeune ! J'avais une envie folle d'être heureuse ! ...
EDOUARD – Que tu joues mal la comédie !
VIRGINIE – Mais non ! Mais non ! ... J'ai beau me dire que je suis une vieille fille, ça ne m'empêche pas de pouvoir être heureuse ! ... Nous avons bu des martini ... Très secs ! ... Et puis du vin ! ... Et puis un cognac ! Tu crois que je pouvais encore me faire des soucis ? ... Et puis je n'avais pas de soucis ! Je n'ai jamais de soucis ! ... J'ai rarement des soucis ... C'est vrai, papa ! ... Je sais qu'il y a beaucoup de gens malheureux dans le monde et je ne vois pas pourquoi je me ferais des soucis quand j'ai tout ce qu'il faut pour être heureuse ! ... Toi aussi tu es heureux, papa, toi aussi, comme moi, tu n'as aucune raison de te plaindre. *(Grave)* Un jour ... *(Elle s'arrête puis commence à sourire)* Il était une fois ... *(Elle s'arrête et redevient sérieuse)* En ce temps-là ... *(sourit légèrement et avec tristesse)* Dis-moi comment ça commence une vie ... et puis comment ça finit ... dis-moi, tu as déjà aimé toi ! Dis-moi ce que c'est l'amour ... si c'est une chose qui apporte la joie ou si c'est

une chose qui rend triste... ou qui fait très mal à l'endroit où on a l'impression d'avoir un coeur ! *(Brusquement, pour ne pas éclater en sanglots, elle pivote sur elle-même et lui tourne le dos)* Je t'ai posé une question, papa... *(Il courbe l'échine et regarde le sol, les deux mains posées sur ses genoux, inertes)* Papa ! Je t'ai posé une question !... *(Lentement, elle pivote de nouveau sur elle-même et redécouvre son père dans la position de l'affaissement et de la culpabilité).*

VIRGINIE – Oui... toi aussi, tu es fatigué, je pense... Il faudrait... il faudrait que tu montes te coucher... *(Ne le voyant pas bouger, elle se dirige vers lui, l'aide avec tendresse à relever la tête, comme une mère avec son fils. Elle lui entoure le visage de ses mains et pose sa tête contre sa hanche, lui caressant les cheveux)* Il va falloir que tu montes te coucher maintenant, il va falloir que tu dormes cette nuit.

EDOUARD – Tu m'as tout donné, Virginie ! Et j'ai tout pris ! J'ai tout pris !... Maintenant il ne te reste plus rien... plus rien...

VIRGINIE – Il me reste toi. C'est beaucoup ! C'est immense ! Et je vais prendre soin de toi ! Tu ne m'as rien pris et je ne t'ai rien donné ! Je vais prendre soin de toi. Nous allons travailler ensemble, nous allons organiser une nouvelle maison ensemble, nous allons commencer ensemble une nouvelle vie ! Ce n'est pas merveilleux ça, papa !... Toi et moi, comme deux amis ! comme deux vieux soldats qui ont les jambes encore solides et qui repartent ensemble battre la campagne !... *(Les larmes lui viennent aux yeux)* Tu ne trouves pas que c'est merveilleux ?... Tous les instants de bonheur qui nous restent à vivre ?... Tu ne trouves pas que c'est épatant, que c'est extraordinaire »... *(Elle pleure mais sans éclats)* Pense à tous ceux qui sont malheureux dans le monde !... Pense à ceux qui sont morts dans leur jeunesse, sur des lits de misère, dans les hôpitaux, dans les tranchées, leurs beaux visages collés à la terre... Pense, pense à tous ceux-là, papa, et à nous deux. Pense à nous deux qui allons entreprendre une vie nouvelle... Tu ne trouves pas, tu ne trouves pas que nous sommes des êtres privilégiés...

EDOUARD, *ne peut que murmurer tout bas et rapidement le nom de sa fille* – Virginie ! Virginie ! Virginie !

*Et elle le caresse, et elle le berce, tout en restant debout, les yeux inondés d'une douleur étrange et de larmes.*

SCÈNE HUITIÈME

*La chambre à coucher chez Charles, le même soir. Nous y trouvons Simone qui lit un magazine sous la seule lumière de sa lampe de chevet. Près d'un placard, Charles enlève son veston et dénoue sa cravate. Son regard est fixe, il pose chacun de ses gestes comme un automate.*

SIMONE – De coutume, quand je t'ai posé la même question trois fois de suite, tu finis par me répondre ! En gueulant, naturellement ! mais tu reconnais au moins que je fais partie de ton existence !

*Il s'approche du lit lentement, s'arrête et la regarde, sans haine, sans mépris, mais comme s'il la voyait pour la première fois, comme s'il ne pouvait comprendre comment elle pouvait se trouver là. Simone lève les yeux de son magazine pour la première fois.*

Mais qu'es-ce que tu as ? Pourquoi me regardes-tu ainsi ?

*Il hausse légèrement les épaules et s'assoit sur le bord du lit, tournant le dos à Simone.*

SIMONE – Si tu ne te sens pas bien, il faudrait peut-être que tu te soignes. *(Il tourne la tête légèrement dans sa direction et la regarde une autre fois mais toujours sans rien dire.)* Cesse de me regarder comme ça, tu me fais peur !
CHARLES – *(bas, d'une voix sourde)* – T'as raison d'avoir peur . . .
SIMONE – Si tu m'expliquais au moins ! Si tu me disais ce qui t'arrive !
CHARLES – Il m'arrive ! . . . Il m'arrive que je te regarde, que je te vois tout à coup et puis que j'aurais envie de me retrouver à cent milles d'ici. Et puis que je souhaiterais t'avoir jamais connue ! C'est ça la réponse que t'attendais de moi ?
SIMONE – Mais Charles, si tu éprouves autant de répugnance, je vois pas pourquoi tu continues à vivre plus longtemps avec moi.
CHARLES, *qui se lève lentement* – Moi non plus ! . . . Mais je suis là ! Comme une ruine ! Collé à une autre ruine ! . . . *(il regarde étrangement ses deux mains).*
SIMONE, *qui se soulève soudainement* – Rends-moi responsable d'avoir gaspillé ta vie !

CHARLES – Je te rends responsable de m'avoir vidé ! Comme on vide un sac ! *(Il a peur de lui. Il referme ses mains et regarde ailleurs.)*
SIMONE – Et moi ! Et moi, Charles ! Moi aussi je pourrais te faire les mêmes reproches, avec la même délicatesse !
CHARLES – Il s'agit pas de toi, ce soir ! Ce soir, tu n'es plus rien dans ma vie ! . . . Tu comprends ça ? Tu comprends ça ? Plus rien !
SIMONE – Je trouve au contraire que tu m'accordes beaucoup d'importance.
CHARLES – Tu connaissais tous les trucs, hein ! Tu les avais bien appris ! Comme beaucoup de femmes de ton âge, comme beaucoup de femmes de ton espèce !
SIMONE – Mais de quels trucs parles-tu »
CHARLES – De tous ceux que t'as employés quand tu m'as connu. De tous ceux que t'as utilisés ensuite pour devenir ma femme ! Pour m'enchaîner à ta p'tite vie mesquine qui n'avait aucun sens. Pour faire de moi le prisonnier de tes mensonges, de ta tricherie, de ton amour stérile. Ce soir, je me rends compte que si je suis un raté, c'est à cause de toi !
SIMONE, *qui hausse le ton à son tour* – Je te permettrais . . . j'accepterais que tu me parles comme ça si t'avais tout fait pour me rendre heureuse, si t'avais eu un seul moment le souci de me comprendre, si t'avais essayé de m'aimer pour ce que j'étais, si tu t'étais rendu une seule fois au bout de moi-même . . . J'ai peut-être mal joué mon rôle de femme, Charles, mais rappelle-toi aussi que t'as rarement agi comme un homme avec moi !
CHARLES, *bas, étrange* – Oui . . . c'est peut-être vrai. Tout ça, c'est peut-être vrai . . . mais je peux pas . . . maintenant je pourrai jamais oublier que j'ai perdu ma vie avec toi . . . Je vais aller coucher dans la chambre d'amis . . . parce que ce soir, plus que jamais, je me sens un étranger dans *ta* maison.

*Il se dirige vers la porte.*

SIMONE – Ce n'est pas *ma* maison comme tu dis ! C'est la maison que t'as construite pour mettre tes propres faillites à l'abri des regards des autres. Pour farder l'existence absurde que tu m'obliges à mener depuis vingt ans !
CHARLES, *sans la regarder* – Si je reste près de toi plus longtemps, je serai pas capable de m'enlever de la tête l'idée qui m'est venue tout à l'heure quand je t'ai regardée, étendue dans ton lit comme une femme molasse et satisfaite !

SIMONE – Quelle idée ?
CHARLES, *dur* – Celle de serrer ta gorge dans mes deux mains et de te tuer ! . . . *(s'adoucissant)* Parce qu'un jour t'as balayé mes vingt ans comme si c'était des ordures de cuisine . . . Au fond . . . au fond de moi-même c'est ça que j'arrive pas à te pardonner . . .
SIMONE, *remuée* – Charles . . . *(il ne l'écoute pas, il sort de la chambre)* Ecoute-moi, Charles ! . . . *(elle crie)* Charles ! . . . *(et elle lance avec violence son magazine dans un coin de la chambre)* Tu pourrais au moins m'écouter moi aussi ! . . . *(Elle éclate en sanglots, la tête dans son oreiller)* Parce que moi aussi j'ai déjà eu vingt ans . . . Moi aussi ! . . . Moi aussi ! . . . *(Elle est malheureuse à vouloir déchirer les oreillers)* Et ça fait . . . ça fait déjà longtemps que tu m'as tuée ! . . .

*Elle continue de sangloter comme une petite fille dans son oreiller. Fin de l'histoire.*

ROBERT ÉLIE

# BORDUAS
# À LA RECHERCHE
# DU PRÉSENT

ROBERT ÉLIE — Né en 1915, a publié ses premiers essais et poèmes dans *la Relève,* en 1936. Il a collaboré à d'autres revues et journaux avant d'écrire *La Fin des songes,* un roman, qui lui méritait le Prix David de littérature en 1950 et un second roman, *Il suffit d'un jour.* A publié dans les ÉCRITS trois pièces de théâtre : *L'Étrangère, la Place publique* et *Le Silence de la ville.* Directeur de l'Ecole des Beaux Arts de Montréal de 1956 à 1961, conseiller culturel près la Délégation du Gouvernement du Québec à Paris, de 1961 à 1966. Est présentement directeur associé du Secrétariat du bilinguisme, organisme du gouvernement canadien rattaché au Conseil privé.

Il n'y a pas de génération spontanée, mais, au bout d'une longue évolution, il arrive que les événements se précipitent et qu'un seuil soit traversé, si bien que la vie s'en trouve transformée.

Toujours de tels bouleversements touchent d'abord les consciences, se trouvent ressentis et vécus par quelques individus particulièrement sensibles. Ici, le peintre et l'artiste exercent un rôle prophétique : ils traduisent immédiatement ces bouleversements dans des oeuvres qui sont comme des semences de liberté qui transforment à leur tour, plus ou moins lentement, la société.

J'ai la conviction qu'un tel bouleversement s'est produit au Canada français et qu'on ne saurait rien comprendre à son évolution actuelle si l'on n'admet pas qu'un seuil de la conscience a été franchi, ce qui a transformé la vie de toute la communauté.

J'ai déjà dit, en parlant de Saint-Denys-Garneau, que l'on pouvait situer cet événement avec assez d'exactitude. S'il faut choisir une date, je dirais vers 1935. La littérature du Canada français et sa peinture — celle-ci avec un retard de quelques années — rejoignent enfin le présent, deviennent enfin actuelles; l'écrivain et le peintre cessent de s'exprimer dans un langage emprunté à des Européens, et le plus souvent à des Français de la génération précédente.

C'est dire que l'union commence à se faire entre le langage et l'expérience, entre la forme et le fond, qui ne sont vrais qu'unis. Du même coup, l'expérience ne devient pas irréelle en passant de la vie au livre; bien au contraire, elle commence à se dépouiller de ses illusions, à s'éclairer de l'intérieur, à se métamorphoser en vision d'avenir, ce qui est le propre de l'activité créatrice.

Encore une fois, cela ne s'est pas produit en un jour. La libération du langage est une aventure collective et je ne veux pas en attribuer tout le mérite à des écrivains ou à des peintres qui auraient eu plus de talent ou plus de courage que leurs prédécesseurs.

Des phénomènes sociaux l'expliquent en partie tels l'urbanisation qui nous arrachait au monde protégé de la campagne où l'on pouvait croire que rien ne changeait, ou, encore, la terrible crise économique qui dénonçait les mensonges d'un ordre bourgeois et facilitait à la fois la rupture avec le passé et la recherche de so-

lutions neuves. Il y eut aussi dans les milieux ouvriers et chez les intellectuels de courageuses adhésions à un socialisme qui apparaissait comme le mal même aux yeux des autorités, mais, aussi, ne l'oublions pas, aux yeux des libres-penseurs, comme on l'était dans les milieux d'Action française.

Il n'en reste pas moins que ce fut vers cette époque qu'il devint possible de « dire vrai », de parler selon son expérience, cette expérience que l'artiste prolongeait par l'acte d'écrire et de peindre jusqu'à faire du poème et du tableau des moments de vie particulièrement denses et lumineux.

* * *

Parmi les témoins de cette métamorphose du Canada français, j'ai toujours placé Borduas au premier rang, auprès d'un Saint-Denys-Garneau.

Son aventure me paraît exemplaire, car si, d'une part, son enfance et sa jeunesse se passent dans le monde clos de la survivance, d'autre part, son oeuvre, après de pénibles recherches, s'épanouit dans le présent et s'inscrit dans le courant le plus neuf et le plus créateur de l'art contemporain.

Je ne pourrai ici qu'évoquer l'enfance et l'adolescence et étudier brièvement l'oeuvre de Borduas. Les débuts nous permettront de revenir à ce monde d'hier qui semble déjà si lointain et presque irréel, monde qui survivait en marge de l'histoire parce que son dénuement lui interdisait d'en relever les défis, mais monde qui n'en conservait pas moins des valeurs précieuses qui pouvaient être à l'origine d'une authentique culture, une culture vivante et non pas livresque.

Nous nous arrêterons ensuite à l'oeuvre dont l'évolution nous fait participer à la transformation d'une communauté qui se détournait enfin d'un passé devenu mythique pour consentir au présent et accepter tous les risques de l'avenir.

Surtout, évidemment, cette oeuvre nous met en présence d'un homme et nous fait comprendre son espoir qui est encore le nôtre dans une très large mesure, qui est nôtre en tout cas dans ce qu'il a de positif, dans ses consentements, sinon dans ce qu'il a de négatif, dans ses refus.

* * *

L'enfance et l'adolescence de Borduas se sont passées dans un lieu particulièrement protégé de ce monde clos qu'était le Canada français, mais sa vie devait s'achever à New-York et à Paris dans une activité créatrice résolument orientée vers l'avenir.

Il fallait une foi et une passion peu communes pour accomplir un si long voyage, et la difficulté de l'entreprise explique bien des impatiences et bien des ruptures. Aurait-on exagéré la violence du combat jusqu'à faire de Borduas un personnage légendaire ? Je ne saurais dire. J'ai trop bien connu Borduas pour ne pas me souvenir de gestes d'homme qui évoquent une présence étonnamment chaleureuse. Un poète maudit ? si l'on veut, mais il importe surtout de retrouver cette présence amicale qui donne à l'aventure sa qualité humaine, présence qui rappelle aussitôt le lieu où se sont écoulées les années décisives de l'enfance et de l'adolescence.

C'est Saint-Hilaire, petit village de la plaine de Montréal, au bord du calme Richelieu qui l'a protégé longtemps contre la grande ville désordonnée qui grandissait à vue d'oeil, allègrement oublieuse de la poésie paysanne, toute joyeuse d'entendre le chant plus violent des machines.

Tout au long de la rivière, dans cette plaine si accueillante, chaque église de pierre indique un lieu de fraternité humaine dans la sauvagerie environnante. Ces villages ont su retenir pendant au moins deux siècles les familles qui les ont créés, permettant la constitution de ces trésors de souvenirs et d'expériences où, à chaque génération, l'enfant n'a qu'à puiser pour s'enrichir d'un savoir que l'école ne peut donner, pour acquérir une sorte de familiarité avec les mystères de vie du paysage où il doit grandir, mais non pas, hélas, avec la grande ville où se fait l'avenir.

Comme les autres villages, Saint-Hilaire possède son église de pierre, humble et belle, digne et souriante, qu'entourent de petites maisons de bois qui collent bien à la terre. Mais seul entre tous, il a sa montagne, créature de rêve, tout à fait inattendue dans cette plaine, d'où la raison n'a jamais pu déloger des esprits délicieusement inquiétants.

C'est dans l'une des modestes maisons qui entourent l'église que Paul-Emile Borduas est né en 1905, deuxième enfant de Magloire Borduas et d'Eva Perrault, noms évocateurs des lointaines

origines. Le père était menuisier et ferronnier, « un sculpteur qui s'ignore », dira son fils. En tous cas, il était attentif au langage si profond des matières dont Bachelard nous dit qu'il nous met en contact avec une réalité poétique inépuisable. Mais il connaissait un autre chemin vers cette réalité inépuisable : la Bible qu'il lisait fidèlement, ce qui était exceptionnel, même scandaleux, pour un catholique de cette époque, encore plus pour un ouvrier de village. La mère, que le fils admirait, était l'ordonnatrice de ce monde humble, mais profondément humain.

Borduas n'a jamais parlé avec amertume de sa vie d'enfant pauvre. Au contraire, Saint-Hilaire évoquait pour lui un lieu de poésie sereine, un peu irréelle sans doute, mais humaine encore. Peu de temps avant sa mort, il rêvera d'y retourner et il confiera à un vieil ami d'enfance le projet de construire un atelier sur les bords du Richelieu.

Dans ce village où l'on vivait dans la familiarité des mystères de vie, où les esprits les plus subtils avaient à leur usage une montagne insolite à souhait, il fallait bien que se trouvât un sage qui fut occupé à recueillir cette poésie, à unir dans sa vie et son oeuvre le chant de la rivière, de la montagne, de la lumière, au chant des coeurs exaltés, des intelligences émerveillées. Saint-Hilaire eut Ozias Leduc, autre présence inattendue.

Ce frère rêveur de Chardin avait établi son atelier au milieu des vergers, au pied de la montagne, délicieuse construction de bois qu'il prit vingt ans et peut-être quarante ans à ne pas terminer, car c'était un rêve qui devait s'offrir à toutes les métamorphoses.

Borduas, dès sa plus tendre enfance, fut touché par la douce lumière de « l'oeuvre d'amour et de rêve » d'Ozias Leduc. Chaque fois que ses parents ou ses maîtres l'amenaient à l'église, il retrouvait les belles et grandes images du vieux maître qui sait si bien jouer « avec les idées familières, courantes, toutes simples, que sa malice et sa ruse vivifient. »

Je viens de citer quelques mots du très bel hommage que Borduas a rendu à son maître, en 1953. Il y disait encore : « De ma naissance à l'âge d'une quinzaine d'années [ ces tableaux de l'église de Saint-Hilaire ] furent les seuls qu'il me fut donné de voir. Vous ne sauriez croire combien je suis fier de cette unique source de poésie picturale à l'époque où les moindres impressions pénètrent au creux de nous-mêmes ».

Borduas commence à travailler avec Leduc, vers 1920, quand il a quinze ans. « Dès mes premiers contacts avec Leduc, écrit-il,

j'ai été séduit par sa simplicité, par son extrême retenue et davantage encore peut-être, par la vivacité — comme anguille sous roche — de son esprit. Très follement, des années longues, dans l'enthousiasme et l'ignorance, j'ai tenté de le rejoindre dans sa trop belle peinture. Ombres chaudes, douces lumières craignant le plus petit écart. »

Pour Borduas, Leduc est, comme le village, « le fruit mûr de trois siècles d'isolement en cette terre d'Amérique ». Sa peinture lui paraît grande « par sa vertigineuse délicatesse de tons qui est le miroir de son âme », et il ajoute : « à n'en pas douter l'oeuvre de Leduc évolue dans l'amour et le rêve... dans la douce tragédie d'un amour replié sur lui-même dans la paix d'un beau soir d'été ».

En 1923, Leduc poussera Borduas à s'inscrire à l'Ecole des Beaux-Arts de Montréal où sévit le plus suffisant des académismes, celui de Paris, si proche parent de cette tradition moralisante qui nous a donné tant d'écrivains dont la seule vocation fut de fournir les grammairiens d'exemples ingénieux.

Le voyage sera pénible. Borduas aura souvent l'impression de se perdre dans la nuit jusqu'au jour où le même désir de libération fera se rencontrer des peintres, des écrivains, des collectionneurs. Un dialogue amical s'engagera qui permettra à Borduas et à d'autres de mieux définir le problème, ce qui était déjà s'engager sur la voie du salut.

Ce furent des années passionnantes. En 1937, Borduas entre à l'Ecole du Meuble où il rencontre Maurice Gagnon et Marcel Parizeau, qui connaissaient bien l'art contemporain. L'année suivante, c'est le commencement d'une amitié, qui fut parfois orageuse, avec John Lyman, ce peintre et critique rigoureux qui avait longtemps vécu en France et en Afrique du Nord, où il avait connu Matisse et quelques-uns des maîtres qui appartenaient déjà au passé, mais à un passé vivant. Et ce fut à ce moment que commença entre nous une amitié qui ne fut pas sans tensions, qui connut même le silence, comme une secrète blessure, mais qui fut de part et d'autre, je n'en doute pas, d'une rigoureuse fidélité. En 1940, le Père Couturier, arrivant de Paris, se fait le porte-parole de la jeune peinture canadienne, et, la même année, la grande exposition de Pellan permet de faire le point des recherches contemporaines.

Parmi tous les chemins que Borduas voit enfin s'ouvrir devant lui, c'est celui que le surréalisme a tracé qu'il sera d'abord tenté de suivre. Mais il a maintenant trente-cinq ans et, même s'il lui est

difficile de s'y reconnaître dans la confusion d'un monde au bord de la guerre, il ne pourra que se choisir lui-même.

Il me semble qu'une certaine rhétorique surréaliste, avec ses images de rêve, sa figuration trop attendue, a empêché Borduas de se lier avec Breton et même l'en a éloigné à la fin de sa vie.

Breton fut sans doute un éveilleur, mais aussi se laissa-t-il prendre parfois au piège des mots, à des images qui ne sont que feux d'artifice. Vous vous souvenez du *Premier Manifeste* : « tant va la croyance à la vie, à ce que la vie a de plus précaire, la vie réelle s'entend, qu'à la fin cette croyance se perd ». Une certaine préciosité fin-dix-huitième-siècle fait dire que c'est vraiment trop beau pour être vrai, ou, plutôt, trop joli. L'imagerie surréaliste fut particulièrement désastreuse en peinture, et Borduas, qui en eut conscience, fut résolument non-figuratif.

Toutefois, Breton fut aussi un authentique poète de la liberté et Borduas, comme d'autres, n'a pas lu sans un sentiment de révélation cette phrase célèbre du *Second Manifeste :* « L'épouvantail de la mort, les cafés chantants de l'au-delà, le naufrage de la plus belle raison dans le sommeil, l'écrasant rideau de l'avenir, les tours de Babel, les miroirs d'inconsistance, l'infranchissable mur d'argent éclaboussé de cervelle, ces images trop saisissantes de la catastrophe humaine ne sont peut-être que des images. Tout porte à croire qu'il existe un certain point de l'esprit d'où la vie et la mort, le réel et l'imaginaire, le passé et le futur, le communicable et l'incommunicable, le haut et le bas cessent d'être perçus contradictoirement. Or, c'est en vain qu'on chercherait à l'activité surréaliste un autre mobile que l'espoir de détermination de ce point ».

C'est le vieil espoir mystique qui s'exprime dans ces périodes harmonieuses, bel canto renouvelé avec ses antithèses qui rappellent Hugo ou le « to be or not to be » de Hamlet et même « le tout et rien » de saint Jean de la Croix !

Borduas croit, comme Breton, aux pouvoirs de création de l'esprit humain, à un au-delà des apparences de la vie quotidienne, un espace de liberté que l'homme habitera s'il échappe aux illusions et aux mensonges. Mais Borduas veut s'avancer les yeux grands ouverts vers les hauts lieux de l'âme.

Il connaissait trop bien et il aimait trop les choses et les êtres de son paysage familier, la lumière du jour, surtout la profonde beauté humaine, pour les sacrifier aux symboles du rêve.

Borduas préfère les belles matières qui ne s'opposent pas à la manifestation du désir créateur, du désir d'absolu du peintre. Au contraire, elles se prêtent à toutes les métamorphoses pour faire du tableau un objet aussi spirituel que matériel.

Mais cet accord fut, pour Borduas, le fruit d'un long et pénible travail. Il connut la tentation de l'impressionnisme, d'un jeu à la surface des choses, de l'abandon à une lumière qui détruit la forme. Il dut cesser d'interroger directement les formes naturelles pour ne plus travailler qu'en atelier; il dut se passer de modèle et accepter l'exigeante confrontation avec la toile blanche. Peut-être est-ce ce qui l'a amené à renoncer aux nuances du pinceau en faveur de la brutale franchise de la spatule.

La tentation de la lumière fit place au désir de construire par la couleur. Vers 1940, il nous donne ses premières oeuvres libérées, puissantes et vastes comme ne le seront que les tableaux de la fin de sa vie, d'un éclat sourd, mais d'une grande force de rayonnement. Je pense à cette admirable « Femme à la Mandoline » que le Musée d'art contemporain de Montréal vient d'acquérir.

Après cette brève période d'un cubisme très personnel, le surréalisme veut conduire Borduas sur les chemins dangereux du rêve, vers une figuration qui ouvre la porte à la pire des littératures comme en témoigne Dali. Mais, encore une fois, le jeu des symboles n'a pas retenu Borduas bien longtemps et l'automatisme, qu'il pratiqua avec ferveur, ne lui parut pas ouvrir toutes grandes les écluses du rêve. Au contraire, il assurait la liberté de ce premier geste qui anime la toile blanche, tâche qui sollicite tous les pouvoirs de création, met si bien en éveil que tous les autres gestes, jusqu'à l'achèvement du tableau, doivent obéir à la conscience la plus exigeante.

Les grandes toiles de 1940-41 sont le signe d'une victoire définitive sur un enseignement académique, surtout, sur la tentation du repos dans une douce lumière que lui promettaient le monde de son enfance et l'oeuvre de son vieux maître, Ozias Leduc.

Les gouaches de 1942 prolongent cette victoire avec un bonheur dans l'expression, une aisance et une assurance que Borduas n'avait encore jamais connus. D'ailleurs, l'huile qui permet toutes les hésitations, les reprises, les longues interrogations a toujours été pour Borduas la plus résistante des matières, du moins jusqu'à son départ pour New-York, en 1953. A mesure que la toile se couvre de couleurs, on a l'impression que le peintre s'enfonce dans une forêt té-

nébreuse et que chaque forme lumineuse est arrachée à tous les monstres de la nuit et du subconscient.

Mais, quand il abandonne l'huile pour la gouache ou l'aquarelle, pour ces matières qui exigent la rapidité dans l'exécution, Borduas retrouve une liberté toujours heureuse, le pouvoir d'atteindre d'un coup, et avec une assurance étonnante, tout ce que les tableaux annoncent dans la plus grande tension. Les aquarelles de 1950 comme celles de 1954 répètent, au plus haut niveau de création, le miracle des gouaches de 1942.

Avec les huiles de 1943 à 1953, nous entrons dans une période de recherches passionnées et inquiètes. Les formes se détachent encore sur un fond qui semble échapper au peintre, mais son regard doit embrasser tout l'espace, l'illuminer, abolir même toute frontière entre l'espace et la lumière. Ce sera la conquête de la liberté dans l'incarnation, l'enivrante rencontre de la vérité dans un espace habitable : « Les Carquois fleuris », « La Réunion des trophées », « Les cygnes s'envolent », autant de moments heureux d'une aventure qui ne sera pleinement assurée qu'à partir de 1953, avec les magnifiques tableaux de New-York et de Paris.

* * *

La succession de tableaux, comme une ascension dans la lumière, rappelle des conversations passionnées qui ne se terminaient qu'à l'aurore, dans la paix et la joie du doux paysage de Saint-Hilaire.

Une toile, la dernière née, servait de prétexte à cette chasse aux mots qui devait permettre de préciser le sens de l'activité poétique. Borduas, qui n'avait pu fréquenter que l'école de son village, dut s'inventer un langage. Il mit dans cette entreprise la même passion et la même ténacité que dans toutes les autres; aussi, tout ce que lui avait appris le langage des formes et des couleurs qui n'est pas moins profond que celui des mots.

Cette chasse, qui l'avait conduit si loin du monde clos de sa jeunesse, ne lui paraîtra passionnante que par les découvertes qu'elle promet. Plus il avance dans sa recherche, mais aussi, plus il s'approche de la fin de l'aventure, plus l'avenir lui paraît lumineux et l'instant présent, comme un commencement absolu.

Au bout d'une longue patience, d'une sévère ascèse, d'une inlassable interrogation dans la plus grande tension du corps et de l'esprit, Borduas débouche dans un espace si vaste et si transparent que semblent possibles, enfin, l'acte de totale liberté, une réponse satisfaisante à la plus exigeante passion d'absolu.

Dans le grand jeu des dernières toiles commence à s'accomplir le désir des hautes aventures spirituelles, dans ce grand jeu du noir et du blanc, du jour et de la nuit, mais où l'ombre est aussi vive que la lumière.

Au moment où les forces lui manquent, Borduas a la certitude que tout ne fait que commencer, que le travail, si pénible autrefois, devient jeu où tout l'être s'exalte dans chaque geste, où vivre c'est créer, et créer vivre, où se réalise enfin cet accord entre la réalité et ses désirs les plus profonds, auquel il n'avait jamais renoncé.

Dans les dernières années, entre les longs séjours à Paris consacrés au travail le plus fructueux, il parcourt l'Europe dans sa toute neuve voiture, la seule qu'il ait jamais possédée. Il dit à un ami : « Je vis présentement une drôle de passion si violente, si grossière : celle des grandes vitesses dans des routes inconnues et encombrées. J'ai beau y mettre toute la prudence nécessaire ça n'en reste pas moins une grossière aventure . . . J'ai passé ce matin dans l'un des plus beaux paysages de la terre, de Palerme à Messine. Une vie serait insuffisante pour s'en rassasier . . . Je frôle de près tous les précipices du temps et de l'espace ».

Borduas, si généreux, n'avait pas l'habitude de la prodigalité qui n'est, chez les riches, qu'une autre manifestation d'égoïsme. L'enfant pauvre et sage ne se livrait pas facilement à des folies pourtant bien innocentes, mais, dans les derniers mois, toute sa sagesse se dissipe dans un éclat de rire d'une grande jeunesse.

Il repart sur les routes de la vieille Europe et il écrit : « Ce séjour en Espagne me donne le goût de construire des murs, des terrasses, une montagne éternelle, dessus une fière et légère maison de papier, toute blanche, toute ouverte sur la terre, éphémère comme l'amour qui ne dure qu'un siècle et à laquelle on mettrait le feu une fois devenue inutile ».

Le poète des formes et des couleurs a donc bien maîtrisé les mots pour nous donner dans ses dernières lettres des images aussi fraîches et aussi justes. Celui qui a voyagé en Espagne se souviendra de ces villages blancs au-dessus des collines ocres, dans une lumière qui tremble comme la flamme.

Quelques mois avant sa mort, il écrit au retour de son dernier voyage : « Le soleil, la lumière, les vestiges de la Grèce m'auront permis d'accumuler la force nécessaire à pousser encore plus loin les recherches. Donc il ne faudrait pas compter sur les charmes faciles de la couleur, ou sur un retour prévisible en arrière . . . On s'intéresse surtout ici aux dernières toiles en comparaison desquelles *L'Etoile noire* semble gracieuse. N'est-ce pas bon signe ? »

C'est justement cette *Etoile noire* qui appartient au Musée des Beaux-Arts de Montréal, que l'on a vue au Musée de l'Expo 67, au milieu des chefs-d'oeuvre de toutes les civilisations et de toutes les époques, très exactement entre des tableaux de Braque et de Mondrian.

Ce rapprochement est d'autant plus émouvant que celui qui l'a fait ne connaissait à peu près rien de Borduas. Il ne savait surtout pas que vers 1937, au moment où Borduas rejetait les certitudes d'un milieu qui s'enfonçait dans un passé de plus en plus irréel, Braque lui était apparu comme un maître attentif au seul présent, mais respectueux de toutes les valeurs humaines, rassurant par son sens de la mesure et de la nuance. En Mondrian, il avait constaté, beaucoup plus tard, le triomphe d'une ascèse qui assurait une communication immédiate avec le réel, la création d'un espace à la mesure du désir intérieur.

« Le premier Mondrian que j'ai vu, raconte Borduas, c'était à l'une des deux grandes expositions des chefs-d'oeuvre du Musée de Montréal, durant la dernière guerre. Il occupait un coin obscur de la grande salle réservée à la si mauvaise peinture hollandaise contemporaine. Ce fut un ravissement ! Et Dieu sait combien mal préparé j'étais à cette rencontre : en pleine lutte contre la tyrannie cubiste. J'ai reconnu spontanément la plus fine lumière que je n'avais encore jamais vue en peinture. Et « lumière » était dans le temps, pour moi, synonyme d'« espace ». Avant Mondrian, nous avions l'habitude du cheminement dans la lumière d'un dégradé à l'autre. Depuis Mondrian, nous gardons toujours notre faculté millénaire, mais, en plus, nous pouvons, à l'occasion, goûter sans l'intermédiaire de la perspective aérienne la totalité imaginable de l'espace ».

Entre les tableaux de Braque et de Mondrian, *L'Etoile noire* semble le sourire même de la candeur. Braque est sévère, presque solennel, et son tableau est le fruit d'une longue tradition qui ne se laisse pas oublier. Le tableau de Mondrian est un pur objet de

l'esprit, espace recréé qui n'admet que l'essentiel. Chez Borduas, l'unité de l'espace est également sans défaut et le spectateur en éprouve immédiatement la totalité comme une libération, mais les rapports n'y sont pas prévus et mesurés avec la sévère rigueur d'un Mondrian. Ici, toutes les formes jouent sur un seul plan. Le blanc a la même densité que les larges taches sombres qui ne sont pas faites de couleurs pures. La spatule met en mouvement la matière épaisse et multiplie les rapports déjà subtils. C'est un espace en mouvement et en lumière où les coulées de gris sont autant de rappel de la lumière du jour, et cet espace, aussi dépouillé soit-il, reste charnel dans son déploiement capricieux. L'expression est à la fois plastique et lyrique : un chant personnel sourd de cette matière que le couteau anime avec ce bonheur qui est si sensible dans les aquarelles.

*L'Etoile noire* n'est qu'une étape dans l'évolution extrêmement rapide des dernières années, dans la recherche de ce qu'il appelait « l'objet absolu », « l'impersonnel ». Les très belles lettres à Claude Gauvreau, que la revue *Liberté* a publiées en avril 1962, nous aident à comprendre son espoir. Il me semble que Borduas attendait de la recherche rigoureuse de la beauté et de la vérité, ascèse dont il connaissait bien les exigences, une telle purification et une telle élévation que l'homme se dilaterait à la mesure de l'univers et qu'il en prendrait possession comme le temple grec prend possession de la plaine où il s'élève.

« Ma peinture, écrit-il, file vers un autre monde plus *impersonnel,* plus général. Finies pour moi les petites bêtises sympathiques. C'est tout l'univers que j'ai besoin de saisir à la grecque, à la romaine, à l'américaine ». Et il termine cette lettre par ce cri de jeunesse, cette louange du premier regard d'amour : « Vive la terre, vive la mer, vivent le ciel et son soleil. Vive la vie ».

Que signifie cette joie, ces moments de joie dans la solitude et la maladie des derniers mois, cet accord si spontané avec la vie, ce bonheur dans l'expression qui devient toujours plus immédiate ? La forme se purifie, le tableau ne dit que l'essentiel et le dit avec plus de force. Borduas approche de ce style « objectif », « impersonnel », ou, plutôt, supersonnel, où tout est de l'homme et plus rien du moi réducteur, ce style vers lequel tendent les créateurs les plus lucides et les plus généreux de notre temps, depuis Kandinsky et Klee jusqu'à Mondrian et Pollock. Ils ont tous voulu que le geste ne soit pas uniquement la traduction de l'émotion ou du désir de l'individu,

mais, au-delà, qu'il manifeste la présence de l'homme dans l'univers à la fois matériel et spirituel, cet univers que la poésie, comme la science, nous dit sans limite.

C'est l'absolu de l'être, la victoire définitive sur le temps, une liberté enfin sans condition. L'art peut-il franchir le seuil de l'absolu ? Borduas l'espère. Déjà, en 1956, il reprochait à Soulage d'hésiter à la frontière du tout ou rien : « Le charme de Soulage, écrit-il, est encore la lumière. Comme dit un ami, ses « petites fenêtres ». J'y vois, quant à moi, simplifié en nuit et jour — noir sur blanc — donc en espace, mais annulé par une hésitation émotive, un manque de consentement profond qui l'incite à « meubler » de lumière ». Borduas ajoutait : « C'est curieux comme nous sommes lâches les hommes ! Tout en recherchant les joies nouvelles qui avivent le sens de la vie, nous nous accrochons désespérément au plus petit espoir d'une éternelle fixation, qui en fait est déjà la mort ».

Borduas nous demande d'aller au bout de nos désirs jusqu'à mourir de joie, mais nos gestes de liberté ne seront encore que création dans la création et non commencement absolu. Ne suffit-il de nous affirmer au coeur d'un univers infini et d'accueillir tous les appels d'un espace aussi dégagé que possible, mais qui, nécessairement, sera humain, ce qui, me semble-t-il, est beaucoup, ce qui est pour une bonne part divin.

Au moment de sa mort, Borduas fait de chacun de ses tableaux une grande fenêtre ouverte sur l'univers, mais sa lumière n'a pas encore atteint à la transparence qu'il désire. Le blanc n'est pas encore pur, la matière n'est pas parfaitement lisse. Il y a de la couleur dans cette lumière, qui est chaude comme celle du jour, et, dans cette matière, des mouvements se dessinent qui nous rappellent que nous sommes en marche vers l'absolu. Mondrian lui-même n'a pas franchi le seuil : sa couleur est pure, sa matière parfaitement lisse, mais le jeu des lignes droites et des couleurs pures détermine un mouvement et des rapports qui nous empêchent de prétendre goûter sans intermédiaire, comme l'espérait Borduas, la totalité imaginable de l'espace.

L'art est cet espace-lumière, plus ou moins transparent, qui unit l'humain au divin, ou, plutôt, car ces mots rappellent un christianisme que Borduas avait rejeté, cet espace-lumière qui unit le monde si relatif où nous cheminons à l'univers de *l'objectif absolu* de notre désir créateur.

Borduas ne dédaignait pas les joies temporelles, et, semble-t-il, il connaissait de plus en plus souvent, à la fin de sa vie, des moments

de repos dans un espace-lumière, dans la certitude de la réconciliation de tous ses désirs.

Je voudrais le quitter sur l'évocation de l'un de ces moments de bonheur, que je trouve dans l'une de ses lettres de 1956. La scène se passe à Provincetown, la première escale de son exil volontaire, probablement la plus heureuse :

« Nous avions la sensation d'être au coeur du monde : tout près de New-York, à deux heures de vol de Montréal et si peu loin de Paris en face ! Tout semblait accessible et simple : les gestes les plus prestigieux, les significations les plus profondes, les certitudes les plus imprévues. Nous baignions dans une divine impersonnalité. Il eût été absurde de craindre pouvoir blesser qui que ce soit. Quand au hasard des développements un nom venait aux lèvres il était déjà si puissamment magnifié qu'il entrait spontanément dans la gloire du présent. Du présent uni au passé, car nous savions très bien que tout venait de là-bas : cette vieille, si vieille et chère Europe. Nous savions qu'il avait suffi, pour vivre ces moments d'enthousiasme et d'assurance en l'avenir, de libérer les formes d'inutiles contraintes et d'avoir éprouvé positivement cette pure idée d'« espace ». Nous savions qu'il avait suffi de consentir pleinement, sans restriction, largement aux séduisantes objectivités. Les nouveaux signes nés de la libération prenaient ainsi tout leur poids, offraient toutes les promesses d'une chasse aux grands gibiers suivie d'un festin magnifique. Et nous avions faim et soif ».

Après New-York et Paris, et après ce long séjour au Japon auquel il pensait depuis longtemps, Borduas serait-il revenu au Canada ? « Les années s'enfilent, douloureuses, loin du pays, écrivait-il en 1958. Il est mauvais de vivre si longtemps en exil, fût-il volontaire. Pourtant c'est encore le mieux que je puisse faire ». Dans une autre lettre, il s'écrie : « Quel dommage que le Canada soit encore si loin de la brûlante actualité, que nous soyons si loin des hauts pouvoirs ».

Nous nous en approchons sans doute, grâce à cette révolution des années 35, grâce à Borduas et à quelques autres, mais, avouons-le, nous en sommes encore loin, et notre espoir, en se politisant, risque de devenir chaque jour moins universel et chaque jour plus régionaliste comme les vieux nationalismes.

Borduas pourrait redire aujourd'hui ce qu'il écrivait en 1956 : « il faut accepter la cruelle mais fructueuse prise de conscience, l'accepter généreusement et flamber davantage. Aucun archaïsme ne peut résister longtemps à une extrême exigence ».

MARCELLE McGIBBON

# LE MANÈGE IVRE

NOUVELLE

MARCELLE McGIBBON — Née en France. Habite Toronto depuis la fin de la guerre. Deux premiers prix de l'A.C.T. A. *Le Feu qui couve* (1963) monté au Théâtre de l'Estoc à Québec et à Radio-Canada, *Billet de Concert* (1964). *La Nuit des Autres,* pièce en trois actes, vient d'être publiée grâce à une subvention de la Commission du Centenaire.

— Arrêtez le manège !

Ai-je crié ? Je ne sais pas.

Pourquoi ai-je dit cela ?

Ma mère est morte. Marie-Louise est partie et je suis là, inerte, assis sur une chaise devant une porte qui vient de se fermer, un verre vide à la main.

Pourtant, je sais que dans quelques instants je me lèverai lentement, la chaise grincera libérée de son poids, mes pas résonneront sur le carrelage de la cuisine, je poserai le verre dans l'évier, je me laverai les mains.

Des sons, des gestes familiers me guettent déjà pour me reprendre dans leur univers.

*

— Arrêtez le manège ! Les enfants sont innocents !

Ai-je encore crié ?

Les enfants . . . Pourquoi ?

Je me revois, petit garçon, les yeux écarquillés, mes dix sous dans la poche, attendant impatiemment que le manège des chevaux de bois s'arrête pour m'emporter dans sa course insensée.

Merveilleux chevaux de bois de mon enfance.

Monde innocent, percé de ciel bleu, sentant le foin coupé et le lait frais, vibrant du bourdonnement des mouches étourdies en été.

*

Ma main remplit le verre. Qui a pris cette décision ?

*

Dans la transparence du verre, des souvenirs d'enfance, comme des rochers par la mer à moitié recouverts, jaillissent de l'ombre du temps.

Mariages, baptêmes . . .

La mort de tante Julie.

(Tous prétextes à des ripailles que je trouvais alors de mauvais goût). Ma mère pourtant semblait y prendre plaisir. Moi, je m'y ennuyais prodigieusement. On pensait que j'étais un garçon renfermé, pas très intelligent. D'ailleurs, à l'école, j'étais mauvais élève.

« — C'est un rêveur, disait mon maître ».

En cela je ne pense pas avoir changé.

*

Mes souliers sont crotteux. Il faudra que je les nettoie pour l'enterrement. Cirer, brosser, jouer jusqu'au bout leur jeu, à eux. — Et en avant le manège ! En avant la musique !

Cette fois, j'ai ri. J'en sens encore le rictus.

*

Mon père aimait la musique militaire.

Mon père aimait ses souliers bien cirés.

Mon père . . . C'était un petit fonctionnaire bien rangé. Il croyait à ce qu'il faisait. Il croyait à beaucoup de choses.

Il aurait aimé me voir, moi, son fils unique, faire des études brillantes et embrasser une carrière militaire ou diplomatique.

Il disait à ma mère, avec une certaine amertume :

« — On n'en fera rien. Il tient tout de ta famille. C'est le portrait de ton frère ».

Je faisais alors le poing dans ma poche. Mon oncle était le seul qui me comprît, qui n'exigeât rien de moi. Il me lisait des histoires et je l'entends encore réciter d'une voix émue la dernière phrase de ce conte provençal « E piei lou matin lou loup la mangé » . . . Alors nous restions silencieux.

Mon oncle, je l'aimais bien.

*

Sur sa pierre tombale, on rajoutera le nom de maman. C'est la coutume. C'est bien ainsi. Elle a toujours aimé ce petit cimetière derrière l'église, livré aux hirondelles et aux herbes folles.

*

Ma mère, plutôt faible, essayait de plaire à ce père exigeant. Je n'ai jamais su si elle le faisait par amour ou par devoir — sans doute ne le savait-elle pas elle-même. Elle l'excusait, le flattait. Je lui en voulais de cet aveuglement. Depuis il m'est venu à l'idée qu'elle jouait peut-être cette comédie pour moi, afin qu'à travers son respect à elle, je crusse à mon tour en lui. Effort inutile. Les enfants ne sont pas dupes.

J'avais onze ans lorsque mon père mourut. Ma mère le pleura et je pleurais de la voir pleurer. On crut à la sincérité de mon chagrin. Depuis, la photographie du beau militaire qu'il était pendant la guerre fait le pendant, sur la cheminée, à la pendule dorée, sous verre, qui depuis longtemps n'indique plus l'heure.

Objets familiers, hétéroclites, auxquels notre regard s'habitue et qui, s'ils étaient autres, auraient peut-être changé notre vision du monde.

*

Que vais-je en faire maintenant du bel adjudant et des amours dorées sur tranche de la pendule ?

*

Mon oncle me servit de tuteur et vint habiter avec nous. Il m'emmenait souvent chez le menuisier du quartier avec qui il confectionnait des jouets pour les enfants pauvres : petites tables, petites chaises, petits meubles, répliques en miniature de notre vie quotidienne . . . Cette hâte de grandir.

*

— Tourne, manège, tourne. La joie est dans l'attente, mais les enfants ne le savent pas.

*

Sous la surveillance de mon oncle, je travaillais mieux à l'école. Je décidais d'être instituteur comme lui. Il m'encourageait à lire, et par d'adroites questions, il me faisait parler.

Je n'ai jamais su exprimer mes sentiments. Les joies comme les peines laissent en moi des plaies béantes. Aujourd'hui encore, je peux en retrouver l'éclat blessant, et ne sachant qu'en faire, je le refoule au plus profond de moi-même, tel un bijou dont on connaît le prix et l'inutilité et qu'on renferme dans son écrin au fond d'un tiroir.

Mon oncle fut nommé directeur d'école à la campagne. C'est ainsi que nous sommes venus ici, à Mornant. Ma mère acheta cette petite maison entourée d'un jardin. Prise de la fièvre des néophytes, elle en transforma une partie en potager. Radis, laitues, haricots, jamais nous n'avions rien goûté de meilleur. Les années de soleil.

Nous étions fort estimés dans le pays. Par la plus vaine des vanités, je me gardais bien de montrer mon plaisir, à moins que ce ne fût par honte d'un tel sentiment. A l'école, je ne me battais jamais. Je ne savais pas tenir aux choses, ou prétendais ne pas y tenir pour ne pas avoir à me battre.

*

En cela je n'ai pas changé non plus.

On dit que la vie repose sur le choix qu'on en fait. Moi, je n'ai jamais choisi. C'est peut-être là mon erreur.

*

— Mais non, tous les chevaux de bois se valent puisque le manège tourne en rond !

*

Maman est morte.

« Elle se battit toute la nuit avec le loup, et le matin le loup la mangea. »

*

— Tu parles . . . tu parles . . . tu parles . . . A qui ? A Dieu peut-être ? Il te faut un témoin. Mais il n'y a pas de témoin. Il n'y a pas de juge. Ce serait trop simple. Il n'y a que toi et moi pauvre idiot ! Mais continue.

*

Il n'y a personne. La tête me tourne. Je remplis mon verre, soigneusement. Il ne faut pas faire de taches.

Alors, j'avais seize ans . . . Mais écoutez, écoutez donc ! C'est mon histoire. C'est ma vie, MA VIE.

Je quittais alors la maison pour terminer mes études en ville. On me trouva une famille où je pris pension. Il y avait là deux autres jeunes gens de mon âge. Au ton de leur voix, je crus deviner une certaine condescendance pour le « nigaud » que j'étais. Alors je me renfermais dans un mutisme supérieur. J'avais découvert très tôt qu'une certaine indifférence, légèrement hautaine et sarcastique, pouvait à la rigueur remplacer une bonne naissance ou une grande intelligence.

*

— Encore ton sacré orgueil !

— Chacun se défend avec les armes qu'il possède.

*

Je préparais l'école normale d'instituteurs et fus reçu. Je me liais peu avec mes camarades. Ma mère s'en inquiéta et proposa de venir habiter la ville. Je ne sais avec quel degré de sincérité je lui laissais entendre que mon oncle avait besoin d'elle. L'image de ma mère, cousant dans le jardin, coupant quelques fleurs ou bavardant sous le tilleul avec mon oncle, m'était devenue si nécessaire pendant mes heures de cours, qu'elle valait bien le prix de la séparation.

*

— C'est ça ! La vie des autres, un livre d'images qu'on ouvre aux pages qu'on aime . . . mais le reste, le reste . . . les pages jaunies qu'on ignore.
— Oui, mais comment faire pour savoir ?

*

Je t'ai rencontrée, Marie-Louise, un mois de mai. Notre dernière année d'école normale. Tu es venue t'asseoir à côté de moi, à un cours. Je t'ai regardée et ne vis que deux grands yeux noirs dans un visage très doux. Je te souris, machinalement. Tu me souris à ton tour.

Tu t'étonnes que je te dise « tu » ? Mais je t'ai toujours tutoyée à l'abri des rêves. Tu m'es si familière . . . L'étrangère qui vient de partir, je la connais peu. Elle m'intimide.

Bon, tu es là. Mon regard te cloue au mur, entre la chaise et le fourneau. Tu es prisonnière, ma prisonnière. Tu es contente. Tu me regardes sourire. Je sais. Maman est morte, derrière cette porte, mais elle est heureuse de nous voir ensemble.

*

— Tu l'as trouvé ton témoin . . .

*

Marie-Louise, te souviens-tu de notre conversation sur Charles Morgan, cet auteur que tu aimais tant ? Je te raccompagnais ce soir-là pour la première fois. Tu paraissais si joyeuse. Ta main par deux fois s'est reposée sur mon bras. Je t'écoutais et regardais avec un coeur avide ce chemin que tu avais dû parcourir tant de fois, ces vitrines laides, ces platanes aux bras amputés bourrés d'abcès vivants, ces trottoirs sans poésie. Jouais-tu, toi aussi, à décider de ton avenir par de petits paris intérieurs « oui-non, oui-non » en évitant de marcher sur les points du trottoir ?

J'ai cru que tu m'aimais un peu.

Mais que s'est-il passé, Marie-Louise ?

Rien.

C'est encore de ma faute.

Une phrase inachevée. Une de ces maladresses de l'amour naissant. Un geste hésitant.

En vérité, rien. Voilà notre malheur.

*

A la rentrée on m'offrit un poste dans un petit village voisin. C'est à ce moment que ma mère entreprit une campagne matrimoniale en ma faveur. Elle avait jeté son dévolu sur Mademoiselle Blanchard, la fille du pharmacien. Elle me vanta ses charmes.
« — Elle joue du piano merveilleusement bien. Tu verras, je les ai invités dimanche prochain.
— Tu ne devrais pas, ça va leur donner des idées.
— Mais non, ils viennent en voisins. »

Craignant qu'elle ne s'engageât davantage dans une voie qui ne me souriait guère, je crus bien faire de la détromper.
— « D'ailleurs j'ai rencontré une jeune fille qui me plaît beaucoup.
— Il me semblait bien que tu me cachais quelque chose. Institutrice?
— Oui.
— Jolie ?
— Oui.
— Joue-t-elle du piano ?
— Non. Mais elle aime beaucoup la musique. »

Le questionnaire se fit plus précis, mes réponses aussi. Je faisais ton portrait, Marie-Louise. Je me découvrais tout à coup terriblement amoureux. Il fallait que je te revoie à tout prix.

La famille Blanchard ne parut point le dimanche suivant. L'invitation avait été un peu prématurée.

Plusieurs fois je commençais une lettre . . . puis j'y renonçais. « De vive voix, ce sera plus facile. » J'appris alors par hasard que tu venais de te fiancer à un camarade que je n'aimais pas. Il avait cette assurance intolérable des gens qui ne sont jamais dans le doute . . . Je t'écrivis pour te féliciter. Je promis même d'assister au mariage.

C'est ainsi que je suis. Je n'y peux rien.

Ma vie reprit comme auparavant. J'aimais mon nouveau métier. Mes livres étaient mes seuls compagnons. L'été, avec une joie enfantine, je revenais à la maison. J'y retrouvais la familiarité des

odeurs de cuisine, le pas lent de mon oncle, le regard attentif de maman pour mes moindres désirs, le goût des pêches et des raisins à profusion, l'ombre du tilleul, la glycine au portail.

Mon oncle mourut subitement. A table, une chaise vide qu'on n'ose enlever. Une pipe sans feu. Une paire de vieux souliers encore tout ridés. Un livre dont on a marqué la page . . .

*

Que vais-je en faire de toutes ces choses qui ont appartenu à maman et qui sont encore chaudes de la vie qui a fui ?

Mort . . . le vase bleu qu'elle aimait. Mort . . . le panier à ouvrage, le tisonnier, le feu. Mort . . . le bois mort près du fourneau.

Finis le bel adjudant, les amours de la pendule, la lampe de chevet, les draps brodés. Finie la lumière d'une vie. Je suis mort moi aussi.

— Arrêtez le manège !

J'ai crié. Je deviens fou.

Maman est morte. Je dois téléphoner à la mairie.

*

Marie-Louise, tu veux savoir le reste ? Appuie-toi contre le mur et écoute-moi. C'est bien banal l'histoire d'un petit instituteur de village. Il faut savoir tenir ses distances. Mais cela m'est bien facile.

Je rentrais tous les dimanches à la maison. Maman ne parlait jamais de sa solitude. Je me souviens d'un certain dimanche de printemps. Un printemps éclatant. La terre, purifiée par un long hiver, s'offrait nue et belle au soleil. Les arbres en fleurs chantaient leur joie et la transparence de l'air éveillait en moi l'écho d'une ancienne pureté. J'étais assis auprès de maman dans le jardin. Elle priait je pense. Mon regard, sans aucune contrainte, suivait le vol d'un oiseau, le balancement d'une fleur, les égarements d'une fourmi. Des odeurs de viande rôtie me ramenèrent à une réalité bien vivante. J'étais heureux d'appartenir à une société bien organisée qui mangeait à des heures régulières de bon appétit.

Soudainement, le carillon du village emplit le ciel de son chant joyeux. Ma mère leva la tête et dit :
« — C'est un mariage. »

Je ne répondis pas, mais je compris que mon avenir continuait à l'inquiéter. Je sentais bien, moi aussi, en ce matin de printemps, que l'homme n'est pas fait pour la solitude et qu'un besoin obscur de communion lui ronge le coeur.

L'envolée des cloches dura longtemps. Ce devait être un grand mariage.

*

Un dimanche soir, comme tous les autres dimanches, j'attendais le train qui devait me ramener à mon petit village. Avec volupté, je me laissais pénétrer de la chaude lumière du crépuscule. Un rugissement strident me réveilla. Le train entrait en gare. Je m'apprêtais à ouvrir une portière, lorsque j'entendis ta voix :
— « Jean, montez ici. »

Docilement je m'engouffrai dans le dit compartiment, et nous nous retrouvâmes face à face après douze ans.

Avec une simplicité désarmante, tu me dis :
— « Chaque fois que je passe à Mornant, je pense à vous. »

Je ne trouvais rien à dire. Par politesse, je te demandai des nouvelles de ton mari. Tu me répondis qu'il était en Afrique.

— « Des enfants ? »

— « Non. C'est le grand chagrin de Roger. Pourquoi les hommes tiennent-ils tellement à avoir un fils ? Une vie ne leur suffit donc pas ?
— Je ne sais pas, répondis-je bêtement. Je ne suis pas marié. »

Tu t'écriais :
« — Oh ! c'est bien de votre faute ! » Puis tu détournas la tête en rougissant. Tu te repris avant moi :
— « Et votre mère ? »
Encore les formules de politesse, me disais-je.
— « Elle va bien. Merci. »
— « Vous étiez le garçon le plus dévoué que j'aie jamais connu ». Avant que je ne revienne de mon étonnement, tu continuais :
— « La mère de Roger est très possessive aussi.

— Mais ma mère n'est pas possessive ! »
Tu t'obstinais :
— « Oh, c'est bien naturel qu'elle veuille vous garder à elle toute seule. »

Après douze ans, je comprenais ce qui nous avait séparés. Je n'essayai pas de te détromper. Le passé d'ailleurs n'avait plus d'importance.

Je dus bientôt descendre. J'étais arrivé. Avant de nous séparer, tu me jetas une adresse, un numéro de téléphone et avec une désinvolture affectée, n'est-ce pas vrai ? — tu me dis que tu serais toujours contente de me voir et que si j'avais besoin de quoi que ce soit . . . Le train repartit. Je te fis un vague signe de la main, tandis que je me dirigeais, mouton bêlant, vers la sortie.

*

— Les gestes de l'habitude t'habillent comme un gant et cachent ta peur.
— Je ne veux pas souffrir.

*

C'est quelque temps après que je reçus un télégramme m'appelant aux côtés de ma mère gravement malade. Le médecin parla de congestion. Quand elle me vit, elle me fit signe d'approcher.
— « Je vais te laisser seul. »

Je lui saisis la main. Menue, toute ridée et cependant si douce, cette main fit surgir en moi un élan de tendresse. Pour lui faire plaisir, je dis n'importe quoi :
— « Je pense bientôt me marier ».

Maman me sourit, d'abord incrédule, puis avec joie. J'affirmais de la tête, avec un sourire sous-entendu, ce que je venais d'inventer. Je trouvais plaisir à ce mensonge innocent.
— « Dis-lui de venir . . . »

Je me raidis. Ses yeux me suppliaient. Une telle prière . . . Je perdis la tête.
— « Je vais lui téléphoner ».

Je quittai la chambre. Téléphoner à qui ? Je ne le savais que trop. Mais je chassais cette idée ridicule. Non, je dirai à ma-

man . . . que tu n'étais pas chez toi . . . que tu étais partie en voyage . . . c'était très simple. Je revins dans la chambre.
— « Elle n'est pas chez elle », dis-je honteux.
— « Comment s'appelle-t-elle ? »
— « Marie-Louise ».

J'avais prononcé ton nom, distinctement, sans hésitation. Qu'on ne s'étonne pas de ces criminels qui laissent échapper des mots dangereux, compromettants pour leur vie. L'homme retrouve dans le défi sa vengeance contre l'autorité, contre les Dieux, mais il y retrouve aussi l'aridité de son désert.

Je m'assis au chevet de maman. Elle me souriait avec confiance. Je lui en voulais presque de ne pas mourir tout de suite. J'eus honte de mes pensées alors je lui repris la main que je serrais d'autant plus fort que mon remords était grand.

Son regard continuait de m'implorer. Je me levai brusquement. Une décision semblait avoir été prise en dehors de moi. Je demandai ton numéro de téléphone à l'opératrice. Pendant les quelques secondes d'attente, je pris peur. Soudain, j'entendis ta voix chaude et grave s'impatienter. J'hésitais, je pouvais encore raccrocher. Mais non, je me lançai tête baissée dans mon histoire. Je te fournissais maints prétextes pour t'excuser.

Quand j'eus fini, après un long silence, tu me répondis simplement :
— « Je viens par le premier train du matin ».

*

— Imposteur . . .
— Non, ce n'était pas une imposture, c'était vrai. VRAI. Ne m'interroge pas. Toi et moi, nous nous retrouverons plus tard, tu le sais bien.

*

C'est ce matin que j'allais te chercher à la gare. Je sentais monter en moi une sève généreuse. Je ne pus m'empêcher d'admirer cette nature en fête, ces arbres roses et blancs dans des prés verts brodés d'or.

*

— Tu fais de la poésie maintenant.
— Mais tais-toi. Aie pitié.

*

Des poules apeurées couraient en piaillant dans les fossés. Les hirondelles tissaient leurs nids. La mort n'existait pas dans un tel paysage : la vie jaillissait de chaque brin d'herbe, la joie de chaque son. Marie-Louise, que ne t'attendis-je ainsi il y a douze ans ? Douze ans. Dans un mouvement de révolte, je saisis une pierre que je jetai de toutes mes forces sur un oiseau perché sur un fil télégraphique. Il s'envola, indifférent.

En t'attendant, je luttais contre le souvenir obsédant de notre jeunesse. Je me disais que tu avais un peu forci en douze ans, que tes cheveux étaient mal coiffés, tes mains mal soignées . . . Je cherchais par tous les moyens ce qui pouvait te diminuer à mes yeux pour retrouver ma tranquillité perdue.

Tout à coup, ton visage ébouriffé parut à ma portière. Mes efforts avaient été bien inutiles. Sans t'embarrasser des formules de politesse qui auraient voulu que tu demandes d'abord des nouvelles de ma mère, tu t'exclamas :

— « Que la campagne est belle, Jean. En ville, on l'oublie. »

J'essayai de te ramener dans les chemins battus des conventions:

— « Le docteur m'a donné peu d'espoir ».

Tu ne m'écoutais pas. Tu continuais à regarder au loin. Patiemment j'attendis que tu aies étanché ta soif avait de reprendre à genoux le pèlerinage des petits jours gris.

Je te jetai un coup d'oeil et ne vis que ton profil tendu vers un paysage auquel tu souriais douloureusement. Ainsi, tu avais tes secrets. Tu souffrais et je n'y pouvais rien. Je n'osais t'interroger. J'eus envie de te prendre la main. Mon affection, c'est tout ce que je pouvais t'offrir. C'est bien peu. Ma main crispée de tendresse resta immobile le long de mon corps. Une main de plomb que j'essayai en vain de lever.

— « Arrêtons-nous, » dis-tu tout à coup.

Obéissant, je m'arrêtai. Tu approchas du fossé et t'appuyant à la barrière d'un champ, tu me tournas carrément le dos. Je pouvais alors te regarder à loisir. Toi, tu vivais le rythme des saisons. Ta vie t'appartenait en toi. Ce n'était pas cette chose inerte,

cette ombre, ce vieux vêtement animé seulement des mouvements de la vie. Je t'enviais sentant encore en moi ce dédoublement froid comme la pierre. Sortir de ma prison. Etre autre. Te prendre dans mes bras, la chose la plus simple au monde.

Tu te retournas et levas vers moi un visage plein de larmes. Je prétendis ne pas les voir. Désemparé, j'entendis avec effarement ma voix plate d'instituteur maugréer :

— « Allons, dépêchons-nous. »

*

— Georges Brassens chante : Quand on naît con, on est con . . .

— Ferme-la ! Tu es impitoyable.

*

Nous arrivâmes à la maison. Une voisine à qui j'avais demandé de venir pendant mon absence nous attendait à la cuisine. Elle te jeta un regard curieux. Je ne dis rien.

— « Votre maison est telle que je l'avais imaginée. »

Je sursautai. Ainsi tu avais imaginé ma maison et je n'en savais rien. Sur des mots, tu avais brodé une vie qui n'était sûrement pas la mienne dans un décor de papier mâché.

Mais nous brodons tous. Moi aussi j'ai cloué au mur ma belle image alors que l'étrangère que tu es s'en va sur la route. Je crois même que je préfère mon image à l'autre. Elle est mienne, crucifiée dans la lumière que j'aime. Tu souris, c'est ainsi que tu veux être aimée. C'est ainsi que nous voulons tous être aimés.

*

— Et la vérité ?

— Etre aimés avant tout . . . dans n'importe quelle lumière.

— Lâche, tu ne vas jamais au fond des choses.

*

J'ai vidé mon verre. A quel moment exact l'ai-je vidé ?

*

Tu poussas doucement la porte de la chambre. J'entrai le premier. Maman fit un geste et tu t'avanças rapidement vers elle comme si tu retrouvais quelqu'un que tu avais toujours connu. Avec chaleur, tu lui pris la main. Maman te regardait et mesurait mes chances de bonheur à l'expression de ton visage. Une lumière heureuse naissait au fond des yeux. Elle approuvait mon choix, je le voyais bien. Avec cette douceur féminine millénaire, tu lui rafraîchis le visage, les mains. Elle s'abandonnait à toi, vieil enfant devant la mort.

Tu mis un peu d'ordre dans la maison. J'entrevoyais, ô combien émouvants, ces gestes simples de tous les jours d'une longue vie commune... j'entendais des cris joyeux d'enfants, le grognement d'un chien, une chanson... Tu me réveillas. Tu voulais savoir où maman rangeait ses tabliers.

*

Elle mourut, il y a quelques heures à peine. Je ne sais plus. Je la veillais quand tout à coup j'eus la certitude que j'étais seul dans la pièce. Rien n'avait changé. Les yeux clos ne trahissaient aucun mystère. Je regardai longtemps ce visage immobile. Une rigidité sournoise s'emparait de ses traits. Une absence avait fait place à la vie. C'était tout. La mort n'avait rien d'effrayant. Absence, sommeil, nuit d'où nous naissons. Vie, mort, la même chose. Vivais-je seulement ?

Je ne ressentais rien, mais j'entendais le manège battre à ma porte, impatient de m'emporter dans sa course folle. Pour quelques instants, la porte résistait. Je ne souffrais pas encore.

Alors tu appuyas ta main sur mon bras. Tu dis :
— « Jean, je dois rentrer maintenant. »

Et la porte céda. De nouveau happé, disloqué, chevauchant comme un fou sur un cheval que je n'avais pas choisi, je répondis :
— « Merci d'être venue. »

Je souris poliment en disant cela.

Que fallait-il dire d'autre ?

*

— Tu as eu peur, tu le sais bien.
— Elle est mariée.
— La bonne petite moralité. Confortable, hein ?
— Je te hais.

*

Tu allais, venais, faisais des gestes. Je compris que tu rassemblais tes affaires. Tu t'approchas de moi :
— « Ça va, Jean ? »

Tu me forças à m'asseoir. Je regardais l'horloge sans comprendre; elle marquait dix heures et demie. Je me cramponnais comme un noyé aux objets autour de moi. Je les nommais, je les appelais à mon secours pour qu'ils me rendent un monde familier, mais ils résonnaient comme des mots étrangers qu'on apprend, vidés de leur substance.

Tu me tendis un verre.
— « Buvez ».

Je bus. J'exécute toujours les ordres qu'on me donne. C'est instinctif. Je sentis une brûlure au fond de la gorge, une chaleur au creux de l'estomac, puis une rage qui montait en moi. L'étau se resserrait.

Derrière moi, tu disais :
— « Il faut téléphoner à la mairie, à l'église, commander un cercueil, retenir une messe ».

Je me retournai vers toi presque menaçant. L'inquiétude de ton regard me bouleversa. Tu voulais dire autre chose. J'eus encore envie de te prendre dans mes bras, mais ça ne se fait pas à côté d'une morte.

*

— Je sais. J'ai eu peur ! Je n'y peux rien.

*

Tu baissas la tête.
— « Je dois partir, il y a un train dans une heure ».

Et comme je ne répondais pas, avec effort tu ajoutas :
— « Ne vous dérangez pas. J'irai seule à la gare ».

Je te regardais te débattre avec un plaisir cruel comme on regarde une mouche prise dans une toile d'araignée. Amie et ennemie à la fois. Je ne te tendis aucune perche. Je ne m'explique pas cette impatience que j'avais d'en finir, de retrouver ma prison. Tu avais pris une décision. Tant mieux.

Tu me tendis la main. Elle retomba. Un oiseau mort. Des emmurés vivants.

La porte d'entrée s'ouvrit. La lumière m'aveugla. A contre-jour, ton ombre se profila, longue et noire, sur le carrelage de la cuisine. Un souffle chaud arriva jusqu'à moi, mais déjà la porte se refermait. La lumière disparut. Je tendis le bras.

— « Marie-Louise ! »

Aucun son ne sortit.

*

Un vide affreux monte en moi. J'ai la nausée. Le verre que je tiens à la main entre le pouce et l'index tremble.

Je pense, donc je suis. Deux et deux font quatre. Elle se battit toute la nuit. Les enfants sont innocents . . . Regardez-les ! Ils attendent, confiants . . . Ne leur faites pas de mal ! Les chevaux sont truqués . . .

— Arrêtez le manège !

*

J'ai hurlé. Mon bras s'est levé, violent, et dans un grand fracas, le verre s'est brisé. Le chat a levé la tête. Il me regarde. Il ne comprend pas. Il s'étire et se rendort.

*

— Il faut téléphoner à la mairie.

— Je ne peux pas.

— Il le faut. C'est ainsi.

*

Je me lève lentement. La chaise grince.

Sur la porte noire, un vieux tablier de maman est resté accroché.

CHRISTIANE BACAVE

# DES SOUVENIRS USÉS

NOUVELLE

La première neige s'attarde sur le rebord de la fenêtre. Douce et feutrée, elle s'y pose silencieusement. Durant de longues heures, je demeurerai ainsi, immobile, et je la regarderai tomber. Petit à petit, elle traversera les doubles vitres bien scellées contre le froid, petit à petit, la neige m'emportera lentement.

Je me sens parfaitement en accord avec l'hiver. Avoir vécu tant de saisons ne servirait à rien si, vers la fin, on ne pouvait choisir. L'hiver n'est plus seulement une saison. L'hiver est devenu, pour moi, une halte, un repos et le début d'un engourdissement définitif. L'hiver et moi vivons au même rythme. Nous nous rencontrons dans la pénombre de la chambre, devant le reflet du jardin où la neige a courbé les arbres et endormi les buissons. L'hiver ressemble à une maison où je suis entrée, par lassitude, pour y vieillir doucement.

La maison un instant oubliée, un instant effacée par la neige, est silencieuse. Le calme des fins d'après-midi alors qu'ils sont au bureau ou à l'école. Il n'y a que Lucienne, ma fille, quelque part au rez-de-chaussée. Ils ne me laissent jamais seule. La surveillance est discrète, patiente mais constante. Ils ont raison et je les comprends. « A son âge ! » Oui bien sûr, à mon âge on ne sait jamais. Je pourrais oublier cet âge inquiétant qui refait de moi une enfant. Je pourrais oublier et commettre des imprudences. Une petite vieille de presque quatre-vingts ans qui pourrait encore devenir audacieuse, imprudente.

Je pourrais oublier mon âge et sans leur permission, quitter la chambre, descendre à la cuisine, provoquer une catastrophe. Ils me prêtent généreusement la curiosité des enfants. Ils se sentent responsables, aussi, je ne discute pas, j'essaie de les comprendre. C'est pour cela que j'aime l'hiver. Je demeure ainsi, durant de longues heures, à regarder la neige, à savourer sa douceur. On se fabrique ainsi de la douceur et éventuellement il y a de la douceur à revendre. A la fin, il semble que la douceur ne serve plus à rien.

Il y a aussi les retours, brusques et inattendus. La voix forte et autoritaire de Lucienne. Une maîtresse femme acceptant et dominant ses responsabilités. Durant l'hiver, je suis sa principale res-

ponsabilité. J'ai d'autres enfants. On a fait un partage équitable, un partage qui obéit aux saisons. L'hiver appartient à Lucienne, mais elle ne sait pas que c'est à cause du jardin et des grands arbres sous la neige.

« Maman, maman vous êtes là-haut ? »

« Maman, pourquoi ne répondez-vous pas ? J'étais inquiète. »

Parce qu'il faut obéir, répondre immédiatement pour les rassurer. Oui, ne vous inquiétez pas. Je suis ici. Bien sagement assise à l'endroit où vous m'avez déposée ce matin après le petit déjeuner. J'aurais pu bouger, sortir, me promener dans la maison. Je suis encore très alerte pour mon âge. Mais comme dit Lucienne, on ne sait jamais. Il vaut mieux prendre toutes les précautions.

« Je regardais la neige. »

« Ne vous approchez pas trop de la fenêtre, vous allez prendre froid. »

Et docilement je m'écarte.

« Si vous voulez quelque chose, appelez-moi. »

Au début je ne demandais jamais rien. J'insistais, je descendais. Et puis j'ai compris ce qu'ils attendaient de moi. J'ai accepté ce qui ressemblait à un jeu. Mais je ne sais plus maintenant si vraiment tout ceci est un jeu. J'obéis, je demande, on m'apporte une infusion, le journal, les enfants viennent embrasser grand-maman, on m'appelle pour les repas, le mari de Lucienne règle le poste de télévision. Le jeu préserve l'essentiel d'une pauvre petite liberté intérieure qui ne ressemble pas à ce qu'ils attendent des vieux comme moi. Comme s'ils pouvaient nous inventer des pensées et des souvenirs.

Je vais vous donner un exemple. Il y a eu les meubles. Mais oui, « ces » meubles. Regardez-les. Vous avez raison, ne soyez pas polis. Je ne me vexerai pas. Je les trouve horribles moi aussi. Je préférerais ne plus les voir. Mais Lucienne a insisté. Ce sont les miens, ceux d'autrefois, il fallait les conserver, « les sauver », il s'agissait de reconstituer l'atmosphère, de m'aider à recommencer le passé. Si cela leur fait plaisir . . . une phrase à répéter chaque jour, mille fois par jour, si cela leur fait plaisir . . .

Je ferme les yeux et je choisis les images. Prudemment. Il faut se méfier des souvenirs. Il faut se méfier des autres aussi, ils ne comprennent pas très bien, ils croient que vous regrettez, que

vous n'êtes pas satisfaite, que vous avez mauvais caractère. Et pourtant, parfois, tout serait plus simple pour eux, si je retrouvais définitivement ce passé.

« Maman. »

« Entre, Lucienne. »

« Je vous apporte du thé. Je peux rester avec vous un instant ? »

« Tu reviendras plus tard. »

« Comme vous voulez. Mais ne dites pas que nous vous laissons toute seule dans votre chambre. »

C'est ainsi. Ils se croient obligés de vous tenir compagnie. J'imagine la comptabilité savante de Lucienne, me partageant entre les enfants, le mari, les bridges, les thés. Et pour les autres aussi. « C'est l'heure de monter chez grand-maman ». Je demeurerai intégrée à cet horaire rigide indispensable à la bonne conscience de Lucienne. Je ne perdrai pas une seconde de la solitude arrachée à sa bonne conscience. Je colle mon front à la vitre. La douceur lumineuse de la neige s'accroche à mes cheveux et se pose sur mes joues. La neige douce. La vraie neige, la première neige en cristaux pailletés. Et je ressens soudain une envie irrésistible de la toucher, de marcher sur l'épais tapis bleuté, d'être la première à tracer un sentier à travers le jardin. La neige fouettera mes joues, alourdira mes cils, encombrera mes paupières. Mais je n'aurai pas la permission. Jamais plus on ne me laissera sortir seule. A mon âge. Et pourtant, je sais comment marcher dans la ville. Je serai prudente en traversant les rues. Je n'irai pas trop vite. Je ne m'éloignerai pas. La voix d'autrefois, d'une petite fille aux longues nattes « Maman s'il te plaît . . . » Non inutile. Je ne demanderai pas. Lucienne dira qu'il fait trop froid. Ou bien elle m'accompagnera. Elle tiendra mon bras, nous ferons cinquante pas vers l'est, cinquante pas vers l'ouest, nous saluerons la voisine, Lucienne demandera « Tu veux te rendre jusqu'à l'église ? » . . . Nous rentrerons, il ne faut pas fatiguer une pauvre vieille. De plus en plus rarement je me révolte. On me surveille, je suis presque prisonnière . . . pour mon bien. Avoir passé toute une vie à apprendre pour la terminer ainsi sans pouvoir choisir ou décider. « C'est pour votre bien, maman, comprenez-nous. » Il y a des moments où même la phrase protectrice ne sert plus à rien . . . « si cela leur fait plaisir . . . » Il y a si peu d'années, eux aussi devaient obéir.

Obéir ou tricher. Je ne m'éloignerai pas. Je reviendrai tout de suite. On ne s'apercevra de rien. Quelques minutes seulement. Un jour plus tard, je leur raconterai, et si j'ai été raisonnable ils me laisseront sortir toute seule. La première fois est la plus difficile. Il faut prendre l'habitude. Ouvrir discrètement la porte. La penderie est juste au haut de l'escalier. Prendre les bottes, le manteau, le chapeau. Retourner à la chambre sur la pointe des pieds. Il est joli mon manteau n'est-ce pas ? On le garde pour les sorties en famille, pour la messe du dimanche, pour les visites. Cela aussi fait partie de jeu. A quoi bon expliquer à Lucienne qu'à mon âge, la foi est usée. Tout devient une vague résignation. Vieillir c'est accepter. On commence très lentement et très tôt à vieillir. Lucienne a peut-être plus de cent ans... Et je suis sa petite fille. Nous en sommes là. Ils commandent maintenant. Munie d'une identité précise « la grand-mère-venue-passer-l'hiver » je fais partie de leur ordre des choses. Je possède une identité et des obligations. La principale est de me comporter raisonnablement, comme il convient à mon âge. A mourir de rire. Non, surtout à ne pas mourir... à ne jamais mourir avant que ce ne soit vraiment le temps. Le ciel, le soleil, les saisons n'ont pas vieilli pour moi. Aujourd'hui, la neige est là tout près, contre ma joue. Comme autrefois sa douceur m'appelle. Je suis prête maintenant, habillée, chaussée, protégée. Pourquoi hésiter ? Vous avez raison. Je suis ridicule. Pourquoi ces cachotteries. Il suffit d'attendre le bon moment, de sortir discrètement. Le jardin est disparu sous la neige. Il est près de quatre heures, les enfants vont rentrer, il sera trop tard. Autrefois Lucienne demandait « maman, s'il vous plaît » et maintenant à mon tour je devrais supplier, insister, menacer, me mettre en colère comme eux autrefois. Je ne peux plus retrouver Lucienne petite, ou même il y a vingt ans... « S'il te plaît Lucienne, je voudrais jouer dans la neige ». « Non tu es trop vieille ». Oui, c'est cela la vérité. Le jeu est terminé, les souvenirs ne comptent pas tellement. Je suis trop vieille, trop vieille, trop vieille. Le répéter des centaines de fois. Eux aussi devraient me le répéter ainsi, tous les jours, pour que je n'oublie pas. Non, ils sont polis. On me dit « vous êtes fatiguée... vous avez fait votre part »... Oui c'est cela surtout. L'ordre, l'organisation, le mécanisme. J'ai fait ma part et ma fille est cette dame de cinquante ans, grise, sévère, qui à son tour « fait sa part ». Je ne me rappelle pas avoir eu cinquante ans. Ma vie est maintenant divisée en étapes, en morceaux

de liberté. Ils sont très gentils, polis, prévenants. Ils m'aiment bien, à leur façon. Comme on doit aimer une vieille dame qui a « fait sa part ». Et puis ils changeront. L'an prochain, peut-être seront-ils plus brusques, plus impatients. Eux aussi auront vieilli. Les amies de Lucienne diront « vous avez bien du mérite. » Alors, autant en profiter aujourd'hui, désobéir encore une fois, la dernière peut-être. Lucienne ne m'entendra pas sortir. Je descendrai lentement. La patience des enfants est sans limites, celle des vieux aussi. L'enjeu est important. Il s'agit de sauver un petit coin d'ombre, une dernière fois . . . Soyez patients, ma résistance s'usera, bientôt, je serai tout à fait comme vous le souhaitez. La vieille soumise et obéissante, retournée dans le passé. Comme tout semble facile maintenant. Je descends l'escalier, je traverse le hall. Lucienne semble être disparue. La porte s'ouvre sans bruit. Le miracle, j'ai réussi; si au moins il n'y avait pas à parler de miracle.

La neige recouvre les marches. Je descends doucement.

« Bonjour madame ».

Devant moi, Jean, un petit voisin, les joues brillantes, une lourde pelle sur l'épaule. Il a cinq ans et il est seul. On lui permet de jouer, seul, sans surveillance. De temps en temps, sa maman écarte un rideau, discrètement. On lui fait confiance. Je n'en demande pas davantage. J'accepterais une surveillance discrète. De temps en temps Lucienne écarterait le rideau, je rentrerais quand elle me le demanderait. Attention Jean, ne viens pas tout de suite. Attends un instant. N'abîme pas la neige, ma neige. Elle m'appartient. Si tu savais ce qu'il m'a fallu faire pour la retrouver. Oui je viens, attends. Je veux être la première à tracer un sentier.

« Bonjour Jean. »
« Bonjour madame. »
« C'est beau la neige. »
« Oui, c'est beau. »
« Tu me prêtes la pelle ? »

Il hésite, réfléchit, me regarde.

« Ce ne sera pas trop lourd ? »
« Tu crois ? »
« Bien sûr . . . »
« Tu as peut-être raison. »

Mais oui, il a raison. Je suis trop vieille et la pelle sera trop lourde. Et puis, au fond, je n'ai pas besoin d'une pelle. La neige est légère, il suffit de l'écarter avec le pied et de tracer ainsi un chemin vers la rue. Jean s'est éloigné. Les fillettes ne l'intéressent pas. Pourtant j'aimerais bien jouer avec lui. J'aimais bien les jeux des petits garçons, l'hiver. Je me suis regardée dans la glace avant de sortir de la maison. Je suis mignonne et je ressemble à un lutin avec mes longues nattes, mon bonnet de fourrure. Si Jean ne veut pas jouer avec moi, je me promènerai.

Je regarde comme une inconnue cette fillette qui s'éloigne d'un pas léger. Elle a envie de chanter, de danser. A travers les souvenirs, des chansons qui ont un goût de neige. La guignolée, la guignoloche . . . Ne chante pas trop fort. Si on te remarque, à ton âge. Il est plus prudent d'oublier la fillette aux longues nattes. Je marche avec dignité, à petits pas lents et assurés. Les gens se retournent. Mais oui, je suis seule, je me promène, je connais mon chemin. Voyez, je n'hésite pas. Mes souvenirs me guident. Je vous entends parfaitement. Je comprends que vous vous faites du souci pour moi.

« Il faudrait lui demander où elle va ? »
« Lui offrir de la raccompagner peut-être ? »
« Elle semble connaître le quartier . . . »

Vous avez raison. Je connais le quartier. Je suis née près d'ici, il y a longtemps. Bientôt j'arriverai devant ma maison. C'est un peu plus loin, près de ces grands arbres. Il me reste très peu de chemin à faire. Je ne suis pas fatiguée. Je vous remercie quand même. La rue n'a pas tellement changé. C'est vrai qu'avec la neige on n'y voit pas très bien. Mais je devine et je retrouve les vieilles façades, les portes bien cirées, les plaques à gauche de l'entrée. Un quartier respectable, deux médecins, un notaire, la veuve du violoniste, les vieilles demoiselles Hébert. Vous comprenez, je suis chez moi, je me promène, je suis descendue jouer dans la neige en rentrant de l'école. Demain nous irons voir grand-maman, demain nous préparerons Noël, demain ce sera le mariage de Lucienne . . . Dans les souvenirs, les lendemains se rapprochent. Le temps effacé par une douce et inquiétante uniformité des jours. Je croise d'autres passants. Tous nous ressemblons à des ombres prisonnières de la neige.

« Maman, pourquoi la grand-maman est-elle toute seule ? »

Parce que je connais ma route, je n'ai besoin de personne. Je reconnaîtrai la maison à son escalier en pierre, aux volets à demi tirés, à la lumière rosée qui cherchera encore à s'échapper.

* * *

Elle avait marché sans se hâter. Elle n'était ni perdue ni fatiguée. Elle avait marché portée par ses souvenirs. Elle avait reconnu les maisons. Sur les pelouses, les sapins avaient grandi, les lourdes portes des maisons avaient été repeintes. Puis la nuit était tombée et la foule s'était dispersée petit à petit. Dans la tempête, les voitures étaient devenues rares et un silence tout blanc avait engourdi la ville. Encore une rue et puis une autre. Nous y serons bientôt. Elle ne pensait pas devoir aller aussi loin. Pour rentrer, elle marcherait plus doucement. Cela valait bien toute la peine qu'elle s'était donnée. Peut-être aurait-il été plus simple de demander à Lucienne, à son mari. Ils seraient tous venus en voiture, comme pour un pèlerinage. On aurait dit aux plus petits, regardez bien, grand-maman est née ici. Et puis non, il valait mieux venir ainsi, sans prévenir. Surprendre la maison, la retrouver sous la neige comme lorsqu'elle rentrait de l'école, l'hiver. Prendre son temps, ne pas lever les yeux avant d'être là, tout juste sous les grands arbres. Elle avait continué à marcher comme lorsqu'elle allait à une fête, autrefois, avec un certain recueillement et un peu d'impatience . . . en comptant, vingt pas, dix, cinq . . .

Ils ne l'ont pas fait exprès, ils ne pouvaient pas deviner. Tout de même, ils auraient pu attendre quelques secondes et lui laisser le temps d'arriver. Non elle n'a pas eu de chance. Peut-être n'avait-elle pas marché assez rapidement. Elle n'aurait pas dû parler à Jean. Elle n'aurait pas dû s'amuser en route. Ils sont arrivés trop tôt. Derrière elle il y a eu le bruit d'une voiture freinant brutalement. Des portières ouvertes brusquement. Des pas nerveux sur la neige, des voix affairées et les dominant, les couvrant, les cris indignés de Lucienne.

« Tenez, la voilà . . . Voulez-vous bien me dire comment elle a pu arriver jusqu'ici. J'avais bien deviné où elle était partie. Enfin on

l'a retrouvée. C'est la première fois, mais il va falloir se méfier, la surveiller. Je la croyais encore raisonnable. Nous ne vivions plus. Qu'a-t-elle bien pu penser . . . »

Cela devait arriver. On l'a saisie, on l'a transportée dans la voiture. Elle est soudainement devenue celle-là, une troisième personne, une inconnue, celle-là que les autres découvrent avec inquiétude, celle qui a osé sortir seule, désobéir, celle que l'on a dû chercher partout, celle qui donnera maintenant bien du souci . . . celle qui jusqu'à maintenant avait pourtant été bien raisonnable pour son âge . . . Elle ne pense plus à la maison, à « sa » maison. Il ne lui restait pourtant que quelques pas à faire. Non. Elle a compris. Elle les aidera à fermer toutes les portes. Il vaut mieux renoncer tout d'un coup, une fois pour toutes. Ils seront plus tranquilles. Elle ne protestera pas. Elle demeure immobile, silencieuse, comme paralysée par la fatigue, par la neige, par la surprise. Lorsque Lucienne lui dira :

« Mais regarde-la, au moins, ta maison . . . »

elle ne tournera pas la tête. Cela ne vaut plus la peine. Ce n'est pas ainsi qu'il fallait la retrouver. C'était une affaire entre elle et la maison. Entre deux petites vieilles qui ont les mêmes secrets. Il y a maintenant les autres entre elles, pour toujours. Les autres qui abîment tout. La fête est terminée.

« A votre âge, partir ainsi toute seule. Nous avons été inquiets. Nous avons cherché partout. Qu'est-ce que les voisins ont bien pu penser ? »

Il faudra engager quelqu'un pour la surveiller. On ne peut plus avoir confiance. Mais elle sait bien au fond d'elle-même qu'elle ne partira plus. Le petit Jean ne joue plus devant la maison. Les lumières sont allumées et la rue semble dormir. Pendant combien de temps a-t-elle marché ? Une première question qu'elle ne posera pas.

GEMMA TREMBLAY

# POÈMES

## FRATERNITÉS

Aboyez par monts et pleines lunes
homme roseau livré à tous les vents
le miracle s'opère entre l'enclume et l'étincelle
à travers le grain le pain humiliés
homme de feu couvert de silence
écartelé dans la croix des saisons

J'ordonne la fin des fables de l'enfance
clouant par les dix doigts des pieds ce corps nomade
les empreintes de la force parleront
au fronton des cicatrices
foi gratuite des pierres aux urnes d'argile
nos mains faillissent croisant le fer de justice
notre règne se consume de signes
dans les filets de laves brûlantes

Dialogues de langues de feu
luisant sur le froment grillé de nos lèvres
nous irons voir le temps de la guerre au loin qui tue
il fait clair de lune en nous
Allons voir jusqu'au niveau des pôles
si les nuits sont aussi froides qu'ici.

Las d'avalanches de larmes sèches
descendant en nous-mêmes de dédales en ténèbres
vers des cellules pétries de terre
nos bras sont lourds à porter le poids du monde
nous frotterons nos âmes à l'alcool de bois
dans le sang chaud du pays
sol sacrifié des longs hibernements

O petits matins de déraison et d'encres drues
aux postes vacants des sentinelles
nos voix s'éparpillent à la vitesse des courriers
de guerre
nos mains pratiquent des greffes de races
dévidant autour du monde
les rouets de laine des fraternités

## L'ATTENTE DES PROMESSES

Sept lampes de feu prolongent la fin du jour
s'achève le battage des moulées
succédant aux gerbes de blé vaporeux
des nuages crèvent dans la folie du vent
et le vent dans sa course sans but
triomphe en nous tel un vin de trop d'années

Que nos âmes soient habitées sur les fleuves de solitude
le sol tient à peine sous nos pas
une seule négligence et le château s'écroule
ne laisse en retour qu'un amas de poutres en croix
filles noires de Sion remplissez vos bouches de chants
pleureuses des oliviers relevez le voile des obsèques
les déserts se fertilisent
un arbre tourne sur ses îles

Tous les amants du monde
aimez-vous dans l'infanterie du délire
sous les armes à feu des astres
paradoxe du vieillard aux portes du printemps
gisant sur le dernier cuivre des rouges soleils
vous êtes la pierre d'angle où nos pas s'enracinent
au vent des prophéties
l'aigle retenant sous ses ailes l'huile et l'onction
des siècles à venir

Célébrons la terre tourmentée de luttes continuelles
par les silex de l'esprit la force des bras
nous souhaitons notre mort pièce à conviction
agrippés à toutes les déchirures du ciel
Dieu laisse couler le vin la sagesse en nous
dans l'alternance des psaumes
sept lampes de feu prolongent la fin du jour
le sol tient toujours sous nos pas

## L'HOMME INTERMITTENT

Je suis ce peuple frileux qui se révolte en moi
dans son pays
quand le torrent s'abat sur le térébinthe
un guerrier s'apprête dans la femme en travail
chair meurtrie entre glaise et roc
promue aux archipels de feu
des noms saignent sur la liste des conscrits

Boussole attachée aux courroies du voyage
nos corps étalent au soleil l'éclat de leurs traits
l'étincelle jaillit sur de jeunes plants
surgis des terres de roche
nous sommes des épouvantails dans la main de Dieu
nulle force ne peut dissoudre les éléments
nul temple ne brille plus haut que l'astre d'épiphanie

Je veux célébrer dans la mie éparpillée des patènes
sur le pain rond consacré
je veux boire dans les calices vivifiants
l'esprit en veilleuse dans mon sang se propage s'insinue
Yahvé me rassemble à l'ombre de son épaule
lourde à faire craquer l'ossature de mon être
Un oiseau atterri s'agite moulin à vent
effrite ses ailes dans la pénombre
divise les eaux afin de retrouver son nid
une île échoue derrière un sari d'écume
cherche un nid où déposer le poids du monde
solitude fauchée arme nuisible
le cri s'amoncelle tourne à l'abandon

## PIERRES NOMADES

Figure de proue sur le monde
pierre errante dévale vers l'abîme
entre flèches de cèdre s'apaise dans le ravin
qu'indique ce message sur la colline
fixé en sa dureté d'objet
que témoignent pour nous le sang et l'agneau
sur l'autel des sacrifices
roule la pierre devant les sépulcres
durant l'octave des deuils
l'ornement de nos corps bondit des pics foudroyés
rouille et chair séchées d'actes quotidiens

Pierre aphone
pierre des jardins ruines du temple
chaque saut fait bouche d'oracle
l'haleine de l'absence soulève
le voile trop lourd des mystères
ouvre les iglous de l'esprit
quand le vent souffle au flanc lumineux du roc
frappe le sol et tue

La source monologue jusqu'au torrent
vrille d'osselets
on interpelle ses cratères on divise le fleuve
ma main aile transparente
apprivoise ces pierres changées en pain
couteau planté entre la pulpe et l'eau vive
mon être ténorise un chant d'onyx broyés
dans la violence des éléments

## ÉCHOS PERCUTANTS

Iles sourdes
à battants de révoltes sabbatiques
à battants de portes de gongs
nos mains aux limites du cri et du froid
des premiers ébranlements d'arbres séquestrés

Iles rondes des fleuves rouge sang de midi
signe du bélier aux frontières du monde
tournent les moulins à vent de la faim
navrés de pain incendié
rompus aux doigts du silence
j'inventorie le sol à ras de terre

Je m'explique sur une île à tertre royal
longues poussée de vents problématiques
mes bras se démesurent à force de saison
mes patiences déraillent au muret du destin
derniers mots braises-fusées
balles de coudées franches dans les tranchées

Grondent les éléments par tous les pores
escaladant les montagnes soniques
le jour prend pitié
étale ses aurores boréales
sifflant les ralliement des hommes

Que revendique cet arbre
du haut des falaises opprimées
s'injectent dans nos veines les sèves de sous-bois
consanguins
un empire scelle ses droits
épinettes grosses de mille néo-rejetons
mille tiges immigrantes
chaque pluie enracine davantage
l'ouragan varlope la terre
soulevant ce pays intransigeant et brutal

## HORS DE GLAISE

Les nacelles sont fragiles dans mes yeux
mains secouées de tremblements de terre
écartent la voilure des visages
au-delà des climats absolus
saison où la musique prend la mer de mes veines
des hymnes remontent le courant
par voie navigable entre les iris

Me retrouverai-je
dans le jusant du fleuve strié de cataractes
des oiseaux surgissent balises de voyage
font halte vignes suspendues dans l'azur des prunelles
j'en appelle aux flottes à long cours
aux battements de cils sur les rives
foulée de partitions
je reconnais la trace des serments fustigés
sur le sable
j'entends le cri pur des sources miraculeuses

Couper l'aimant qui relie mon corps au sol
me désister de pierre de limon
prendre l'envol de l'esprit
je veux parler du silence rutilant des agates
l'avenir interroge tous les printemps répondent

## BRÈVE ODYSSÉE

La nuit bouleverse mes torrents
ramène aux rives des reins
balayures d'ossements et varechs
vitriol de graviers

Je conduis au pacage les bêtes noires
de mes ombres
dans les veines tailladées du couchant
un guerrier se repose

Lancez le filet du songe dans la barque
de l'odyssée
je plonge mon visage dans la boue
afin d'atteindre les filons d'eau potable
je prête souffle à mes idoles
en pleine babylonie de cirque
je suis le gardien solitaire d'incrédules bouées
valsant sur le barrissement des mers
je rêve aux fleurs de l'Arctique
aux têtes de violons qui poussent près du fleuve
mon corps s'arborise dans l'océan

ODETTE LÉGER

# POÈMES

Je me souviens
d'une blessure
au tendre flanc de l'homme . . .

Si je dors
assez longtemps
à l'envers du temps,
peut-être arriverai-je
à remonter le cours des âges
jusqu'à ce corps à mon image ?

Je me souviens
d'une caverne blanche et lisse.
Ecrin tapissé de silence,
puissant néant
habité
de si discrètes pulsations !

Un jour, je pousserai le mur des songes.
J'irai m'asseoir avec la majesté d'un roi
Au centre de ma vie, à l'origine de moi.
Les grandes eaux du temps y seront seule loi
Et leur ressac puissant me remettra au monde.

J'habite une nuit mauve
aux confins de l'oubli.
Les papillons du rêve
jalonnent d'éclairs
les points de repère
de la mémoire.

Une petite mort de cocon
lente
file sa ouate étouffante
aux arêtes de l'âme.

Sous les pleurs du souvenir
la cage du coeur
s'illumine
soudain . . .
Comme après la pluie,
la perle d'eau tissée
dans les fins rets
de l'araignée.

L'enfant va naître . . .
J'aborde aux rivages de naissance
comme au port enchanté de l'enfance.
Le monde s'estompe
autour de moi.
Les voix font feutre à mon angoisse
Et lèvent le voile de la mort.

J'ai franchi la frontière de vie.
Les vagues de naissance
font en cadence
un bourdonnement de sang
qui me frappe à la tempe,
et les visages amis
sont des mirages évanescents.

Dans un grand tumulte de cris et de sang,
l'enfant vient
emportant le lit,
et mon corps,
et ma vie,

vers un puits sans fond
où seule luit
la lumière de sa chair.

Ma ville s'étale
par étages de hauts buildings
Le soleil sème des miroitements
de métal :
Epées affolées de feu
qui plongent le dard blessant du jour
dans l'opacité des monts
où sombre
l'ombre.

Le regard descend
les paliers des cités
jusqu'au scintillement
des eaux lointaines,
noyant le doux paysage familier
au fond de l'océan
qui recèle
d'antiques cités lacustres
envahies par la glaise originelle.

La parole s'échappe de la bouche
en cristal figé
au bout d'une fumée :
toute pensée
muée
en fantôme.

Le coeur est une longue sentinelle
de pierre
aux portes du gel.

Délierons-nous enfin
les liens
noués autour de l'âme
qui tremble son émoi ténu
sur le fil vibrant du frimas ?

Vienne le dégel qui met à nu
la rosace du coeur
sertie
au creux
du reposoir neigeux !

Le soleil monte
à l'horizon des bras ouverts
et je te dis des mots
qui sombrent
dans les blanches ténèbres
des hivers.

Notre maison
de toile
chavire
sous la tempête des désirs.
La danse des plaisirs
déploie son oriflamme.

Nos coeurs font flamme
à fleur de chair,
et je te nomme enfin
lorsque je cueille ton âme
aux rires clairs des matins !

En mon pays
aux automnes éblouis,
j'appelle un gel
bienfaisant
sur nos amours
incandescents.

Les momies de l'oubli
vogueront bientôt
sur la blancheur des paysages
et rejoindront
les hivers enclos
d'un autre âge.

Le tonnerre des débâcles
déferlera sans fin
sur la grand plaine des solitudes.
Une longue habitude de patiente espérance
fêlera les fissures du printemps
pour la délivrance
d'un amour au bois dormant.

Ah ! que crie cette nuit
le crépitement joyeux
du feuillage-né . . .
C'est l'été et sa haute flamme-épée
au blason des passions !

Nous brûlerons d'amour
jusqu'à la racine des saisons à venir . . .

C'est un matin très doux
de balancement d'algues.
On entre dans le jour
porté à fleur de vagues
en un réveil ému
de baisers retenus,
comme plumes posées
juste à l'orée de l'âme.

Un nuage est à l'ancre :
vaste vaisseau perdu
dans le champ du Levant
et ma maison navigue
à la dérive du temps.

Le jour se lève en fête
au chant secret des arbres !
L'opacité du vert
est traversée de feu.
Et le soleil sur moi
Et ton amour sur moi
frayent leur chemin de joie
entre les branches du rêve.

ROGER RENY

# LA MOISSON FORTE

POÈMES

ROGER RENY — Née en 1940 à Beauceville. Passe sept ans en Nouvelle-Ecosse et reviens avec un B.A. S'inscrit à l'Université Laval, obtiens une licence ès lettres et viens de terminer sa thèse de diplôme d'études supérieures. A enseigné deux ans dans un collège de la ville de Québec. Depuis 1966, professeur de littérature canadienne-française au Collège Militaire Royal, à Kingston. A publié quelques critiques dans des revues ainsi que des poèmes.

1

Et je vivais retranché du monde
En amont du fleuve pourpre
Tous les ponts étaient coupés
Ton visage s'enfonçait au plus profond de moi-même
O le métal dur de ta chair !

Et je vivais retranché du monde
Des cris s'élevaient à ma gauche
Plus loin que l'ombre de mon corps
Mon visage refusait la lumière
Et mes mains les brûlures du soleil

A l'envers de ma peau
Sous ma peau
Le grand silence des eaux calmes

Crypte sacrée
Paysage vierge

Que ton regard soulève la pierre
Que ton regard perce la pierre

Tu tisseras le fil d'ariane
Qui me reliera à toi

Ta lèvre pâle contre mon flanc
Les voiles du mystère se dissiperont
Mais toi oeil liquide debout face à mon silence
Tu vaincras mon silence
L'espoir m'enveloppe comme un linge chaud
Il se gonfle en moi comme un sein
Le noeud de la parole se délie
Le cri déchire la quiétude des eaux

Les eaux calmes remuent
Ta main plonge dans les profondeurs abyssales
Elle y prend racine
Au grand étonnement de tous ces êtres informes qui vivent et se multiplient en moi

Une musique naît qui est d'or comme tes cheveux
Je m'éveille en toi et mon regard s'abreuve des merveilles du monde

2

L'aube s'enivre de rose et de carmin
Les bourgeons éclatent au bout de mon souffle brûlant

La vie s'enracine en moi et me bouleverse et me terrasse

Je refuse le bruissement de la rivière et la musique étrange de ton sourire

J'avais pourtant enfoui mon corps au creux d'un glacier noir

Ah la fumée bleue du souvenir
A la fine pointe de ton regard !

## 3

Nous étions deux étrangers couchés en travers de nos solitudes nues
Tu n'aimais que l'ombre de moi-même
Que l'ombre de mon nom
Comme on aime le rythme d'une musique incantatoire

Tes pensées sournoises panthères bondissaient soudain
Vers l'autre !
Je n'étais que le reflet
Que le souvenir et le regret de cette chair inconnue qui vibrait sur ta lèvre

Tu n'aimais en moi que le pâle reflet de l'autre

4

Et ton sourire comme un poème inachevé
Comme un prisme qui disperse la douleur
Comme une interrogation qui pointe au-dessus de nos têtes

Et ton regard qui jongle avec mon âme
Et qui tourne sur lui-même
Sans jamais se lasser du vertigineux silence du cosmos
Ton regard contre le cri de notre désespoir
Et nos seuls jeux d'amour

Ton regard contre la mort qui se glisse entre nous
Qui nous attire l'un contre l'autre
Dans une étreinte suprême

Le cri le cri de ces millions d'humains
Qui souffrent
Et ce silence plus terrible que la parole
Ce silence qui bourdonne à mes oreilles
Ah ! Je te le donne car moi
JE NE M'INTERROGE PLUS !

5

Que j'aime à scruter du regard cet étrange visage !
Ame du miroir qui reflète mon âme
Tes bras sont faits de glace et ton regard de flamme

Visage obscur de moi
Si loin et si près de mon souffle

O mon frère donne-moi la main
Afin que je puisse pénétrer au plus profond de moi-même
A l'intérieur de toi
Dans ton univers vierge

Donne-moi ton nom
Afin que je puisse le prononcer tout bas dans le silence de ma nuit

6

Comme la mer en son flux et reflux
Je roule sur moi-même
Qu'une parole pourpre surgisse de la nuit
Et se love sur ton corps

Qui a broyé le silence ?
Qui a sectionné l'écorce du silence ?
La parole a maintenant droit de cité
La parole contre le froid contre l'espace
La parole impossible mais bien vivante malgré tout

Aurions-nous de justesse évité les pièges de la nuit ?
Nous pointons du doigt l'avenir
Et la révolte gît à nos pieds

Ton ombre grandit à l'ombre du soleil
Ton nom
Bientôt peut-être

Et ce monde retrouvé
Et ce monde possédé
Suspendu à la prunelle verticale de tes yeux

## 7

Au bout de mes doigts la nuit à vaincre
Les ténèbres à dissiper
L'aube à couronner de fleurs

Mais la longue patience de la neige
Qui pénètre notre sol
Qui remplit de myriades d'étincelles blanches nos espaces silencieux
La neige qui emprisonne l'homme
Qui le fait se replier sur lui-même
Bouclier de froid
Bouclier de glace
Contre lequel vont se heurter de noirs soleils

Ah ! Que revienne l'étoile
Que revienne l'équinoxe fraternel
O fiancée du printemps

Ta main ouverte sur le monde
Et ton sein éblouissant de lumière
Laisse-moi rêver de toi
Laisse-moi te dire je t'aime
O mémoire prophétique !

Et je dirai non au sourire tendre de la morte
Au mal incurable qui me ronge
Et je t'aimerai malgré le sommeil qui me gagne
Malgré le froid qui glisse dans mes membres

Ton nom j'aimerai ton nom
Je le dis et je le crie
Ton nom m'ouvre les portes de l'espoir

LAURIER

# TROIS DISCOURS SUR RIEL

INTRODUCTION

PAR JEAN-LOUIS GAGNON

# LAURIER ET LA RÉBELLION DU NORD-OUEST

Si le drame des populations métisses, de leur exploitation et de leur misère, est antérieur à la Confédération, les premiers événements qui se rattachent à ce que les manuels d'histoire appellent *la Rébellion du Nord-Ouest,* se situent en 1869. Louis Riel, né le 22 octobre 1844 à Saint-Boniface, avait 25 ans lorsqu'il empêcha par la force William McDougall, lieutenant général désigné, d'entrer à Assiniboine pour occuper ses fonctions. Riel était alors secrétaire du Comité national des Métis. Il se fit soldat et, en novembre de la même année, il occupait Fort Gary. Aux yeux de la loi, l'agitateur était devenu rebelle.

La Rébellion allait durer seize ans. Mais l'été chaud des combats devait être coupé d'hivers prolongés et, souvent interrompue, la lutte devait épouser des formes diverses. Mort en 1864, le père de Louis Riel avait l'un des leaders acceptés des Métis; sa

mère, Julie Lagimodière, était elle-même la fille de la première femme blanche qui s'était identifiée avec l'Ouest. Corps et âme, il appartenait à la Prairie, et c'est en vain que l'évêque de Saint-Boniface, Mgr Taché, l'avait envoyé à Saint-Sulpice, à Montréal. Il n'avait pas la vocation, encore qu'il y avait en lui quelque chose du mystique.

En 1870, Riel est élu président du gouvernement provisoire. Les miliciens de l'Ontario, sous le commandement de Wolseley, interviennent en force. Craignant pour sa vie, il abandonne Fort Gary. Le gouvernement provisoire s'écroule. Mais l'entrée du Manitoba *sera* négociée et, à toutes fins utiles, on retrouvera dans la loi *(The Manitoba Act)* l'ensemble des conditions que Riel avait posé au gouvernement du Canada. Si pure est la conscience de Riel que, l'année suivante, il offrira l'aide des Métis au gouvernement du Manitoba pour repousser les raids des Fenians.

En 1873, il est élu député du comté de Provencher. Mais il ne pourra occuper son siège aux Communes car il est recherché. Réélu en 1874, le parlement vote cette fois son expulsion malgré l'opposition de Wilfrid Laurier. Les Orangistes n'oublient pas qu'il a autorisé l'exécution de Thomas Scott en mars 1870. On n'est pas satisfait qu'il ait été expulsé de la Chambre. Il sera donc banni du Canada pour cinq ans. Mais à l'exil, Riel préfère le maquis, et c'est en vain que, durant deux ans, on lui donnera la chasse. L'homme, cependant, souffre déjà de déséquilibre. De 1876 à 1878, il est interné à Longue Pointe et à Beauport. Certes, il en sortira momentanément guéri. Mais le fait qu'il signe maintenant Louis *David* Riel nous révèle la nature de ses rêves éveillés.

C'est à ce moment, toujours sous le coup de la loi, qu'il passe aux Etats-Unis. Après un bref séjour à Keeseville, dans l'Etat de New-York, il se fixe dans le Montana, au sud des Prairies canadiennes, où il épouse une jeune Métisse, Marguerite Bellehumeur, et devient citoyen américain. Durant quelque temps il vit dans une mission des Jésuites, à Sun River. Mais pressé par les siens qui réclament son retour, il rentre au Canada en 1884. Cette fois, ce sera de la vallée de la Saskatchewan qu'il adressera une première requête au gouvernement fédéral.

Les jours passent vite. Au printemps de 1885, il brise avec l'Eglise catholique, établit un gouvernement provisoire métis et tend la main aux Indiens. Les dépossédés ont repris le sentier de la guerre. Trois mois de combat — puis c'est Batoche !

* * *

La Rébellion est écrasée et Riel s'est rendu.

Le drame va maintenant commencer.

Le procès a lieu à Regina devant un jury exclusivement de langue anglaise. Louis Riel n'est pas seul au banc des accusés. Un autre homme, Henry Jackson, a joué un rôle au moment de l'exécution de Thomas Scott. Dès le début, il rejette le plaidoyer de son avocat invoquant la folie. Jackson sera acquitté : quel jury oserait condamner un Anglais, coupable d'avoir défendu son bien les armes à la main ? Mais Riel, lui, devra monter à l'échafaud : quel jury oserait libérer un Français, coupable de rébellion ?

Le 7 juillet, Wilfrid Laurier prend la parole aux Communes. En 1874, le député de Québec-Est avait parlé avant tout comme un avocat, reprochant au gouvernement de fouler aux pieds le droit que possède tout citoyen britannique d'être entendu dans sa propre cause. Cette fois, il accuse l'oligarchie tory (*W.A.P.*) d'avoir provoqué les Métis et, ce faisant, il justifie leur rébellion. Le ton a changé. L'avocat a cédé la place à l'homme politique, *au vieux rouge,* pour qui la justice une et indivisible, le droit et les libertés civiles sont le fondement de la démocratie.

Le 16 novembre, Riel qui s'est réconcilié avec l'Eglise, monte à l'échafaud. Le *Regina Leader* publie, sous la signature de Nicholas Flood Davin, une extraordinaire interview avec le leader métis, obtenu la veille de son exécution. Rien ne peut détruire son rêve :

> "I have made my confession. I have taken the Sacraments. I am prepared. But yet the Spirit tells me, told me last night I should yet rule a vast country, the North-West, with power derived direct from heaven, look!" and he pointed to the vein in his left arm, "there the spirit speaks ! Riel will not die until he has accomplished his mission !"

Pourtant, jamais Riel n'a été aussi calme, aussi sûr de lui . Son testament, écrit d'un trait, vaut d'être lu, tant par sa simplicité que par l'assurance qui s'en dégage. Non seulement, il va mourir dans la sérénité, pardonnant à tous, mais il entrera au Paradis en prophète bien qu'en toute humilité :

« Je, sous-signé, constitue par les présentes le Révérend Père Alexis André pour mon exécuteur testamentaire au sujet de mes papiers. Ma volonté est, que tous mes papiers lui soient remis et qu'il en ait le soin et que la publication lui en appartienne. Je prie le Révérend Père Alexis André de voir à ce que mon corps soit transporté à St-Vital pour y être exposé un temps convenable, afin que mes très bons parents, mes bons amis prient pour moi. Car tout prophète que je sois, il faudra en expirant que je rende compte de ma mission. Et j'ai besoin que les prières les plus ferventes accompagnent mon esprit devant le juge éternel et trois fois grand qui règne dans les cieux. Je charge le Père André, mon bon confesseur et directeur de conscience, de voir avec ma famille à ce que je reçoive les grâces de la sépulture chrétienne.

Que mon enterrement soit simple. Qu'il soit entouré des tendresses de la religion. Loin de moi, et loin de mes restes mortels, les désirs de vengeance de représailles. Je pardonne à ceux qui commettent tant d'injustices contre moi ! Je prie Dieu de remplir mon coeur des perfections du pardon, et de me pardonner mes offenses de toutes sortes comme je pardonne à tous mes ennemis, à mes adversaires, à mes opposants, à mes antagonistes de toutes les nuances, les offenses qu'ils ont commises contre moi.

Je constitue donc le Révérend Père Alexis André, l'exécuteur de ma volonté au sujet de ma sépulture, afin que mon corps soit transporté par ses soins à St-Vital pour y être exposé et de là, à St-Boniface pour y être inhumé à côté même des restes chéris de mon cher et tant aimé Papa. Que mon corps soit à côté du sien.

Louis « David » Riel

Au Québec, un immense cri de douleur retentit. Les lignes de parti sont maintenant rompues. *La Presse,* fondée le 20 octobre 1884, avait appuyé jusque là le gouvernement conservateur. D'un seul coup, Blumhart, le propriétaire, et Provencher, le rédacteur en chef, renversent la vapeur :

## *LE GIBET*

« Riel vient d'expier sur l'échafaud le crime d'avoir réclamé les droits de ses compatriotes.

Il est pendu, mais on a été obligé de reconnaître que les réclamations étaient fondées et d'y faire droit.

Un patriote vient de monter au gibet, pour un de ces crimes purement politiques, auxquels les nations ciivlisées n'appliquent par la peine de mort.

Un pauvre fou vient d'être livré en holocauste à des haines sauvages, sans que même on ait daigné prendre le soin de s'assurer de son état mental.

Le général Middleton avait demandé à Riel de se rendre. On ne pend par un homme qu'on n'a pas pu prendre.

On avait promis un procès loyal. On l'a livré à Richardson et à ses six jurés anglais.

Un Anglais, Jackson, n'était ni plus ni moins fou que Riel. L'avocat de la Couronne s'est constitué son défenseur. Jackson a été acquitté et Riel est mis à mort.

On avait promis qu'après le rejet du pourvoi, il serait nommé une commission médicale, mensonge ! Il n'a jamais été nommé de commission médicale.

Riel n'expie pas seulement le crime d'avoir réclamé les droits de ses compatriotes : il expie surtout et avant tout le crime d'appartenir à notre race.

L'échafaud de Riel brise tous les liens de partis qui avaient pu se former dans le passé.

Désormais il n'y a plus ni conservateurs, ni libéraux, ni castors.

Il n'y a que DES PATRIOTES ET DES TRAITRES : LE PARTI NATIONAL ET LE PARTI DE LA CORDE.

Le 22 novembre, c'est l'assemblée du Champ de Mars, à Montréal. Wilfrid Laurier monte à la tribune et prononce une phrase que les « jingoes » lui reprocheront toute sa vie puisqu'elle fait de lui un rebelle : « Si j'étais né sur les bords de la Saskatchewan, j'aurais moi-même épaulé un mousquet pour combattre contre l'abandon du gouvernement et la rapacité des spéculateurs ».

A la rentrée parlementaire, au début de 1886, le débat reprend. Le 16 mars, Wilfrid Laurier est à la Chambre des Communes. A vrai dire, il n'a rien préparé. Mais la tournure du débat va le jeter dans la mêlée. Ce sera son troisième discours sur *l'Affaire Riel.* (Ces trois discours que nous donnons au texte mais en traduction sont *visiblement* reproduits du journal officiel ou du Hansard.) Après l'avocat et le libéral, c'est maintenant le justicier qui a la parole. Français, il fait face à la majorité de langue anglaise. Il n'y a pas d'autre choix pour les siens que de vivre dans un Canada uni. Entre les *castors* du Québec et les tories des autres provinces, il demeure un homme libre, lucide, qui cette fois — oubliant Blake — dira à la majorité ce que celle-ci ne veut pas entendre. Et quand il reprendra son siège, il y aura quelque chose de changé : Laurier enfin a dominé la Chambre et, du coup, il a dédouané le Canada français. Le lendemain, le 17 mars 1886, Blake lui-même, comme le rapporte *le Journal des Débats,* tiendra à déclarer aux Communes que ce discours « is the finest parliamentary speech ever pronounced in the parliament of Canada since Confederation ».

Dix ans plus tard, exactement le 13 juillet 1896, Wilfrid Laurier devenait premier ministre du Canada.

JEAN-LOUIS GAGNON

# I

M. L'ORATEUR,

Bien que ces débats aient été prolongés au delà des limites de la patience humaine, je me permettrai cependant de mettre encore à l'épreuve l'indulgence de la Chambre. Je n'avais pas eu d'abord l'intention de prendre part à cette discussion, mais elle a pris une tournure si inattendue, qu'il me semble que j'accomplirais mal mon devoir envers moi-même et envers mes mandataires, si je me contentais de donner un vote sans l'expliquer.

J'ai écouté, avec la plus grande attention, tous les arguments qui ont été apportés à l'appui de la motion principale, et bien que quelques-uns de ces arguments aient été appuyés par des hommes dont je respecte beaucoup l'opinion, je dois avouer cordialement qu'il m'a été impossible de me laisser convaincre; je n'ai pu être convaincu qu'au point où en sont rendues les procédures prises contre Riel, et avec tout ce qu'on a pu prouver jusqu'à présent contre lui, nous serions justifiables ou que nous aurions le droit de l'expulser.

La conclusion à laquelle, d'après moi, la Chambre devrait s'arrêter, c'est que, s'il y a trop de faits à charge tirés de l'oubli contre le député de Provencher pour qu'il puisse être absous, il n'en est pas moins vrai qu'on a laissé dans l'ombre beaucoup trop d'autres faits pour qu'il doive être expulsé. Ce qui veut dire que je voterai en faveur de l'amendement de l'honorable M. Holton, ce sage amendement qui a été appuyé avec tant d'habileté, tant d'éloquence et tant de vaillance par M. Cameron.

Mais avant d'aller plus loin, je dois demander pardon à la Chambre de me servir d'une langue que je ne possède qu'imparfaitement; vraiment, je devrais réclamer une amnistie complète, car je sais avec trop de certitude que j'aurai le malheur, dans le cours des quelques remarques que je désire faire devant cette Chambre, de massacrer fréquemment l'anglais de la Reine.

* Discours prononcé le 7 juillet 1885.

J'ai parfaitement conscience de la corvée désagréable que j'impose à la Chambre quand je la force d'écouter un homme aussi peu familier avec la langue dont il se sert, mais je puis vous assurer que si c'est toute une tâche pour la Chambre, c'en est encore une bien plus désagréable pour moi.

Je suis si convaincu, si complètement convaincu que l'adoption de l'amendement de l'honorable député de Châteauguay est le seul mode que la Chambre devrait adopter, que je croirais commettre une lâcheté si, pour un motif quelconque, je me laissais détourner de la défense des opinions que je regarde comme les plus saines sur ce sujet.

Comme je l'ai déjà dit, je n'aurais pas eu la présomption de prendre part à ce débat, mais je me crois justifiable d'intervenir, car il me semble que la véritable question dont la Chambre est saisie n'a pas été traitée. Il a été soulevé bien des considérations secondaires, mais quant à la question réelle, nous n'en avons pas entendu parler.

La question a été traitée comme si les faits sur lesquels la motion principale est basée avaient été prouvés, et prouvés au delà de tout doute. Or, je maintiens que les faits affirmés dans la motion n'ont pas été établis de manière à permettre à cette Chambre de voter l'expulsion.

Je désire déclarer tout d'abord que je n'ai aucun parti pris sur la question qui nous est soumise. Contre le député de Provencher individuellement, je n'ai pas la moindre prévention, je n'ai d'autre part aucune prédisposition en sa faveur.

Je ne lui ai jamais parlé, je ne l'ai jamais vu, je n'ai jamais eu aucune relation avec lui, soit directement, soit indirectement. Il n'appartient à aucune opinion politique, et il n'y a entre lui et moi aucun lien de sympathie. Je suis aussi impartial que si j'étais dans la boîte des jurés.

Et nous devrions, tous tant que nous sommes, agir comme si nous étions des jurés, car les fonctions que nous exerçons en ce moment sont des fonctions judiciaires. Il est bien vrai que l'objet en vue est de protéger l'honneur et la pureté de cette Chambre; mais il est également vrai que l'effet pourrait être de faire perdre à un de nos concitoyens ce qui lui appartient justement, de priver le député de Provencher de son titre et de ses privilèges de membre de cette Chambre, et de priver le comté de Provencher des services de celui qu'il s'est choisi pour représentant. Je maintiens que nous

exerçons des fonctions judiciaires et, sans aller plus loin, j'appuie cette opinion des paroles que lord Granville prononçait dans la Chambre des Communes d'Angleterre en 1807. Il s'agissait d'un cas semblable à celui-ci. Cette opinion fut plus tard citée avec approbation par le Procureur-Général pour l'Irlande dans la célèbre affaire Saddlier déjà tant de fois citée dans ce débat.

Voici ce qu'il disait :

« Nous agissons maintenant en notre capacité judiciaire et nous sommes en conséquence tenus de baser le jugement que nous allons rendre, non pas sur nos désirs et nos propensions, mais sur des *faits* spécifiques allégués et prouvés suivant les règles ordinaires de notre procédure. »

Cette opinion de lord Granville, corroborée et approuvée comme elle l'a été par le Procureur-Général pour l'Irlande, dans l'affaire Saddlier, nous donne la vraie base sur laquelle nous devrions régler notre décision et confirme d'une manière concluante ma prétention, à savoir que nous exerçons des fonctions judiciaires et que nous devons suivre les règles de la preuve juridique.

## LES RÈGLES DE LA PREUVE JURIDIQUE

Ce point étant établi au-delà de tout doute, examinons les faits allégués et ceux qui ont été prouvés.

L'honorable député de North-Hastings (M. Bowell) a basé sa motion sur trois faits. Il prétend 1° Que Louis Riel, député de Provencher, a été mis en accusation devant la Cour du Banc de la Reine de Manitoba au mois de novembre dernier pour le meurtre de Thomas Scott et qu'un *true bill* a été trouvé contre lui; 2° Que là-dessus un mandat d'amener fut lancé contre lui; mais que depuis cette époque, il a systématiquement fui la justice et qu'il est en conséquence contumace; 3° Qu'il a désobéi à l'ordre de cette Chambre qui lui enjoignait de se trouver à son siège au jour fixé.

Je conteste la première assertion de l'honorable député de North-Hastings, et j'affirme qu'il n'existe pas l'ombre d'une preuve qu'un acte d'accusation a été porté contre le député de Provencher, et qu'un *true bill* a été trouvé contre lui; je veux dire qu'il n'existe

pas la moindre preuve juridique sur laquelle la Chambre serait justifiable de prendre action. Il n'y avait qu'une manière de prouver ce fait précis, c'était de produire l'*indictment,* et rien de tel n'a été fait.

Chose étrange : il n'y a pas dans le témoignage donné par le Procureur-Général du Manitoba un mot pour prouver qu'un *indictment* a été lancé contre le député de Provencher. Je prendrai la liberté de renvoyer la Chambre au témoignage du Procureur-Général, page 16 des Votes et Délibérations :

« Question : — Une mise en accusation de Louis Riel a-t-elle eu lieu devant la Cour du Banc de la Reine à Manitoba ? »

« Réponse : — Au terme *extra* de la Cour du Banc de la Reine de Manitoba, en novembre dernier, Louis Riel fut mis en accusation ».

Et c'est tout. Il n'y a pas un mot qui indique qu'un *true bill* a été déclaré. Si je fais cette remarque, ce n'est pas que j'attache une grande importance à cette omission, car à mon point de vue, la mise en accusation n'aurait pu être prouvée que par la production du document lui-même, ou d'une copie certifiée.

J'ai fait cette remarque dans le seul but de démontrer combien la preuve est faible, même au point de vue le plus favorable à la motion. Mais on dira peut-être que nous avons ample preuve qu'un *true bill* a été trouvé, dans le mandat lancé contre M. Riel et qui a été produit. Cet argument ne saurait être accepté.

Je rappellerai encore une fois à la Chambre que nous exerçons des fonctions judiciaires, et que nous devons être guidés entièremeint par les règles de la preuve judiciaire. Cette règle admise par lord Granville lorsqu'il s'agissait de priver un homme de sa propriété, n'est-elle pas assez juste pour que nous la suivions dans le cas présent ?

C'est pourquoi j'insiste encore sur la nécessité, l'absolue nécessité de résoudre cette question suivant les règles de la preuve judiciaire, et pas autrement.

La première de ces règles est que, quand on peut fournir la meilleure preuve, la preuve secondaire n'est jamais admise.

Or, je constate que ce principe que je viens de poser a été admis et reconnu par l'honorable député de North-Hastings lui-même.

En effet, pourquoi a-t-il cité le Procureur-Général du Manitoba à la barre de la Chambre ?

Simplement pour avoir une preuve judiciaire officielle sur les accusations qu'il a portées contre le député de Provencher.

Ce n'était pas pour faire connaître de nouveaux faits aux membres de cette Chambre. Nous connaissons tous les malheureux événements qui se sont passés au Manitoba avant et depuis l'entrée de cette province dans la Confédération.

Chacun de nous connaît ces faits comme le Procureur-Général du Manitoba lui-même, et quand celui-ci a quitté la barre, il n'y avait pas un seul député qui eût appris un fait qu'il ne connaissait pas auparavant.

Pourquoi donc l'honorable député de North-Hastings a-t-il fait venir ici le Procureur-Général du Manitoba et lui a-t-il fait répéter ce que nous connaissions aussi bien que le témoin ?

C'est qu'il admettait et reconnaissait le principe que je défends en ce moment. C'est qu'il admettait que la connaissance complète que chacun de nous avait n'était pas suffisante pour permettre à la Chambre des Communes d'agir; parce qu'il a reconnu que nous exercions des pouvoirs judiciaires et qu'il lui fallait établir judiciairement, et par la meilleure preuve, les accusations qu'il a portées contre le député de Provencher.

Puisqu'il admet ce principe, il devait être conséquent, il devait fournir la preuve par écrit de ses accusations. C'est en quoi il a complètement échoué.

Il était tenu de produire un *indictment;* il a failli à la tâche, et j'en puis conclure à coup sûr qu'il n'y a pas de preuve que le député de Provencher a été mis en accusation et qu'un *true bill* a été trouvé contre lui.

On dira peut-être que les raisons que j'invoque sont de pures subtilités légales. Qu'on les nomme comme on voudra : expressions techniques, subtilités légales, peu importe; moi je dis que ces expressions techniques, ces subtilités légales sont la garantie de la liberté britannique.

Grâce à ces expressions techniques, à ces subtilités légales, personne sur le sol britannique ne peut être dépouillé arbitrairement de ce qui lui appartient. Il fut un temps où la procédure était bien plus simple qu'aujourd'hui, où la volonté seule d'un homme était suffisante pour enlever à un autre homme sa liberté, sa propriété, son honneur et tout ce qui fait aimer la vie.

Mais depuis les jours de la Grande Charte, jamais sur le sol britannique un homme n'a pu être dépouillé de sa liberté, de sa

propriété ou de son honneur, si ce n'est sous la sauvegarde de ce que l'on appelle dans ce débat des expressions techniques et des subtilités légales.

On m'objectera peut-être encore que l'admission de ce principe aura pour effet d'empêcher la justice de cette Chambre d'atteindre un homme accusé d'un crime abominable.

Cette objection élude simplement la question, car le point qui reste à décider est de savoir s'il est vrai qu'une accusation semblable existe contre le député de Provencher. Je soutiens que, tant que nous n'avons pas la preuve par écrit, nous n'avons aucune preuve.

Il est bien vrai qu'en ces matières nous exerçons une autorité souveraine.

Aucun pouvoir ne peut changer ce que nous ferons, quelqu'injuste et arbitraire que ce soit. Nous pouvons ne tenir aucun compte des précédents cités pour nous guider; nous pouvons ne tenir aucun compte de ces lois sacrées établies pour la protection du citoyen; nous pouvons agir sur une preuve incomplète, même sans preuve aucune, mais le ferons-nous ?

Nous avons bien le pouvoir, mais avons-nous le droit de mettre arbitrairement de côté ces règles qui sont la sécurité de la société et du citoyen ? Si la Chambre l'oublie aujourd'hui, elle obtiendra peut-être une satisfaction passagère, mais elle créera un précédent qui sera un danger perpétuel pour notre constitution, et qui à l'avenir servira de prétexte aux plus criantes injustices.

Je déclare à la Chambre qu'à mon avis celui qui a à faire l'application de la loi ne doit pas essayer de se montrer plus sage que la loi. Je déclare qu'il n'est pas de pratique plus dangereuse que d'essayer de violer la loi pour obtenir un résultat, quelque désirable qu'il soit.

Peut-être me dira-t-on encore que ce sont là des objections d'avocat. Cette remarque peut avoir une certaine force, mais ce qui en a davantage, c'est que ces objections s'imposent à tout homme qui respecte les lois de son pays.

Je répète que ces objections ne sont pas de pures subtilités.

Tant que nous n'aurons pas ici *l'indictment,* nous n'avons qu'une preuve incomplète, qu'une partie de la vérité.

Si nous avions eu *l'indictment,* nous aurions pu transquestionner le Procureur-Général, et je pense que nous aurions réussi à mettre au jour un fait important, c'est que cet *indictment* n'a été obtenu que par une conspiration du Procureur-Général et un jury trié exprès *(packed jury).*

Dans tous les cas, nous aurions pu transquestionner le Procureur-Général sur son étrange conduite.

Nous aurions su comment il se fait que lui, si zélé, zélé au point de se faire simple constable avec un mandat d'arrestation dans son portefeuille, n'ait pas cherché, avant aujourd'hui, à faire saisir l'homme qu'il appelle meurtrier; comment il se fait que cet homme qu'il appelle aujourd'hui meurtrier, il lui ait pendant des années donné le titre d'ami ?

Or, nous ne pouvions transquestionner le témoin sur ces points importants, tant que nous n'avions pas devant nous la preuve du fait principal qui aurait donné ouverture à ces développements importants.

Monsieur l'Orateur, personne n'a oublié que l'honorable député de North-Hastings, en faisant sa motion, s'est principalement appuyé sur le précédent fourni par la Chambre des Communes, dans la cause de Saddlier.

Ce précédent, je l'accepte, non seulement sur ce point, mais sur tous les autres points; et j'appellerai l'attention de l'honorable député sur un fait : c'est que la première procédure qui fut faite contre Saddlier fut de prouver l'*indictment* formulé contre lui en en mettant sur la table une copie authentique.

Je passe maintenant au second allégué de la motion de l'honorable député de North-Hastings; il affirme que le député de Provencher a systématiquement éludé les poursuites de la justice, et qu'il est aujourd'hui contumace.

S'il n'y a pas de preuves devant la Chambre d'un acte d'accusation contre le député de Provencher, il est impossible de dire, légalement parlant, qu'il fuit la justice, et cela suffit pour détruire l'assertion du député de North-Hastings.

Sans cependant adopter cette manière de voir peut-être extrême, examinons la question carrément en face : le député de Provencher fuit-il, oui ou non, la justice de son pays ? Est-il ou n'est-il pas contumace ?

J'ai déjà répété à satiété que nous n'avons pas de preuve légale d'un acte d'accusation; nous avons, il est vrai, la preuve, ici qu'un mandat d'arrestation a été lancé par la Cour du Banc de la Reine, au Manitoba, contre le député de Provencher, et que jusqu'ici ce mandat n'a pas été exécuté. Et c'est là toute la preuve faite devant cette Chambre à l'appui de la motion de l'honorable

député de North-Hastings. Or, je n'hésite pas à dire qu'en droit comme en justice et en équité, on ne peut pas conclure de ce simple fait que le député de Provencher peut être à cette heure considéré comme contumace.

En effet, ce mandat a été lancé au terme de novembre dernier. Qu'il n'ait pas pu être exécuté à temps pour amener l'accusé devant la cour avant la clôture du terme, il n'y a là rien de bien extraordinaire; le député de Provencher pouvait être absent du Manitoba à cette époque. Il est notoire que, depuis les malheureux événements de 1869-70, il a presque constamment résidé à l'étranger. Il est très possible que la nouvelle de sa mise en accusation ne lui soit parvenue qu'après la clôture du terme. Mais alors, dira-t-on, pourquoi ne s'est-il pas livré ? Simplement parce qu'il était mieux pour lui de rester en liberté jusqu'au terme suivant. S'il s'était livré de suite, il aurait été obligé de rester prisonnier pendant cinq ou six mois peut-être, pour attendre son procès.

Qui peut dire cependant s'il ne paraîtrait pas dès demain devant le tribunal s'il en était requis ? Qui peut dire qu'il ne saisirait pas avidement l'occasion de subir un procès, si cette occasion lui était donnée ?

Mais j'entends dire : il y a eu tout dernièrement un terme de la Cour, et il ne s'est pas rendu pour répondre à l'accusation qui pèse contre lui.

Cette nouvelle objection est sans valeur, car si vous prétendez qu'en effet la Cour a siégé, alors où sont les procédures qui ont été prises pour constater qu'il s'était soustrait aux poursuites de la justice ? Où est le rapport du shérif de la province affirmant qu'il a essayé d'exécuter le mandat lancé contre le député de Provencher et n'a pu y parvenir ?

En présence de cette preuve ou plutôt de cette absence de preuve, quel est le sujet anglais, ayant le respect de la loi anglaise, qui osera se lever dans cette Chmbre et soutenir que le député de Provencher est contumace ?

Mais il y a plus que tout cela. Le député de Provencher a toujours affirmé que l'ancienne administration lui avait promis une amnistie pour tous les actes auxquels il avait pris part au Manitoba, avant l'admission de cette province dans la Confédération. Il a répété cette assertion vingt fois peut-être. Ses amis l'ont affirmé comme lui, et l'ancien gouvernement n'a jamais voulu ouvrir la bouche sur ce fait. Sommé à mainte et mainte reprise

de déclarer ce qui en était de cette promesse d'amnistie, de dire seulement un oui ou un non, il n'a jamais voulu dire ni oui, ni non.

Je regarde ce silence obstiné de l'ancien gouvernement comme une confirmation absolue de la prétention de M. Riel et de ses amis; c'est le cas de répéter : qui ne dit mot consent.

Eh bien, s'il en est ainsi, si le député de Provencher a eu une promesse d'amnistie pour tous les actes qu'il a pu commettre au Manitoba pendant qu'il était le chef du gouvernement provisoire, est-il étonnant qu'il ne veuille pas se soumettre à ceux qui maintenant veulent le traduire en justice, pour ces mêmes actes ? N'est-il pas justifiable d'en agir ainsi ? N'a-t-il pas raison de faire en sorte que la promesse d'amnistie qui lui a été faite, au nom de la Reine, soit accomplie ?

Qui dans ces conditions peut dire qu'il fuit la justice de son pays, qu'il est contumace ?

Non, Messieurs, tant que cette question d'amnistie n'aura pas été éclaircie, pour ma part, je ne déclarerai jamais que cet homme fuit la justice de son pays. D'ailleurs, cette question sera bientôt élucidée, car pas plus tard que la semaine dernière, nous avons nommé un comité pour s'en enquérir. Ce comité siège en ce moment, et la Chambre, suivant moi, ne ferait pas seulement un acte coupable, mais un acte illogique et inconséquent, si elle prenait aucune décision ayant rapport de près ou de loin à cette affaire avant d'avoir reçu le rapport du comité.

Je dirai davantage : au seul point de vue légal, dans l'état où en sont les procédures adoptées contre le député de Provencher devant la Cour du Banc de la Reine, à Manitoba, il est impossible de dire qu'il soit contumace.

J'ai déjà dit que j'étais prêt, en tout et partout, à suivre les règles établies par la Chambre des Communes dans l'affaire Saddlier; or, la principale règle adoptée dans cette affaire, c'est qu'un homme ne peut être déclaré contumace à moins que toutes les occasions de subir son procès n'aient été épuisées et qu'il n'ait pas voulu en profiter.

Lorsque l'affaire Saddlier se présenta la première fois devant la Chambre des Communes, la motion d'expulsion fut rejetée, parce que Saddlier pouvait encore se présenter devant le tribunal pour y subir son procès, et qu'il aurait été prématuré de le déclarer contumace.

Le Procureur-Général pour l'Irlande disait à ce sujet « que, s'il avait un conseil à donner à la Chambre, il l'aviserait de laisser la

motion en suspens jusqu'à la session suivante; dans l'intervalle, les procédures commencées seraient continuées, et M. Saddlier serait amené devant la Cour et y subirait son procès, ou il serait déclaré hors la loi. Dans l'un ou l'autre cas, la Chambre aurait alors quelque chose devant elle pour guider sa décision ».

La Chambre des Communes adopta cette sage suggestion, et comme j'ai déjà eu l'honneur de le dire, la motion d'expulsion fut rejetée cette fois-là.

Voilà, monsieur, un exemple qui nous est tout tracé; quant à moi, je l'ai déjà dit, je suis prêt à le suivre en tout et partout; je ne sais pas si l'honorable député de North-Hastings voudra en dire autant.

J'arrive maintenant au troisième point de la motion : que l'honorable député de Provencher a désobéi à l'ordre de cette Chambre qui lui enjoignait de comparaître à son siège à jour fixe.

Je prétends que ce point n'est pas établi. Le député de Provencher n'a pu y désobéir, pour la raison bien simple qu'il n'a pu avoir régulièrement connaissance de cet ordre, puisqu'il ne lui a jamais été signifié.

M. BOWELL. — Ecoutez, écoutez.

M. LAURIER. — J'entends l'honorable député de North-Hastings crier : « écoutez, écoutez ». Eh bien, je renvoie de nouveau l'honorable député au précédent Saddlier, à ce précédent sur lequel il prétend s'appuyer, et que néanmoins il oublie toujours. Il y verra que la Chambre des Communes avait fait signifier à Saddlier l'ordre qui lui enjoignait d'être à son siège, qu'elle avait même envoyé, tout exprès, un de ses messagers en Irlande. Je cite de nouveau les paroles du Procureur-Général :

« Il pouvait informer la Chambre que lundi dernier un de ses messagers s'était rendu en Irlande, et le lendemain, il avait signifié à M. Saddlier, à son domicile dans le comté de Tipperary, l'ordre qui lui enjoignait d'être à son siège; que le même jour, il avait laissé une copie de cet ordre dans une maison de Dublin, où M. Saddlier avait autrefois résidé, qu'enfin il en avait laissé une autre copie aux avocats de M. Saddlier ».

Je m'attends bien maintenant que l'honorable député de North-Hastings va nous dire qu'il était inutile d'essayer de signifier l'ordre de la Chambre au député de Provencher, puisque personne ne sait où il se trouve en ce moment. Mais, s'il était impossible

de signifier l'ordre personnellement au député de Provencher, il était facile de le faire signifier à son domicile comme dans l'affaire Saddlier. N'y a-t-il pas similitude absolue dans les deux cas ? Et vous voyez quelles précautions infinies prend la Chambre des Communes d'Angleterre pour notifier Saddlier et le mettre en demeure de se défendre contre la motion d'expulsion.

Ici rien de cela n'a été fait, absolument rien. J'en conclus, — et je défie la contradiction sur ce point, — que la Chambre ne pourra prendre en considération la motion de l'honorable député de North-Hastings tant qu'elle n'aura pas fait signifier au député de Provencher cet ordre par lequel elle lui enjoint de comparaître ici, tant qu'elle ne l'aura pas mis en demeure de se défendre.

Mais on dira peut-être de l'autre côté de la Chambre : A quoi bon ces objections purement abstraites ? A quoi eût-il servi de notifier le député de Provencher de la motion qui allait être faite contre lui ? Quelle défense eût-il pu opposer ? Tous les faits qui lui étaient reprochés n'étaient-ils pas véritables ? N'était-il pas coupable ?

Quand même il eût été le plus grand coupable du monde, la loi devait être suivie et respectée. Quand même il n'aurait eu rien à dire pour sa défense, absolument rien, il n'en devait pas moins être mis en demeure. Le principe fondamental de toute justice, c'est que personne ne sera jamais condamné, sans avoir été entendu sur sa défense, ou sans avoir été en demeure de se faire entendre. Dans de nombreuses occasions, des décisions justes en elles-mêmes, parfaitement équitables, ont été cassées par les tribunaux supérieurs en Angleterre, uniquement parce que la partie condamnée n'avait pas été mise en demeure de se défendre.

Qu'il me soit permis de citer ici le langage que tenait M. le juge Bayley dans une cause rapportée au volume 12 des *Law and Equity Reports,* p. 242.

« Je ne connais aucun cas, disait-il, où un pouvoir exerçant des fonctions judiciaires peut dépouiller un homme d'une fraction quelconque de sa propriété, sans qu'il ait été, au préalable, mis en demeure de présenter sa défense. Celui qui décide une cause sans avoir entendu l'autre partie, quand même sa décision serait juste, n'a pas fait ce qui est juste ».

Pour moi, monsieur, je suis d'origine française, mon éducation est française, mais j'ai ceci d'anglais en moi : un ardent amour du *fair play* et de la justice.

Or, j'affirme ceci, et personne ne me contredira, que le député de Provencher n'a dans cette occasion, ni justice ni *fair play*. On demande à la Chambre de prendre une décision injuste, illégale; mais pour moi, je ne consentirai jamais, ni dans cette occasion, ni dans aucune autre, à dépouiller un homme de la plus petite parcelle de ce qui lui appartient sans lui avoir donné le bénéfice de toutes les formes légales pour se défendre.

Je crois maintenant que, sur ce point comme sur les précédents, je puis conclure en toute sûreté, que les allégations sur lesquelles repose la motion du député de North-Hastings ne sont pas appuyées de preuves suffisantes.

Ces raisons-là sont certainement concluantes en faveur de l'amendement du député de Châteauguay.

A cet amendement, mon honorable ami, le député de Bagot (M. Mousseau) a proposé un sous-amendement, par lequel il demande purement et simplement l'amnistie sur l'heure, sans attendre le rapport du comité d'investigation.

Il est difficile de concevoir quelle raison a pu motiver cette demande de l'honorable député.

Un député de la droite disait hier à l'honorable député de North-Hastings que son but, en faisant sa motion, était bien moins d'expulser M. Riel que d'essayer d'embarrasser le gouvernement. Je soupçonne que le but de l'honorable député de Bagot, en proposant son amendement, est absolument le même.

Il semble y avoir une alliance intime entre l'honorable député de North-Hastings et l'honorable député de Bagot (les extrêmes se touchent) : tous deux sont sur le sentier de la guerre, et tous deux attaquent un ennemi commun; l'un dirige l'attaque par le flanc droit et l'autre par le flanc gauche, espérant tous deux, que si l'ennemi échappe aux coups de l'un, il tombera sous les coups de l'autre, et qu'ils arriveront à hisser chacun son drapeau au sommet de la forteresse.

Je n'ai pas l'honneur de connaître l'honorable député de North-Hastings, Je ne voudrais pas suspecter ses motifs, je ne . . .

M. BOWELL : — Oh ! ne vous gênez pas, je n'ai pas de scrupules . . .

M. LAURIER : — Mais j'en ai, moi. Encore une fois, je n'ai pas l'avantage de connaître l'honorable député de North-Hastings. Je ne veux pas suspecter ses motifs; je veux croire à sa sincérité.

Mais quant à mon honorable ami le député de Bagot, je le connais trop bien, et depuis trop longtemps, pour ne pas lire bien clairement dans son jeu; je n'hésite pas à croire qu'il s'occupe bien moins de faire amnistier M. Riel que de compromettre le gouvernement, s'il est possible.

Je pense que, lorsque l'honorable député de Provencher apprendra ce qui s'est passé ici aujourd'hui, il s'écriera : Seigneur, débarrassez-moi de mes amis !

En effet, l'honorable député de Bagot pouvait-il espérer sérieusement que la Chambre adopterait son amendement ? Dans quel but pouvait-il bien le proposer ?

Ce n'est que la semaine dernière que la Chambre a nommé unanimement un comité pour s'enquérir de toute cette question d'amnistie. A cette heure, le comité siège, et Mgr Taché est à donner son témoignage.

Or, ce comité est utile ou il ne l'est pas.

Si ce comité n'est d'aucune utilité, pourquoi l'honorable député ne s'y est-il pas opposé quand il a été demandé ? Pourquoi n'a-t-il pas proposé son sous-amendement et recommandé l'amnistie de suite ? Pourquoi n'a-t-il pas épargné au pays les dépenses énormes que l'enquête va entraîner ?

Si d'un autre côté, l'enquête faite par le comité peut être utile pour l'amnistie, pourquoi ne pas attendre que Mgr Taché, le Père Ritchot aient donné leurs témoignages ? L'honorable député de Bagot pense-t-il qu'il rend service à M. Riel quand il veut le priver du témoignage de Mgr Taché et du Père Ritchot ? Le député de Bagot pense-t-il que les témoignages de Mgr Taché et du Père Ritchot auront moins d'effet pour obtenir l'amnistie que son sous-amendement ?

Eh bien, si tout ce que l'on a dit des promesses faites à M. Riel par l'ancien gouvernement est vrai, je suis en faveur de l'amnistie, et c'est pour cela que je n'hésiterai pas un instant à voter contre ce sous-amendement.

Et que mon honorable ami me permette de le lui dire : son sous-amendement n'aura pas, dans la province de Québec, l'effet qu'il en attend. Car, je déclare à l'honorable député (M. Mousseau), que, dès aujourd'hui, la province de Québec connaîtra quels sont ces prétendus amis de M. Riel, et ce qu'ils se proposent quand ils crient si fort en sa faveur. J'espère aussi que M. Riel comprendra qu'il a été le jouet de quelques meneurs qui, sous le titre d'amis, ont voulu

faire de lui un instrument pour servir leurs machinations; j'espère enfin qu'il comprendra que ses meilleurs amis ne sont pas ceux qui affectent le plus de l'être.

Oui, je suis en faveur de l'amnistie, et quand le temps sera venu, c'est-à-dire quand le comité aura fait son rapport, quand la preuve qui a été commencée aura été terminée, et qu'elle aura établi tout ce que l'on en attend, je ne serai pas le dernier à la demander.

Je suis en faveur de l'amnistie pour deux raisons : la première est celle qui a été donnée, hier soir, par l'honorable député de South-Ontario (M. Cameron), que le gouvernement canadien a reçu les délégués du gouvernement de M. Riel, et a traité avec lui de puissance à puissance.

Si cette raison existe en fait, la conclusion est inévitable; l'amnistie doit être accordée. Hier, l'honorable député de South-Bruce (M. Blake), répondant à l'honorable député de South-Ontario, semble avoir admis la légalité de la proposition que ce dernier avait émise, car il a donné pour toute réponse que la proposition n'existait pas comme question de fait, que les délégués de M. Riel n'avaient jamais été reçus par le gouvernement canadien comme délégués de M. Riel, mais comme délégués du peuple de la Rivière-Rouge.

Certes, je me ferais gloire, presque en toutes circonstances d'adopter la manière de voir de l'honorable député de South-Bruce, mais je ne saurais le faire cette fois; la preuve qu'il nous a offerte au soutien de son opinion ne saurait me convaincre du tout.

En effet, quelle preuve nous a-t-il donnée ? La seule, c'est l'extrait d'un discours prononcé quelque part dans Ontario par l'honorable député de Kingston, dans lequel celui-ci aurait affirmé ce que je viens de rapporter, à savoir : que les délégués envoyés par M. Riel n'avaient pas été reçus comme délégués de M. Riel, mais comme délégués du peuple de la Rivière-Rouge.

Encore une fois, cette preuve ne saurait me convaincre. Car jamais, à ma connaissance, cette distinction n'a été annoncée aux délégués lors de leur réception; si une telle distinction a été faite, il faut qu'elle ait pris la forme d'une restriction mentale, par laquelle l'honorable député de Kingston se disait que, tout en recevant ostensiblement les délégués de M. Riel, en réalité il ne voulait avoir affaire qu'aux délégués du peuple de la Rivière-Rouge.

Quoi qu'il en soit, si l'honorable député de Kingston a reçu, lui, les délégués du peuple de la Rivière-Rouge, son collègue, sir Georges Cartier, lui, a reçu les délégués de M. Riel, et ceux-ci lui

ont remis à lui-même, comme représentant le gouvernement canadien, leurs lettres de créance signées de la main même de M. Riel.

Si la chose est telle, et elle sera probablement établie jusqu'à l'évidence devant le comité, alors il faudra suivre la conséquence logique de cet acte, et accorder l'amnistie.

Je suis en faveur de l'amnistie pour une autre raison encore, c'est que tous les actes dont M. Riel est accusé sont des actes purement politiques.

On a dit ici, hier, que l'exécution de Scott était un crime; soit, mais c'était un délit politique. La raison m'en paraît évidente : M. Riel, en signant l'arrêt d'exécution de Scott, n'a fait que mettre à effet la sentence d'un tribunal.

Quelque illégal que pût être ce tribunal, quelque inique que pût être la sentence, ce fait seul que la sentence était rendue par un tribunal, et que le tribunal existait *de facto,* était assez pour donner à l'exécution un caractère exclusivement politique.

On a voulu dire que M. Riel n'était qu'un rebelle. Comment a-t-on pu tenir un pareil langage ? Quel acte de rebellion a-t-il commis ? A-t-il jamais arboré d'autre étendard que l'étendard national ? A-t-il jamais proclamé une autre autorité que l'autorité souveraine de la Reine ? Non, jamais. Tout son crime et le crime de ses amis a été de vouloir être traités comme des sujets britanniques, et de ne pas souffrir qu'on trafiquât d'eux comme d'un vil bétail ? Si c'est là un acte de rebellion, quel est celui d'entre nous qui, s'étant trouvé avec eux, n'aurait pas été rebelle comme eux ? Somme toute, je considérerais les événements de la Rivière-Rouge en 1869-70 comme une page glorieuse, si malheureusement elle n'avait été souillée du sang de Thomas Scott. Mais telle est la condition de la nature humaine et de tout ce qui est humain : le bien et le mal y sont constamment mêlés; la cause la plus glorieuse peut n'être pas exempte d'impureté, et la plus vile peut avoir son côté noble.

Oui, encore une fois, demander dès maintenant l'amnistie serait simplement en rendre plus difficile l'obtention finale.

Qu'il me soit permis, avant de m'asseoir, de me résumer d'un seul mot; nous n'avons pas de preuve des faits sur lesquels repose la motion d'expulsion, et adopter cette motion ne serait pas seulement commettre un acte arbitraire, mais ce serait établir un précédent qui serait un danger perpétuel pour nos libres institutions.

*La proposition de M. Holton fut votée par la Chambre.*

# II

MONSIEUR L'ORATEUR,

Nous connaissons tous le vieux dicton : d'une mauvaise cause un bon avocat peut en faire une bonne. Le discours prononcé hier par le très honorable monsieur doit avoir convaincu chacun de nous qu'il y a des causes si désespérément mauvaises que toute l'habileté de l'avocat le plus retors ne saurait les faire paraître bonnes.

Le cas doit être désespéré, en effet, lorsqu'un homme de la haute position que le très honorable monsieur occupe dans cette chambre ne se fait pas scrupule de torturer les paroles de son adversaire afin de se faire à lui-même une thèse. Dès le début de son discours l'honorable monsieur a adopté ce système, et il l'a conservé jusqu'à la fin. Dès son premier mot, à vrai dire, il a faussé le sens du discours de M. Blake en prétendant qu'il n'avait jamais reconnu la justice de la réclamation des Métis, lorsqu'il a exposé les titres de Métis du Nord-Ouest à une concession spéciale de terres.

L'honorable monsieur a oublié, mais il n'aurait pas dû oublier, que dès le début de son discours, mon honorable ami avait affirmé la justice de la cause des Métis, de la manière la plus caractéristique, en ces termes :

« La justice est la même partout. La justice est la même, que ce soit sur les bords de la Saskatchewan ou sur ceux de la Rivière-Rouge; la justice exige que les Métis des bords de la Saskatchewan soient traités sur le même pied que ceux des bords de la Rivière-Rouge. »

Le très honorable monsieur, monsieur l'Orateur, a oublié ces paroles, et il faut vraiment que sa cause soit désespérée pour qu'il dénature ainsi les faits. Ensuite, dans le but de se laver de l'accusation portée contre lui d'avoir été sept ans sans faire droit aux réclamations des Métis, il a dit que l'administration Mackenzie avait non seulement négligé de régler ces réclamations, mais qu'il avait positivement nié qu'elles fussent justes; et, afin de prouver

* Discours prononcé le 22 novembre 1885.

son assertion, il a cité, avec une satisfaction admirablement jouée, un document d'Etat rédigé par mon honorable ami de Bothwell (M. Mills) lorsqu'il faisait partie du cabinet Mackenzie. Ce document fut adressé à M. Laird, alors lieutenant-gouverneur des territoires du Nord-Ouest, en réponse à une demande faite par celui-ci au nom des Métis pour obtenir du grain de semence. L'honorable député de Bothwell s'exprimait en ces termes :

« J'avoue que je ne suis pas disposé à voir d'un oeil favorable la demande que font les pétitionnaires d'être aidés par le gouvernement dans leurs opérations agricoles, au moyen de grain de semence et d'instruments d'agriculture. Je ne vois pas pour quelles raisons les Métis prétendraient être traités, sous ce rapport, autrement que les colons blancs dans les Territoires.

« Les Métis qui, sous certains rapports, ont l'avantage sur les nouveaux colons dans les territoires, devraient comprendre la nécessité de s'établir dans des localités fixes, et d'appliquer leur énergie à l'élevage des bestiaux ou à la culture de la terre, auquel cas des terrains leur seraient sans doute assignés de la même manière qu'aux colons blancs. Mais en dehors de cela ils ne doivent pas s'attendre à ce que le gouvernement les aide d'une manière spéciale dans leurs opérations agricoles ».

En sorte que ce document de mon honorable ami de Bothwell ne s'appliquait pas du tout à la question des terres ou à l'extinction du titre indien, mais purement et simplement au traitement des Métis et à leur demande d'assistance par une fourniture de grains de semence et d'instruments d'agriculture. C'était tout, et cependant tout le long de son discours le très honorable monsieur a prétendu que le cabinet Mackenzie avait refusé de reconnaître que les Métis eussent droit à une concession spéciale de terres en extinction du titre indien. Puis, continuant sur le même ton, le très honorable monsieur a accusé ses prédécesseurs d'avoir reculé devant leur devoir en négligeant, lorsqu'ils étaient au pouvoir, de régler les réclamations des Métis. Monsieur, est-il possible que le très honorable ministre ait eu le courage de formuler un pareil plaidoyer pour se justifier ? Depuis combien d'années l'administration Mackenzie a-t-elle été renversée ? Voilà six ans révolus; près de sept années se sont écoulées depuis cette époque. Eh bien, monsieur l'Orateur, si c'était un crime pour l'administration Mackenzie de n'avoir pas réussi à régler ces réclamations, comment l'honorable monsieur peut-il s'exonérer lorsqu'il lui a été donné près de sept ans pour régler ces

mêmes réclamations ? Au reste, l'accusation portée contre l'administration Mackenzie est parfaitement dénuée de fondement, ainsi que je le démontrerai avant de reprendre mon siège; mais si cette prétendue excuse est la seule justification que le très honorable monsieur peut offrir de sa conduite, je laisse au pays de dire si c'est une justification suffisante ou non.

Ensuite, le très honorable monsieur en est venu à déclarer d'une voix triomphante qu'il n'y avait pas eu d'oppression, qu'on ne prétendait pas même que les gens avaient été opprimés, que pas un seul Métis n'avait été chassé de sa ferme.

Mais, monsieur l'Orateur, n'était-ce pas de l'oppression lorsque des gens qui s'étaient établis depuis longtemps sur leurs terres, même avant que le pays eût été transféré au Canada, qui s'y étaient créé des foyers, virent arriver parmi eux, grâce à la politique du gouvernement actuel, des arpenteurs qui tirèrent des lignes à travers leurs champs, à tort et à travers, souvent de manière à mettre les bâtiments d'un côté et le champ de l'autre; lorsque ces gens eurent beau dépêcher délégation sur délégation auprès du gouvernement, pour obtenir le redressement de leurs griefs, et qu'on refusait avec persistance de leur rendre justice ? Si ce n'est pas là de l'oppression aux yeux de l'honorable monsieur. Les foyers de ces gens ont été envahis, non pas accidentellement, mais délibérément, par la manière dont le gouvernement a fait faire l'arpentage de cette contrée, et cependant l'honorable monsieur dit qu'il n'y a pas eu d'oppression. Alors, contre quoi le père André protestait-il, lorsqu'il écrivait au gouvernement ce qui suit, après avoir d'abord exposé que les colons de l'endroit s'étaient établis selon l'ancienne coutume, en prenant dix chaînes de front sur la rivière; lorsqu'après avoir exprimé l'espoir que le gouvernement ferait les arpentages en conséquence, il ajoutait :

« On peut imaginer leur surprise lorsqu'ils virent qu'on avait divisé les terres, le long de la Saskatchewan, par carrés de quarante chaînes, sans tenir compte de leurs justes réclamations et protestations ».

Contre quoi le Père Vigreville protestait-il lorsqu'il écrivait ce qui suit au capitaine Deville, chef des arpentages :

« J'ai moi-même fait écrire plusieurs fois à Ottawa par M. Duck, arpenteur des terres fédérales, et toujours sans succès, jusqu'à ce que je perdisse courage moi-même; et plusieurs de nos gens

furent obligés de quitter la colonie, quelques-uns vendirent leurs terres pour un prix nominal, et d'autres les abandonnèrent sans aucune compensation.

« En février 1883, le révérend Père Leduc et M. Maloney furent envoyés en députation par la colonie afin d'exposer nos plaintes et de présenter nos demandes au gouvernement. On leur fit, par écrit, la promesse que les terres que nous occupions seraient divisées en lots de grève de 10 chaînes de front sur deux milles de profondeur, et que l'arpentage serait fait dans l'automne suivant (1883). Si je comprends bien, vous me dites de prendre patience et que tout finira bien; voilà des paroles que, permettez-moi de le dire, je ne puis accepter; le temps est passé. »

L'honorable monsieur a continué en disant que pas un Métis n'avait jamais été molesté, que pas un Métis n'avait jamais perdu sa ferme.

Or, je trouve, dans les colonnes d'un organe du gouvernement, le *Manitoba* du 13 mai dernier, la lettre suivante signée par des Métis. Cette lettre fut d'abord publiée en anglais dans le *Bulletin* d'Edmonton; je l'ai ici en français et je vais la traduire de nouveau en anglais. Voici ce que dit le journal :

« Loin d'obtenir des conditions libérales, nous n'avons pas même obtenu justice. L'été dernier, nous avons eu l'agent du gouvernement pour régler toutes les questions relatives aux terres dans cette localité. Si le seul but de l'agent avait été de provoquer la révolte des Métis, il n'aurait pu mieux le faire qu'en suivant la ligne de conduite qu'il a tenue, et en donnant les décisions qu'il a rendues — décisions que caractérise l'injustice la plus manifeste. Il serait impossible de citer un cas d'une section de terrain en contestation entre un Métis et un étranger, où le Métis n'a pas été sacrifié. Dans beaucoup de cas, des Métis qui étaient depuis longtemps en possession de ces terrains en ont été dépouillés au profit d'étrangers nouvellement arrivés dans le pays; et ces infortunés Métis ont été ainsi forcés de quitter les lieux et d'aller s'établir ailleurs où le même sort les attend peut-être dans l'avenir. On croit que nous n'avons pas de griefs ! Nous en avons et nous les ressentons profondément.

Samuel Cunningham,
Octave Bellerose,
John Cunningham
Baptiste Courtepatte,
John Rowland,
O. Rowland,
L. Chastellaire,
L. Corriveau.

Puis, l'honorable monsieur a dit que tout le blâme pour la rébellion et ses conséquences retombait sur le parti grit. Quand l'honorable monsieur a prétendu, ainsi que je viens de le rapporter, que les Métis du Nord-Ouest n'avaient pas de griefs, il aurait pu aussi bien dire que le parti grit est responsable de la rébellion et de ses conséquences. Une déclamation aussi extravagante — car un tel langage n'est rien de plus qu'une extravagante déclamation — est indigne de lui. Cependant, ce langage est tout à fait à l'unisson de celui que l'honorable monsieur a tenu depuis le commencement des troubles. Depuis que ces troubles du Nord-Ouest ont éclaté, la tactique des honorables messieurs a été de se laver les mains de toute responsabilité, de se proclamer tout à fait innocents du sang répandu, et de rejeter tout le blâme sur les insurgés. A chaque demande de renseignements faite sur l'origine de ces troubles, on a fait la même réponse : Les Métis n'ont pas raison; ils n'ont pas de griefs. Tel a été le langage de l'honorable monsieur jusqu'à la fin. Parlant sur le même sujet dans une occasion récente, il a dit ce qu'il a répété de nouveau hier — que les Métis n'avaient pas raison, que leur révolte était une rébellion sans cause, et il a terminé en disant : —

« Nous croyons avec toute la conscience d'une cause juste que le jugement du pays sera que nous avons agi du mieux que nous pouvions, et que, dans cette occasion, nos facultés n'ont pas été mal dirigées. »

Et encore, parlant sur le même sujet dans une autre occasion, il a déclaré autre chose. Il ne croyait pas alors que la rébellion fût due au parti grit — c'est une idée nouvelle, un nouveau grief — mais qu'elle est due à Louis Riel. Voici ce qu'il disait :

« A raison d'événements antérieurs dans le Nord-Ouest, il (Riel) est considéré comme une espèce de martyr de la cause — une sorte de Mahdi métis — et ils le regardent avec une espèce de respect superstitieux; à cause de ce sentiment, il peut influencer ces pauvres gens ».

Tel était le langage de l'honorable monsieur. La seule explication qu'il a pu donner de la rébellion a été celle-ci : — que les insurgés n'avaient pas de griefs, mais qu'ils ont été les victimes et les dupes de Louis Riel.

Une explication de ce genre est de la dernière futilité d'après ce que nous connaissons de Louis Riel, qui ne paraît pas être un de ces hommes extraordinaires qui peuvent exercer un ascendant

aussi universel sur leurs concitoyens. Et il n'y a pas d'homme au monde, quelle que soit sa puissance, qui soit capable d'entraîner à la guerre des gens paisibles, uniquement par son influence s'ils n'ont pas de griefs sérieux, profondément ressentis et de vieille date. L'honorable monsieur a comparé Louis Riel au Mahdi. Nous avons peu de renseignements sur le Mahdi. Mais nous savons ceci : c'est que le peuple du Soudan qui s'est soulevé avait souffert pendant des années et des années d'un régime des plus despotiques. Il avait été pendant des années littéralement écrasé sous des impôts excessifs, et le Mahdi les entraîna à la révolte, en leur promettant de les délivrer des maux qui leur étaient infligés. Je puis rendre ma pensée plus claire par un exemple tiré d'une des pages de notre propre histoire, quand je dis qu'aucun homme, si puissant qu'il soit, ne peut exercer l'influence que l'on prête à Louis Riel. Peu d'hommes ont exercé sur leurs compatriotes autant d'ascendant que M. Papineau à une certaine époque de l'histoire du Bas-Canada, et personne n'a jamais été mieux que lui doué par la nature pour être l'idole d'une nation. C'était un homme imposant, majestueux, doué d'une éloquence enrtaînante, d'un caractère sans tache, d'un patriotisme désintéressé, qui pendant des années et des années exerça sur ses compatriotes un contrôle presque illimité; et encore aujourd'hui son nom seul suffit pour soulever dans le Bas-Canada tout entier, un enthousiasme vibrant dans tous les coeurs, chez les hommes, les femmes et les enfants de tous les âges et de toutes les conditions. Quel était le secret de cette redoutable puissance ? Etait-ce simplement son éloquence, son intelligence d'élite, ou même son pur patriotisme ? Sans aucun doute, tout cela y contribuait; mais la raison principale de son autorité sur ses concitoyens, c'est qu'à cette époque, ses compatriotes étaient une race opprimée et qu'il était le champion de leur cause.

Mais du moment que furent arrivés les jours de réparation, l'influence de M. Papineau, si grande qu'elle eût été jusque-là, si grande qu'elle restât encore, cessa d'être suprême. Lorsque subséquemment l'Acte d'Union fut passé, Papineau l'attaqua violemment, en fit voir les défauts, les erreurs et les dangers, et cependant il ne put soulever ni ses partisans, ni le peuple, pour agiter la question de l'abrogation de cet acte. Pour quelle raison ? Les conditions n'étaient plus les mêmes. Tout imparfait qu'était l'Acte d'Union, il comportait néanmoins une certaine mesure de liberté et de justice en faveur du peuple, et les hommes qui jusqu'alors, au seul son de la voix de Papineau, auraient volontiers bravé la mort sur les champs

de bataille ou sur l'échafaud, se tinrent silencieux et impassibles, bien qu'il ne leur demandât qu'une agitation constitutionnelle pour l'abrogation de l'Acte d'Union. Les conditions étaient changées; la tyrannie et l'oppression avaient fait des rebelles des habitants du Bas-Canada, tandis que la justice et la liberté faisaient d'eux ce qu'ils ont toujours été depuis, des sujets sincères et loyaux. Et maintenant, dire que Louis Riel par sa seule influence a pu faire passer ces hommes de la paix à la guerre; dire qu'ils n'avaient pas de griefs, dire qu'ils sont entrés en révolte par pure malice et par un imbécile attachement à un aventurier, c'est faire injure à l'intelligence du peuple en général, et à celle du peuple de la Saskatchewan en particulier. L'honorable monsieur nous dit que les habitants de la rivière Saskatchewan n'ont aucun grief; ce n'est là que la continuation du système que l'on a suivi continuellement à leur égard.

On a méconnu leurs justes droits, et maintenant ils sont dénigrés par les mêmes hommes dont l'injuste conduite envers eux les a entraînés aux malheureux procédés qu'ils ont adoptés depuis. Je reproche ceci au gouvernement, d'avoir, pendant des années et des années, ignoré les justes réclamations des Métis de la Saskatchewan, bien que ces derniers aient, pendant des années et des années, pétitionné le gouvernement, mais toujours en vain. Je dis qu'ils ont été traités par le gouvernement avec une indifférence qui équivaut au mépris non déguisé, qu'ils ont été poussés dans la malheureuse voie qu'ils ont suivie, et que si leur rébellion est un crime, la responsabilité de ce crime revient autant aux hommes qui l'ont provoqué par leur conduite qu'à ceux qui l'ont perpétré. Le très honorable ministre a dit hier que le chef de l'opposition avait préparé un factum pour les avocats de Louis Riel.

Quelques honorables députés : — Ecoutez, écoutez ! c'est vrai.

M. Laurier : Ils disent maintenant que c'est vrai. Moi, je dis que, si la conduite du gouvernement peut servir à la defense de Louis Riel, alors le gouvernement doit en accepter les conséquences. Il ne suffira pas de dire : Vous ne devez pas m'attaquer, parce qu'en m'attaquant vous sauvez Louis Riel. Le gouvernement fait à Louis Riel un procès qui décidera de sa vie ou de sa mort; mais je suppose que ce n'est pas le sang de cet homme qu'il veut. Je suppose que, s'il a quelque chose en vue, ce n'est rien tant que l'application de la justice britannique; et si, dans les faits énoncés hier par mon honorable ami, il y a quelque chose en faveur de

Louis Riel pour aider à sa défense, Louis Riel a le plein pouvoir de s'en servir. Je dirai plus.

Je répète que les hommes qui font à Louis Riel un procès d'où dépend sa vie ou sa mort, ne désirent pas son sang, qu'ils veulent seulement que la justice ait son cours; et si la justice exige que, parmi les nombreux documents qui ont été supprimés, qui n'ont pas été soumis à cette chambre, il y a quoi que ce soit qui puisse aider à la défense de Riel, c'est leur devoir de les produire; et s'ils cachaient la moindre chose capable d'aider à la défense de Riel, je les accuserais d'avoir participé à son assassinat, au cas où il serait jugé en l'absence de cette partie de sa défense. Il serait mal que l'honorable monsieur cherchât à soulever les préjugés des masses en cette matière. Il y a, dans ce pays, des préjugés de différentes sortes. Nous ne sommes pas encore assez vieux, comme nation, pour avoir oublié la différence de nos origines; et je dis franchement que les habitants de ma province, qui ont une communauté d'origine avec les insurgés sympathisent avec eux, justement comme les habitants d'Ontario, qui sont d'une origine différente, sympathisent dans un sens différent.

Quelques députés : — Non, monsieur.

M. Laurier : — Non ? Pourquoi donc a-t-on répété hier, répète-t-on aujourd'hui, et répétera-t-on demain, dans la presse, et encore et encore, que mon honorable ami le chef de l'opposition a préparé un mémoire pour les avocats de Riel ? Eh bien, monsieur, c'est là faire appel au plus avilissant et à la pire espèce des préjugés des masses. On dit, et bien à propos, dans votre langue, monsieur, que le sang est plus épais que l'eau (*blood is thicker than water).*

Je suis d'origine française, et j'avoue que, si je ne devais agir que selon la voix du sang qui coule dans mes veines, je serais fortement en faveur des insurgés; mais par-dessus tout, je prétends être en faveur de ce qui est juste, droit et loyal, en faveur de la justice due à chacun, et je dis : Faites justice et que les conséquences en retombent sur les épaules du gouvernement. Mais, le gouvernement est d'autant moins justifiable dans sa conduite, que l'expérience du passé devrait l'avoir rendu plus prudent. C'est un fait digne de remarque que, bien que cette jeune confédération n'existe que depuis dix-huit ans, elle a déjà été attaquée deux fois par une rébellion à main armée. Nous savons maintenant les causes de la première rébellion. La lumière s'est faite à ce sujet. Quelle était la cause de

cette rébellion sur la Rivière Rouge en 1869 et 1870 ? La cause, comme nous le savons aujourd'hui, c'est que le gouvernement, — ce gouvernement-ci, les hommes qui sont au pouvoir aujourd'hui, et qui étaient alors au pouvoir — a voulu prendre possession du pays, sans égard pour les droits de la population en général, tout en violant en même temps les droits des particuliers. On peut concevoir que ces gens-là, accoutumés à la sauvage liberté de la prairie, accoutumés, depuis des générations et des générations, à circuler en maîtres sur tout le continent, qui considéraient le pays comme leur appartenant, et chaque lopin de terre comme un endroit à eux où ils pouvaient planter leurs tentes; on peut aisément concevoir, dis-je, que ces peuples, à moitié sauvages comme ils l'étaient, devaient regarder avec une espèce de jalousie les agissements du gouvernement qui faisait tout à coup irruption au milieu d'eux, et établissait son autorité dans le territoire. Alors, qu'arriva-t-il ? On aurait pensé qu'il eût été au moins prudent de la part du gouvernement d'adopter des mesures de conciliation envers cette population; mais loin de là, il entra dans le pays et en traita les habitants comme on traitait autrefois les paysans au temps de la féodalité, comme s'ils avaient fait partie de la terre achetée de la Compagnie de la Baie d'Hudson — traitant les habitants, dis-je, comme s'ils avaient été des serfs du temps féodal — faisant partie de la terre vendue. Le peuple s'émeut de cette conduite. Mais ce ne fut pas tout. Le gouvernement essaya un système d'arpentage, le plus odieux qu'on puisse infliger à une population. Quelques-uns des habitants avaient des établissements ou des propriétés, avec champs et bâtisses, et les arpenteurs envoyés par le gouvernement ne tinrent aucun compte de ces propriétés, et tracèrent leurs lignes à travers ces établissements; et comme on peut bien le penser, il s'ensuivit une grande agitation. Les faits sont bien constatés par l'histoire de la rébellion, et je ne puis mieux faire que de citer à ce sujet le passage suivant du rapport de M. Donald A. Smith, qui fut, à cette époque, nommé agent pour faire une enquête à ce propos :

« Un nombre considérable d'entre eux sont restés fidèles à leur allégeance durant tous les troubles par lesquels ils ont eu à passer, et avec eux se trouvent maintenant associés plusieurs autres dont les esprits avaient été temporairement faussés par les représentations mensongères de certains hommes mal intentionnés qui y cherchaient leur propre avantage. On leur avait caché le véritable état de choses, et les avantages qui résulteraient pour eux de leur union avec le Canada; et on leur avait dit de juger les Canadiens en général par

les faits et gestes de certains immigrants irréfléchis qui les avaient dénoncés comme des embarras sur les terres, qui devaient au plus tôt faire place à une race supérieure sur le point d'arriver. Il est vrai aussi que, dans les procédés non autorisés de quelques-uns des Canadiens récemment arrivés, il y avait matière à créer l'alarme et la jalousie que la population entretenait à la perspective d'un changement de gouvernement. Dans plusieurs localités, ces aventuriers avaient industrieusement choisi pour eux-mêmes des lots de terre considérables et, dans certains cas, très étendus et d'une valeur exceptionnelle, mettant ainsi les esprits sous l'impression que le temps était arrivé où dans leur propre pays, les Métis allaient être supplantés par des étrangers. Cette impression, cependant, je n'en ai aucun doute, aurait pu être facilement détruite, en mettant fin à de pareilles opérations en attendant que le Canada eût complètement développé sa politique et démontré l'inanité de ces craintes ».

Sur le même sujet, un livre écrit par M. Tuttle, « L'histoire du Manitoba », parle dans les termes suivants de l'attitude et des sentiments des Métis français :

« Le sentiment des Métis français se réduit à ceci : qu'ils contestaient au gouvernement le droit de s'emparer de ce qu'ils considéraient être leur pays, sans leur consentement. Ce sentiment est bien démontré par l'arrêt des arpenteurs Snow et Webb ».

Plus caractéristique encore est un pamphlet écrit par Louis Riel en 1874, et publié au bureau du *Nouveau-Monde,* et qui contient ce passage :

« Les territoires du Nord-Ouest n'ont été transférés au Canada que le 15 juillet 1870; mais le Canada commença en 1868-69 des travaux publics en son nom, dans les Terres de Rupert et le Nord-Ouest, sans en avoir obtenu l'autorisation de la Compagnie de la Baie d'Hudson. L'arrivée des agents canadiens dans le pays a été signalée par le mépris qu'ils affectaient pour l'autorité de la Compagnie de la Baie d'Hudson, et pour les anciens colons. Ils s'efforçaient de prendre possession des meilleures terres des Métis, spécialement à la Pointe-des-Chênes, paroisse située à environ 30 milles à l'est de Fort-Garry. Ils prétendent avoir acheté ces terres des Sauvages. Après que M. Snow eût commencé à travailler à la route Dawson, entre le lac des Bois et la Pointe-des-Chênes, en 1868, au nom du Canada, un autre intrus, en vertu de la même autorité, commença un arpentage dans l'été de 1869, autour de Fort-Garry, des terres publiques et privées d'après un nouveau

système d'arpentage qui dérangeait, sans la moindre explication, l'ordre de choses existant, et troublait sans scrupule les anciens colons dans la paisible et légitime possession de leurs terres. »

Ainsi, monsieur, vous voyez que les griefs des Métis à cette époque étaient de deux sortes. Ils se plaignaient d'abord de ce que le Canada avait pris possession de leur pays sans égard à leurs droits comme peuple; et ils se plaignaient en second lieu de ce que le gouvernement, par son système d'arpentage, avait envahi leurs possessions et leurs propriétés actuelles. Ils se révoltèrent; ils ne pouvaient pas endurer cela. Les conséquences de cette rébellion, quelles qu'elles aient pu être à d'autres points de vue, furent de forcer le gouvernement de reconnaître leur droit de souveraineté sur la terre par la distribution de 1,400,000 acres entre eux, en extinction du titre indien, et d'abandonner le vieux système d'arpentage et d'en adopter un nouveau qui respectât les établissements et les propriétés des Métis. Certes, on pouvait espérer que l'expérience du passé aurait rendu le gouvernement plus prudent, et lui aurait enseigné à traiter avec droiture et considération une population aussi sensible que les Métis. En vérité, le gouvernement semble être comme les Bourbons, qui, d'après Napoléon, n'avaient rien appris ni rien oublié; en cette matière, le gouvernement paraît n'avoir rien appris ni rien oublié. Je dis que le gouvernement actuel mérite bien plus la censure pour le soulèvement de la Saskatchewan, qu'il ne la méritait pour celui de la Rivière-Rouge. Si coupable qu'il fût en 1869, pour le traitement infligé aux Métis de la Rivière-Rouge, on peut au moins dire à sa décharge, qu'il n'avait pas eu le temps de changer sa politique, — que la rébellion avait éclaté avant qu'il eût eu le temps de réparer les erreurs qu'un peu plus de prudence aurait pu prévenir dès le commencement. Mais, dans l'occasion présente, si des millions de dollars ont été dépensés en quelques semaines, si des vies précieuses ont été perdues, si le sang le plus pur du Canada a coulé, si les horreurs de la guerre civile et celles encore pires de la guerre sauvage ont souillé notre sol, quelle en est la cause ? Est-ce parce que le gouvernement n'a pas eu le temps de réformer une politique vicieuse ou de reconnaître sa route ? — Non, c'est parce que, pendant des années et des années, le gouvernement a suivi un système qu'il suit encore aujourd'hui, et qui consiste à nier que les Métis aient des raisons de se plaindre. C'est parce que, durant des années et des années, le gouvernement a fermé les oreilles pour ne pas entendre les plaintes, parce qu'il a fermé les yeux pour ne pas voir les torts,

parce qu'il a agi comme l'autruche qui s'enfouit la tête dans le sable pour ne pas voir le danger et qui l'ignore ainsi; c'est pour cela que nous avons eu un soulèvement sur la Saskatchewan. Et, comme je l'ai dit, le gouvernement est plus à blâmer pour ce soulèvement-ci que pour celui de 1869-70. Il n'y a pas eu de troubles sur la rivière Saskatchewan en 1869-70, et la raison en est évidente : en 1869-70, le gouvernement n'avait pas essayé d'établir son autorité sur les bords de la Saskatchewan; il n'étendait pas alors son autorité au delà de la Rivière Rouge, et par conséquent, la population de la Rivière Saskatchewan n'étant aucunement molestée continuait à vivre comme par le passé. Mais le jour vint où le gouvernement du Canada voulut exercer son autorité sur la Saskatchewan, et c'était à propos, dans le but d'ouvrir cette belle contrée aux immigrants de l'Est; alors les Métis de cette région montrèrent la même inquiétude et firent les même réclamations que les Métis de la Rivière-Rouge. J'ai démontré que les Métis de la Rivière-Rouge avaient des réclamations de deux sortes : ils demandaient que leurs droits au sol fussent reconnus d'une manière quelconque, et ces droits ont été reconnus. Ils demandaient aussi de n'être pas troublés sur leurs propriétés, et cette demande leur a été aussi accordée. Aussitôt que le gouvernement canadien a voulu exercer son autorité sur la Saskatchewan, les Métis de cette région ont fait absolument les mêmes réclamations. Au début, ils ne demandaient que la reconnaissance de leurs droits au sol et à l'extinction du titre indien, et qu'il leur fût permis de continuer à jouir sans inquiétude des propriétés qu'ils détenaient. Sur le premier point, je ne sache pas, bien que le premier ministre ait dit le connaître hier, que les Métis de la rivière Saskatchewan aient jamais formulé de demandes de terres avant l'année 1878, ou les derniers jours de 1879. L'honorable ministre a dit que des demandes avaient été adressées au gouvernement de mon honorable ami de York-Est (M. Mackenzie). Je pense que quelques demandes venant du district de Qu'Appelle ont été faites avant 1878, mais aucune demande, que je sache, venant des bords de la Saskatchewan, n'est arrivée au gouvernement avant 1878; et la raison en est bien claire. Cette région venait justement d'être ouverte à la colonisation; le gouvernement n'avait essayé d'y établir son autorité que depuis trois ans; M. Laird, qui en a été le premier lieutenant-gouverneur, fut nommé en 1876, et n'arriva à Battleford qu'en 1877; de fait, il dut faire un voyage de plusieurs mois pour se rendre au siège du gouverne-

ment à Battleford. En 1877, une pétition fut formulée par les Métis, se lisant comme suit :

« Vos requérants désirent représenter humblement que leurs droits, émission de *scrips* en faveur des Métis et des anciens colons, sont aussi valides et obligatoires que ceux des Métis et des anciens colons du Manitoba, et ils espèrent qu'on respectera ces droits avec autant de scrupules qu'on les a respectés dans cette province, et, dans le but d'arriver à la répartition exacte de tels droits, vos requérants demandent humblement qu'il soit fait le plus tôt qu'on pourra convenablement le faire un recensement des dits Métis et anciens colons en vue de répartir entre tous ceux qui n'ont pas déjà été compris dans le recensement du Manitoba, et de leur assurer ainsi, leur part légitime de terrains et de *scrips* ».

Alors, dans le cours de février, une députation venue de Saint-Laurent eut une entrevue avec M. Laird à propos de cette affaire et lui présenta une pétition comportant en substance la même demande. Cette pétition était adressée, non pas au gouvernement d'Ottawa, mais au lieutenant-gouverneur lui-même. Il la référa à son conseil; le conseil ne siégea pas avant le mois d'août suivant; et dans ce mois-là, le conseil adopta la résolution qui a été citée plusieurs fois hier et par laquelle les réclamations des Métis pour leur part dans les terres étaient recommandées favorablement à Ottawa.

« Qu'en présence du fait que des octrois de terrains et des émissions de *scrips* avaient été déjà faits aux Métis du Manitoba en vue de l'extinction du titre sauvage aux terres de cette province, il y aura sans aucun doute un mécontentement général parmi les Métis des dits territoires, s'ils ne reçoivent pas la même considération ».

Alors M. Laird alla visiter l'établissement du Lac aux Canards, au mois de septembre suivant. Il eut une entrevue avec une députation de la colonie de Saint-Laurent qui lui demanda ce qui était advenu de leur pétition, et quel accueil elle avait reçu du gouvernement. M. Laird expliqua que, le Conseil n'ayant siégé qu'au mois d'août, le gouvernement n'avait pas encore eu le temps de prendre leur requête en considération. Les délégués furent satisfaits de l'explication et leurs interprètes remercièrent cordialement le lieutenant-gouverneur pour la courtoisie qu'il avait mise à répondre à leurs demandes. Les Métis, en cette circonstance, se comportèrent on ne peut plus convenablement. Alors survint la chute du gouvernement Mackenzie, et un nouveau gouvernement

monta au pouvoir, le gouvernement du très honorable ministre actuel. En 1879, le gouvernement se fait autoriser à traiter avec les Métis, de la même façon que le premier gouvernement s'était fait autoriser à traiter avec les Métis de la Rivière-Rouge, et ce, conformément aux suggestions faites par le conseil du Nord-Ouest, c'est-à-dire que le gouvernement fut autorisé à éteindre le titre des Sauvages, en autant que les Métis y avaient droit. Avant d'aller plus loin, il convient d'examiner toute la législation sur la matière, afin de fixer la responsabilité du gouvernement : l'acte de 1870 qui fut le premier; l'acte de 1874, qui fut le deuxième, et l'acte de 1879, pour voir exactement la portée, l'objet et la cause de la législation qui fut alors insérée dans les statuts. L'acte de 1870 se lisait comme suit :

« Considérant qu'il importe, dans le but d'éteindre les titres des Sauvages aux terres de la province, d'affecter une partie de ces terres non concédées, jusqu'à concurrence de 1,400,000 acres, au bénéfice des familles des Métis résidants, il est par le présent décrété que le lieutenant-gouverneur, en vertu de règlements établis de temps à autre par le gouverneur-général en conseil, choisira des lots ou étendues de terres dans les parties de la province qu'il jugera à propos, jusqu'à concurrence du nombre d'acres ci-dessus exprimé, et en fera le partage entre les enfants des chefs de familles métisses domiciliés dans la province à l'époque à laquelle le transfert a été fait au Canada ».

Ainsi l'objet de l'acte est parfaitement clair; c'est une concession de terre d'une étendue de 1,400,000 acres dans le dessein avoué de la diviser entre les enfants des chefs de familles métisses, en extinction des droits des Sauvages; puis l'acte de 1874 disait ce qui suit :

« Considérant que, par la trente et unième section de l'acte trente-trois Victoria, chapitre trois, il est décrété que dans le but d'éteindre les titres des Sauvages aux terres de la province du Manitoba, il importe d'affecter un million, quatre cent mille acres de terres au bénéfice des enfants des Métis, chefs de familles, domiciliés dans la province à l'époque de son transfert au Canada; et considérant qu'aucune disposition n'a été prise pour éteindre le titre des Sauvages à ces terres, en ce qui concerne les Métis, chefs de familles, habitant la province à l'époque sus-mentionnée; et considérant qu'il importe de prendre telles mesures, et qu'il est expédient d'éteindre ce titre au moyen d'octrois de terre ou d'une émission de certificats (scrips) rachetables en terres fédérales ».

Ici encore, le même esprit apparaît, le même objet est avoué. L'octroi est fait dans le but d'éteindre le titre indien en autant que les Métis y ont droit; — et en 1879, l'acte passé par les honorables députés d'en face sur cette question comportait ce qui suit :

« Le gouvernement a le pouvoir de régler toutes réclamations existant au sujet de l'extinction du titre des Sauvages, faites par les Métis résidant aux territoires du Nord-Ouest, en dehors des limites du Manitoba le quinze juillet mil huit cent soixante-dix, en octroyant des terres à telles personnes qu'il lui plaira, aux termes et conditions qu'il jugera convenables ».

Ainsi, il ne peut y avoir d'ambiguïté. Une clause a été introduite dans le statut par les honorables députés ministériels dans le but avoué d'éteindre le titre indien possédé par les Métis. Cet acte n'a jamais été mis en opération. Pourquoi ? Nous ne le savons pas encore. Le gouvernement ne nous l'a jamais dit. Et je ne crois pas qu'il le sache lui-même. Mais il était important de donner effet à cette disposition de la loi. Pas plus tard qu'en 1879, le gouvernement nomma M. Davin pour faire un rapport sur le sujet; il n'apparaît pas qu'il ait jamais fait des rapports; mais il paraît que plusieurs personnes éminentes dans les Territoires, entre autres l'archevêque Taché, ont été consultées à ce propos. Quant à l'importance d'en finir de suite loyalement et généreusement avec les Métis, voici ce qu'écrivait Sa Grâce l'Archevêque Taché :

« Il faut bien admettre que les Métis du Nord-Ouest ont une réclamation qui mérite d'être accueillie favorablement. Il règne chez eux un grand malaise de ce qu'aucune démarche n'ait encore été faite en leur faveur. Une politique libérale de la part du gouvernement lui assurerait l'adjonction d'un pouvoir moral et physique qui, dans les relations critiques existant actuellement entre les diverses tribus sauvages entre elles et le gouvernement, serait d'un appoint considérable pour le Dominion. D'un autre côté, l'élément métis, s'il est mécontent, sera toujours une menace permanente pour la paix et la prospérité des Territoires. Il n'y a pas de doute que l'état actuel des affaires dans les Territoires, en ce qui concerne les Sauvages et les Métis, exige l'attention du gouvernement, et l'on devrait adopter des mesures pour entretenir avec les Métis des relations capables de nous les attacher.

« Les Métis sont une race excessivement sensible; ils ressentent vivement l'injure ou l'insulte, et se plaignent tous les jours à cet

égard. De fait, ils sont journellement humiliés par rapport à leur origine, par la manière dont on parle d'eux, non seulement dans les journaux, mais aussi dans les documents officiels ou semi-officiels ».

M. GIROUARD : — Quelle est la date de cette lettre ?

M. LAURIER : — Janvier 1879. Dans ce même document, l'Archevêque suggérait un plan au gouvernement. Il suggérait qu'une certaine étendue de terre leur fût concédée.

Il va jusqu'à dire :

« Tous les Métis, hommes, femmes et enfants résidant au Nord-Ouest au 1er janvier 1879 devraient recevoir chacun deux scrips non négociables pour 80 acres de terre, à être choisis par eux dans l'une des douze réserves sus-mentionnées, les dites terres ne pouvant être ni vendues, ni hypothéquées, ni taxées jusqu'à ce qu'elles aient passé par les mains d'au moins la troisième génération de ceux qui les recevront ou leurs représentants ».

C'était là le plan suggéré par l'archevêque Taché au gouvernement. Le gouvernement ne l'a pas adopté; il ne l'adoptera pas; le très honorable premier a déclaré qu'il ne veut pas l'adopter. Pourquoi ? Le très honorable ministre nous a dit hier qu'il n'accepterait pas le plan de l'archevêque Taché, parce que, sûrement, ce plan-là aurait fait des Métis des pupilles du gouvernement; qu'il préférait se fier à eux; qu'il avait un plan à lui pour pourvoir à leur établissement. Quel était ce plan à lui ? Où est-il ? Quand a-t-il été montré au pays ? Où a-t-il été soumis aux Métis eux-mêmes ? Je crois, de plus, que quand le très honorable ministre dit qu'il a un plan pour le règlement des réclamations des Métis, il se vante; — mais c'est une vantardise vaine et inutile. L'honorable ministre n'a jamais eu de plan du tout pour le règlement des affaires des Métis; ou bien, s'il en a eu un, c'était justement le plan du général Trochu pour forcer les Allemands à lever le siège de Paris. C'était, suivant lui, un plan magnifique, mais personne ne l'a jamais vu; il ne tenta jamais de l'exécuter, — et le plan de l'honorable premier ministre est de même nature.

Bien plus, je dis que, si le gouvernement n'a pas mis à exécution le plan de Mgr l'archevêque Taché, s'il n'a pas réglé les réclamations des Métis, c'est parce que le premier ministre était opposé en principe et en pratique à l'extinction du titre des Sauvages, en autant que les Métis y étaient concernés. Je dis que la

raison pour laquelle le gouvernement n'a pas, de 1879 à 1885, réglé les réclamations des Métis, qui demandaient un octroi de terre, c'est parce que le premier ministre prétendait que les Métis n'avaient pas droit à un octroi spécial de terre, et je puis le prouver par sa propre bouche. Par plus tard que le 26 mars, le premier ministre, parlant sur cette même question, s'exprimait comme suit :

« Comme corps de nation, on a dit aux Métis que, s'ils voulaient être considérés comme des Sauvages, il existait des réserves plus considérables où ils pourraient aller s'établir avec les autres Sauvages; mais que, s'ils voulaient être considérés comme des blancs, ils auraient 160 acres de terre comme *homestead*. Mais ils ne sont pas satisfaits de cela. Ils veulent avoir des *scrips* de quantité égale, je crois, à peu près deux cents acres — et alors obtenir en plus, comme un droit qui va de soi, leur *homestead* par-dessus le marché ».

On le voit, c'était là la politique à laquelle s'opposait le très honorable premier, que les Métis eussent leur concession de terres en extinction du titre des Sauvages, et fussent alors libres de s'établir librement sur les terres du Nord-Ouest. Ce principe que combattait l'honorable ministre est le même principe qui a toujours prévalu dans nos statuts depuis 1870 et par l'acte de 1874, qui complétait le premier, une concession de terre était faite aux Métis uniquement en extinction du droit des Sauvages, et le Métis, après avoir reçu son *scrip* pour sa terre en extinction du titre indien, avait la liberté, comme tout autre sujet de Sa Majesté et même comme tout étranger, d'aller au Nord-Ouest s'établir sur une terre, et de la réclamer comme sienne. Mais l'honorable ministre ne voulait pas accorder cela aux Métis. De fait, il disait encore le 20 mars dernier que les Métis voulaient avoir 160 acres de terre comme les possesseurs de *homesteads,* et en plus 200 acres de terre, en extinction de leur droit au titre des Sauvages, et il refusait de se rendre à cette prétention; et c'est là la raison pour laquelle, de 1878 à 1885, la question métisse n'a pas été réglée par l'honorable premier ministre. Je prétends que la politique du gouvernement, telle qu'indiquée dans les statuts, a été que les Métis avaient droit, tout autant que les Sauvages, à l'extinction du titre indien, mais que comme blancs, au lieu d'accepter une compensation collective pour leur titre indien, on leur permit de la prendre individuellement, et que c'est là la seule différence existant entre eux et les Sauvages, sur la question de l'extinction du titre indien. Est-ce que la terre est donc un article si rare au Nord-Ouest ?

N'avons-nous pas une surabondance de terres au Nord-Ouest ? Et nous dira-t-on sérieusement qu'il n'était ni juste ni raisonnable que les Métis fussent munis d'un lot de ces immenses terres du Nord-Ouest, pendant qu'on accordait ce privilège aux Métis du Manitoba ? Quelle raison pouvait-il y avoir pour refuser aux Métis de la Saskatchewan les droits et les privilèges accordés aux Métis de la Rivière-Rouge ? Comme le disait mon honorable ami, est-ce que la justice n'est pas la même partout, aussi bien sur la Rivière Saskatchewan que sur la rivière Rouge ? Si les Métis de la Rivière-Rouge ont obtenu des octrois spéciaux de terre, en extinction du titre des Sauvages, est-ce que la justice n'exigeait pas que les mêmes droits et privilèges fussent accordés aux Métis de la Saskatchewan ? Les fonctionnaires du gouvernement, dans les Territoires du Nord-Ouest, le conseil du Nord-Ouest, les colons eux-mêmes ont été plus généreux envers les Métis que le très honorable monsieur. A maintes reprises, la population du Nord-Ouest a appelé l'attention du gouvernement sur cette question. J'ai déjà cité la résolution du Conseil, passée en 1879 à ce sujet. Encore en 1881, M. Clarke, un des membres du Conseil, présenta cette résolution :

« Que les Métis ont toujours été reconnus comme possédant des droits sur le même sol, droits reconnus par le gouvernement du Canada quand il a pris possession des Territoires; et que pendant que l'on avait généreusement traité les Métis résidant au Manitoba le 15 juillet 1870, rien n'a encore été fait pour éteindre cette portion du titre sauvage attachée aux terres et territoires en dehors de la province du Manitoba, telle qu'originairement formulée par l'acte de 1870 ».

M. Clarke continue en disant que la même chose devrait être faite pour les Métis dans les Territoires du Nord-Ouest. Je crois que le Conseil passa une résolution, à ce sujet, qui fut transmise au gouvernement, mais à laquelle le gouvernement ne fit pas attention. Plus tard, la population du Territoire du Nord-Ouest tint des assemblées et passa des résolutions défendant la même cause des Métis. Une assemblée eut lieu à St-Albert, en octobre, cette année-là, et il fut résolu :

« Considérant que le titre des Sauvages dans ce district ou territoire n'a pas été éteint, et que les anciens colons et les Métis de Manitoba ont été indemnisés par des *scrips* en échange de leur titre, et que telle allocation n'a pas été faite aux résidents de ce territoire, il est résolu que le très honorable ministre de l'Intérieur

soit prié d'accorder de semblables *scrips* aux colons dans un cas analogue, les plaçant sur un pied d'égalité avec leurs frères du Manitoba ».

Cette résolution fut transmise au gouvernement par M. Charles Nolin. Le gouvernement fit une réponse maintenant le principe énoncé hier par le très honorable monsieur.

Voici cette réponse :

« Résolution No 3. — Comme en vertu d'un traité avec les Sauvages, leur titre à aucune portion du Territoire dans le district de Lorne a été éteint, cette résolution aurait besoin d'être expliquée ».

Eh bien ! cette réponse fut transmise à la population du Nord-Ouest. M. Clarke, qui s'était occupé de l'affaire, envoya une réponse concluante relatant toute la législation de 1874 à 1879, et démontrant péremptoirement que la politique de ce gouvernement avait eu pour but l'extinction du titre des Sauvages en faveur des Métis. Alors des résolutions furent aussi adoptées dans le même sens par le peuple, mais sans succès. Enfin, on envoya chercher Riel, et on l'amena dans le pays; il semble que le gouvernement alors au moins eût pu accorder ce qu'il avait si longtemps refusé; mais il ne remua pas davantage. Quand s'est-il décidé à agir ? Seulement lorsque la rébellion fut mûre dans le Nord-Ouest, comme l'a démontré hier mon honorable ami. Le 26 janvier, il fit quelque chose; quoi ? Il demanda simplement un recensement. A cette époque-là, le gouvernement n'avait pas encore de politique arrêtée sur la matière. Lors de l'émission de l'ordre en conseil du 26 janvier 1885, ordonnant le recensement des Métis du Nord-Ouest, le gouvernement n'avait pas de politique, parce que, comme je l'ai prouvé par le langage du très honorable ministre à la date du 26 mars suivant, il ne voulait pas reconnaître que les Métis avaient droit à un octroi spécial en extinction du titre des Sauvages. Ils prétendait simplement qu'ils n'avaient pas plus de droit que les colons ordinaires; que tout ce qu'ils pouvaient faire, c'était tout simplement d'aller prendre des *homesteads* ou préemptions sur les terres inoccupées, et rien de plus. De sorte que, à cette date du 26 mars, le gouvernement n'avait aucune politique arrêtée.

Mais il survint alors quelque chose qui fournit une politique au gouvernement. Le jour même où l'honorable député, s'adressant à cette chambre, disait que les Métis n'avaient pas plus de droits

que les colons ordinaires, que tout ce qu'ils pouvaient demander était un *homestead* et le droit de préemption, on se battait au Lac-aux-Canards, et les balles de cette bataille firent plus pour régler cette question que six longues années de prières et de requêtes; six longues années de demandes constantes n'avaient pu obtenir justice pour ces pauvres gens et apporter remède à leurs griefs, mais les balles du Lac-aux-Canards firent agir le gouvernement et l'obligèrent à proposer des arrangements. Le 30 mars, quatre jours après, le gouvernement se présenta avec une ordonnance, dans laquelle, pour la première fois, les droits des Métis étaient, jusqu'à un certain point reconnus, mais pas entièrement. Par cette ordonnance, on fit aux Métis certains octrois de terre, non pas cependant en extinction du titre des Sauvages, mais avec des conditions d'établissement. Alors on nomma des commissaires qui se rendirent dans les districts agités. Un des commissaires, M. Street, se trouvant sur les lieux et étudiant la question, avisa le gouvernement qu'il était nécessaire pour satisfaire les Métis de leur faire un octroi spécial de terre, ainsi que la chose avait été faite en faveur des Métis du Manitoba, sans conditions d'établissement. Depuis ce temps, ma foi, les commissaires ont distribué des titres parmi les Métis du Nord-Ouest. En un mot, M. l'Orateur, ces hommes, après avoir demandé cet octroi spécial depuis 1878 jusqu'à mars 1885 sans pouvoir l'obtenir, ont réussi dans leur requête. La justice est doublement juste et doublement précieuse quand elle est rendue librement et de bonne grâce; mais elle perd presque toute sa valeur lorsqu'elle est tardive et rendue à contrecoeur comme dans cette occasion. Hier soir encore, l'honorable député n'a pas voulu dire qu'en agissant ainsi le gouvernement rendait justice aux Métis du Manitoba et qu'il reconnaissait leurs droits; il s'est contenté de dire qu'il le ferait et qu'il s'y décidait pour l'amour de la paix. Pour l'amour de la paix, quand nous étions en pleine guerre ! Pour l'amour de la paix, quand les insurgés étaient sur le champ de bataille et que le sang avait été répandu ! L'honorable député croit-il que cette tardive concession apaisera les ressentiments des Métis ? Non. Le sentiment qui restera dans leurs coeurs sera celui que fait nécessairement naître la pensée que leurs droits ont été méconnus tant qu'ils se sont bornés à les faire valoir au moyen de requêtes, mais qu'aussitôt qu'ils ont pris leurs vieux mousquets rouillés, ils ont forcé le gouvernement à s'incliner et ont obtenu ainsi ce qu'ils n'avaient pu obtenir par des moyens constitutionnels. Voilà le sentiment qui survivra dans le coeur des Métis. Les mêmes remarques s'appliquent aux réclama-

tions non encore reconnues dans le Manitoba. Il y avait au Manitoba un certain nombre de Métis qui n'avaient pas été soumis au recensement et qui avaient droit à un octroi spécial de terre. Les Métis, le conseil du Nord-Ouest et les amis du gouvernement dans le Nord-Ouest s'adressèrent à lui, mais sans succès. Mais le 9 avril, lorsque la rébellion était depuis quelque temps en pleine action, le gouvernement se mit encore à genoux et concéda aux menaces et à la violence ce qu'il avait refusé aux pétitions et aux suppliques. De fait, le gouvernement n'a pas même le courage de Falstaff, car, si ma mémoire ne me fait pas défaut, Falstaff disait : « Les raisons seraient abondantes comme les baies, que je n'en donnerais pas une par contrainte ». Le gouvernement, lui, n'a voulu rien donner excepté sous les coups. Il a résisté aux prières et aux requêtes des colons, mais quand ceux-ci sont venus les armes à la main, il s'est empressé de plier l'échine et de leur accorder ce qu'ils demandaient.

Il y avait encore, comme je l'ai déjà dit, une autre réclamation faite par les Métis. C'était de n'être pas inquiétés dans leur possession et qu'on leur en laissât la paisible jouissance telle qu'elle était et sans molestation. Le gouvernement avait adopté le mode d'arpentage américain, le mode rectangulaire. Ce mode est bon et je n'y trouve pas à redire, mais il me semble juste et raisonnable que là où il y avait eu des établissements avant l'arpentage, le gouvernement aurait dû les reconnaître, et faire tracer les arpentages suivant les établissements. Car c'est là la caractéristique de tous les établissements français en Amérique, qu'ils ont tous été faits sur les bords des rivières, et toutes les terres divisées de manière que les gens puissent vivre en voisinage. C'est un trait particulier à la race française. Elle est plus sociable, on l'admettra sans dispute, que la race teutonique. Dans le Bas-Canada, la différence du caractère des deux races est distinctement marquée. Dans le Bas-Canada, si vous passez dans un établissement de colons anglais, vous verrez des maisons dans toutes les directions, aux endroits les plus favorables pour le cultivateur. Elles peuvent être éloignées d'un ou de deux milles les unes des autres. Mais du moment que vous allez dans des établissements français, vous trouvez les maisons des cultivateurs sur le bord du chemin, à un jet de pierre de distance l'une de l'autre, de manière à favoriser des relations constantes et facile. De fait, le peuple du Bas-Canada, dans tous les établissements français, est en rapports constants et journaliers. Il en est ainsi non seulement dans les établissements français dans le Bas-Canada, mais encore dans tous les établissements français en Amérique.

C'est la même chose dans la vieille France. Le peuple des campagnes, en France, habite des hameaux; dans le Bas-Canada, on demeure aussi près l'un de l'autre que les circonstances le permettent. J'ai retrouvé ce même trait de ressemblance dans les vieux établissements acadiens de la Nouvelle-Ecosse. Dans le comté de King, par exemple, dans la vieille terre classique d'Evangéline, il y avait autrefois un ancien établissement appelé Rivière-aux-Canards. Là aussi les terres ont été colonisées par bandes étroites; toutes sont proches les unes des autres, et cet établissement s'appelle aujourd'hui du nom de Rue-aux-Canards, parce que cette disposition, aux yeux des populations voisines, représente une rue plutôt qu'un *settlement* dans le sens qu'elle donne à ce mot. Les aventuriers dont le sang coule maintenant dans les veines de la population métisse du Nord-Ouest vinrent de France et du Bas-Canada. Le même trait caractéristique existe chez eux. Aujourd'hui la population métisse du Nord-Ouest, partout où elle a des établissements, a pris les terres exactement de la même manière que l'a fait la population, soit sur les bords du Saint-Laurent, soit en Acadie ou dans la Louisiane. Quand le gouvernement prit possession du Nord-Ouest, il trouva ces établissements sur la Saskatchewan disposés de la même manière que tout autre établissement français. Les terres étaient divisées en bandes étroites, et les fermes étaient toutes proches les unes des autres. N'était-il pas juste que la propriété de ces braves gens fût respectée, qu'on n'intervînt pas sur les terres que cette population s'était partagées, et que le mode rectangulaire d'arpentage dut s'effacer aussitôt qu'il venait en contact avec ces établissements ? Telle a été la politique de l'honorable député de Bothwell (M. Mills) quand il était à la tête du département de l'Intérieur. J'ai fait observer hier, que le premier ministre, quand il a abordé ce sujet, a passé légèrement et rapidement sur cet aspect de la question. Il n'en a pas dit grand'chose. Il s'est contenté de dire que l'honorable député de Bothwell, quand il était à la tête du département de l'Intérieur, n'avait pas été aussi diligent qu'il aurait pu l'être — mais il a vanté sa propre activité. Il a dit que le gouvernement dont il était membre avait montré beaucoup de diligence à ce sujet.

L'honorable premier ministre ne s'est pas borné à faire cette double assertion, il a même promis d'en faire la preuve. Et alors, avec une certaine ostentation, il prit une carte géographique et la mit sur la table. Examinez cette carte, dit-il, et elle vous fera voir quelle étendue nous avons arpentée. Et aussitôt après l'ajournement de la Chambre, j'ai vu un certain nombre de partisans du premier

ministre, qui ont une foi profonde et reposent une grande confiance dans sa parole, s'approcher de la table et chercher des preuves de l'énergie et de l'activité de leur chef; et d'après l'ébahissement qu'on voyait sur leur figure, il était évident que la carte ne prouvait pas grand'chose, qu'elle ne prouvait rien du tout, car voici les faits : les arpentages ont été dirigés par l'honorable député de Bothwell quand il était chargé du département.

M. HESSON. — L'honorable député de Bothwell a fait arpenter moins de 2 millions d'acres; l'ancien gouvernement conservateur plus de 9 millions d'acres, et le gouvernement actuel plus de 55 millions.

M. LAURIER. — L'honorable député sait que le monde n'a pas été créé en un jour. La première chose créée fut la lumière. La première chose à faire pour faire les arpentages était de tirer les lignes méridiennes, et les rapports font voir que mon honorable ami a mis tous ses efforts pour tirer ces lignes méridiennes afin de procéder à l'arpentage des townships. C'était la première chose à faire. J'espère que cette explication satisfera l'honorable député de Perth-Nord. De fait, mon honorable ami aborda l'entreprise dès 1876, et cela de la manière parfaite qui lui est propre. Le gouverneur Laird écrivait, en 1877, dans les termes suivants à mon honorable ami à propos des arpentages :

« Ce sujet affecte matériellement la prospérité de ces établissements et d'autres dans le territoire. J'ose donc espérer que les travaux d'arpentage spécial seront poursuivis durant l'été prochain ».

Ceci remonte à février 1877 et fait voir que l'honorable député avait déjà commencé l'arpentage spécial dès l'été de 1876. Et quelle fut la réponse de l'honorable député ? Il donna une réponse exacte et précise à la question, ne disant pas seulement que l'arpentage serait fait, mais encore qu'il serait fait en respectant les propriétés des habitants. Voici ce qu'il écrivait à cette occasion :

« Le programme tracé au parti d'arpentage spécial pourvoit à ce que l'ouvrage soit poursuivi durant la saison prochaine jusqu'à ce qu'on atteigne la rivière Saskatchewan dans le voisinage des principaux établissements sur cette rivière. On se propose, dans le cas où des établissements se sont formés le long des rivières dans ce territoire, d'adapter l'arpentage aux fermes telles qu'elles existent, c'est-à-dire de donner un front de 10 ou 20 chaînes sur la rivière, et d'étendre les lots en arrière de façon à leur donner 160 acres ».

C'était là la politique de mon honorable ami (M. Mills) en 1877, laquelle avait été inaugurée dès l'année précédente. Mais j'admets ceci : le peuple était impatient. L'arpentage ne pouvait pas se faire aussi promptement qu'on le désirait, et la raison en est donnée dans les papiers qu'on nous soumet aujourd'hui. L'arpentage ne pouvait pas être fait parce qu'il fallait d'abord tracer les lignes méridiennes. Il y eut donc de nouvelles démarches auprès du gouvernement, et, comme mon honorable ami l'a prouvé hier par une autorité qu'il est inutile de citer de nouveau, cette politique devait être poursuivie aussi rapidement qu'il était possible de le faire. Mais en 1878 il y eut un changement de gouvernement. Ce changement, j'en accuse les honorables députés de la droite, amena aussi un changement de politique et, au lieu de respecter les possessions des habitants et de faire faire un arpentage spécial là où les établissements avaient précédé l'arpentage, ils soumirent le peuple à un mode d'arpentage rectangulaire, soit que leurs terres fussent colonisées ou non, et ils sacrifièrent la paix de leur pays à leur caprice. Quand ce nouveau mode d'arpentage commença à être mis en pratique, on s'en plaignit dans le Territoire. Ceux qui s'étaient établis sur d'étroits lots de front s'en plaignirent, et dès le mois de mars 1882, M. Duck, l'agent à Prince-Albert, adressa la lettre suivante au département :

« Comme la majorité des colons de la branche sud de la Saskatchewan, dans le voisinage de la paroisse de Saint-Laurent, ont pris possession de leurs terres avant l'arpentage avec des fronts étroits, semblables aux lots riverains dans d'autres parties du district, et en vue des difficultés qu'on éprouvera dans ce bureau à raccorder les limites de ces propriétés avec l'arpentage par sections, j'ai, à la demande des colons ainsi établis, l'honneur de vous demander des renseignements sur la possibilité d'arpenter de nouveau ces sections dans les lots de rivière, d'après un plan semblable à celui adopté dans l'établissement de Prince-Albert ».

Ceci était écrit le 11 mars 1882, et le 4 septembre, M. Duck n'avait pas encore reçu de réponse du département. Voyant cela, les colons tentèrent fortune eux-mêmes et s'adressèrent au gouvernement en ces termes :

« Nous désirons aussi que vous donniez des ordres pour que les terres soient arpentées le long de la rivière, en lots de 10 chaînes de large et de deux milles de long. C'est un ancien usage de diviser ainsi les terres, et ce serait un moyen facile de nous faire connaître les limites de nos terres respectives ».

Le 13 octobre arriva du département de l'Intérieur une réponse officielle ainsi conçue :

« Mais quant à l'arpentage du territoire en question, toutes les terres dans les Territoires du Nord-Ouest doivent être arpentées d'après le mode actuellement en vigueur ».

Tel fut le mode adopté et promulgué par le département de l'Intérieur le 13 octobre 1882; désormais, toutes les terres du Nord-Ouest devaient être arpentées d'après le nouveau système, qu'elles fussent occupées ou non, colonisées ou non. Le 21 octobre, M. Burgess, député du ministre de l'Intérieur, répondit enfin à la lettre de M. Duck écrite le 11 mars précédent, et voici ce qu'il dit :

« Le gouvernement n'entend pas faire arpenter de nouveau. Il va sans dire qu'ils pourront, lorsqu'ils auront pris possession des terres, faire faire toute subdivision différente de l'arpentage régulier qu'il leur plaira. Vous voudrez bien faire part de cette décision aux parties intéressées ».

Lorsque les colons demandèrent que l'arpentage fût fait d'après leurs possessions, on répondit : Non, vous pourrez faire subdiviser vos terres comme vous l'entendrez après l'arpentage, mais jusque-là le mode d'arpentage sera celui adopté par le gouvernement. Je le demande à tout homme impartial dans cette chambre, pouvait-il y avoir une plus grande tyrannie exercée par le gouvernement sur le peuple de la Rivière Saskatchewan, qui avait mis ses terres en lots étroits, qui avait construit ses clôtures et ses maisons, cultivé le sol et l'avait amélioré en conséquence, que celle qu'il exerça quand les terres furent arpentées sans égard aux établissements des colons et aux améliorations qu'ils y avaient faites ? Pouvait-il y avoir une plus grande tyrannie que d'arpenter les terres des colons et tirer des lignes à travers leurs bâtiments tout comme si ces terres étaient inoccupées ou non colonisées ? C'était une tyrannie sans excuse. Il n'en eût pas coûté cher au gouvernement d'écouter les demandes des Métis et de leur dire : Nous respecterons vos terres telles que vous les possédez. Non seulement cela, mais les missionnaires de cette contrée, ces hommes de paix, qui, en règle générale, ne se mêlent pas des affaires publiques, ont cru devoir faire maintes fois des représentations au gouvernement à ce sujet. Le Père Leduc vint ici et eut une entrevue avec le gouvernement; le Père André écrivit lettres sur lettres, ainsi que le Père Vigreville, qui ont été cités par mon honorable ami, des lettres aussi éloquentes qu'on peut le désirer et plaidant en faveur des justes droits du peuple, mais ces

lettres restèrent sans réponse. Et l'on demande quels sont les griefs de la population des Territoires du Nord-Ouest ! Eh quoi ! pouvait-il y avoir un plus grand grief, même dans les vieilles provinces du Canada, que celui résultant de la tentative du gouvernement de faire arpenter de nouveau les terres d'après une symétrie toute scientifique ? Je dis que, si l'on essayait de faire une telle chose ici, il y aurait un soulèvement comme celui qui a éclaté là-bas. Rien n'est plus cher à un homme que le pauvre morceau de terre qu'il a arraché au désert ou à la forêt par son travail, et le gouvernement a agi d'une manière tyrannique et injustifiable en faisant ce qu'il a fait.

Ah ! je comprends maintenant que ces gens, irrités de cette négligence systématique de leurs réclamations, aient enfin recouru à des moyens regrettables. Maintes et maintes fois déjà, les hommes se sont révoltés pour des causes moins justes que celles que ces hommes pouvaient invoquer. Quelle a été la conduite du gouvernement ? Pendant six longues années, les Métis ont employé tous les moyens constitutionnels que la loi mettait à leur disposition pour obtenir justice; ils ont présenté des pétitions; ils se sont réunis en assemblées publiques; ils ont passé des résolutions et envoyé des délégations. Les pétitions sont restées sans réponse. On n'a pas tenu compte des résolutions adoptées aux assemblées. On a reçu les délégations avec un visage souriant et des paroles encore plus mielleuses qu'on mettait par écrit, mais qu'on oubliait dès que les délégués avaient tourné le dos pour s'en retourner chez eux. Pendant ces longues années, le gouvernement n'a rien fait, absolument rien !

Après avoir envoyé tant de pétitions inutiles, les Métis ont recouru à une démarche très significative; ils sont allés chercher Riel et l'ont amené dans le pays. Voilà au moins qui aurait dû ouvrir les yeux au gouvernement. Il savait que Riel est un homme audacieux; il savait que le peuple du Nord-Ouest avait le coeur plein d'une amertume toujours grandissante, et il aurait dû savoir que dans ces circonstances il y avait tous les éléments d'une conflagration spontanée, dont les résultats pouvaient être désastreux, comme ils l'ont été. Cependant, rien ne put émouvoir le gouvernement. Louis Riel ne restait pas inactif; il tint beaucoup d'assemblées auxquelles assistaient en grand nombre, non seulement les Métis, mais les colons de race blanche; on discuta la situation; on exposa les griefs du peuple; et cependant le peuple ne se soulevait pas encore. Le gouvernement ne pouvait plaider ignorance, parce que la presse du pays, les journaux publiés au Manitoba dans les intérêts du parti au pouvoir avertirent l'administration de temps à autre de ce qui se passait; cependant, on

n'agit pas davantage du côté du gouvernement. Il y a plus : les propres fonctionnaires du gouvernement l'avertirent à plusieurs reprises. Si vous examinez la correspondance, vous verrez que M. Duck, l'agent local à Prince-Albert, insista à plusieurs reprises auprès du gouvernement pour qu'il remédiât aux griefs de la population, mais que ses lettres restèrent toujours sans réponse.

Vous verrez que M. Pearce, employé infatigable du gouvernement, signala fréquemment l'imminence du danger et fit des suggestions, mais que le gouvernement ne se décida pas encore à agir. Qu'est-ce que demandaient donc les Métis ? Quelque chose d'injuste ou d'inique ? Non, mais exactement ce qu'on avait accordé aux Métis du Manitoba; rien de plus; quelque chose de si juste que le gouvernement lui-même a fini par l'accorder, mais lorsqu'il était trop tard.

Tant qu'il avait été temps d'agir, le gouvernement n'avait rien fait. Mais si le gouvernement demeurait inactif, l'opinion publique s'agitait. Le pays était si éloigné, les communications étaient si difficiles que, parfois, il n'arrivait ici qu'un écho affaibli de ce qui se passait dans ce territoire. Dès 1883, mon honorable ami le chef de l'opposition appela l'attention du gouvernement sur les plaintes que proférait le peuple des Territoires. En cette occasion, le premier ministre lui répondit que tout allait bien. Mais l'honorable député de Provencher (M. Royal) fit alors entendre un cri d'alarme et signala le danger. Un tel avertissement, venant d'un partisan si fidèle de l'administration aurait dû au moins piquer son attention; cependant, rien ne se fit encore. De nouveau, à la session suivante, mon honorable ami de Huron-Ouest (M. Cameron) exposa les griefs du Nord-Ouest et demanda un comité. Le gouvernement répondit que tout était serein là-bas; il ne voulait pas agir. Au commencement de la présente session, mon honorable ami appela de nouveau l'attention du gouvernement sur l'état du pays en présentant son bill pourvoyant à la représentation des Territoires du Nord-Ouest. Ce bill devait subir sa deuxième lecture le 11 mars. A cette époque on sentait vibrer dans l'atmosphère les premiers grondements précurseurs de l'orage qui devait bientôt fondre sur le pays. Le gouvernement ne pouvait manquer de voir ce qui se passait; de fait nous avons la preuve qu'à cette époque, ses agents mêmes poussaient des cris d'alarme. Le ministre des Travaux publics se leva de son siège et proposa tranquillement l'ajournement du débat. Voilà tout l'encouragement qu'on donna à ces pauvres gens. Même à cette heure, il n'était peut-être pas encore trop tard. Si le gouvernement

avait montré quelque bonne volonté, il est possible que ces gens, en voyant cela, auraient modifié leur attitude et que le soulèvement aurait été évité. Plus tard nous avons eu le discours du premier ministre que j'ai déjà cité, dans lequel le gouvernement déclarait qu'il comptait sur l'appui de ses amis et que sa conscience lui disait qu'il avait fait tout ce qu'il pouvait pour pacifier le pays. De telles vantardises de la part du gouvernement, à la veille d'une rébellion qu'il a attirée sur le pays par sa mauvaise administration, sont, je crois, sans précédent dans l'histoire, à moins que nous ne rappelions les paroles d'Emile Ollivier, qui disait au Corps Législatif, en 1870, qu'il allait à la guerre d'un coeur léger, quand il allait plonger son pays dans une des plus grandes calamités qui puissent assaillir une nation. Pour couronner tout cela, nous avons une lettre du Secrétaire d'Etat, disant le 6 juin :

« Si les Métis avaient des griefs sérieux contre le gouvernement canadien, la voie ordinaire du pétitionnement leur était ouverte comme à tout citoyen libre. Ils ne s'en sont pas prévalus ».

Monsieur l'Orateur, c'est tout simplement ajouter l'insulte aux mauvais traitements. Quoi ! Les Métis n'ont pas pétitionné ! Que pouvaient-ils donc faire de plus que ce qu'ils ont fait d'une manière constitutionnelle ? La vérité, la voici : c'est que pendant ces longues années, ils n'ont fait que pétitionner et pétitionner, demander et demander, frapper à la porte du gouvernement, se traîner aux genoux des ministres, et le gouvernement n'a jamais daigné lever un doigt pour les secourir. Voilà la vérité. Le gouvernement n'a jamais rien fait pour exaucer les prières et les voeux de ces pauvres gens. Je me trompe; oui, le gouvernement a fait quelque chose : il a envoyé une troupe de police à Carlton. Quand le peuple revendiquait ses droit par des pétitions, quand il tenait des assemblées pour discuter ses griefs, le gouvernement savait ce qui se passait, et au lieu de redresser ces griefs, il envoyait la police à Carlton, afin d'en imposer au peuple. Voilà l'espèce de justice que ce peuple a reçue du gouvernement tant qu'il ne s'est pas révolté. Monsieur l'Orateur, s'il y a dans tout cela quelque chose de plus répréhensible dans la conduite du gouvernement, c'est bien le fait d'avoir envoyé des hommes de police à Carlton pour répondre aux pétitions du peuple par la force armée. Ce n'est pas là de la justice britannique; ce n'est pas ainsi qu'un gouvernement britannique répond d'ordinaire aux demandes de ses sujets; mais c'est ainsi qu'on administre la justice en Russie. C'est ainsi que la Russie répond aux demandes de la Pologne. Chaque fois

que les Polonais se lèvent pour réclamer leurs droits, les Russes font exactement ce qu'a fait le gouvernement canadien : ils envoient des troupes armées.

Ce n'est pas tout : il y a dans toute cette affaire un autre point auquel on n'a pas touché à ma connaissance et qui cependant paraît avoir frappé l'esprit de bon nombre de gens. On n'a pas exprimé ce sentiment, mais on dirait qu'il est dans l'atmosphère, non seulement dans cette chambre, mais aussi dans le pays. On ne l'a pas dit, mais il y en a beaucoup qui croient que, si ces gens se sont révoltés, c'est parce qu'ils sont, jusqu'à un certain point, d'origine française.

Le premier ministre a dit hier que Gabriel Dumont et ses amis sont ce qu'ils ont toujours été, des rebelles. Il n'est pas à ma connaissance que Gabriel Dumont ou aucun de ceux qui ont pris les armes sur la Saskatchewan ou sur la rivière Rouge aient jamais songé à se révolter contre l'autorité de Sa Majesté. Ce n'est pas contre Sa Majesté la Reine qu'ils se sont révoltés; c'est contre la tyrannie du gouvernement canadien. Il est très possible que les Métis, à peine sortis d'une vie nomade, n'ayant pas été en réalité plus de sept ou huit ans sous le régime britannique, n'aient pas encore appris à aimer le drapeau britannique parce que, jusqu'à présent, ce drapeau confié aux mains des députés de la droite ne leur a pas apporté cette justice qui a accompagné le drapeau britannique partout depuis cinquante ans. Mais je dis ceci, moi qui viens d'une province où il y a moins de cinquante ans tous les hommes de la race à laquelle j'appartiens étaient des rebelles et où tous ceux de cette race sont aujourd'hui des sujets aussi fidèles et aussi loyaux que les autres. — Rendez justice à ces hommes, accordez-leur leurs droits, traitez-les comme vous avez traité le peuple du Bas-Canada depuis quarante ans, et bientôt vous aurez le contentement, la paix, et l'harmonie dans toute l'étendue de ces territoires où règnent aujourd'hui la discorde, la haine et la guerre, au détriment du pays.

# III

## DISCOURS SUR L'EXÉCUTION DE RIEL[1]

Le troisième acte de la tragédie Riel s'est déroulé à Régina, avec le gibet pour scène et l'exécution du chef métis comme dénouement. Impossible de décrire aujourd'hui la douloureuse impression que produisit dans la province de Québec la mort de Riel ! On ne peut, à la distance de vingt-cinq ans, s'en rendre compte. Elle eut sa répercussion au Parlement et sir Wilfrid se fit à la chambre des Communes, l'interprète ému de l'indignation nationale. Quel formidable réquisitoire que son discours sur le drame de Régina ! Encore aujourd'hui, on ne peut le lire sans ressentir les frissons que cette parole vengeresse, tour à tour logique et convaincante, et hautement colorée, fit passer dans l'âme de ses auditeurs longtemps hypnotisés.

Ce discours passe, à bon droit, pour un des meilleurs de sir Wilfrid. Jamais sa pensée ne s'était élevée plus haut; jamais son ironie ne s'était montrée plus cinglante que lorsqu'il accumulait, sous les yeux des ministres, l'ensemble de leurs fautes, causes de la révolte des Métis; jamais l'éloquence canadienne ne s'est faite plus passionnée, plus vibrante qu'en cette circonstance où toute l'indignation, l'amertume et la pitié méconnue de tout un peuple, s'étaient comme concentrées dans l'âme de son représentant, le plus autorisé à traduire ses sentiments.

*(traduction)*

MONSIEUR L'ORATEUR,

Puisque nul ami du gouvernement n'a le courage de continuer le débat, je vais accomplir moi-même ce devoir. Le ministre des Travaux Publics a déclaré que le gouvernement était prêt et même anxieux de discuter la question qui nous est soumise. Cette abstention est-elle la preuve de ce courage dont il se prétend doué ?

(1) Ce discours fut prononcé à la session de 1886.

De tout ce qui a été dit jusqu'à présent, de tout ce qui est tombé des lèvres de nos adversaires, il n'y a qu'un point sur lequel nous nous entendons, un seul et unique point : je veux parler de l'éloge fait de nos volontaires par le Ministre des Travaux Publics, quand il a pris la défense du gouvernement.

Les volontaire avaient un douloureux devoir à remplir et ils l'ont rempli d'une manière qui leur fait honneur ainsi qu'au pays. Sous l'uniforme du soldat bat généralement un coeur chaud et généreux. Considérons en outre que nos soldats sont des citoyens ayant des intérêts comme citoyens, mais quand ils sont sous les armes, ils ne connaissent d'autre devoir que celui du soldat.

Cependant, il est permis de croire que lorsque le soldat est sous les armes, il a encore un coeur et une intelligence; il est permis de croire que ceux qui combattaient au Nord-Ouest, le printemps dernier, avaient les mêmes sentiments et les mêmes idées que ce grand soldat, ce grand roi, le roi Heri IV de France, lorsque, durant de longues années, il combattait ses sujets rebelles. Quand il frappait quelqu'un de son épée, il avait l'habitude de s'écrier : « Le roi te frappe, que Dieu te guérisse. » Sans doute, nos soldats, quand ils étouffaient la rébellion, étaient animés du même esprit et priaient Dieu de guérir les blessures qu'il était de leur devoir d'infliger. Ils croyaient qu'on ne devait pas verser plus de sang qu'ils n'étaient obligés d'en verser eux-mêmes. Le gouvernement, lui, a pensé que le sang répandu par les soldats ne suffisait pas et qu'une autre victime devait être sacrifiée.

Nous avons entendu le ministre des Travaux Publics, lorsqu'il essayait de défendre le gouvernement, dire que sa conduite était rendue justifiable par une de ces dures nécessités que nous imposent notre fidélité à la Couronne et les intérêts du pays.

Monsieur l'Orateur, je suis encore à me demander, même après tout ce que viennent de dire les amis du gouvernement, en quoi notre fidélité à la Couronne et les intérêts du pays peuvent mettre obstacle à l'exercice du privilège de pardon, l'un des plus nobles privilèges royaux.

Le langage de l'honorable ministre n'est pas nouveau; ce n'est pas la première fois que l'on voit les conseillers responsables ou irresponsables de la Couronne essayer de tromper le public et peut-être eux-mêmes, en prétendant que la fidélité à la Couronne et les intérêts du pays demandent du sang, quand le pardon nous offre une autre alternative possible.

Lorsque l'amiral Byng fut condamné à être fusillé pour le seul fait d'avoir été malheureux dans un combat, des hommes se rencontrèrent qui employèrent les mêmes arguments auprès du roi. D'après eux, il était dans l'intérêt du pays que la sentence fût mise à exécution, quoique le tribunal, en condamnant l'amiral, eût demandé sa grâce avec instance. Cependant, les avis pernicieux prévalurent, et la sentence fut mise à exécution. Mais le jugement de l'histoire, le jugement de la postérité, de cette postérité à laquelle nos adversaires font maintenant appel, a rangé au nombre des meurtres judiciaires l'exécution de l'amiral Byng. Et je ne crains pas de prédire que l'histoire rendra un jugement semblable dans la cause qui nous occupe, car il en a été de même chaque fois qu'un gouvernement a voulu appliquer la loi avec une rigueur implacable, lorsque tout le monde demandait de pardonner.

Monsieur l'Orateur, dans la province où je vis, et surtout parmi ceux auxquels je suis lié par une commune origine, l'exécution de Louis Riel a été universellement regardée comme le sacrifice d'une vie humaine, non pour satisfaire à l'implacable justice, mais à des idées de vengeance et à des passions haineuses.

Et maintenant, avant d'aller plus loin, il vaut mieux peut-être que je parle immédiatement de l'agitation qui est née de l'universelle condamnation du gouvernement, non seulement par ses ennemis, mais aussi par ses amis.

Le mouvement que l'exécution de Riel a fait naître a été mal compris, ou plutôt j'oserais dire faussement représenté. La presse tory d'Ontario a attaqué tout à coup, d'une manière cruelle et brutale, ses anciens alliés canadiens-français qui lui avaient été fidèles pendant vingt-cinq ans et plus. Elle s'attaqua non seulement à leurs actes, mais aux motifs qui les avaient fait agir. Elle les accusa d'être animés, non pas par une honnête conviction, mais par des préjugés de race. Elle ne borna pas ses attaques à ses anciens amis, mais étendit ses accusations à toute la race canadienne-française. D'après ses dires, le fait que Louis Riel est d'origine française était la seule raison de l'attitude prise par les Canadiens français. Elle les accusa tous d'être prêts à se mettre entre le criminel et la justice, chaque fois que ce criminel était un Canadien français. Elle les accusa tous de vouloir empêcher l'exécution de la loi, lorsque cette loi menaçait un des leurs.

Monsieur l'Orateur, je ne suivrai pas sur ce terrain l'exemple donné par les députés ministériels qui ont cité de longs extraits des journaux, quoique je puisse donner du *Mail* et des autres organes

tories des citations renfermant les passages les plus acerbes qui se puissent écrire contre la nationalité canadienne-française. Je ne veux pas mettre plus d'aigreur qu'il n'en faut dans le débat; je citerai simplement un paragraphe du *Mail*, l'un des plus modérés, qui fera voir les sentiments dont on était animé à notre égard dans cette lutte.

Le 7 décembre dernier, on pouvait lire dans le *Mail* le passage suivant, au sujet des Canadiens français : « Leurs chefs nous récompensent aujourd'hui en prétendant qu'ils ont le droit d'empêcher l'application de la loi sur la trahison chaque fois qu'il s'agit d'un traître d'origine française, fût-il deux fois coupable. »

Monsieur l'Orateur, cela est faux. Cela est une calomnie. Je revendique cette justice pour mes concitoyens d'origine française, qu'on ne peut trouver nulle part ailleurs sous le soleil une race plus docile, plus calme, plus soumise aux lois. Je revendique cette justice pour mes concitoyens d'origine française et j'en appelle au témoignage de tous ceux qui les connaissent et qui ont vécu au milieu d'eux, pour dire que, s'ils ont commis des fautes, ils n'ont jamais du moins caché, protégé et encouragé le crime.

Il est vrai que, dans la présente occasion, ils ont montré une vive sympathie pour l'infortuné mort sur l'échafaud le seize novembre dernier. Mais cela n'était pas dû aux préférences nationales ou aux préjugés de races, si vous voulez leur donner ce nom.

Ils n'ont pas été plus aveuglés par les préjugés de races que ne l'a été la presse étrangère qui a blâmé l'exécution de Riel. La presse étrangère, la presse américaine, la presse anglaise, la presse française, presque sans exception, a considéré l'exécution de Riel comme un acte injuste, inexcusable, contraire aux idées de notre époque. Assurément, on ne peut pas accuser cette presse d'avoir agi sous l'influence des préjugés nationaux. Il en est de même des Canadiens français; ce sont les raisons et les arguments résultant rigoureusement de l'étude des faits de la cause qui les ont déterminés à prendre l'attitude qu'ils ont prise, et non des préférences nationales. Mais si on avait dit que les préjugés de race, les liens du sang ont rendu plus vive et plus profonde la conviction que leur esprit avait formée, cela aurait été parfaitement vrai. Je n'admettrai pas que les liens du sang puissent aveugler ma raison au point de me faire confondre le mal avec le bien, mais j'admettrai, — et si cela est un faible, j'en fais l'aveu, — que je ressentirai au coeur une plus profonde blessure si l'on commet une injustice à l'égard de celui auquel je suis uni par communauté de sang et d'origine qu'envers quelqu'un qui n'est

que mon semblable. Je n'admettrai rien de plus. Je ne crois pas qu'il soit vrai que le coeur puisse aveugler la raison au point de lui faire confondre le bien et le mal.

Avant d'aller plus loin, je désire établir un autre point. Le *Mail* et les autres organes tories ont dit à plusieurs reprises que les chefs des Canadiens français avaient l'intention de former un parti canadien-français, indépendant de tout autre parti dans la Chambre, et ne reconnaissant d'autres intérêts que les intérêts de race .

Je proteste contre une telle assertion. Cette assertion n'est pas fondée; elle est faite dans le but de nuire et elle est contraire à la vérité. La formation d'un tel parti serait l'anéantissement des Canadiens français.

Aussitôt que les citoyens d'origine française, qui sont en minorité dans la Chambre et dans le pays, se seraient organisés en parti politique à part, ceux qui sont d'origine différente et qui sont en majorité feraient de même, et le résultat serait désastreux pour nous.

Ici, il n'y a qu'une façon de former des partis. Il ne peut et il ne doit y avoir en jeu que des questions de régie et d'administration dans le gouvernement de notre pays, et les Canadiens français, qui ont pris part au mouvement, n'ont jamais eu d'autres intentions que de s'organiser sur la base des partis existants, et non autrement.

Pour établir ce fait d'une manière péremptoire, je ne puis mieux faire que de citer les paroles prononcées par l'honorable député de Hochelaga (M. Desjardins) à l'assemblée qui a eu lieu récemment à Longueuil. Je crois que c'est au mois de janvier qu'on a tenu cette assemblée. M. Benoît, le député de ce comté, avait été invité, mais s'était abstenu d'y paraître, et le fait avait été le sujet de commentaires de la part de ceux qui adressèrent alors la parole. Voici comment s'exprima M. Desjardins :

« M. Benoît a peut-être mieux fait de s'abstenir, car j'ai hésité moi-même, en lisant en tête de l'invitation que j'ai reçue, les mots : Parti National. Si on entend par ces mots un autre parti que ceux qui existent déjà, je ne suis pas de ce parti; mais si on comprend par là que les libéraux et les conservateurs doivent s'unir dans une même idée et présenter un front uni chaque fois que leurs intérêts nationaux sont en danger, je suis de ce parti. Le mouvement actuel n'a pas pour but de faire échapper un criminel à la mort parce qu'il est Canadiens français; mais nous voulons que des deux coupables, Jackson et Riel, si l'un devait avoir la vie sauve, l'autre l'eût aussi. Nous ne voulons rien de plus; quelle que soit notre force, nous désirons la justice pour tous ».

Des coeurs froids ont dit que l'exécution de celui que ses amis regardaient comme un insensé, fût-elle injuste, ne justifiait pas cette explosion de sentiments dont Québec a été le théâtre, lors de la mort de Riel. Je ne suis pas de cette opinion. A notre époque, et au degré de civilisation où nous sommes parvenus, la vie humaine la plus humble a sa valeur et a droit à la protection des conseillers de la nation.

Il y a quelques années, l'Angleterre envoya une expédition, dépensa des millions, répandit le sang de quelques-uns de ses meilleurs soldats dans l'unique but de délivrer quelques prisonniers des mains du roi d'Abyssinie.

Il en est de même ici; la vie d'un simple sujet de Sa Majesté a sa valeur et ne doit pas être traitée légèrement. S'il y a des députés en cette Chambre qui pensent que l'exécution de Riel n'était pas justifiable, que dans les circonstances cela n'était pas judicieux, que cela était injuste, je dis qu'ils ont le droit de porter une accusation contre le gouvernement devant l'opinion publique, et si cette accusation est portée et que le gouvernement soit appelé à y répondre, on doit s'attendre à ce qu'il y aura des gens qui jugeront la question plus sévèrement que d'autres.

On ne doit pas supposer que les mêmes causes qui ont agité l'opinion publique dans la province de Québec agissaient de la même manière sur toutes les classes de la société; on ne doit pas supposer que les raisons qui soulevaient toute la société étaient les mêmes pour chaque classe de cette société. Les uns pensaient que le gouvernement n'avait pas eu pour tous ceux qui étaient accusés ou avaient pris part à la rébellion une justice égale. D'autres étaient d'opinion que l'état d'esprit de Riel était tel que, l'exécuter, c'était commettre un meurtre judiciaire. Mais la grande masse du peuple croyait qu'on devait pardonner à tous les prisonniers, Riel compris, parce que la rébellion résultait de la politique suivie par le gouvernement à l'égard des Métis.

Il est trop tard aujourd'hui pour contester le fait. Cependant, nous venons de l'entendre contester dans cette Chambre. Et par qui ? Par le dernier homme que j'aurais cru capable de le contester, par l'honorable député de Provencher (M. Royal).

Il nous a donné l'autre jour sa version sur l'origine des troubles. Selon lui, tout le monde est responsable de la rébellion, et il n'y a qu'une seule exception. Le *Globe* est responsable de la révolte; la *Farmers' Union* est responsable de la révolte; les colons sont res-

ponsables de la révolte. Il n'y a pas une personne à laquelle vous puissiez penser qui ne soit responsable de cette révolte, excepté le gouvernement. Le gouvernement est parfaitement innocent du fait accompli, aussi innocent que l'enfant qui vient de naître.

Voilà ce que nous a appris l'honorable député l'autre jour. Mais s'il est sérieux, comment se fait-il que les Métis seuls aient été poursuivis ? Si le *Globe* est la cause de la rébellion, le *Globe* aurait dû être mis en accusation. Si les colons de race blanche étaient les instigateurs de la rébellion, ils auraient dû être poursuivis également.

Mais il y a plus que cela. L'avocat de la Couronne avait l'autorité et même a reçu instruction spéciale de prendre des procédures contre les instigateurs de la rébellion, contre les colons de race blanche qui certainement étaient plus coupables que les Métis qu'ils avaient poussés à se révolter. Voici une partie des instructions données par le ministre de la Justice à l'avocat de la Couronne :

*Il doit être vrai, et, d'après les informations que le gouvernement a obtenues, il semble probable . . . . . .*

On dirait que le gouvernement partage l'opinion de l'honorable député de Provencher et entend agir en conséquence :

« Il doit être vrai, et, d'après les informations que le gouvernement a obtenues, il semble probable que la rébellion a été activement encouragée par les blancs, spécialement à Prince-Albert. Il n'y a rien, dans toute la mission qu'on vous a confiée, de plus important, je crois, que de découvrir, si c'est possible, quelques-uns des hommes qui, beaucoup plus instruits que les Métis, ont poussé ces derniers à se révolter, et vous êtes requis de porter toute votre affection sur ce point. »

L'honorable député de Provencher (M. Royal) paraît n'avoir été d'aucun secours pour l'avocat de la Couronne, malgré cette connaissance des faits qui lui a permis de dire dans cette chambre, avec l'autorité qui s'attache à chacune de ses paroles, que les colons blancs étaient seuls responsables de la révolte.

S'ils le sont, comment se fait-il qu'aucun de ces colons n'ait été accusé, que tous soient en liberté ?

Que devons-nous conclure de tout cela ? Devons-nous conclure que le gouvernement n'a pas voulu soutenir la position prise par sir Alexander Campbell ? Ou devons-nous conclure que l'honorable député de Provencher n'a fait qu'une de ces assertions hasardées, dernier expédient pour défendre un acte autrement injustifiable ?

L'honorable député a été plus loin. Il a non seulement accusé les colons, la *Farmers' Union,* le *Globe* d'être responsables de ce qui s'est passé, mais aussi l'ancienne administration Mackenzie. Il a dit que l'action de ce gouvernement depuis le moment où il les a laissé, a été nulle et que l'histoire de son administration au Nord-Ouest est une page blanche.

Eh bien ! M. l'Orateur, voilà une accusation que l'on ne saurait porter contre l'administration actuelle. L'histoire de l'administration actuelle n'est pas une page blanche. Du sang ! Du sang ! encore du sang ! des prisons et des échafauds ! des veuves ! des orphelins ! des destitutions ! des ruines ! voilà ce qui souille l'histoire de l'administration des affaires du Nord-Ouest par le gouvernement d'aujourd'hui.

Monsieur l'Orateur, il pourrait y avoir quelque chose à dire, comme l'honorable député peut le redouter sur l'administration de l'honorable député d'East-York (M. Mackenzie) dans les affaires du Nord-Ouest, mais ce n'est pas le moment d'en parler et l'occasion s'en présentera plus tard. Laissez-moi cependant dire une chose à l'honorable député. Si le gouvernement de M. Mackenzie est répréhensible pour la manière dont il a administré les affaires du Nord-Ouest, s'il a manqué à ses devoirs, combien plus lourdement doit peser le blâme sur l'administration actuelle, qui n'a encore rien fait de ce qui aurait dû être fait par ses prédécesseurs ?

Mais j'oubliais; l'honorable député n'a rien à dire, ou au moins très peu de choses, contre ceux qui gouvernent le pays maintenant. Il est possible qu'ils n'aient pas montré beaucoup de diligence dans l'accomplissement de leurs devoirs, mais ils ont montré beaucoup de bonne volonté, c'est ce que prétend du moins l'honorable député.

Citons ses paroles :

« En 1880, Sir John Macdonald profita de la première occasion qu'il put avoir pour présenter un projet de loi. Ce fut lui-même, le chef du parti conservateur, qui prit l'initiative d'une mesure donnant aux Métis des Territoires du Nord-Ouest les droits et privilèges dont jouissaient les Métis du Manitoba en vertu d'une loi de cette province ».

Cela est exact, excepté quant à la date; c'est 1879 au lieu de 1880. Sir John Macdonald, comme il l'a dit, présenta un projet de loi pour donner aux Métis du Nord-Ouest les mêmes privilèges que ceux dont jouissaient les Métis du Manitoba.

Cette loi, dont j'ai le texte devant moi, se lit comme suit :

« Que les pouvoirs suivants soient par le présent délégués au Gouverneur en conseil pour faire droit à toutes réclamations existant au sujet de l'extinction des titres des Sauvages et formulées par les Métis résidant dans les Territoires du Nord-Ouest, en dehors des limites du Manitoba antérieurement au 15e jour de juillet 1870, en octroyant des titres à telles personnes dans telle mesure et à tels termes et conditions qu'il pourra être de temps à autre jugé à propos ».

Les dispositions de ce statut furent répétées dans la loi de 1883.

Mais avant d'aller plus loin, il peut être important de définir dès maintenant quels étaient les privilèges et les droits qui furent accordés aux Métis du Manitoba.

Par l'acte de 1870 on décréta ce qui suit :

« Considérant qu'il importe, dans le but d'éteindre les droits des Sauvages aux terres de la province, d'affecter une partie de ces terres non concédées, jusqu'à concurrence de 1,400,000 acres, au bénéfice des familles des Métis résidants, il est par le présent décrété que le lieutenant-gouverneur, en vertu de règlements établis de temps à autre par le Gouverneur-général en conseil, choisira des lots ou étendues de terres dans les parties de la province qu'il jugera à propos, jusqu'à concurrence du nombre d'acres ci-dessus exprimé, et en fera le partage entre les enfants des chefs de familles métisses domiciliés dans la province à l'époque à laquelle le transfert a été fait au Canada. ».

Par une loi ultérieure, l'Acte de 1874, les mêmes privilèges furent étendus, non seulement aux chefs de famille, mais aux enfants mineurs des Métis, suivant qu'il apparaît à la section 32 de ce statut. Ces actes, d'après leur interprétation, assignaient d'abord, on le voit, à chaque chef de famille, le morceau de terre dont il se trouvait possesseur à l'époque du transfert, soit une étendue de 160 acres, et en outre assuraient aux Métis, en rachat du titre indien, 160 acres de terre ou un *scrip* pour autant; plus 240 acres ou un *scrip* pour autant à chaque enfant mineur. En 1879, le premier ministre se fit autoriser à étendre ces privilèges aux Métis du Nord-Ouest. On voudra bien remarquer que les Métis du Manitoba ont été traités comme une classe spéciale; non comme Sauvages, non pas comme blancs, mais comme une classe participant aux droits des uns et des autres. Pour les traiter comme des Sauvages, il aurait fallu les par-

quer sur les réserves; pour les traiter comme des blancs, on aurait dû leur donner des *homesteads*. Mais non, on les considérait, encore une fois, comme une classe particulière, participant aux droits des blancs et des Sauvages. Comme blancs, on leur donna un *homestead* de 160 acres sur le morceau de terre dont ils étaient en possession; comme Sauvages, ils devaient avoir du *scrip* pour une valeur de 160 acres pour chaque père de famille, plus 240 acres pour chaque enfant mineur.

En 1879, je le répète, le gouvernement fit passer un statut semblable au statut des Métis du Manitoba. A-t-il exécuté cette loi ? Quand l'a-t-il exécutée ? A quelle époque a eu lieu la première application donnée par le gouvernement canadien à la loi de 1879 ? Le premier acte qu'ait jamais fait le gouvernement du Canada en exécution de la loi qu'il avait lui-même fait passer, a eu lieu le 28 janvier 1885 ! Il avait fallu que six longues années se fussent écoulées avant que le gouvernement songeât même à accomplir cet acte de justice en faveur des Métis, après avoir pris la peine de s'y faire autoriser dans le temps, par le Parlement. Pendant toute cette longue période, rien, absolument rien n'avait pu émouvoir le gouvernement.

L'honorable député de Provencher (M. Royal) nous a appris cependant que le gouvernement avait fait son devoir envers les Métis. Si le gouvernement a fait son devoir envers les Métis, comment se fait-il que les Métis aient dû pétitionner si souvent et si longtemps pour obtenir leurs droits ? Comment explique-t-on les délégations et les pétitions dont ils ont inondé le département ? Comment se fait-il qu'ils aient si souvent importuné le député de Provencher lui-même ? Comment se fait-il, par exemple, que, le 19 novembre 1882, Maxime Lépine, aujourd'hui prisonnier au pénitencier du Manitoba; Baptiste Boucher, blessé sur le champ de bataille; Charles Lavallée, blessé sur le champ de bataille; Isidore Dumas, tué sur le champ de bataille, et plusieurs autres, s'adressèrent à M. Duck, l'agent à Prince-Albert, pour solliciter son entremise active auprès du gouvernement afin de gagner celui-ci à reconnaître leurs droits, lui représentant dans la même occasion qu'ils avaient pétitionné, et que leurs requêtes avaient eu l'appui d'hommes influents, entre autres l'honorable M. Royal, le député de Provencher, mais que tout avait été inutile ? Comment se fait-il, je vous le demande, que ces hommes aient passé par de telles épreuves pour obtenir la reconnaissance de leurs droits, si le gouvernement leur

a rendu justice ? Non, pendant tout ce temps, l'agitation a régné en permanence dans le Nord-Ouest, et le gouvernement n'a pas remué un doigt.

L'honorable député de Bellechasse (M. Amyot) a dit l'autre jour que, pendant cette longue série d'années, le gouvernement n'a fait qu'une chose : dormir et ronfler. Selon moi, l'expression n'a rien de trop fort, puisque nous en avons l'attestation dans le livre bleu du gouvernement même. Le croiriez-vous, monsieur l'Orateur ? nous avons la preuve que le département avait perdu le souvenir de la loi qu'il avait lui-même fait mettre dans les statuts; nous avons la preuve que le gouvernement avait bel et bien oublié que les Métis avaient droit à des privilèges particuliers. C'est à peine croyable; cependant, nous en avons la preuve sous nos yeux, ici. Un jour, les colons de Prince-Albert s'assemblèrent pour délibérer sur leurs propres griefs et sur les griefs des Métis. Parmi les résolutions adoptées, se trouve celle-ci, la troisième :

3° «Proposé par M. Miller, secondé par M. Spencer, et adopté à l'unanimité :

« Attendu que le titre indien dans ce district ou territoire n'est pas devenu éteint, et que les vieux colons de la population métisse du Manitoba ont reçu du *scrip* en remplacement de tel titre, et que cette allocation n'a pas été faite à ceux qui résident en ce territoire :

« *Résolu,* que le très honorable ministre de l'Intérieur soit requis d'accorder le dit *scrip* aux dits colons, les mettant ainsi sur un pied d'égalité avec leurs compatriotes du Manitoba. »

Cette résolution demandait simplement que les Métis du Nord-Ouest fussent traités exactement comme les Métis du Manitoba avaient été traités, exactement comme l'honorable député de Provencher a admis qu'ils auraient dû être traités. Et, cependant, quelle a été la réponse du département de l'Intérieur ? La réponse du département va prouver précisément ce que je viens de dire, qu'à cette époque en 1881 le département avait complètement oublié la teneur du statut qu'il avait lui-même fait mettre dans nos lois. Voici quelle a été cette réponse, adressée à l'honorable Lawrence Clarke, qui avait transmis la pétition à Ottawa :

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,
Ottawa, 22 nov. 1881.

« Monsieur,

« Sur instruction du ministre de l'Intérieur, j'ai l'honneur d'accuser réception d'un mémoire par vous transmis, contenant certaines résolutions adoptées à une assemblée d'habitants du district de Lorne (que vous représentez au Conseil du Nord-Ouest), tenue à Prince-Albert le 18 octobre 1881

« En réponse aux questions contenues dans les diverses résolutions transmises, je dois vous dire (. . . ) :

« Résolution No 3. — Comme en vertu d'un traité avec les Sauvages, leur titre à toute portion quelconque du Territoire renfermé dans le district de Lorne a été éteint, cette résolution demanderait explication. »

Ainsi, voici une résolution mettant le gouvernement en demeure de donner effet à une loi qu'il a lui-même fait passer, d'accorder aux Métis les droits particuliers que cette loi-là même leur garantissait, et cependant le gouvernement répond que cette résolution demande explication ! Eh bien ! l'explication est venue, et elle n'a pas tardé. Voici la réponse de M. Clarke :

Carlton, T.N.O., 25 janvier 1882.

« Monsieur,

« J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 22 novembre dernier, contenant la réponse du très honorable ministre de l'Intérieur à mon mémoire, par moi transmis, de certaines résolutions adoptées à une assemblée des habitants du district de Lorne, tenue à Prince-Albert le 18 octobre 1881.

A l'égard de la résolution No 3, on a fait observer que :

« Comme en vertu d'un traité avec les Sauvages, leur titre à aucune portion du Territoire dans le district de Lorne a été éteint, cette résolution demanderait explication. »

« Je fais remarquer que le titre des Indiens a été sans doute éteint, mais non pas évidemment celui des Métis résidant dans les Territoires du Nord-Ouest.

« Le gouvernement du Dominion du Canada a maintes et maintes fois reconnu ce droit terrien des habitants métis, comme l'atteste le statut du Parlement du Canada (1870), 33 Vict., chap. 3, section 31, ainsi conçu : »

Suit l'énumération de tous les statuts par lesquels le Parlement du Canada a consacré à maintes reprises le droit des Métis à une compensation pour leur titre indien; puis M. Clarke poursuit :

« On voit que, depuis la première législation en 1870, jusqu'à la dernière en 1879, les droits terriens des Métis ont été reconnus par le gouvernement, et qu'il a été expressément pourvu à l'extinction de leur titre. »

Certes, l'explication était assez claire, ce semble; mais non, le gouvernement retomba de plus belle dans son état de somnolence et d'inertie; le ministre reprit l'attitude paresseuse qui lui était habituelle depuis tant d'années.

Les Métis pétitionnèrent encore; ils envoyèrent leurs amis en délégation à Ottawa; ils envoyèrent même l'honorable député de Provencher; mais à quoi bon tout cela ? le gouvernement ne devait rien faire, absolument rien, jusqu'au 29 janvier 1885, lorsque le ministre fut réveillé en sursaut sur sa chaise par les premières secousses de la tempête qui allait bientôt ravager le pays dans toute son étendue.

Trop tard ! . . . Trop tard ! . . . Trop tard ! . . .

Quand la semence de l'injustice a trop longtemps germé dans le coeur de l'opprimé; quand les années y ont accumulé, amassé une trop forte dose d'amertume pour qu'il puisse plus longtemps la contenir; quand les humiliations, les déceptions ont rendu l'homme farouche, désespéré; il arrive alors un moment où le moindre incident suffira pour déterminer une conflagration, tout comme une étincelle échappée dans la prairie peut à certains moments y allumer un incendie que rien ne pourra arrêter, que rien ne pourra éteindre.

Quand le gouvernement s'est décidé à agir, il était, hélas ! trop tard ! Le petit incident s'était produit : quel fut-il ? L'honorable député de Provencher nous l'a raconté. A peine le gouvernement eût-il annoncé qu'une commission serait nommée, un homme commit l'imprudence de dire que la commission ne viendrait pas, mais que les balles pleuvraient à sa place; et je trouve ce récit de

l'honorable monsieur corroboré par un passage d'une lettre publiée en décembre dernier par l'archevêque Taché, qui raconte ainsi les débuts de l'insurrection :

« L'assurance qu'on enverrait une commission ne fut point acceptée; on aima mieux croire, ainsi que le bruit en courait, qu'au lieu de leur accorder leurs droits, les autorités envoyaient des fers pour le chef et du plomb pour ceux qui le protégeraient. Cette conviction produisit le résultat qu'on devait en attendre. Les Métis songèrent à la résistance et à se défendre. Mal armés, sans munitions, sans provisions, ils s'emparèrent des magasins qui se trouvaient dans le voisinage. L'attaque inconsidérée faite contre eux, au Lac des Canards, fut une déclaration de guerre ».

Il y a dans tout ceci quelque chose de frappant pour un bon nombre : c'est une analogie singulière entre l'origine de cette rébellion et l'origine de la rébellion du Bas-Canada en 1837.

Dans le Bas-Canada, l'agitation avait duré plusieurs années, de même qu'elle a duré plusieurs années au Nord-Ouest, et ce fut aussi lorsque le gouvernement chercha à faire arrêter les chefs du mouvement que la rébellion éclata. Et sans aller plus loin, je suis heureux de rappeler que, si déplorable qu'ait été cette révolte du Bas-Canada, elle n'en a pas moins obtenu sur-le-champ aux Bas-Canadiens les droits qu'ils réclamaient en vain depuis tant d'années. Elle eut encore un autre résultat : ce fut de transformer soudainement une population jusque-là favorable à la rébellion et d'en faire spontanément les plus fidèles sujets que l'Angleterre ait jamais eus.

Cette transformation n'a pas encore eu le temps de s'opérer au Nord-Ouest : mais je n'ai pas le moindre doute que l'analogie ne se poursuive jusque-là, puisque le premier effet de la rébellion a été d'assurer aux Métis la reconnaissance des droits qui leur avaient été refusés jusqu'à cette époque.

L'accusation que je viens de porter contre le gouvernement n'est pas seulement d'avoir été négligent dans l'accomplissement de ses devoirs envers les Métis, mais aussi de leur avoir formellement nié des droits qui leur étaient dus. Je réitère cette accusation. J'accuse le gouvernement d'avoir méconnu, non seulement par omission, mais sciemment, par actes de propos délibéré, les droits légitimes des Métis. J'ai dit que le premier arrêté du conseil des ministres en exécution du statut avait été passé le 28 janvier 1885.

Que disait cet arrêté ? Il importe d'en étudier le contexte en vue de l'accusation que je viens de porter contre le gouvernement. Cet arrêté se lit ainsi :

« Vu le mémoire du ministre de l'Intérieur, en date du 26 janvier, portant qu'il est désirable, — en vue du règlement équitable des réclamations des Métis du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, qui auraient eu des droits au sol s'ils avaient résidé au Manitoba à l'époque du transfert et s'ils avaient produit leurs réclamations dans les conditions requises par l'Acte du Manitoba, ainsi que les réclamations de ceux qui, bien que résidant au Manitoba et ayant un titre équitable à participer à l'octroi, ne l'ont pas fait — de vérifier le nombre de ces Métis; lequel mémoire recommandait que le ministre de l'Intérieur fût autorisé à faire ce dénombrement et à employer trois personnes à cette fin . . .

L'arrêté pourvoit en premier lieu, vous le voyez, au relevé d'un dénombrement des Métis ayant droit à compensation, afin de régler équitablement les réclamations de ces Métis. Quel devait être ce règlement équitable ? L'arrêté est vague sur ce point; non seulement vague mais muet. Le règlement devait-il consister à donner ce qui avait été donné aux Métis du Manitoba, comme l'a insinué l'autre jour le député de Provencher ? Je prétends que non; je soutiens que le règlement que le gouvernement avait dans l'esprit et qu'il appelait équitable n'était pas celui auquel on en était arrivé en ce qui concerne les Métis du Manitoba. On me permettra bien de rappeler ici en quoi avait consisté ce premier règlement. On avait donné aux Métis du Manitoba, en premier lieu, à titre gratuit, les terres qu'ils occupaient jusqu'à concurrence de 160 acres chacun, en leur qualité de blancs; en second lieu, en extinction du titre indien, 160 acres de terre pour chaque chef de famille, plus 240 acres ou un *scrip* équivalent pour chaque enfant mineur. Etait-ce là le règlement qui devait être fait en vertu de l'arrêté ministériel du 28 janvier ? Pas le moins du monde, dis-je; et j'en prends à témoin sur ce point ce qu'a dit le premier ministre lui-même le 26 mars dernier lorsque cette affaire est venue devant cette Chambre.

Il a dit en cette occasion :

« Comme corps de nation, on a dit aux Métis que, s'ils voulaient être considérés comme des sauvages, il existait des réserves plus considérables où ils pourraient aller s'établir avec les autres sauvages; mais que, s'ils voulaient être considérés comme des blancs, ils auraient 160 acres de terre comme *homestead*. Mais ils ne sont

pas satisfaits de cela. Ils veulent avoir des *scrips* de quantité égale, je crois, à peu près deux cents acres — et alors obtenir en plus, comme un droit qui va de soi, leur *homestead* par-dessus le marché ».

Ainsi, vous le voyez, le gouvernement n'était nullement disposé, le 26 mars 1885, à traiter les Métis des Territoires du Nord-Ouest comme il avait traité les Métis du Manitoba. Si telle avait été son intention, le premier ministre aurait dit : Nous allons leur faire don, comme nous avons fait pour les Métis du Manitoba, des morceaux de terre qu'ils occupent en lots gratuits de 160 acres chacun, et cela leur tiendra lieu de *homestead;* en outre, en leur qualité d'Indiens, nous allons leur donner, en extinction de leur part du titre indien, des *scrips* terriens à concurrence de 160 acres pour chaque chef de famille et de 240 acres pour chaque enfant mineur. Mais non, rien de cela dans les paroles du premier ministre; ce qu'il a dit prouve assez son hostilité à ce mode de règlement. Il dit : Ou ils peuvent demander à être considérés comme des Sauvages, et alors ils peuvent s'en aller sur les réserves; ou bien, s'ils veulent être traités comme des blancs, ils peuvent avoir leur *homestaead* comme n'importe qui.

J'accuse donc le gouvernement, lorsqu'il adoptait l'ordre en conseil du 28 janvier 1885, de n'avoir pas eu l'intention de rendre justice aux Métis des Territoires du Nord-Ouest de la même manière qu'elle avait été rendue aux Métis du Manitoba. Au reste, l'intention contenue dans les paroles que je viens d'emprunter au premier ministre a été exécutée quatre jours plus tard, le 30 mars, lorsqu'un autre ordre en conseil fut passé. Et que disait ce nouvel arrêté ? Le voici :

« Le ministre de l'Intérieur est d'avis qu'il est urgent de faire droit à ces demandes : Premièrement, en donnant à chaque Métis chef de famille résidant dans les Territoires du Nord-Ouest, hors des limites du Manitoba antérieurement au 15e jour de juillet 1870, le lot ou morceau de terre dont il est présentement l'occupant incontesté et de bonne foi, pour y avoir résidé et l'avoir mis en culture, jusqu'à concurrence de 160 acres; et si le lot ou morceau de terre dont il a l'occupation *bona fide* comme susdit était de moins de 160 acres, la différence devant être compensée par une émission de *scrip* rachetable en terre, au taux d'un dollar l'acre; et le ministre est en outre d'avis qu'en ce qui concerne chaque Métis chef de famille résidant dans les Territoires du Nord-Ouest antérieurement au 15e jour de

juillet 1870 qui n'est pas présentement occupant *bona fide* d'une terre, un *scrip* devrait être émis en sa faveur, rachetable, en terre, jusqu'à concurrence de $100 ».

Suit un dispositif semblable concernant les enfants mineurs. Eh bien, analysons cet ordre en conseil. A quoi pourvoit-il ? Simplement à ceci : que le Métis recevra un octroi de 160 acres en qualité de *settler* ou de *homesteader,* mais qu'il ne lui sera rien donné en extinction de son titre indien. Si ce Métis est déjà en possession d'un lot de 160 acres, il en conservera la propriété à titre gratuit, rien de plus; si son lot n'a pas une étendue de 160 acres, il en recevra la différence, rien de plus. Il est donc bien manifeste qu'à cette date, aux termes mêmes de l'ordre en conseil, ce n'était pas du tout l'intention du gouvernement de donner aux Métis des Territoires du Nord-Ouest les mêmes droits que ceux qui avaient été donnés aux Métis du Manitoba. Or, la commission ne tenant son mandat que de cet arrêté, il était impossible pour les commissaires de faire autre chose que d'exécuter les dispositions contenues dans cet ordre.

Ils n'étaient pas autorisés à aller au-delà de ce que cet ordre en conseil les autorisait à faire. Cette commission fut confiée à MM. Street, Goulet et Forget, et dès leur arrivée au Nord-Ouest, dès qu'ils eurent commencé leur enquête, ils s'aperçurent tout de suite que le règlement projeté ne serait pas du tout un règlement, et que les Métis allaient être de nouveau désappointés et mécontents. Aussi, le 4 avril, M. Street télégraphiait-il en ces termes à M. Macpherson, alors ministre de l'Intérieur :

« Si les Métis le désirent, ne serait-il pas sage de leur donner des *scrips,* un de soixante ou deux de quarante dollars, leur permettant d'acquérir des titres d'occupation par voie possessoire sur les terres publiques ? Autrement, le gouvernement ne donne réellement rien pour le titre Sauvage. Me permettez-vous de donner avis que la commission prendra connaissance des réclamations autres que celles des Métis ? Pearce partage le premier avis ».

Dans cette dépêche, le commissaire fait donc remarquer tout d'abord que, s'il doit prendre l'ordre en conseil à la lettre, le gouvernement ne donne absolument rien en extinction du titre indien. Le jour suivant, une lettre partit à la suite du télégrame de M. Street, et elle est encore plus explicite :

CHER SIR DAVID,

« Nous sommes arrivés ici de bonne heure ce matin, et j'ai rencontré mes collègues de la commission au bureau des terres du Dominion à 10 heures. Leurs premières paroles furent pour poser la question dont vous entretient mon télégramme d'hier; ils me firent voir avec force que ce point pourrait devenir une formidable pierre d'achoppement dans nos négociations avec les Métis. De peur que vous n'ayez pas parfaitement saisi le sens de mon télégramme, je vais l'expliquer brièvement. Supposez un Métis résidant sur un lot, disons de 160 acres, et l'ayant occupé depuis le 15 juillet 1870, dans des conditions qui, s'il était un colon de race blanche, lui donneraient droit à un octroi de terre en vertu des clauses de *homestead* de l'Acte des terres du Dominion. Nous ne pourrions, aux termes de l'autorité que nous possédons, lui accorder plus de ces 160 acres, même s'il est chef de famille; nous ne pourrions lui accorder rien de plus pour sa réclamation comme Métis. Or, comme le gouvernement a toujours paru devoir traiter avec les Métis comme s'ils eussent eu des droits généraux supérieurs à ceux des colons étrangers ordinaires, et rien en extinction de leur titre indien. M. Pearce a discuté la question sur toutes ses faces avec nous, et est tombé d'accord avec nous sur l'urgence d'obtenir, si c'est possible, une autorisation qui nous permettrait de laisser les Métis réclamer la terre qu'ils occupent, en vertu des clauses de *homestead*, et de leur donner en plus des *scrips* pour $160 ou $240 suivant le cas, pour leur titre indien ».

Voilà la politique suggérée par M. Street dès qu'il eût commencé son enquête, et quelle fut la réponse ? Dès le lendemain arriva ce télégramme qui était au moins de six ou sept ans en retard :

W. P. R. STREET, C. R.,

Président de la commission des affaires métisses,

Winnipeg.

« Pas d'objection à votre suggestion d'accorder des *scrips* et de permettre aux occupants d'acquérir titres par voie possessoire dans le cas où ils en exprimeraient le désir ».

Enfin, justice était donc rendue à ces pauvres gens ! Depuis sept longues années, ils avaient pétitionné, mais toujours en vain. Le 26 mars, le premier ministre, de son siège en cette Chambre, avait donné comme sa politique que ces hommes n'avaient droit à aucuns privilèges spéciaux, qu'ils n'avaient rien des droits qui avaient été reconnus à leurs frères du Manitoba, mais qu'ils devaient être traités non comme Métis, non comme une classe particulière, mais soit comme des sauvages, soit comme des blancs, l'un ou l'autre. Enfin, le temps de la justice était arrivé pour eux. Enfin, ils recevaient ce qu'ils avaient sollicité en vain par plusieurs années de pétitionnement; et quelle était la cause de ce changement ?

En dix jours, du 26 mars au 6 avril, le gouvernement avait changé d'idée et de politique, et leur donnait ce qu'il leur avait refusé depuis des années. Quelle était la cause de ce réveil ? . . . Les balles du Lac aux Canards ! La rébellion du Nord-Ouest ! Le gouvernement les avait repoussés pendant des années, mais enfin ces hommes défendaient leur droit à la vie et à la liberté, et enfin le gouvernement se rendait et leur accordait ce qui leur appartenait. J'en appelle maintenant à tous les amis de la liberté dans cette Chambre; j'en appelle, non seulement aux libéraux qui siègent autour de moi, mais à tous les hommes qui ont dans la poitrine le coeur d'un Anglais, et je leur pose la question : quand des sujets de Sa Majesté ont pétitionné pour leurs droits pendant des années, et que ces droits n'ont pas été seulement perdus de vue, mais foulés aux pieds, et quand ces hommes risquent leur vie les armes à la main et se mettent en révolte, est-il un seul membre de cette Chambre qui dira que ces hommes ne devraient pas recevoir grâce de la vie par le fait même de se voir réintégrés dans la légitime possession de leurs droits ? est-il un membre de cette Chambre qui ne dira pas que les criminels dans cette rébellion, — s'il y a eu des criminels — sont, non pas ceux qui se sont battus, qui ont versé leur sang, qui sont morts, mais les hommes qui occupent ici, devant moi, les sièges ministériels ?

Monsieur l'Orateur, la rébellion est toujours un mal, c'est toujours une offense contre la loi fondamentale des nations; moralement, ce n'est pas toujours un crime. Dans la semaine même qui a précédé l'exécution de Riel, le ministre de la Milice a ainsi exprimé son opinion sur les rébellions : « Je déteste tous les rebelles; je n'ai aucune sympathie pour la rébellion, bonne, mauvaise ou indifférente ». Je dis plutôt : ce qui est détestable — j'emploie le mot dont l'honorable monsieur s'est servi — ce qui est détestable,

ce n'est pas tant la rébellion que le despotisme qui engendre la rébellion; ce qui est détestable, ce ne sont pas les rebelles, mais les hommes qui, ayant les avantages du pouvoir, n'en remplissent pas les devoirs; ce sont les hommes qui, ayant le pouvoir de redresser les torts, refusent de prêter attention aux pétitions qu'on leur adresse; ce sont les hommes qui, lorsqu'on leur demande un pain, donnent une pierre. L'honorable monsieur déteste tous les rebelles, dit-il. Je me demande s'il comprend dans ce sentiment de haine le grand rebelle dont la fière statue se dresse ici, pour ainsi dire à portée de mon bras. J'oserai dire que si cet homme, auquel le gouvernement canadien a fait élever une statue ici, avait pu revenir à la vie aujourd'hui et reprendre sa place sur les bancs des ministres, il se serait rappelé qu'un jour il avait été rebelle lui aussi.

Mais j'ai vu un temps où le ministre de la Milice n'éprouvait pas cette horreur des rébellions qu'il professe aujourd'hui. J'ai vu un temps où le ministre de la Milice n'avait pas pour les rebelles cette haine implacable qu'il affichait publiquement à la face du pays, pour ainsi dire à portée de voix d'un malheureux condamné à mort; j'ai vu un temps où le ministre de la Milice avait dans le coeur la plus vive sympathie précisément pour ce même rebelle auquel il a fait allusion et dont il a sonné à l'avance le glas funèbre lorsqu'il est allé à Winnipeg protester de sa haine pour la rébellion. Riel avait déjà été rebelle une fois; il avait déjà été mis en accusation auparavant, non pour simple rébellion, mais pour meurtre compliqué de rébellion. Cet honorable monsieur, qui maintenant éprouve une telle haine pour les rebelles, ouvrit la bouche en cette occasion. Dans une certaine circonstance, cette Chambre fut saisie de résolutions ayant pour effet de couvrir d'amnistie toutes les offenses se rattachant à cette rébellion et tous les insurgés, à l'exception de Riel et de quelques autres, à qui l'on accordait même une amnistie mitigée. Eh bien, l'honorable monsieur a pris la parole dans cette occasion. A-t-il alors proclamé, comme il le fait aujourd'hui, son horreur pour la rébellion ? A-t-il alors tenu le langage qu'il a tenu récemment à Winnipeg ? A-t-il dit qu'il détestait tous les rebelles ? A-t-il dit : « J'éprouve une haine extrême pour tous les rebelles; je n'ai aucune sympathie pour la rébellion, bonne, mauvaise ou indifférente » ? Non, mais voici ce qu'il a dit :

« M. Caron dit qu'il votera contre la résolution parce qu'elle ne donne pas une solution complète des difficultés du Nord-Ouest. Ayant voté contre l'expulsion de Riel de cette Chambre, il ne peut

voter son bannissement du pays. Une amnistie complète serait la seule solution pratique, et il est convaincu que les mêmes difficultés vont recommencer l'an prochain. ».

Monsieur l'Orateur, tel était le sentiment de l'honorable monsieur à cette époque. Eh bien, si alors Riel avait droit à une amnistie pleine et entière, n'avait-il pas droit, au moins, à une commutation de peine après la dernière rébellion, qui n'avait pas été assombrie par un acte comme celui qui a ensanglanté les pages de la première rébellion ? L'honorable monsieur a dit naguère, il a répété maintes et maintes fois que la première rébellion était parfaitement justifiée. Or, si la première rébellion était justifiée la seconde ne l'était-elle pas également ? Où en seraient les Métis aujourd'hui si cette dernière rébellion n'avait pas eu lieu ? Auraient-ils obtenu les droits dont ils jouissent maintenant ? Je déclare que le gouvernement a été trouvé coupable, devant l'opinion publique, de n'avoir cédé que devant l'insurrection, et non pas devant les justes représentations des Métis, et qu'il a littéralement forcé ces gens à se révolter.

Monsieur l'Orateur, voilà ma pensée telle que je l'ai déjà exprimée dans d'autres occasions. J'en appelle, cette fois, comme j'en ai appelé d'ailleurs, à tous les amis de la liberté, à tous ceux qui, pendant ce dernier quart de siècle, ont senti palpiter leur coeur chaque fois qu'on se battait en quelque coin du monde pour la cause de la liberté; à tous ceux qui ont sympathisé avec les Italiens, lorsqu'ils délivraient leur pays du joug de l'Autriche; avec les Américains, dans leur lutte de Titans pour l'unité nationale et la suppression de l'esclavage des noirs; avec les Mexicains dans leur triomphante résistance à la domination étrangère que l'Empereur des Français cherchait à leur imposer; avec les Français eux-mêmes dans leurs efforts généreux, bien que souvent mal dirigés, pour élever chez eux ce boulevard de la liberté, le gouvernement parlementaire et responsable; avec les populations du Danube, lorsqu'elles ont cherché à se débarrasser de la dégradante domination des Turcs. Et lorsque enfin . . . enfin . . . un groupe de nos propres compatriotes se lèvent les armes à la main pour revendiquer des droits longtemps méconnus, des droits dont la justice a été reconnue sur-le-champ dès qu'ils les eurent réclamés par la voix de leurs fusils, devrons-nous n'avoir aucune sympathie pour eux ?

Monsieur l'Orateur, ces hommes étaient dans le tort; il fallait écraser la rébellion; c'était le devoir du gouvernement d'affirmer

son autorité et de venger la loi; tout cela est vrai, mais, je le demade à tous les amis de la liberté, n'y a-t-il pas dans leur coeur quelque chose de plus fort que tous les raisonnements contraires, qui leur dit que ces hommes étaient excusables ? Telle est, telle a toujours été ma pensée. Je l'ai souvent exprimée ailleurs. J'ai pu, il est vrai, m'apercevoir depuis que j'avais grandement scandalisé les journalistes tories et les députés tories. Je sais très bien ce que c'est que la loyauté des tories. Les tories, de tout temps, se sont targués de loyauté pour la prêcher aux autres. Ils ont toujours été forts en loyauté, tant qu'elle leur rapporte profit. Sous le règne de Jacques, les tories étaient fatigants de loyauté, parce que la tyrannie du roi pesait sur les whigs et les dissidents; mais lorsque enfin la tyrannie de Jacques s'appesantit sur les tories eux-mêmes et sur l'église selon leur coeur, leurs idées d'ilotes reçurent un choc des plus salutaires. Ils se rangèrent à côté des whigs, et — ô abomination des abominations ! — ils épaulèrent le mousquet, firent alliance avec le prince d'Orange et le placèrent sur le trône, et, encore de notre temps, c'est, je crois, l'opinion courante chez les tories que ce fut un jour heureux pour l'Angleterre que celui qui vit éclater cette rébellion.

Si nous passons d'Angleterre en ce pays, nous voyons le même spectacle. En 1849, nos tories ont fait grande parade de leur loyauté à tous crins tant qu'ils ont pu espérer que le gouverneur-général se montrerait déloyal au peuple; mais à peine eurent-ils vu le gouverneur-général se montrer loyal au peuple, que leur propre loyauté s'évaporait par tous les pores et s'évanouissait en l'air. Cette fois, ils n'ont pas épaulé le mousquet — c'eût été une arme trop noble : — c'est avec des oeufs et des pierres qu'ils poursuivirent le représentant de Sa Majesté. Ils ne prirent pas le fusil, mais avec des plumes et de l'encre ils écrivirent et signèrent des manifestes annexionnistes.

Monsieur l'Orateur, nous pouvons poursuivre ce récit jusqu'au temps où ce gouvernement a pris le pouvoir : lorsqu'il a inventé sa Politique Nationale, et lorsqu'on leur objectait que ce serait une politique injuste et peu généreuse envers l'Angleterre et qu'elle pourrait bien mettre en péril le lien britannique, les tories ne nous ont-ils pas répondu froidement : « Eh bien, tant pis pour le lien britannique ! »

Eh bien, voilà ce que c'est que la loyauté des tories. Ces gens-là sont prêts à sacrifier le lien britannique, si le lien britannique devient un obstacle à leur ambition; ils le sacrifieront sans

remords, le jour où il sera une barrière entre eux et les délices du pouvoir; ils le sacrifieraient demain pour le simple appât du gain le plus sordide ! Et ce sont ces hommes qui affectent d'être scandalisés quand nous professons de la sympathie pour les gens de l'Ouest qui ont eu le coeur de revendiquer jusqu'au bout des droits longtemps méconnus ! . . .

Je ne permettrai certes pas à des hommes qui ont un tel passé de me donner une leçon de loyauté. Je suis sujet britannique, et je m'honore, autant que qui que ce soit dans cette Chambre, de ce noble titre. Mais que l'on n'attende pas de moi que je laisse ce gouvernement fouler aux pieds des compatriotes sans amis, sans défenseurs, sans protecteurs et sans représentants, dans cette Chambre : ce n'est pas là ce que j'entends par loyauté; j'appellerais plutôt cela de l'esclavage.

Je suis sujet britannique, mais ce n'est pas une loyauté du bout des lèvres que la mienne. Si les honorables messieurs de la droite veulent lire l'histoire, ils verront que mes ancêtres, dans toutes leurs luttes passées contre la couronne d'Angleterre, n'ont jamais voulu autre chose que d'être traités comme des sujets britanniques et qu'aussitôt qu'ils se sont vus traités comme tels, ils ont pris place à côté des plus loyaux sujets que l'Angleterre eût jamais, sans toutefois perdre le souvenir du pays de leurs aïeux. Puisque notre loyauté est suspectée par les honorables messieurs de la droite, je ne puis mieux faire que de citer l'expression même des sentiments de ma race et de mon parti, tels qu'ils ont été exprimés il n'y a pas longtemps par mon honorable ami de Mégantic (M. Langelier), dans une circonstance qui n'avait rien de politique. L'été dernier, le Canada recevait la visite d'un certain nombre de délégués de chambres de commerce de France. Ceux-ci ont été reçus à Québec par le conseil municipal, qui leur présenta une adresse, et dans cette occasion l'honorable député de Mégantic, en sa qualité de maire, s'est exprimé en ces termes :

« La fortune de la guerre a voulu que nos destinées politiques fussent unies à celles de l'Angleterre, et quand nous voyons tous les avantages que nous avons retirés du nouvel état de choses, notre regret d'être séparés de la France n'est pas sans compensation. Si nous pouvons établir avec la France des relations commerciales étendues, il ne nous manquera plus rien; nous conserverons un régime politique dont nous nous trouvons bien et nous obtiendrons en même temps la satisfaction de nos intérêts et de nos sentiments ».

Voilà quelle est encore la loyauté des Canadiens français d'aujourd'hui, qui marchent sur les traces de leurs pères. Eh ! quelle objection y a-t-il à cela ? Nous parlons français, ce qui est pour nous un grand désavantage au point de vue strictement utilitaire, puisqu'il nous faut de plus apprendre une langue étrangère pour prendre notre part du mouvement national en ce pays. Il faut, bon gré mal gré, que tous parlent l'anglais, tant bien que mal. L'unité de langue serait peut-être préférable, au point de vue purement utilitaire; mais le français est la langue de nos mères, c'est la langue qui évoque dans nos esprits les plus saintes associations d'idées, celles qui pénètrent les premières au coeur de l'homme et qui ne meurent jamais; et tant qu'il y aura des mères françaises, notre langue ne saurait disparaître. Mais ce sentiment n'offre aucune incompatibilité avec notre loyauté envers l'Angleterre, et nous sommes loyaux à l'Angleterre. Et si l'on me demande un trait de cette loyauté, je n'en puis trouver de plus beau que le mot d'une dame canadienne-française à M. de Belvèze, qui en 1855 visita le Canada sur l'ordre de Napoléon III : « Nos coeurs sont à la France, nos bras à l'Angleterre ». Mais la loyauté doit être réciproque. Ce n'est pas tout que le sujet soit loyal envers la Couronne; il faut aussi que la Couronne soit loyale envers le sujet. En ce qui la concerne, l'Angleterre a noblement, généreusement fait son devoir; mais ici, c'est le gouvernement canadien qui n'a pas fait son devoir à l'égard des Métis. Le ministère est tout scandalisé, et ses amis feignent aussi d'être bien scandalisés de ce que ces hommes réclament leurs droits, qu'ils les aient même réclamés le fusil à la main. Le gouvernement a-t-il été loyal envers ces Métis ? Non, puisque, s'il en avait été ainsi, les troubles n'auraient pas eu lieu. Or, si le gouvernement ne respecte pas la loi, et si par suite de ces dénis de justice, des hommes sont poussés à braver la loi et à revendiquer leurs droits les armes à la main, je dis que le gouvernement est tenu de faire son examen de conscience et de s'assurer s'il a fourni quelque cause d'insurrection; et dans ce cas, il doit loyalement donner le bénéfice des circonstances aux coupables. C'est ce que nous avons prétendu dans le Bas-Canada, et c'est une des raisons pour lesquelles nous avons pris cette affaire tant à coeur.

Malheureusement, ce n'est pas là la doctrine du gouvernement. Cette doctrine a été énoncée tout autrement dans le mémoire que le gouvernement a publié peu de temps après l'exécution de Louis Riel. Peu après cette exécution, le gouvernement a jugé à propos — et je ne l'en blâme pas — de mettre sa défense devant le pays,

dans un document très élaboré portant la signature de l'ancien ministre de la Justice, sir Alexander Campbell. Voici ce qu'on y lit dès les premières phrases :

« Les adversaires du gouvernement ont accusé celui-ci d'avoir provoqué, sinon rendu justifiable la rébellion, par la mauvaise administration des affaires des Territoires du Nord-Ouest, et en ne prêtant aucune attention aux justes réclamations des Métis. Je ne crois pas qu'il convienne de traiter ici cette question, dont se sont emparés les partis politiques. Lorsque ces accusations seront portées d'une manière constitutionnelle, le gouvernement, qui est responsable aux représentants du peuple, sera en état d'y répondre et d'en démontrer le néant ».

Que le gouvernement doive être forcé de rendre compte de ses actes, cela va de soi. Il est responsable au peuple; rien de plus simple. Mais ce n'est pas ici la principale prétention du gouvernement. Le principe posé par celui-ci est que, lorsque le peuple canadien est appelé à juger l'acte du gouvernement en exécutant Riel, la question de savoir si oui ou non la rébellion a été provoquée ne doit pas entrer en ligne de compte dans ce jugement. A-t-on jamais entendu parler d'une doctrine plus inconstitutionnelle, plus inacceptable que celle-là ? Je prétends, moi, que c'est là quelque chose d'absolument contraire à la saine doctrine; car s'il est une circonstance où le gouvernement est tenu de s'assurer tout d'abord s'il y eut provocation à la faute qui a entraîné la peine de mort, n'est-ce pas lorsqu'il s'agit d'un crime purement politique ? C'est toujours avec regret, j'en suis convaincu, que le ministre de la Justice se voit dans l'incapacité de faire un rapport favorable à la commutation d'une sentence capitale. Dans ce pays, chaque fois qu'une sentence de mort est prononcée contre un de nos semblables, c'est le devoir du ministre de la Justice d'examiner de près les causes du crime afin de s'assurer si les exigences de la loi ne seraient pas aussi bien satisfaites autrement que par la peine capitale. Rien n'est épargné pour en arriver à cette conclusion. Et cependant l'on vient nous dire ici que, lorsqu'un homme est accusé d'un crime politique, le gouvernement n'a pas à s'occuper de savoir s'il y a eu provocation ou non de la part de la Couronne ! Aux yeux de ce gouvernement, toutes les rébellions sont les mêmes, provoquées ou non, et doivent être traitées de la même manière. Vous n'avez pas d'alternative; toutes les révoltes sont essentiellement, également coupables. Vous devez trouver également mauvaises la révolte de Junius Brutus et

la tentative d'insurrection de Catilina. Eh bien, c'est si peu ma manière de voir que c'est précisément là l'un des points sur lesquels je cite le gouvernement devant le tribunal de l'opinion. C'était son devoir, lorsqu'il eut à décider si la sentence de mort serait exécutée sur la personne de Riel, de s'assurer avant tout si celui-ci n'avait pas été provoqué à l'acte qui l'a mis en si fâcheuse position. Or le gouvernement n'en a rien fait; il est donc, de son propre aveu, coupable d'avoir foulé aux pieds un devoir qui est l'un des plus sacrés qui soient imposés à l'homme. De fait, cette monstrueuse doctrine du gouvernement est si insoutenable qu'il n'a pas osé la soutenir jusqu'au bout. Avant même la conclusion de son factum, sir Alexander Campbell avait abandonné sa théorie, car on trouve au bas tout à fait les lignes suivantes :

« Que le fait seul de rébellion doive être puni de mort, voilà une question sur laquelle les opinions peuvent d'ifférer. La trahison sera probablement toujours considérée, comme elle l'est actuellement parmi les nations civilisées, le plus grand des crimes; mais l'exécutif doit juger chaque condamnation d'après les faits propres à chacune, et en disposer en tenant strictement compte de toutes les circonstances qui l'accompagnent. Dans le cas qui nous occupe, c'était une récidive » . . .

L'ex-ministre de la Justice commence par poser en principe que nous ne devons pas prendre en considération les causes qui ont amené la rébellion; manière fort commode de fermer la bouche aux adversaires, mais qui ne l'a pas empêché, lui, de noter le fait que c'était une seconde offense. En effet, c'était une seconde offense, car c'était la seconde fois que le gouvernement se rendait coupable de provocation; c'était la seconde fois que Riel était rebelle, par suite de la conduite du gouvernement conservateur. Je ne suis pas de ceux qui voient un héros en Riel. La nature l'avait doué d'un grand nombre de qualités, mais elle l'avait dépourvu de cette suprême qualité sans laquelle toutes les autres, en dépit de leur éclat, ne sont d'aucune utilité. La nature l'avait dépourvu d'un esprit bien équilibré. Dans ses pires moments, il n'était bon qu'à interner dans un asile; dans ses meilleurs moments, c'était un monomaniaque religieux et politique. Mais ce n'était pas un méchant homme, — je ne crois pas du moins qu'il fût le méchant homme qu'une certaine presse nous représente. Il est vrai qu'à l'enquête un fait des plus dommageables a été relevé à sa charge; il est vrai qu'il avait offert d'accepter une somme d'argent du gouvernement. Mais, en justice pour

sa mémoire, il importe que toutes les circonstances de cet incident soient mises devant la Chambre. Il est évident qu'en acceptant cet argent, sa raison troublée ne lui faisait pas voir que ce fût une trahison de la cause de ses compatriotes . . .

Quelques députés : — Oui, oui.

M. Laurier : — Certes, monsieur l'Orateur, je sais fort bien que les honorables députés qui m'interrompent en ce moment n'auraient pas compris les choses de cette manière : mais aussi, je leur attribue des facultés mentales mieux équilibrées que celles de Louis Riel. Il est évident que, s'il a voulu accepter cet argent, dans son esprit malade ce n'était pas dans l'intention de trahir ses compatriotes, mais plutôt de travailler pour eux d'une autre manière : ne disait-il pas qu'il irait fonder avec cet argent un journal aux Etats-Unis et soulever les autres nationalités . . .

Un député : — Susciter une autre rébellion.

M. Laurier : — Je concède que, si cette intention eut été exprimée par un homme en pleine possession de son intelligence comme mon honorable interrupteur ami du gouvernement, ce serait assez pour étouffer toutes nos sympathies à son égard, mais il y a une atténuation que nous ne pouvons raisonnablement pas mettre de côté : c'est qu'il est prouvé que, si Riel n'était pas totalement dénué de raison, au moins personne ne peut nier que, pour ce qui touche à la politique, son cerveau était détraqué. Or, est-il juste d'appliquer les mêmes règles dans le cas d'un esprit faussé comme dans le cas d'une intelligence parfaitement saine ? Rien ne serait plus faux, plus injuste. Il ne saurait y avoir, à mes yeux, de discussion sur l'état mental de Riel. Le printemps dernier et au commencement de l'été, lorsque arrivèrent les premières nouvelles de ses faits et gestes dans le Nord-Ouest, lorsqu'on l'entendit dire qu'il allait établir des monarchies dans le Nord-Ouest, qu'il allait déposer le Pape et créer un pape américain, ceux qui ne le connaissaient pas purent le prendre pour un imposteur, mais ceux qui le connaissaient comprirent tout de suite ce qu'il y avait chez lui. Dans la province de Québec, il n'y eut pas un moment de doute à ce sujet. Il n'y avait peut-être pas dans toute la province un seul homme qui ne sût qu'il avait déjà été plusieurs fois interné à Beauport; la population de Québec n'eut donc qu'une pensée, c'est que le pauvre malheureux venait de

retomber dans un des accès auxquels il était sujet. Quand ses avocats furent choisis et qu'ils commencèrent à se préparer pour le procès, ils virent du premier coup d'oeil que, s'il devait compter sur la justice, sur la plus simple justice, ils n'avaient qu'une chose à faire : plaider folie.

On dit qu'il a eu un procès équitable. Je le nie formellement. Je ne reviendrai pas sur les arguments qui ont été invoqués à ce sujet : je me contenterai de signaler une seule particularité à l'attention de mes collègues. Cet homme a demandé un délai d'un mois pour son procès; il a obtenu huit jours. Etait-ce là de la justice ? Etait-ce de la justice britannique ? Etait-ce donner *fair play* à l'accusé ? Quand il déclarait sous serment qu'en justice pour sa défense, il lui fallait un délai d'un mois, quelles grandes raisons publiques y avait-il de ne pas se rendre à sa demande ? Quelles grandes raisons publiques exigeraient donc le rejet d'une demande de cette nature ? C'est cependant ce que l'on a fait. Et puis quand il demandé des témoins indispensables à sa cause, a-t-on fait droit à sa requête ? Non, il s'est vu refuser tout cela. Je rappellerai ici à la Chambre l'affidavit de Riel, attestant qu'il avait besoin de plusieurs témoins, entre autres de Gabriel Dumont, de Michel Dumas et d'autres. J'admets qu'il était assez difficile d'assigner Gabriel Dumont et Michel Dumas, tous deux contumaces; mais il faut se rappeler qu'il proposait une alternative. Voici ce qu'il demandait sous serment :

« Qu'à moins que le gouvernement du pays, ou cette honorable cour ne me fournisse les moyens d'amener ces témoins devant cette cour, il est essentiel à ma défense que les divers papiers, écrits et documents qui m'ont été enlevés quand je me suis rendu au général Middleton, et qui m'ont été pris par lui et ses officiers dans ma maison plus tard, soient mis entre les mais de mes avocats, pour qu'ils les examinent et les étudient avant que je subisse mon procès ».

Vous voyez de quelle manière injuste on a traité l'accusé en cette occasion. Il demandait de deux choses l'une. Il disait : Fournissez-moi certains témoins, Gabriel Dumont et Michel Dumas et autres; ou bien, si vous ne pouvez ou ne voulez pas faire cela, rendez à mes avocats les papiers qui m'ont été enlevés à Batoche. Y eut-il jamais requête plus raisonnable ou plus modérée présentée devant une cour de justice ? Cet homme disait simplement : Je n'insisterai pas absolument sur ces témoins essentiels à ma cause, si vous ne pouvez pas les amener ici, mais au moins il y a une chose que vous pouvez faire pour moi : c'est de me donner communication

des papiers qui m'ont été enlevés à Batoche. Pourquoi ces papiers n'ont-ils pas été produits ? Raison d'Etat ! . . . Allons donc ! ces papiers ont été demandés durant la présente session, et le gouvernement a spontanément consenti à leur publication sans la moindre objection. Où pouvait donc être, alors, cette raison d'Etat ? Il est vrai que ces papiers n'ont pas encore été mis devant nous, mais, au moins la raison d'Etat invoquée au procès ne l'a pas été ici, et pourquoi ? Parce que cette raison n'aurait pas soutenu un instant d'examen devant ce parlement.

Il y a plus, après ce procès incomplet, le jury a recommandé le prisonnier à la clémence du tribunal. Le ministre des Travaux Publics a dit l'autre jour que c'était chose tout ordinaire que ces recommandations à la clémence du tribunal. Assurément, ce ne sont pas là des choses extraordinaires, mais ce qui est très extraordinaire, par exemple, c'est que le gouvernement ne tienne aucun compte de ces recommandations. C'est là le fait extraordinaire qu'on a vu en cette occasion. Après le procès, il y avait dans l'esprit de bon nombre de partisans du gouvernement une telle conviction que pleine et entière justice n'avait pas été rendue, qu'ils présentèrent sur-le-champ une pétition au gouvernement pour demander une commission chargée de faire l'examen du prisonnier, afin de s'assurer s'il était sain d'esprit ou non. Cette pétition a été présentée à maintes reprises, m'informe-t-on, au gouvernement par des amis du gouvernement. Celui-ci n'a pas refusé, mais il a traité cette pétition comme il avait traité toutes celles des Métis : il a différé, différé, jusqu'à la semaine même qui devait précéder l'exécution. Et alors vint la commission . . . Etait-ce bien une commission ? Je ne sais pas au juste ce que c'était. Quelles instructions avaient été données, c'est ce que nous ignorons. Mais ce que nous savons, c'est que le 8 novembre 1885, juste une semaine avant l'exécution, deux médecins de l'Est étaient à Régina et faisaient l'examen du prisonnier. Ces personnes étaient-elles envoyées à Régina avec mission de conseiller ou non au gouvernement, l'examen étant fait, la commutation de la sentence ? Je dis péremptoirement que non.

C'est encore une accusation que je porte contre le gouvernement : lorsqu'il a envoyé cette prétendue commission à Régina pour faire l'examen de Riel, ce n'était pas avec mission de déterminer la question, si la sentence devait être exécutée ou commuée, mais c'était simplement pour jeter de la poudre aux yeux du public, afin de permettre au gouvernement de dire : Nous avons consulté des spécialistes, et ils ont conclu à l'absence de folie. Mais, monsieur

l'Orateur, il est en preuve qu'au moment même où cette commission siégeait à Régina, pendant que le docteur Lavell et le docteur Valade faisaient subir un examen à Riel le 6, le 7 et le 8 novembre, pour voir s'il était sain d'esprit ou non, en ce moment même le gouvernement avait décrété inexorablement la mort de Riel. Voilà qui restera à la honte du gouvernement, peut-être plus que tout le reste, parce qu'en ce moment-là même, il jouait tout simplement la comédie. Ce n'était pas la justice qui l'inspirait; il voulait simplement aveugler, tromper le public.

Je sais très bien que l'ordre en conseil contenant la décision finale du gouvernement a été passé le 12 novembre; mais plusieurs jours avant cette date, le gouvernement avait formé son jugement. C'est vers cette date que le ministre de la Milice fit un voyage au Nord-Ouest. Il arrivait à Winnipeg le 7 ou le 8 novembre, de sorte qu'il avait dû quitter Ottawa vers le 3 ou le 4, ou même le 2 novembre. Or, avant même le départ de l'honorable ministre d'Ottawa pour Winnipeg, la sentence contre Riel, sans être formellement enregistrée, était irrévocablement confirmée par les conseillers de Son Excellence. Nous en avons la preuve du premier ministre lui-même. Voici une lettre qu'il écrivait au ministre de la Milice :

Mon cher CARON,

« Vous vous plaignez d'être accusé d'avoir quitté Ottawa avant que le gouverneur en conseil eût pris une décision à l'égart de Louis Riel, et d'avoir déserté votre poste afin de ne pas participer à cette décision.

« Cela est tout à fait faux; puisque avant même votre départ pour Winnipeg, le conseil en était venu à la conclusion, en votre présence comme membre du conseil, qu'il était nécessaire, dans l'intérêt de la justice, que la sentence fût mise à exécution. »

Il faut rendre au ministre de la Milice ce qui lui est dû; il a eu sa large part du sang de Louis Riel; il n'est que juste qu'il ait ce qui lui appartient. Dès avant son départ d'Ottawa, la décision finale avait été arrêtée entre lui et ses collègues. Qu'il garde toute sa part de mérite, si l'on peut appeler cela du mérite, ou qu'il ait sa pleine part de honte ! Qu'il ait sa part de responsabilité dans la comédie qui a été jouée par la suite devant le public. Car enfin, je le demande à tout homme sensé, — je le demande à tous ceux qui siègent sur

les banquettes de l'opposition, — je le demande à tous les citoyens du pays : y eut-il jamais rien de plus honteux de la part d'un gouvernement que d'envoyer, dans le seul but de se moquer du public, une commission pour s'assurer de l'état mental d'un prisonnier, lorsqu'il était finalement décidé entre eux que l'exécution aurait lieu quand même ? Pourquoi donc cette enquête sur l'état d'esprit du prisonnier, si le gouvernement avait dès lors décidé et statué qu'il serait pendu ? Pourquoi ? Ce qui est arrivé depuis le fait voir; c'était pour pouvoir dire au peuple du Canada : Nous avons consulté des hommes de l'art, ils ont fait leur rapport, et c'est sur leur rapport que nous avons agi !

Ce n'est pas sur ce rapport qu'ils ont agi.

Le rapport médical n'est qu'un leurre; ce n'est pas là-dessus qu'ils ont agi, puisque lorsqu'il a pu leur parvenir il y avait déjà longtemps que leur décision était prise; et c'est pour cela que j'accuse le gouvernement devant le pays, non seulement parce qu'il s'est rendu coupable d'une cruauté, mais parce qu'il a cherché à tromper le peuple de ce pays. Monsieur l'Orateur, si le gouvernement voulait sincèrement s'assurer si Riel était fou ou non, il n'avait nullement besoin d'une commission pour cela. Il lui suffisait de relire l'histoire du prisonnier; il lui aurait même suffi d'examiner sa conduite durant la rébellion. Nous avons désormais devant nous un fait qui appartient à l'histoire : c'est que, lorsque Riel suscitait cette rébellion, il avait choisi comme secrétaire et conseiller en chef un fou notoire, William Joseph Jackson, le signataire de ses lettres et de ses arrêtés en conseil.

Quel est l'homme qui prétendra que, si Riel avait été en pleine possession de ses facultés mentales, s'il avait eu une saine perception des choses, s'il avait été capable de discerner, il aurait accepté un fou comme son principal conseiller ? Cette circonstance n'a-t-elle pas frappé les honorables messieurs de la droite ? L'un des plus grand sujets d'amertume qu'ait jamais éprouvés le peuple du Bas-Canada, c'est la croyance courante que la justice n'a pas été la même pour Louis Riel que pour William Joseph Jackson. Jackson a eu, lui aussi, son procès, et je dois rendre cette justice aux avocats de la Couronne dans son affaire, qu'ils ont fait leur devoir. Dès le début, ils admirent la folie du prisonnier et recommandèrent l'acquittement. Le procès de Jackson eut lieu le 26 juillet dernier. M. Osler, avocat de la Couronne, s'exprima en ces termes en ouvrant le procès :

« Le prisonnier est accusé d'avoir pris part à la récente rébellion, d'avoir rempli les fonctions de secrétaire particulier de Louis Riel, le chef de cette insurrection. Il est donc formellement accusé de ce crime; mais il paraît que son avocat, M. McArthur, est en mesure de vous donner une preuve satisfaisante de l'aliénation mentale de l'accusé et de vous démontrer qu'il n'est réellement pas et n'était pas responsable des actes qu'il a commis.

« La Couronne ne se propose pas de contester cette allégation de l'avocat de l'accusé. De fait, la preuve est fournie par les médecins qui ont été chargés par la Couronne de faire l'examen de l'accusé, et la preuve qui est parvenue à la connaissance de l'avocat de la Couronne pendant qu'il préparait d'autres procès, démontre que l'accusé, à l'époque où il a commis les actes qui lui sont imputés, n'en était pas mentalement responsable ».

Il importe de voir quelle sorte de preuve a été fournie en cette occasion. C'est le Dr Jukes qu'on interroge :

« Par M. Osler : — Q. Est-il tellement fou que l'on puisse dire qu'il n'est pas responsable de ses actes ? — R. Il y a des moments où je considère qu'il est très responsable. Aujourd'hui il a parlé et raisonné avec moi d'une manière très claire; mais il y a trois jours il était détraqué. Je ne crois pas que, si on l'amenait ici tout à coup, sans préparation, il serait capable de conduire son procès et de se rendre justice à lui-même.

« Q. Votre opinion est donc, dans une mesure très large, qu'il ne pourrait pas contrôler ses actions ? — R. Je n'ai jamais rien vu en lui qui me donne l'impression que ses actions soient incontrôlables; ses idées sont plutôt des hallucinations. Il a des idées particulières sur des matières religieuses, concernant l'insurrection et la religion nouvelle dont il pense Riel le fondateur et qu'il croit de son devoir de soutenir.

« Q. Est-ce que ses idées auraient pu l'engager à commettre un crime ? — R. S'il parlait d'une manière rationnelle, je crois que oui, mais il ne parle pas sensément.

« Q. Alors, vous ne le tiendrez pas responsable d'actes commis sous l'influence de ses idées ? — R. S'il commettait des actes dans la condition où il est aujourd'hui, je ne l'en tiendrais pas responsable. La plus légère excitation produit sur lui un grand effet. Riel m'a dit qu'il l'avait fait prisonnier dans son propre intérêt, parce qu'il n'aurait pas été prudent de le laisser en liberté ».

Eh bien, monsieur l'Orateur, j'en appelle à tout homme impartial : si cela s'appliquait à William Joseph Jackson, cela ne s'appliquait-il pas également, et à la lettre, à Louis Riel ? Ces deux hommes n'étaient-ils pas maniaques sur les mêmes sujets ? Jackson parlait sensément, mais il avait des hallucinations; il en était de même pour Riel. Cependant, l'un est acquitté et interné dans un asile, d'où on lui permet ensuite de s'évader, tandis que Riel monte sur l'échafaud. Aujourd'hui Jackson est libre, Riel est en terre. Comment voulez-vous donc que j'en arrive à une autre conclusion que celle-ci : on n'a pas accordé à l'un la même mesure de justice qu'à l'autre ? Loin de moi de vouloir soulever les préjugés de races; mais, qu'on y songe, les préjugés ne sont pas toujours le fruit des mauvaises passions; ils sont quelquefois l'excès des plus nobles sentiments; le préjugé national peut être l'expression d'un légitime orgueil national. Aussi, quand le peuple du Bas-Canada vit qu'un des prisonniers était traité d'une certaine manière, et que l'autre était traité différemment, n'était-il pas justifiable de ressentir cette injustice comme il l'a ressentie ?

Nous avions toujours ignoré, jusqu'à ce que le ministre des Travaux Publics eût parlé l'autre jour, quelle avait été la véritable raison de l'exécution de Riel. Nous la connaissons maintenant : l'honorable monsieur a parlé, et nous avons pu lire clairement dans ses paroles. Le gouvernement avait pourtant lancé un écrit pour se disculper. Mais non, l'utilité de cet écrit n'existe plus; elle n'a jamais existé; aucune des raisons qui y sont données pour justifier l'exécution n'était la véritable. La seule utilité de cette publication n'a peut-être été que de fournir au bureau des impressions officielles la chance de raffermir la confiance chancelante de quelques partisans du gouvernement. Aujourd'hui, par exemple, nous connaissons la véritable raison de l'exécution de Riel : la voici telle que nous l'a donnée le ministre des Travaux Publics :

« Nous avions devant nous ce fait, que Louis Riel avait, quinze ans avant ces événements, commis un acte qui fut considéré dans le temps comme méritant le châtiment le plus sévère. Le prisonnier Louis Riel n'a pas été alors condamné à ce sévère châtiment; on lui permit seulement de passer cinq années à l'étranger; il ne fut pas même amené devant un tribunal pour subir son procès, et y être puni ou absous, pour la mort de Thomas Scott.

Voilà donc la raison : la mort de Thomas Scott.

Puisque j'ai nommé Thomas Scott, qu'on me permette de m'arrêter un instant aux événements que ce nom évoque. Le ministre des Travaux Publics a dit l'autre jour que ceux qui sympathisaient avec Riel ne pouvaient condamner le gouvernement pour l'avoir exécuté, puisqu'ils l'avaient excusé lui-même pour l'exécution de Scott, et que l'unique défense dans son cas était de dire que cet acte avait été commis par un gouvernement *de facto*.

Ce n'était pas là la vraie raison. Le gouvernement de Riel était-il un gouvernement *de facto* ou non, c'est là une question sur laquelle il peut y avoir une grande divergence d'opinions. C'est pour d'autres causes que la mort de Scott n'a pas eu de suites judiciaires comme j'aurai l'occasion de le faire voir, mais puisque je viens de mentionner la mort de Scott, je dois déclarer que j'ai toujours pensé que cette mort a été la plus douloureuse tragédie dont un pays ait jamais été le théâtre; c'est un de ces actes pour lesquels il n'y a pas d'excuse possible, excepté l'excuse que nous connaissons maintenant, c'est-à-dire que l'homme qui en était accusé était un insensé. Je ne puis concevoir qu'un homme sain d'esprit aurait pu commettre un acte aussi cruel.

Peu importe que l'exécution de Scott fut l'acte d'un gouvernement *de facto* ou non. Les gouvernements *de facto* se rendent souvent coupables de meurtres judiciaires, nous savons cela aujourd'hui. Que l'acte de Riel ait été l'acte d'un gouvernement *de facto* ou non, qu'est-ce que cela fait ? mais si l'auteur de l'exécution eut été responsable de ses actes comme les membres qui siègent sur les bancs du Trésor sont responsables des leurs, la mort de Scott serait une tache sur la mémoire de Riel, comme l'exécution du duc d'Enghien est une tache sur la mémoire de Napoléon, comme la mort de Louis XVI est une tache dans les annales de la Convention, comme la mort de l'amiral Byng est une tache dans l'histoire du gouvernement anglais, comme la mort de Marie Stuart est une tache sur la mémoire de la Reine Elisabeth, comme enfin, la mort de Riel sera une tache ineffaçable et l'éternelle honte du gouvernement actuel.

Ainsi, c'est la mort de Scott qui est la cause de la mort de Riel ! Pourquoi alors, si l'honorable ministre qui a dit cela croit que la mort de Scott a été un crime, n'a-t-il pas puni Riel dans le temps ?

Scott a été exécuté dans les premiers jours de 1870; le gouvernement est resté au pouvoir jusqu'à la fin de 1873. Cependant il n'a jamais rien fait pour mettre le coupable en accusation.

Des années s'écoulèrent, presque quatre années entières; et malgré cela le gouvernement, sachant, comme on l'a dit ici, qu'un tel crime avait été commis, n'a jamais fait aucune démarche pour en punir l'auteur. Pour quelles raisons donc ? Parce que le gouvernement avait promis de passer l'offense sous silence; parce que le gouvernement ne voulait pas que cet homme subît son procès. Bien au contraire, il lui fournissait de l'argent, pour lui permettre de quitter le pays. Monsieur l'Orateur, je le demande aux membres de la droite de cette Chambre, si l'offense devait être punie, pourquoi ne l'a-t-elle pas été alors ? Et si elle ne devait pas être punie alors, pourquoi devrait-elle l'être aujourd'hui ?

Il n'est pas difficile de comprendre le langage du ministre des Travaux Publics. Il est évident qu'il parle afin de soulever les sentiments d'une partie de notre population; et à l'appui, je rappellerai à l'honorable député les paroles prononcées par le ministre de la Milice, qui démontrent que, dans le temps, l'offense devait être entièrement pardonnée.

Eh bien ! si la faute devait être alors pardonnée, est-il juste de réveiller cette accusation aujourd'hui contre celui qui l'a commise ? Est-il juste d'en faire maintenant le motif d'une condamnation à mort contre lui ? Monsieur l'Orateur, l'exécution de Riel est l'une des plus grandes erreurs qu'un gouvernement ait pu commettre. C'est plus que cela : c'est un grave outrage aux droits de l'humanité.

Cependant je n'ai pas été surpris outre mesure du langage du ministre des Travaux Publics. Ce langage n'est pas tout à fait nouveau pour nous. Le secrétaire d'Etat a visité son comté au mois de janvier, et lui aussi a parlé de cet événement et de la mort de Riel.

Le ministre des Travaux Publics ne se souciait pas de rencontrer ceux qui l'accusent ailleurs que dans l'enceinte de cette Chambre. Le secrétaire d'Etat ne se soucie pas non plus de rencontrer ses accusateurs, mais il a dû forcément s'expliquer devant ses électeurs. Il est donc allé à Terrebonne et voici ce qu'il a dit :

« J'ai beaucoup de sympathie pour les Métis et je l'ai prouvé avant aujourd'hui. En 1874, quand Ambroise Lépine fut accusé de meurtre, je parcourus plus de 2000 milles pour le défendre. Je ne passai pas le chapeau chez mes amis pour recueillir des souscriptions afin de payer les dépenses occasionnées par la défense de l'accusé. Je l'ai fait bravement, sans espoir de récompense. (Applaudissements.)

« A un certain point de vue, l'insurrection de 1870 paraissait excusable. Des hommes plus élevés que moi dans la politique ont été jusqu'à dire que cette rébellion était justifiable. Elle avait pour but de maintenir des droits nationaux, que la cession du territoire par un pouvoir supérieur mettait en danger. Je défendis mon client, et au cours de la défense j'eus la preuve la plus évidente que l'exécution du malheureux Scott était le meurtre le plus atroce qui eût jamais été commis. Cet horrible meurtre avait été commis sans la participation et sans l'approbation de Lépine; c'était un acte de vengeance égoïste de la part du dictateur du Nord-Ouest, Louis Riel ».

Telles sont les paroles prononcées par l'honorable député en cette occasion. C'est ainsi qu'il apprécie les faits dix ans après qu'il est revenu du Nord-Ouest. Ce qu'il a appris alors lui permet de dire maintenant que l'exécution de Scott est le meurtre le plus atroce qui eût jamais été commis. Cependant, à peine quelques semaines après son retour de Winnipeg, où il a défendu Lépine, l'honorable député présenta dans l'Assemblée Législative de Québec, une résolution où il parle dans les termes suivants de l'acte qu'il appelle maintenant un meurtre atroce :

« Les troubles dans l'établissement de la Rivière-Rouge, maintenant la province de Manitoba, en 1869-70, ont pris une telle tournure qu'ils ont dégénéré en un soulèvement considérable. Les chefs du mouvement ont constitué un gouvernement, et l'un des actes commis sous l'autorité usurpée de ce gouvernement a été, nous le déplorons, l'exécution d'un sujet de Sa Majesté . . . Cependant, s'inclinant devant le verdict rendu contre l'un des fauteurs du mouvement, le public, dans la lointaine province du Manitoba, aussi bien que dans les autres provinces du Dominion et même en Angleterre, est fortement convaincu que ce déplorable acte de violence est si étroitement lié aux événements politiques de cette malheureuse époque, qu'il est impossible de l'assimiler à un cas de meurtre ordinaire.

Afin d'exercer la clémence, pour réaliser les idées de conciliation, de paix et de tranquillité qui sont le but auquel doit tendre la Confédération; en outre, pour supprimer toutes les causes de division et d'hostilité entre les races et, en particulier, pour que la recommandation à la clémence que le jury accorde à l'accusé ait son effet, nous prions humblement votre Excellence d'accorder en faveur d'Ambroise Lépine la royale prérogative du pardon et de lui accorder sa grâce ».

Eh bien, si en 1874 l'honorable ministre, nouvellement arrivé de Winnipeg où il venait de défendre Lépine, a pu dire que cette mort « est si étroitement liée aux événements de cette malheureuse époque qu'il est impossible de l'assimiler aux cas ordinaires de meurtre », et cela afin de sauver la vie d'un homme, est-il juste, est-il loyal de représenter maintenant cette mort comme un meurtre atroce afin de faire perdre la vie à un autre homme ?

La mort de Scott a été perdue de vue pendant longtemps. On ne devrait pas faire renaître ce souvenir pour des considérations politiques. Elle fut un moment une question brûlante, trop brûlante, qui agita le peuple tout entier de notre pays.

Quand mon honorable ami le député de East-York (M. Mackenzie) arriva au pouvoir, elle avait été pendant de longues années une question qui éveillait et passionnait l'opinion publique.

Scott a été exécuté dans les premiers jours de 1870. Une amnistie avait été promise par les hommes qui siègent aujourd'hui à la droite de l'Orateur, mais ils n'avaient jamais eu le courage de l'accorder; ils n'avaient jamais eu le courage de faire honneur à leur parole et de donner aux coupables ce qu'ils leur avaient promis. Les années s'écoulèrent, et les passions s'aigrissaient de plus en plus. On a des préjugés à Ontario, on en a aussi à Québec; à Ontario on a envisagé cette question sous un point de vue, à Québec sous un autre.

Le peuple d'Ontario demandait que la justice suivît son cours; Québec demandait que ce gouvernement accomplît sa promesse. Placé entre les voeux différents des deux provinces, le gouvernement n'osa rien faire et il laissa toutes les colères atteindre un tel point d'intensité qu'elles mirent le pays en un danger auquel le gouvernement n'osa pas faire face.

Mais lorsque l'administration de mon honorable ami le député de East-York arriva au pouvoir, elle fit face à la difficulté et la résolut d'une manière digne d'éloges. Mon honorable ami demanda à ses partisans d'Ontario et à ses partisans de Québec d'abandonner une partie de leurs prétentions pour le bien commun, de les sacrifier sur l'autel de la patrie afin de s'unir dans une idée commune; ils l'écoutèrent, ils s'unirent, et le résultat a été, comme l'a dit l'honorable député de Rouville (M. Gigault), que la paix dont on n'avait pas joui depuis nombre d'années régna enfin dans le pays.

La question de l'exécution de Thomas Scott a été longtemps une chose du passé; quels sont ceux maintenant qui veulent la ressusciter ?

Ce sont les députés de la droite, c'est-à-dire ceux-là mêmes qui devraient être les derniers à en parler !

Monsieur l'Orateur, nous sommes un peuple nouveau, nous cherchons à pacifier et à unir les éléments divers et opposés dont se compose cette nation nouvelle. Réussirons-nous si le seul lien d'union doit être un esprit de vengeance, s'il faut rechercher les causes de nos souffrances passées et nous les reprocher mutuellement ? Je regrette que le gouvernement dans cette occasion n'ait pas trouvé un exemple à suivre dans l'une des pages de l'histoire de nos voisins.

Après la guerre civile, il y eut des gens qui, lorsqu'ils eurent appris les atrocités commises dans la prison d'Andersonville et ailleurs, demandèrent que, si une amnistie était accordée, du moins ceux qui étaient coupables de ces cruautés fussent poursuivis en justice. Cependant, pas une goutte de sang ne fut répandue, aucun procès n'eut lieu et il est évident que cette façon d'agir a contribué à faire de la nation américaine la grande et puissante nation qu'elle est maintenant.

Je regrette aussi que le gouvernement n'ait pas détaché une autre feuille de l'histoire du peuple américain. Il y avait une raison — une grande raison, à mon sens — pour l'engager à accorder, sinon l'amnistie, au moins une commutation de peine. Le 13 mai, le lendemain de la bataille de Batoche, le général Middleton, commandant des forces canadiennes, écrivait ceci à Louis Riel :

« Monsieur Riel,

« Je suis prêt à vous recevoir, vous et votre conseil, et à vous protéger jusqu'à ce que votre affaire ait été décidée par le gouvernement canadien

FRED MIDDLETON. »

Riel se rendit alors. Est-ce sur la foi de cette lettre ou non, de cette invitation du général Middleton, qu'il s'est rendu ? Il ne saurait y avoir là-dessus de meilleur témoin que le général Middleton lui-même :

«Mai 15. — J'envoyai des escouades d'hommes à cheval, sous les ordres du major Boulton, pour battre les bois. Dans l'après-midi, deux éclaireurs — Armstrong et Hourie — qui avaient été envoyés

avec Boulton et qui s'étaient détachés de leurs camarades, tombèrent sur Riel, qui se rendit en leur tendant une lettre, dans laquelle je le sommais de se rendre et lui promettais de le protéger jusqu'à ce que son affaire eût été prise en considération par le gouvernement canadien ».

N'est-ce pas là la preuve évidente que Riel s'est rendu sur la foi de la demande qui lui en était faite par le général Middleton ? S'il en est ainsi, je demande à tout homme juste et honorable, si le gouvernement canadien était justifiable d'exécuter ensuite un homme qui s'était constitué prisonnier sur l'invitation du général. Il se peut qu'au point de vue strictement légal Riel n'ait pas pu invoquer cela comme un empêchement à toute mise en accusation contre lui, mais, dans mon opinion, il doit répugner à tout esprit juste et honorable de voir traîner au gibet un homme qui se constitue votre prisonnier, à votre demande, afin d'éviter une nouvelle effusion de sang.

La lettre du général Middleton était sans doute dictée par un louable sentiment d'humanité, c'était aussi un acte éminemment politique. Le rapport du général après la prise de Batoche nous apprend que l'une de ses idées fixes était la capture de Riel. Cela se conçoit aisément. Tant que Riel était en campagne, la rébellion ne pouvait pas être considérée finie; il pouvait encore organiser des bandes de *guerillas,* et il aurait encore fallu du sang et de l'argent pour supprimer ces derniers vestiges de rébellion. Le général dit dans son rapport :

« Nous nous mîmes en marche dans la direction du Passage Lépine. Ayant fait halte pour le dîner, je reçus avis que Riel était dans le voisinage, ce qui me décida à pousser sur le Passage Short ou Guardapui, de quelques milles plus proche et d'y bivouaquer pour la nuit ».

Comme on le voit, le général se voit obligé de modifier sa marche parce que Riel est dans un certain endroit où il ne s'attendait pas à le trouver. Le moins que le gouvernement eût dû faire quand Riel s'est rendu, c'était de ne pas le traiter comme s'il avait été pris les armes à la main dans un combat. Nous avons à ce sujet un beau précédent : celui du général Lee et du général Grant. Le 2 avril 1865, Richmond, qui avait si longtemps résisté aux troupes de l'Union, capitula, et le général Lee commença sa retraite avec l'intention de réunir son armée à celle du général Johnston. Il fut suivi de près par l'armée victorieuse, et le 7 avril, le général Grant lui

envoya une lettre, dans laquelle il ne le sommait pas, mais l'engageait simplement à se rendre. Le général Lee refusa et continua à se battre, mais deux jours plus tard, voyant que la situation était désespérée, il demanda une entrevue au général Grant et consentit à se rendre. Le général Grant dicta ses conditions. Les voici :

Palais de Justice d'Appomattox, Virginie,
9 avril 1865.

Général,

« Conformément à la substance de ma lettre du 8 à votre adresse, je propose de recevoir la reddition de l'armée de la Virginie du Nord aux conditions suivantes, savoir : Des listes de tous les officiers et soldats seront faites en double, une copie devant être remise à l'officier que je désignerai, l'autre restant entre les mains d'un officier ou d'officiers de votre choix. Les officiers donneront personnellement leur parole de ne pas reprendre les armes contre le gouvernement des Etats-Unis jusqu'à ce qu'il y ait eu échange, et chaque commandant de régiment et de compagnie signera un engagement analogue pour ses hommes. Les armes, l'artillerie et tout ce qui est de propriété publique seront délivrés aux officiers que je nommerai pour les recevoir. Je fais exception pour la sabretache des officiers, ainsi que pour leur bagage personnel et leurs chevaux. Après cela, tous les officiers et soldats pourront retourner dans leurs foyers, et ne seront pas inquiétés par les autorités des Etats-Unis tant qu'ils respecteront leur parole et les lois du lieu de leur résidence ».

U. S. GRANT.

Au général LEE.

Comme vous le voyez, en se rendant, l'armée fut renvoyée sur parole. Pas un soldat ne fut détenu, mais tous eurent leur liberté tant qu'ils ne prendraient pas les armes et ne violeraient pas les lois des Etats-Unis. Il y eut en haut lieu aux Etats-Unis quelques personnes qui crurent que cela ne devait pas empêcher le gouvernement de poursuivre les chefs pour trahison, car ils étaient certainement coupables de trahison. Le nouveau président des Etats-Unis, Andrew Jackson, prit même des mesures pour faire un procès au général Lee et à un certain nombre de ses principaux officiers; mais

le général Grant s'y opposa décidément. C'est là qu'apparaît la grandeur d'âme du général Grant; il menaça de donner sa démission et de quitter l'armée si le général Lee et les autres prisonniers de guerre étaient mis en accusation. Quelques mois après, un comité du Congrès était saisi de la question. Le général Grant fut appelé devant le comité et rendit ce témoignage :

« J'ai dû fréquemment intercéder pour le général Lee et les autres officiers prisonniers sur parole, pour cette raison que, tant qu'ils respectent les lois des Etats-Unis, leur parole les protège contre toute arrestation et procès. Dans le temps, le Président entretenait l'opinion directement contraire, c'est-à-dire qu'il fallait faire un procès et punir. Il demandait quand le temps viendrait où l'on pourrait punir. Je répondis : Jamais, tant qu'ils obéiront aux lois et respecteront les termes de la capitulation.

« Eldridge. — Vous envisagiez cela comme une reddition sur parole, et souteniez qu'ils ne pouvaient passer en procès que lorsqu'ils violeraient cette parole ?

« Grant. — Oui, c'était là ma manière de voir.

« Eldridge. — Considériez-vous que cela s'appliquait à Jefferson Davis ?

« Grant. — Non, monsieur, car lui n'était pas sous parole. Cela ne s'appliquait à aucune des personnes capturées, seulement à celles qui étaient sous parole.

« Eldridge. — Le Président insistait-il pour que le général Lee subît son procès pour trahison ?

« Grant. — C'était sa prétention . . . Je persistai à dire que le général Lee n'aurait pas rendu son armée ni rendu les armes, s'il eût supposé qu'après s'être rendu il dût subir un procès pour trahison et être pendu ».

Eh bien, n'est-il pas manifeste, comme l'a dit l'autre soir l'honorable député de West-Huron, que si Riel eût supposé qu'en se rendant il subirait le même sort que s'il était fait prisonnier, jamais il ne se fût rendu, mais qu'il eût fait ce qu'ont fait Gabriel Dumont et plusieurs autres ? Pour revenir au général américain, qui peut douter que des deux hommes, Andrew Johnson et le général Grant, le véritable homme d'Etat, le vrai patriote n'était pas celui qui plaidait la clémence ?

On voit le résultat aujourd'hui. Vingt ans à peine se sont écoulés depuis que cette rébellion, la plus formidable qui ait jamais désolé le monde, a été subjuguée, et précisément à cause de la politique de clémence adoptée par les vainqueurs, les deux sections de ce pays sont aujourd'hui plus intimement unies que jamais auparavant, plus intimement même qu'elles ne l'avaient été lorsqu'elles avaient combattu pour l'indépendance. Voilà l'exemple qu'aurait dû suivre le gouvernement canadien; car, je le répète, ce n'est pas en répandant le sang qu'on fera de la nôtre une nation unie, mais uniquement en se montrant généreux, miséricordieux pour toutes les offenses politiques. Le gouvernement dit qu'il voudrait faire un exemple. Voici ce qu'on lit dans le dernier paragraphe de son apologie écrite :

« En arrêtant sa décision sur la demande que l'on a faite de commuer la sentence rendue contre le prisonnier, le gouvernement a dû ne pas perdre de vue la nécessité d'un châtiment exemplaire et terrifiant pour le crime commis dans une contrée située, sous le rapport des établissements et de la population, comme le sont les Territoires du Nord-Ouest; l'isolement des colons sans défense, qui y sont déjà établis; les horreurs auxquelles ils seraient exposés dans le cas d'un soulèvement des Sauvages; l'effet sur les immigrés, de la moindre défaillance dans l'administration de la justice; et les conséquences qui résulteraient pour ces régions, si l'on venait à croire que des crimes comme celui de Riel pourraient être commis, sans encourir l'extrême rigueur de la loi, par le premier individu qui serait sujet à des illusions ou qui pourrait faire croire aux autres qu'il y est sujet ».

Ah ! oui, le gouvernement a convaincu tous ceux dont il parle, Métis, Indiens, colons de race blanche, de la force de son bras, de sa toute-puissance à châtier. Plût au ciel qu'il se fût donné autant de peine pour les convaincre tous, Métis, Indiens et colons de race blanche, de son désir, de son bon vouloir de leur rendre justice, et les traiter généreusement ! S'il avait pris le même soin pour faire le bien qu'il a pris pour punir le mal, jamais il n'eût eu besoin de prouver à ce peuple que la loi ne saurait être violée impunément, parce que jamais la loi n'aurait été violée en rien. Tandis qu'aujourd'hui, pour ne rien dire de ceux qui ont perdu la vie, nos prisons regorgent d'hommes qui, désespérant de jamais obtenir justice par la paix, ont cherché à l'obtenir par la guerre; d'hommes qui, désespérant de jamais être traités comme des hommes libres, ont préféré

risquer leur existence plutôt que de se voir traités en esclaves. Ah ! ces hommes ont cruellement souffert, ils souffrent encore; mais patience ! leurs sacrifices ne resteront pas sans récompense. Leur chef est dans la tombe; ils sont eux-mêmes dans les fers, mais du fond de leurs cachots, déjà ils peuvent voir qu'elle s'est levée sur leur pays l'aurore de cette justice, l'aurore de cette liberté qu'ils ont réclamées en vain, mais pour lesquelles ils ne se sont pas battus en vain. Leur sort évoque, plus que cela, il prouve la vérité de cette invocation de Byron à la Liberté, dans l'introduction du *Prisonnier de Chillon :*

> Eternal spirits of the chainless mind !
> Brightest in dungeons, Liberty thou art !
> For there thy habitation is the heart —
> The heart which love of thee alone can bind;
> And when thy sons to fetters are consigned —
> To fetters and the damp vault's dayless gloom,
> Their country conquers with their martyrdom ![1]

Oui, leur martyre a préparé le triomphe de leur pays ! Ils sont dans les fers aujourd'hui; mais les droits pour lesquels ils se sont battus sont reconnus. Nous n'avons pas encore devant nous le rapport de la commission, mais nous savons que plus de deux mille des réclamations si longtemps repoussées ont été enfin reconnues. Mieux que cela encore. Nous lisons dans le discours du Trône qu'enfin ces territoires vont avoir une représentation à eux propre. Voilà encore une mesure de justice qui était réclamée depuis longtemps, mais en vain, par nous députés de l'opposition. Cela ne se pouvait pas alors; mais après la guerre, cela se peut; c'est la dernière conquête de cette insurrection. Oui, je le répète encore, leur martyre a préparé le triomphe de leur pays, et ce seul fait nous prouve qu'il y avait là cause suffisante, indépendamment de toute autre, pour se montrer clément envers celui qui est mort et ceux qui survivent.

---

(1) « Souffle éternel de l'âme indépendante ! Nulle part tu n'es plus brillante qu'au sein des cachots, ô Liberté ! car là tu habites dans le coeur, le coeur que ton seul amour peut captiver : et quand tes fils sont plongés dans les fers . . . dans les fers et dans la ténébreuse horreur d'un caveau humide, leur martyre prépare le triomphe de leur patrie ! » — Le *Prisonnier de Chillon,* traduction nouvelle de Louis Barré.

DENISE GERVAIS

# ÉCUMES

POÈMES

DENISE GERVAIS — Née à Montréal, en 1943. Etudes à l'Ecole normale Cardinal-Léger puis à l'Université de Montréal où elle obtient un baccalauréat ès arts. Enseigne le français au secondaire. Ses auteurs favoris : Verlaine, Sagan, Hemingway.

## FUITE

Quand j'aurai de quoi m'acheter quatre murs
J'irai dormir là, paisiblement
J'irai mourir là, doucement.

Quand j'aurai de quoi m'acheter
Un parquet, un plafond
J'y installerai mes quatre murs
De couleur bleue.

J'inscrirai sur les meubles
Mes poèmes de vie
J'assoierai sur les chaises
Tous mes partis-pris.

La porte sera close
Les fenêtres fermées
Je m'embaricaderai

Pour n'y plus voir que mes ombres
N'y plus entendre que mon coeur
Ne plus parler qu'à moi.

Au four, je brûlerai mes plans
De trop vieille enfant
Je vivrai mieux et plus chaudement
Depuis que j'aurai foutu le camp.

## AMOURS DE MISÉREUX

J'aurais voulu t'aimer très fort
Déposer dans mon coeur
Les sillons de tes larmes chaudes.

J'aurais voulu bien plus que cela
Choyer ton indolence
Des plus intenses mirages de mes ombres heureuses.

J'aurais beaucoup aimé aussi
Que ton pas nonchalant
Allège le mien boiteux.

J'aurais tant désiré encore
Que ton bras incertain
Soutienne le mien fébrile.

Et j'aurais préféré encore davantage
Envers et contre tout
Nos coeurs ensemble anéantis.

## TOI

C'est peut-être la mort
Cet amour que je cherche si intensément

C'est peut-être la chair d'autrui
Cet appétit qui me creuse le coeur

C'est peut-être de toi que j'ai faim
Comme de n'importe quel autre
Qui ne soit pas moi

C'est peut-être ce moi-même
Que je ne possède plus
Que je réclame tant
C'est peut-être ce trou en moi
Cette soif insatiable

C'est peut-être toi
Qu'il faut à mon corps

Mais ce toi n'a pas d'identité
Il est peut-être toi
Peut-être autrui
Peut-être moi-même, incomplète

## RESPECT HUMAIN

C'est dommage
Qu'on se frôle
Sans se toucher,
Qu'on se parle
Sans s'écouter,
Qu'on sympathise
Sans se le dire.

## J'AI UN MICROBE DANS LA PEAU

J'ai un microbe dans la peau
Qui ronge tous mes os
Une larme de sang
Qui coule dans mes veines.

Bruit de tam-tam dans ma peau
Qui casse tous mes os
Un fiel de sang
Qui noircit mes veines.

Un idiot dans ma peau
Qui disloque mes os
Un caillot de sang
Qui parcoure mes veines.

J'ai un cadavre dans la peau
Qui repose sur mes os
Un poignard de sang
Qui transperce mes veines.

Je n'ai plus que la peau
Sur les os !

*Août 1966.*

# TABLE DES MATIÈRES

MARCEL DUBÉ — Virginie *(Théâtre)* ..... 7

ROBERT ÉLIE — Borduas à la recherche du présent *(Étude)* ..... 89

MARCELLE MCGIBBON — Le Manège ivre *(Nouvelle)* ..... 105

CHRISTIANE BACAVE — Des souvenirs usés *(Nouvelle)* ..... 123

GEMMA TREMBLAY — Poèmes ..... 133

ODETTE LÉGER — Poèmes ..... 143

ROGER RENY — La Moisson forte *(Poèmes)* ..... 153

SIR WILFRID LAURIER — Trois discours sur Riel 163

DENISE GERVAIS — Écumes *(Poèmes)* ..... 259

## LES ÉCRITS DU CANADA FRANÇAIS

*ont publié :*

*DES NOUVELLES ET DES RÉCITS DE :*

André LANGEVIN — Hubert AQUIN — Roger FOURNIER — Jean SIMARD — Jean-Louis GAGNON — Roland LORRAIN — Réal BENOÎT — Patrick STRARAM — Jean-Louis ROUX — Eloi DE GRANDMONT — Gilles DELAUNIÈRE — Andrée THIBAULT — Gérard BESSETTE — Charles SOUCY — Françoise CHOLETTE-PÉRUSSE — Alice POZNANSKA — Minou PETROWSKI — Guy DÉSILETS — Thérèse THIBOUTOT — Pierre DE LIGNY BOUDREAU — Marie-Claire BLAIS — François BARCELO — Jacques FONTAINE — Andrée MAILLET — Jean-Marie COURTOIS — André BELLEAU — Jacques MARTEAUX — Naïm KATTAN — Gérald GODIN — Paul CHAMBERLAND — Rossel VIEN — Lise BOURGET.

*DES POÈMES DE :*

Roland GIGUÈRE — Alfred DESROCHERS — Jacques GODBOUT — Marie-Claire BLAIS — Hélène-J. GAGNON — Robert ÉLIE — Alice LEMIEUX — Suzanne PARADIS — Pierre TROTTIER — Monique BOSCO — Fernand OUELLETTE — Eloi DE GRANDMONT — Jean MARCEL — Jean-Pierre LEFEBVRE — André MAJOR — Alain HORIC — Alain PONTAUT.

*DES ÉTUDES LITTÉRAIRES DE :*

SAINT-DENYS-GARNEAU — Jean LE MOYNE — Marcel RAYMOND — Paul TOUPIN — Gilles MARCOTTE — Anne HÉBERT et Frank SCOTT — Eva KUSHNER — Paul BEAULIEU — André BROCHU.

*DES ESSAIS DE :*

Maurice TREMBLAY — Guy FRÉGAULT — Marcel RIOUX — Pierre CHARBONNEAU — Roger DUHAMEL — Michel BRUNET — Pierre VADEBONCOEUR — Hélène-J. GAGNON — Naïm KATTAN — Léon DION — Adèle LAUZON — Gérard BERGERON — Jean-Louis BAUDOUIN — Ernest GAGNON — Pierre DE GRANDPRÉ.

*DES TEXTES ANCIENS :*

Textes sur la liberté, par Olivar ASSELIN — Souvenirs de prison, par Jules FOURNIER — Mémoires de Pierre de Sales LATERRIÈRE — Journal de Prison, par Louis RIEL — Lettres à l'abbé Casgrain, par Octave CRÉMAZIE — Correspondance, par Sara RIEL.

*ACHEVÉ D'IMPRIMER*
*SUR PAPIER*
*ROLLAND*
*ZEPHYR ANTIQUE*
*DES PAPETERIES*
*ROLLAND LTÉE,*
*SUR LES PRESSES*
*DES*
*ATELIERS JACQUES GAUDET LIMITÉE,*
*DE SAINT-HYACINTHE,*
*LE VINGTIÈME JOUR*
*DE JUIN*
*MIL*
*NEUF CENT*
*SOIXANTE-HUIT*

Imprimé au Canada

*Printed in Canada*